

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE

CONDUITE

à l'usage

des Écoles chrétiennes



PARIS

PROCURÉ GÉNÉRALE

02275

CONDUITE

A L'USAGE DES

ÉCOLES CHRÉTIENNES

1703

083375

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE

CONDUITE

~~291.5~~

A L'USAGE DES

ÉCOLES CHRÉTIENNES



355.
78
CON

PARIS

PROCURE GÉNÉRALE

27, RUE OUDINOT, 27

1903



ÉCOLE...
MONTAIGNE

AVANT-PROPOS

La *Conduite des Écoles chrétiennes* remonte à saint Jean-Baptiste de la Salle. Elle a pour but de déterminer, de préciser, les méthodes en usage dans les écoles dirigées par les Frères ; d'indiquer aux maîtres les procédés pédagogiques éprouvés par l'expérience, et dont ils peuvent avantageusement se servir ; enfin d'établir parmi eux l'uniformité d'enseignement.

Le saint Fondateur, suscité de Dieu pour établir notre Congrégation et, par elle, répandre l'instruction parmi les artisans et les pauvres, comprit quelle méthode serait la mieux adaptée à cette fin. Jusqu'alors, le *mode individuel* avait été à peu près seul en usage dans l'enseignement élémentaire : autour d'un maître, se groupaient un certain nombre d'élèves, étudiant chacun une leçon différente, et recevant tour à tour un enseignement particulier. Le Saint prit pour règle invariable que ses écoles se composeraient toujours de plusieurs classes, afin que les élèves de force trop inégale

ne fussent pas confiés au même maître. Le premier, il introduisit dans l'enseignement primaire le *mode simultané*, qu'on n'avait pas encore appliqué à l'humble milieu des petites écoles. Les résultats qu'a produits cette manière d'instruire en ont universalisé l'adoption.

Cette réforme capitale n'est pas la seule que l'école primaire doive à saint Jean-Baptiste de la Salle. C'était alors un usage général de mettre des livres latins entre les mains des débutants, pour apprendre à lire : ainsi l'on ajoutait, aux difficultés que présentent les principes de la lecture, celles d'un langage incompréhensible pour les enfants. Le saint Instituteur rompit avec cette routine : il obligea ses disciples à commencer, par la langue maternelle, l'initiation des enfants à la lecture. Afin d'assurer le succès de l'enseignement, il rédigea, pour les diverses classes, des programmes méthodiquement gradués, où se manifestaient son esprit pratique et l'intelligence qu'il avait des besoins du peuple. L'école primaire avait trouvé sa véritable voie et les conditions de sa prospérité, grâce à ces fécondes innovations qui placent notre saint Fondateur au rang des pédagogues les plus éminents.

Pour rendre stables dans son Institut ces transformations et l'enseignement qu'il avait introduit, il en détermina par écrit l'objet et le mode d'application, et fit à ses disciples un précepte de s'y conformer. C'est l'origine de la *Conduite des Écoles chrétiennes*.

À quelle époque le saint Fondateur rédigea-t-il les premiers règlements pédagogiques qu'il destinait à ses écoles, nous ne le savons pas. Mais son esprit d'ordre nous étant connu, on peut tenir pour certain qu'il dut

y pourvoir d'autant plus promptement, que ses premiers collaborateurs ne lui apportaient guère que leur bonne volonté, pour le seconder dans son œuvre.

Nous ne connaissons qu'un seul manuscrit antérieur à la première édition de la *Conduite*. Il se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris, où nous en avons fait prendre une copie, déposée dans nos Archives. Il porte la date de 1706. Le texte est sans doute celui même que saint Jean-Baptiste avait donné à ses Frères, et dont il est parlé en ces termes, dans l'édition de 1720 : « Notre vénérable Instituteur rédigea par écrit tout ce qu'il crut être convenable.... »

La *Préface* du manuscrit de 1706 nous avertit du caractère provisoire de cet essai : « Cette rédaction n'est pas faite en manière de règle, y ayant plusieurs pratiques qui ne sont que pour le mieux (provisoires), et qui ne pourront peut-être pas être observées facilement par ceux qui n'auront que peu de talents pour les écoles. »

L'édition de 1720, imprimée à Avignon, est la première, et déjà le texte de 1706 s'y trouve modifié ; mais ces modifications avaient été demandées à saint Jean-Baptiste de la Salle par les membres du II^e Chapitre général, tenu en 1717. Notre bienheureux Père venait enfin de réussir à se démettre de la supériorité ; il fit acte d'obéissance en retouchant ses propres règlements, suivant les vœux des Frères : « Comme il se trouva, lisons-nous dans l'*Épître dédicatoire* de cette première édition, des choses qui ne se pouvaient pratiquer, les Frères de l'Assemblée qui se tint pour élire le premier Frère Supérieur, représentèrent à M. de la Salle qu'il serait expédient d'y faire quelques correc-

tions. Il approuva leur proposition, et on l'a mise dans un meilleur ordre qu'elle n'était. » Ainsi, et par deux fois déjà, s'affirmait cette pensée que le texte de la *Conduite* n'est pas immuable, et qu'au contraire il peut être amélioré selon que l'expérience en démontre l'utilité.

L'édition de 1720 ne reproduit ni la *Conduite pour l'Inspecteur des Écoles*, renfermée dans le manuscrit de 1706, ni la *Conduite du Formateur*, qui remonte à 1696. N'étant pas destinées à tous les maîtres, ces directions ne furent mises, le plus souvent, qu'entre les mains des Frères pour lesquels on les avait rédigées.

L'édition de 1742 est à peu près conforme à la précédente, trop même au gré des Frères, puisque des essais manuscrits de *Conduite* se multiplient pendant le dix-huitième siècle. Ils font subir au texte de notables changements, et quelques-uns même adoptent un plan tout autre. Les Supérieurs laissaient ainsi s'exercer l'initiative individuelle, et se réservaient de recommander à l'Institut, au moment opportun, les procédés nouveaux dont l'efficacité serait démontrée par une longue expérience.

Le XI^e Chapitre général, tenu en 1787, s'occupa de la *Conduite* dont l'édition se trouvait épuisée. En attendant qu'elle fût réimprimée avec les modifications utiles, en particulier avec la suppression de ce qui concerne les punitions afflictives, le Chapitre recommanda instamment aux Frères la fidélité à leurs méthodes traditionnelles.

La nouvelle édition, préparée par les soins du T. H. Frère Agathon, marque un très sérieux effort pour perfectionner les méthodes d'enseignement et les procédés d'éducation. Mais les troubles politiques, qui sur-

vinrent aussitôt, surprirent le vénérable Supérieur au milieu de son travail, qui resta manuscrit.

À la restauration de notre Institut, en 1802, les Frères reprirent leur mission de maîtres chrétiens, et les exemplaires de la *Conduite*, conservés durant la Révolution, leur servirent de guide dans les classes. Les éditions de 1810, 1811 et 1827, reproduisent le texte de 1742; mais elles se conforment à la décision du XI^e Chapitre général, relativement à la suppression des punitions afflictives, et elles s'inspirent de plusieurs des rédactions manuscrites dont nous venons de parler. L'édition de 1828 condense le texte de 1827; elle y ajoute la *Conduite du Formateur* et celle de l'*Inspecteur des Écoles*.

La loi de 1833, qui organisa l'instruction primaire en France, introduisit dans les programmes des notions d'histoire, de géographie et de dessin géométrique, notions devenues facultatives en 1850, puis obligatoires en 1867. Dès 1833, les programmes de nos écoles furent modifiés suivant les exigences légales, et le Comité général de 1834 sanctionna ces innovations. Une nouvelle édition de la *Conduite*, corrigée et approuvée par le Chapitre général de 1837, parut en 1838; elle traçait quelques règles pour l'enseignement de la géographie et du dessin. Elle fut réimprimée en 1849, 1852 et 1853.

Le développement de l'enseignement primaire, et un grand nombre de tentatives faites dans nos écoles, suggérèrent à plusieurs Frères de demander au XIX^e Chapitre général, tenu en 1853, d'ordonner une révision complète de la *Conduite*. Les capitulants prièrent le T. H. Frère Philippe d'y pourvoir dans sa sagesse, en recommandant quelques nouveaux procédés d'enseignement, dont la valeur fût garantie par l'expérience

des meilleurs maîtres. C'est de là qu'est sorti l'*Essai de Conduite* publié en 1860.

De toutes les modifications apportées à notre code pédagogique, depuis 1720, c'est l'édition de 1860 qui opéra les plus profondes. On y donnait beaucoup moins d'importance à la récitation textuelle des leçons, et davantage à leur explication; dans une *troisième Partie*, on présentait, sur *les Vertus et les Qualités du Maître*, une série de conseils d'une grande sagesse, réduits à de brèves formules. En 1863, le même texte parut sans le titre d'*Essai*, et des réimpressions en furent données en 1870 et 1877.

Aujourd'hui, de nouvelles expériences, les progrès de la méthodologie et les prescriptions législatives, nous ont conduits à modifier le texte de 1877. Depuis longtemps, on réclamait ce travail. Le XXIX^e Chapitre général, tenu en 1897, fit de pressantes instances pour qu'il fût préparé sans retard, et le Chapitre de 1901 renouvela cette demande.

En procédant à cette revision, nous avons conservé l'économie générale de la *Conduite* traditionnelle, les principes et les usages de notre Institut en matière d'éducation chrétienne, et les conseils si judicieux que l'expérience de nos prédécesseurs nous a légués. Pas plus que les précédentes, l'édition que nous offrons n'est définitive: elle nous semble répondre aux exigences actuelles de l'enseignement; mais nos successeurs se verront sans doute obligés de l'améliorer à leur tour, suivant que pourront le leur imposer les circonstances, et les transformations survenues dans les programmes.

Nous avons cru utile de présenter, dans une première Partie, quelques considérations générales sur l'*Éducation*; en sorte que l'ouvrage est ainsi divisé :

I^{re} Partie : *L'Éducation*.

II^e Partie : *Les Exercices de l'École*.

III^e Partie : *L'Organisation de l'École*.

IV^e Partie : *Les Vertus et les Qualités du Maître*.

Tous les Frères verront avec plaisir, nous l'espérons, comment nous avons voulu concilier le respect de nos traditions avec le juste souci d'appliquer, dans nos classes, les meilleures méthodes de la pédagogie moderne. C'est pourquoi nous leur présentons cette nouvelle édition de la *Conduite*, comme un témoignage de notre sollicitude, et du désir que nous avons de les aider dans leurs fonctions de maîtres chrétiens.

Paris, 1^{er} décembre 1903.

CONDUITE

A L'USAGE DES

ÉCOLES CHRÉTIENNES

I^{re} PARTIE

L'ÉDUCATION

L'éducation est l'art d'élever les enfants. Élever chrétiennement des enfants, c'est exciter et diriger le développement normal de leur être, pour les préparer à remplir leurs destinées terrestres, et les aider à atteindre la fin surnaturelle en vue de laquelle ils ont reçu l'existence.

L'éducation a ses principes ; pour le maître, c'est un devoir professionnel de les connaître et d'en étudier les conséquences pédagogiques. Ces principes se trouvent exposés dans les ouvrages spéciaux qui traitent de psychologie, de logique, de morale et d'hygiène. La *Conduite des Écoles*, directoire essentiellement pratique, ne peut que les formuler brièvement ; elle insiste de préférence sur les plus importantes de leurs applications.

CHAPITRE I

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉDUCATION

I. — Nécessité et excellence.

L'éducation est une œuvre nécessaire : abandonné à lui-même, l'enfant ne peut, ni pourvoir au développement de ses facultés intellectuelles, ni diriger selon l'ordre ses inclinations et sa volonté. C'est une œuvre excellente, puisque celui qui s'y dévoue exerce l'une des formes les plus nobles de l'apostolat chrétien. C'est une œuvre très méritoire, en raison des sollicitudes et des devoirs qu'elle impose au maître, des vertus et des qualités qu'elle réclame de lui¹.

Les moyens dont l'éducateur dispose sont : 1° l'enseignement ; 2° l'initiation des élèves aux pratiques de la vie chrétienne ; 3° la surveillance ; 4° le bon exemple ; 5° la prière.

Unité et complexité de l'éducation. — L'éducation est une dans son objet : c'est l'homme tout entier qu'il faut élever, par le développement progressif et simultané de toutes les ressources de sa nature. Elle est *complexe*, puisqu'elle a en vue l'âme et le corps : sous ce rapport, l'éducation est physique, intellectuelle, morale et religieuse.

L'éducation *physique* surveille et seconde le développement du corps, par un ensemble de précautions hygiéniques et d'exercices choisis avec discernement.

L'éducation *intellectuelle* s'applique à perfectionner et à diriger les moyens de connaître, c'est-à-dire les sens et l'en-

¹ Les Vertus et les Qualités du Maître sont l'objet de la IV^e Partie de la Conduite.

tendement. Elle exerce la mémoire, l'imagination et la raison ; elle accroît la puissance d'attention et d'observation.

L'éducation *morale et religieuse* cherche à faire de l'enfant un véritable chrétien. Elle l'aide à se conserver dans la grâce de Dieu, et à développer par la prière, les sacrements et les bonnes œuvres, les dons surnaturels reçus dans le baptême ; elle affermit en lui les convictions, par l'étude de la doctrine catholique ; elle fortifie les bonnes inclinations et les habitudes vertueuses ; elle réagit contre les tendances déréglées, et communique à la volonté la rectitude et la constance. Elle comprend l'éducation de la sensibilité morale, de la conscience et de la volonté.

II. — Principes généraux d'éducation.

Voici quelques-uns des principes dont tout éducateur doit s'inspirer :

1. L'homme est un être perfectible. Sous l'influence de l'éducation, il développe ses aptitudes physiques, les facultés de son âme, et accroît ses connaissances ; s'il en prend les moyens, il peut ajouter indéfiniment à sa perfection morale.

2. C'est une erreur de croire que l'enfant naît bon ; il y a en lui d'heureuses tendances, mais aussi des inclinations qui le portent au mal, par leur déviation et leur dérèglement.

3. L'éducateur doit adapter son action à l'ordre que suit la nature dans le développement des facultés chez l'enfant. Il lui faut donc connaître cet ordre et, de plus, étudier le tempérament, les aptitudes et le caractère de chacun de ses élèves, pour en tenir compte dans sa direction à leur égard.

4. De multiples influences doivent concourir à l'éducation de l'enfant : l'action de la famille, le bon exemple donné par les condisciples, les enseignements et les prières du maître, et l'action du prêtre.

5. La religion est à la fois la base et le couronnement de l'éducation morale ; il faut parler de Dieu aux enfants, et les mettre en rapport avec lui, par la prière et la réception des sacrements.

Toute éducation est incomplète et radicalement défectueuse, si elle ne tient pas compte des destinées surnaturelles de l'enfant et des moyens de les atteindre.

6. Le véritable éducateur s'applique à diriger en ses élèves l'activité physique, l'activité intellectuelle et l'activité volontaire. En même temps qu'il cherche à leur faire vouloir librement le bien, il les exerce aux actes dont ils doivent contracter l'habitude.

7. Il est nécessaire que l'enfant apprenne à régler ses pensées et ses sentiments, pour gouverner selon le devoir ses paroles et ses actions.

8. L'éducateur est placé devant ses élèves comme un modèle proposé à leur imitation : sa conduite doit donc être, pour eux, une continuelle excitation au bien.

CHAPITRE II

ÉDUCATION PHYSIQUE

L'éducation physique comprend : l'exercice de l'activité physique et les mesures d'hygiène préventive.

I. — Exercice de l'activité physique.

1. Les enfants ne seront pas astreints, en classe, à une immobilité trop prolongée. On leur ménagera, surtout aux plus jeunes, l'occasion de changer souvent d'attitude.

2. Les élèves recevront des leçons de gymnastique élémentaire, sans recours aux appareils, ni aux agrès. On leur fera surtout faire des mouvements et des marches.

3. Les maîtres entretiendront l'ardeur au jeu pendant les récréations ; mais ils exerceront une active vigilance, pour écarter autant que possible les accidents.

4. On avertira les enfants, que s'il leur est bon de se livrer au jeu avec entrain, ils ne doivent pas s'y porter avec une

ardeur déraisonnable et dangereuse pour leur santé. Il faut que l'activité physique soit, comme toute autre, soumise à la raison et à la volonté.

II. — Mesures d'hygiène préventive.

Hygiène de l'école. — 1. Un air abondant et pur est indispensable à l'homme. Pour procurer ce bon air aux enfants, on a dû établir l'école hors du voisinage de tout établissement insalubre.

2. Il importe à la santé des élèves d'aérer fréquemment les classes, surtout en hiver, lorsqu'on se sert de poêles. Tenir les fenêtres trop longtemps fermées serait exposer les enfants à la somnolence, entretenir en eux la débilité, et favoriser la propagation des affections contagieuses.

3. En hiver, on ne laissera pas la température s'élever au-dessus de quatorze à seize degrés.

4. Pendant les leçons, on combat l'altération de l'air en ouvrant, soit les panneaux mobiles ou les impostes des fenêtres, soit les fenêtres d'un seul côté de la classe ; mais on évite avec soin les courants d'air.

5. Lorsqu'il pleut, les élèves devront suspendre leurs manteaux dans un vestibule, et nettoyer leurs chaussures avant d'entrer en classe ; si toutefois le sol de la classe est planchéié, ils peuvent déposer leurs sabots ou galoches, pour ne conserver que des chaussons.

6. Hors le cas de maladie, les élèves ne portent dans les classes, ni coiffures, ni manteaux, ni cache-nez.

7. On entretient une très grande propreté dans les classes : sur le sol, par un balayage quotidien, des lavages et l'emploi périodique de désinfectants ; sur les lambris, murs et plafonds, par des époussetages fréquents, et des lavages renouvelés deux ou trois fois chaque année.

8. On maintient les cabinets d'aisances dans un état constant de propreté, par l'emploi de l'eau et des désinfectants.

9. Il y aurait souvent imprudence à refuser aux élèves de sortir pendant les leçons, pour satisfaire aux besoins naturels :

10. Le matériel scolaire doit être confectionné de telle sorte, qu'il ne contraigne pas les élèves à prendre des postures défectueuses, surtout en écrivant.

11. Si des enfants viennent de loin pour fréquenter l'école et qu'ils apportent leur repas de midi, on leur facilitera la possibilité de prendre ce repas dans les meilleures conditions.

Précautions contre les maladies contagieuses. — 1. On ne recevra pas d'enfants à l'école, qui ne justifient avoir été vaccinés, ou revaccinés si les ordonnances locales l'exigent.

2. On tiendra éloignés de l'école, jusqu'à complète guérison constatée par un médecin, les enfants atteints de maladies contagieuses par transmission : variole, varicelle, scarlatine, grippe, rougeole, croup ou diphthérie, oreillons, teigne, gale et pelade.

3. Seront également écartés de l'école, les enfants atteints de maladies contagieuses par imitation : épilepsie, danse de Saint-Guy et convulsions nerveuses.

CHAPITRE III

ÉDUCATION INTELLECTUELLE

I. — Hygiène et éducation des sens.

L'*hygiène des sens* est un ensemble de précautions et de soins, pour conserver le fonctionnement régulier de leurs organes¹.

Le but général de l'*éducation des sens* est : 1° d'augmenter

¹ L'hygiène des sens se rapporte plus à l'éducation physique qu'à l'éducation intellectuelle ; toutefois nous plaçons ces remarques dans le Chapitre III, pour mieux grouper ce qui se rapporte aux sens et à leurs organes.

la portée et la perfection de chacun d'eux, dans l'ordre de ses perceptions propres ou naturelles ; 2° d'étendre les perceptions acquises ou communes, dans lesquelles interviennent plusieurs sens et plusieurs facultés¹ ; 3° d'apprendre aux enfants à ne pas se laisser dominer par les sensations, et par les émotions agréables ou désagréables qui les accompagnent.

L'éducation des sens se fait par l'exercice, l'expérience et le raisonnement. Elle est très importante, puisqu'ils sont pour nous l'un des moyens de connaître ; aussi les maîtres auront-ils égard aux recommandations suivantes :

La vue. — 1. Éviter une trop longue et trop grande application des yeux ; et pour cela, donner aux élèves, surtout aux jeunes, des livres imprimés en caractères suffisamment gros, bien noirs, et sur papier plutôt teinté que très blanc.

2. Recommander aux enfants de tenir leur livre, en lisant, à une distance visuelle d'environ vingt-cinq centimètres.

3. Veiller à ce que la lumière, en classe, soit suffisante mais pas trop vive, et que les élèves la reçoivent plus abondante, non de face, mais de gauche à droite. La teinte des murs ne sera ni trop claire, ni trop sombre, mais plutôt d'un vert pâle et mat ; en été, des rideaux protégeront les élèves contre la clarté trop éblouissante du soleil.

4. Donner un ton mat aux tableaux noirs ; exposer en pleine lumière les cartes et gravures murales dont on se sert en classe.

5. Rapprocher des cartes ou du tableau les élèves dont la vue est faible.

6. Exercer le sens de la vue par les leçons de dessin, en faisant apprécier la grandeur, la forme, la couleur, la position et la distance des objets.

¹ La-perception propre de la vue est la lumière, d'où dérive la perception de couleur, laquelle implique celle de l'étendue délimitée. Voici une pêche : sa forme et sa couleur, c'est tout ce que peut m'en apprendre la sensation de vision. Mais cette sensation n'est pas isolée : antérieurement, j'ai touché, flairé, goûté des pêches ; à la vue de cette pêche, je me rappelle et j'imagine aussitôt les sensations associées que j'ai autrefois éprouvées. De plus, la raison interprète ces sensations rappelées, imaginées et associées : par induction elle conclut, de ces sensations, à la présence de ce fruit. Ainsi la perception de la vue se trouve complétée, étendue par des perceptions acquises où sont intervenues la mémoire (perceptions antérieures du goût, du toucher, de l'odorat), l'association, l'imagination et l'induction.

L'ouïe. — 1. Placer plus près des maîtres les élèves un peu sourds.

2. Par les exercices de déclamation, de chant et de vocalisation, faire l'éducation de l'ouïe en même temps que celle de la voix.

3. Éviter que des bruits perçants ou trop intenses arrivent aux élèves, brusquement et sans préparation.

4. Ne pas laisser les enfants s'introduire dans les oreilles des objets durs ou pointus; leur recommander une grande propreté de cet organe.

Le goût et le toucher. — 1. A l'école, on n'a pas à faire l'éducation du goût. On fera remarquer aux élèves comment la volonté doit intervenir dans l'usage des aliments, pour réprimer la gourmandise et l'intempérance.

2. Il faut, par les visites quotidiennes, veiller à une exacte propreté du visage et des mains. On rappellera souvent aux enfants les soins que réclame cette propreté de la peau, qui est l'une des conditions de la santé, et un devoir imposé par les relations sociales.

II. — L'attention.

L'*attention* est l'acte volontaire par lequel nous arrêtons notre intelligence sur un objet, pour l'étudier. Elle place les facultés en des conditions favorables à leur exercice : aussi la provoquera-t-on chez les élèves; mais on cherchera surtout à la rendre spontanée et continue.

La *réflexion* est une attention profonde et active de l'esprit, à l'objet de son application. Une étude attentive est faite sans distractions, du moins volontaires; une étude réfléchie est accompagnée d'une sorte de méditation. C'est progressivement que les enfants deviennent capables de réflexion; dans la mesure où ils s'y adonnent, leur esprit acquiert le sérieux et la solidité qui préparent le succès dans les études. Mieux que par la facilité de compréhension, on peut juger de la portée d'une intelligence par sa puissance de réflexion, très variable d'élève à élève.

1. Le premier soin du maître sera d'écartier, par la pré-

voyance et la surveillance, les causes de distractions chez les enfants : étourderie, légèreté, verbiage, rêverie, occupations étrangères à la leçon, désœuvrement, ou incertitude sur ce qu'ils ont à faire.

2. L'attention des élèves se soutient dans la mesure où leur intérêt est excité, où leur activité intellectuelle et sensible entre en exercice; c'est pourquoi les leçons devront être bien préparées, données avec entrain et méthode, animées par le recours aux interrogations socratiques et aux procédés intuitifs¹.

3. On aura soin de ne pas disperser l'attention des écoliers sur trop de choses à la fois, surtout si elles ne leur sont pas familières et que l'explication présente quelque difficulté.

4. Dans les leçons de choses et l'explication des gravures, il faut habituer les enfants à *analyser* les objets, en passant de la vue d'ensemble à l'examen des détails.

5. Si les leçons sont courtes et variées, si les devoirs écrits ne sont ni trop longs ni trop difficiles, si le maître paraît s'intéresser lui-même à ce qu'il explique, et s'il a le talent d'en montrer l'utilité pratique, il développera en ses élèves leur puissance d'attention.

6. Pour que l'attention ne faiblisse pas pendant les interrogations, on pose la question à toute la classe; seulement après, on désigne celui qui doit y répondre, et l'on surprend souvent les enfants distraits.

7. Les devoirs écrits — exercices grammaticaux et lexico-logiques, rédactions et problèmes — sont, avec les interrogations socratiques, les moyens dont le maître se servira pour fortifier chez les enfants l'habitude de la réflexion.

8. A mesure que l'enfant grandit, on lui fait comprendre qu'il doit s'appliquer à tout avec attention et réflexion, moins par l'espoir des récompenses que pour contracter l'habitude du travail sérieux, sans lequel il n'est guère de résultats à attendre.

¹ Les interrogations socratiques sont celles qui conduisent les enfants à trouver, par la réflexion et comme d'eux-mêmes, la vérité qu'on veut leur enseigner. Les procédés d'intuition sensible consistent surtout à placer devant les élèves un objet matériel qui soutient leur attention; c'est l'enseignement par la vue. — Dans plusieurs chapitres de la II^e et de la III^e Partie de la *Conduite*, il est parlé des interrogations socratiques et des procédés intuitifs.

III. — La mémoire.

La mémoire conserve le souvenir des notions antérieurement acquises ; elle les rappelle, ou isolées, ou associées par groupes et séries.

Les qualités d'une bonne mémoire sont : la promptitude à apprendre, la fidélité à retenir, la rapidité et la sûreté à rappeler les souvenirs, l'étendue pour conserver les idées nombreuses et d'ordres très divers qu'on lui confie.

Parmi les enfants, il y a beaucoup moins de mémoires rebelles que de mémoires non exercées ; et puisque, pendant la jeunesse, cette faculté tend vers sa plus grande activité, on aura soin de la cultiver avec méthode et discrétion.

La culture rationnelle de la mémoire se fait par des procédés variés qui, le plus souvent, sont l'application pratique de cette loi : « La conservation des souvenirs est d'autant plus facile, plus fidèle et plus durable : 1^o que l'impression première a été plus vive et plus nette ; 2^o que les actes ont été plus répétés ; 3^o que les idées ont été plus étroitement associées, ou plus logiquement enchaînées à d'autres idées ».

Voici quelques procédés relatifs à l'exercice de la mémoire :

1. Suivant l'âge des enfants, exercer simultanément la mémoire *réelle* ou des objets sensibles, la mémoire *verbale* ou des mots, la mémoire *intellectuelle* ou des idées.

2. Pour ne pas développer, par un enseignement sans valeur, la mémoire verbale des enfants aux dépens de la mémoire intellectuelle, mettre les leçons à la portée de ceux qui doivent les apprendre, et ne jamais prescrire d'étude dans un manuel qu'après une explication des idées et des mots.

3. Afin de ne pas encombrer la mémoire des élèves, en cherchant à l'enrichir, il faut procéder avec ordre, choix et mesure, dans les leçons à donner et les études qui les suivent ; puis, des menus faits, dégager les idées générales qui les coordonnent et les résument.

4. Accroître, chez les enfants, la puissance d'attention volontaire ; s'ingénier à renouveler cette attention pendant chacun des exercices scolaires,

5. Aider la mémoire par la vue, l'ouïe et le toucher, et multiplier ainsi le nombre des souvenirs associés, se rapportant à une même notion : joindre l'écriture d'un texte à la lecture ; montrer un objet, le faire toucher, en faire distinguer la couleur, la forme et les détails ; se servir de cartes, de gravures murales et de spécimens du musée scolaire.

6. Faire remarquer les rapports logiques qu'ont entre elles les notions relatives à un même sujet, et les réunir sous forme de tableaux synoptiques ; en histoire, se servir de la simultanéité des faits, et les présenter parfois sous forme de tableaux synchroniques.

7. Faire acquérir aux élèves beaucoup d'idées par leur travail personnel : elles se retiennent plus facilement, et le souvenir en persiste davantage.

8. Proposer chaque jour quelques études textuelles ; en augmenter peu à peu l'étendue, sans excéder cependant, ni pour la longueur ni pour la difficulté.

9. Tenir beaucoup plus à la sûreté des récitations qu'à la rapidité de l'étude.

10. Ordonner des récapitulations et des revisions fréquentes.

IV. — L'imagination.

L'imagination conserve les images des objets perçus par les sens ; elle représente ensuite ces objets avec la forme exacte sous laquelle ils nous ont apparus, ou elle combine les éléments d'images antérieurement reçues, pour en créer une image de fantaisie. Chez les enfants, l'imagination est très vive ; le maître n'a guère qu'à la diriger, à la discipliner et à la faire servir à l'enseignement.

1. Il importe que les images présentées à l'enfant soient nobles et pures : les scènes de la nature, les narrations historiques, les récits de voyages, la poésie, l'histoire sainte, la vie de Notre-Seigneur et des saints, en fournissent de telles, et à profusion.

2. L'imagination des jeunes enfants se plaît aux contes moraux, aux fables, aux apologues : il est bon de s'en servir, pourvu qu'on le fasse avec discrétion et en temps opportun.

3. Les images aident les enfants à mieux comprendre les choses abstraites : on leur présentera donc souvent des comparaisons exactes, saisissantes et nobles

4. Les croquis reproduits de mémoire, les descriptions verbales, les rédactions, exigent des combinaisons d'images, et permettent au maître d'éveiller ainsi l'imagination créatrice de ses élèves.

5. Dans les récits, faits de vive voix ou par écrit, on encouragera l'exercice de l'imagination ; mais on corrigera avec bienveillance les inexactitudes, les incohérences et la vulgarité des images qu'emploient les enfants.

6. On se gardera de tout ce qui peut surexciter l'imagination : les récits terrifiants, les histoires de fantômes ou d'apparitions nocturnes.

7. Par les convictions et les pratiques religieuses, on cherchera à prémunir les élèves contre le dérèglement que, plus tard, pourraient produire dans leur imagination les lectures romanesques ou malsaines, les spectacles troublants, les curiosités indiscretes ou coupables.

8. Enfin, sans dissiper maladroitement leurs illusions ni détruire leurs faciles enthousiasmes, on leur montrera la vie sous son aspect réel, c'est-à-dire comme un courageux assujettissement aux devoirs quotidiens.

V. — Le jugement et le raisonnement.

L'acte propre de l'intelligence est la pensée. Penser, c'est : 1^o concevoir des *idées* ; 2^o les comparer, ou émettre des *jugements* ; 3^o les enchaîner avec logique, dans le but d'affirmer ou de nier une proposition, au moyen d'un *raisonnement*.

Les idées. — Les idées sont la représentation intellectuelle des choses.

L'enseignement a surtout pour but de multiplier, dans l'esprit des élèves, le nombre des idées et celui des mots qui les expriment.

1. Si l'enseignement est méthodique, s'il a recours surtout à l'interrogation et s'il fait un constant appel à la réflexion, la plupart des exercices scolaires apportent à

l'enfant des idées nouvelles et clairement exposées, ou ils rendent plus nettes des idées antérieurement acquises.

2. Pour que les idées se gravent mieux dans l'esprit des élèves, et n'y causent pas de confusion par leur multiplicité, il convient de mettre en relief les idées principales dans chacun des sujets traités, et d'y rattacher celles qui en dérivent : c'est ce que fait le professeur par des plans de leçons, et par des tableaux synoptiques bien ordonnés.

3. Un des meilleurs moyens de donner aux enfants des idées justes et claires, c'est de leur faire comprendre les mots qu'ils lisent ou dont ils se servent. Sans des interrogations et des explications très fréquentes sur les mots, les élèves écoutent, étudient, récitent sans intelligence, et leurs facultés ne se développent pas. Les explications sont particulièrement indispensables, à propos des expressions qui constituent le vocabulaire propre à chacune des spécialités de l'enseignement.

4. Pour donner aux élèves une connaissance distincte des choses, il est souvent utile de leur expliquer les mots par l'étymologie ou d'après l'usage.

5. La lecture est une source abondante d'idées : on encouragera donc les élèves à lire de bons livres avec attention.

Les jugements. — Un jugement est l'acte de l'esprit par lequel on affirme ou l'on nie la convenance d'un sujet et d'un attribut (ex. : *cet homme est loyal*).

1. Toute réponse d'un élève à une interrogation est l'expression d'un jugement : on l'exigera complète, exacte et précise.

2. Toute phrase renferme une ou plusieurs propositions, c'est-à-dire un ou plusieurs jugements : l'analyse logique les fait découvrir, et donne à l'enfant la facilité de suivre l'enchaînement des idées, dans ce qu'il lit.

3^o Dans les leçons d'histoire et l'enseignement religieux, on fera émettre des appréciations sur les faits, et l'on rectifiera avec bienveillance ce qu'elles ont de faux, d'inexact ou d'exagéré.

Le bon sens. — Le bon sens est la justesse de l'esprit dans la vie pratique. Il importe extrêmement de le développer, et

dans ce but, d'habituer l'enfant : 1° à se surveiller, pour ne pas parler sans se rendre compte de ce qu'il dit; 2° à réfléchir, pour ne pas accepter à l'étourdie tout ce qu'il entend et tout ce qu'il lit; 3° à se mettre en garde contre la tendance à tout juger, sans connaître les motifs des actions; 4° à savoir se taire à propos, pour mieux parler en temps opportun.

Le raisonnement. — Le raisonnement est l'acte de l'esprit qui, d'une vérité connue passe à une autre vérité encore inconnue, par la connexion de la seconde avec la première.

Sans faire apprendre aux élèves des écoles primaires les lois de la logique, on peut et il faut les former à raisonner juste : 1° pour *découvrir* des vérités inconnues, comme la réponse d'un problème d'arithmétique; 2° pour *prouver* des vérités simplement affirmées, comme une proposition de morale qu'ils auraient à établir; 3° pour *expliquer* les faits par leurs causes, comme dans les leçons de choses et l'enseignement de l'histoire; 4° pour *réfuter* des objections, comme on peut y former avec prudence, dans l'enseignement religieux, les élèves les plus avancés.

Pour faire sous ce rapport l'éducation des enfants, il convient de les exercer :

1° Au *raisonnement inductif*, c'est-à-dire à remonter des exemples à la règle, à expliquer un fait par sa cause.

2° Au *raisonnement déductif*, c'est-à-dire à faire une judicieuse application des principes et de leurs conséquences.

Parce que l'induction a pour base l'observation, elle est la forme de raisonnement la plus naturelle aux enfants et la plus facile pour eux : aussi en fait-on un très fréquent usage dans l'enseignement de la grammaire, de l'histoire, de la géographie et des leçons de choses.

C'est particulièrement dans les leçons théoriques d'arithmétique et la résolution des problèmes, que les enfants emploient le raisonnement déductif. Autant que le permet leur développement intellectuel, on les habitue à tirer, d'un principe général, les conséquences ou vérités particulières qu'il renferme; et on ne leur permet pas de formuler des conclusions, sans avoir posé les prémisses suffisantes.

CHAPITRE IV

ÉDUCATION DE LA SENSIBILITÉ MORALE

I. — Notions générales.

1. La sensibilité morale est l'ensemble des inclinations affectives, à l'occasion desquelles nous éprouvons des émotions agréables ou désagréables.

2. Les *inclinations morales*, ou penchants, sont des tendances naturelles, spontanées et constantes de l'âme, vers les objets qui conviennent à notre nature morale. Ces objets sont-ils estimés mauvais ou nuisibles, nous éprouvons une répulsion qui nous en éloigne.

3. L'émotion actuelle produite en nous est un *sentiment*. Agréable, le sentiment détermine un *plaisir*; désagréable, il cause de la *douleur*.

4. Les inclinations, ressorts naturels de l'activité, ont été données à l'homme pour l'aider à atteindre sa fin; elles sont donc bonnes, lorsqu'elles sont dirigées vers cette fin. Elles peuvent s'en écarter, et elles deviennent mauvaises par abus ou déviation. L'éducation doit les régler, les diriger, les réprimer, les moraliser, c'est-à-dire les soumettre à la loi morale.

5. *L'amour*, ou mouvement affectif qui porte l'âme à s'attacher et à s'unir aux choses, est le fond même des inclinations; mais il faut bien distinguer entre cet *amour sensible* et ce qu'on pourrait appeler *l'amour de volonté*, qui est la disposition de l'âme tendant librement et volontairement vers le bien connu.

6. Au sens moderne du mot, la *passion* est une inclination vive et devenue prédominante; c'est un mouvement impétueux par lequel l'homme poursuit un objet ou s'en éloigne, suivant qu'il lui cause un plaisir ou une douleur. Puissante et réglée par la raison, l'inclination se transforme

en une passion bonne, qui augmente la force de nos facultés, et nous porte vigoureusement vers le bien ; violente et perversité, l'inclination se change en une passion mauvaise, qui aveugle l'intelligence et asservit la volonté.

7. Le maître ne s'étonnera pas si les enfants opposent de la résistance, et parfois une très vive, à ses efforts pour diriger ou réformer leurs inclinations, leurs sentiments et leurs passions. De la direction des penchants, dépend l'éducation morale ; d'autre part, les industries humaines et l'autorité même peuvent échouer devant la volonté des enfants : c'est par les enseignements, la persuasion, le bon exemple et le recours aux moyens surnaturels, qu'on obtiendra le résultat désiré. En cette matière surtout, l'enfant doit être actif : il faut donc le décider à se vaincre lui-même, et à chercher, dans la réflexion, la prière et les sacrements, le courage de vouloir efficacement prendre parti pour le bien.

II. — Inclinations morales et sentiments.

D'après leur objet, les inclinations sont *personnelles*, *sociales* ou *supérieures*. Voici, très sommairement présentées, des remarques relatives à quelques inclinations, choisies dans chacune de ces trois catégories.

Inclinations personnelles. — Les inclinations personnelles se rapportent à nous-mêmes ; elles dérivent toutes de l'*amour de soi*. Leurs principales manifestations sont : 1^o l'*amour de la vie* ou *instinct de la conservation*, et ses deux tendances corrélatives : amour du bien-être et instinct du bonheur ; 2^o l'*instinct du progrès*, ou penchant à développer le plus possible nos facultés.

De l'instinct du progrès naissent : la *curiosité*, ou *besoin de connaître* ; — le *besoin d'émotions* ; — le *besoin d'action* ou *instinct d'activité*, et ses dérivés : l'amour de la liberté, de la propriété, de l'estime, de l'honneur et de la gloire ; l'estime de soi, la confiance en soi, et le sentiment de la dignité personnelle.

1. *Instinct de la conservation, instinct du bonheur.* — Il importe de diriger l'instinct de la conservation, l'amour du

bien-être et la tendance au bonheur¹, et de faire d'abord par les enfants, entre le bien-être et le vrai bonheur, l'amour du bien-être devient l'égoïsme, la gourmandise, l'intempérance et la sensualité, dont les ravages sont déplorables.

2. *Curiosité, besoin de connaître.* — Dans cette inclination, le maître trouvera un stimulant à l'activité intellectuelle des élèves ; il s'en servira aussi pour exciter en eux l'amour de l'étude. Afin que le travail leur devienne une source de joie, on s'efforcera de le leur rendre facile, intéressant, varié et personnel, par les procédés que suggèrent l'expérience et la science pédagogiques. Mais cet amour de l'étude, pour le plaisir qu'elle procure, ne suffit pas à préserver l'enfant de l'inconstance et du découragement ; il faut surtout lui faire considérer l'étude comme un devoir, et une préparation nécessaire à la carrière qu'il embrassera après avoir quitté les classes.

La curiosité de l'esprit ne saurait se porter indistinctement sur toute sorte d'objets. Il est une curiosité indiscreète et malsaine contre laquelle les élèves doivent se mettre en garde, s'ils ne veulent pas exciter en eux les plus redoutables passions.

3. *Instinct d'activité, amour de la liberté.* — L'homme est un être actif et libre par nature : il cherche à agir par lui-même, librement, et, dans l'exercice de cette activité, il éprouve de vives jouissances. L'éducateur fera servir au développement intellectuel des élèves cette inclination et le sentiment agréable qui en dérive.

Ce penchant peut dégénérer en esprit d'indépendance, d'où naissent les révoltes intérieures, la désobéissance, l'indiscipline, l'insubordination : à cette déviation, on opposera les moyens qui déterminent l'enfant, et au besoin le contraignent, à se soumettre aux ordres de ses maîtres, et aux prescriptions du règlement.

4. *Sentiment de la dignité personnelle, sentiment de l'honneur.* — Il faut donner à l'enfant une haute idée de sa

¹ On a donné à un certain nombre d'inclinations le nom d'*instincts*, pour marquer ce qu'elles ont de spontané ; mais quelque vives qu'elles soient, elles n'ont pas les caractères de l'instinct proprement dit, et elles peuvent être soumises à l'empire de la raison et de la volonté.

dignité d'homme et de chrétien, et exciter en lui le sentiment de l'honneur : ce sont de nobles stimulants. En même temps, on cherchera à le prémunir contre l'orgueil, la vanité, la susceptibilité. Surtout on lui suggérera la résolution de se préserver du péché, qui est la véritable atteinte à la dignité personnelle.

Inclinations sociales. — Les inclinations sociales, appelées aussi *affections*, dérivent de l'*instinct de sociabilité* et de l'*instinct de sympathie*. Les principales sont : l'instinct d'imitation, l'émulation, l'amitié, les affections domestiques, la bienveillance, la pitié, la bienfaisance et le patriotisme.

1. *Instinct d'imitation.* — Chez l'enfant, l'instinct d'imitation est très puissant, et ce sont les *exemples* qui l'excitent : d'où la nécessité impérieuse de n'offrir aux élèves que de bons exemples, et d'éloigner d'eux les excitations au mal qui leur viendraient des fréquentations dangereuses.

D'autre part, il faut surveiller cette tendance, pour qu'elle n'affaiblisse pas la volonté. Le bon milieu aide les enfants à être vertueux, et il faut les placer en une telle situation ; mais on leur rappellera souvent qu'ils doivent être vertueux par conviction, et non pas uniquement par influence du milieu.

2. *Émulation.* — L'émulation est la tendance qui nous porte à égaliser et, s'il est possible, à surpasser nos semblables, pour l'acquisition d'une qualité qu'ils nous paraissent posséder à un plus haut degré que nous. Exciter l'émulation parmi les élèves est un moyen de stimuler leur ardeur au travail, et de soutenir leur volonté dans les efforts qu'exige la pratique de la vertu. Il importe de les convaincre que la véritable émulation consiste moins à surpasser leurs condisciples, qu'à se surpasser eux-mêmes, par de constants efforts vers le mieux : ainsi l'on empêchera cette inclination de dégénérer en orgueil ou en jalousie, et de faire naître de déplorables rivalités. (Les moyens d'entretenir l'émulation sont exposés dans la III^e Partie de la *Conduite*.)

3. *Sympathie, pitié, amitié.* — La sympathie est, en nous, l'inclination à partager les sentiments des autres hommes. Elle se nomme *pitié*, lorsqu'elle nous fait compa-

tir aux douleurs d'autrui. Un maître éveille chez ses élèves

le sentiment si noble de la pitié, en les faisant réfléchir sur les souffrances dont ils sont d'ordinaire les témoins inattentifs ; en les portant à les adoucir par une bonté compatissante, par des paroles affables et, s'ils le peuvent, par des secours matériels. Et pour rendre méritoires ce sentiment et les actes qu'il inspire, on rappellera aux enfants que les motifs surnaturels doivent intervenir, pour transformer la bienveillance et la bienfaisance naturelles en actes de la vertu chrétienne de charité.

La sympathie devient l'*amitié* lorsqu'elle rapproche deux hommes par une bienveillance mutuelle et spéciale. Il convient de montrer aux élèves le prix inestimable de l'amitié vraie, fondée sur la vertu, et non sur le plaisir ou l'intérêt. Toute amitié serait fausse ou mauvaise, qui aurait un autre principe ; toute amitié trop exclusive pour un de leurs condisciples, serait une sorte d'injustice à l'égard des autres.

4. *Patriotisme ou amour de la patrie.* — Le patriotisme se justifie par la distinction providentielle des nations, et par la nature des éléments qui, pour les individus, constituent la patrie : communauté de passé historique et souvent communauté de langage et de religion, communauté de sacrifices pour la défense du territoire, enfin souvenir filial conservé aux ancêtres qui vécurent sur le sol où demeure fixée la famille qu'ils ont fondée.

Le patriotisme vrai se cultive, dans l'école, par l'enseignement de la morale, de l'histoire et de la géographie nationales ; par les chants patriotiques, et par l'étude des devoirs qui constituent, pour chaque citoyen, sa dette envers la patrie.

Inclinations supérieures. — Les inclinations ou aspirations supérieures sont des tendances vers l'idéal et la perfection. Elles comprennent : l'amour du vrai, principe de la science ; l'amour du beau, principe de l'art ; l'amour du bien, principe de la vertu. Mais ces sentiments ne sont que trois aspects de l'amour de l'infini : ainsi les aspirations supérieures se rapportent à Dieu, et se résument dans le sentiment religieux.

1. *Amour du bien.* — C'est la tendance spontanée de l'homme, dans sa rectitude, à aimer le bien.

Les sentiments moraux qui en dérivent sont : la joie ou

la douleur qui suivent nos actions bonnes ou mauvaises ; — la sympathie pour l'auteur d'un acte louable, et l'admiration même, si nous reconnaissons de la générosité, du dévouement poussés jusqu'à l'héroïsme ; — l'aversion, le mépris, l'horreur pour le mal, selon le degré de perversité qui s'y révèle. Voilà de nobles inclinations qu'il faut développer dans l'âme des enfants.

Quant à la joie sensible qui accompagne parfois une bonne action, le maître n'oubliera pas que ce sentiment moral, s'il était seul, serait une faible barrière contre les passions. Il faut que l'enfant ait, pour le devoir, un amour de volonté qui le détermine à l'accomplir, malgré les répugnances qu'il peut ressentir.

2. *Amour de Dieu, sentiment religieux.* — Après avoir montré aux enfants la noblesse de ce sentiment, on leur dira comment la crainte, le respect, l'adoration, la confiance et la prière le constituent. Il sera nécessaire de leur faire comprendre que ce n'est pas par des sentiments, mais par des actes, que se prouvent la vraie piété et l'amour de Dieu. A certains moments, le sentiment peut être un soutien de la piété, mais il ne la constitue pas ; toutefois l'éducateur l'excitera prudemment, pour porter les enfants à s'acquitter avec joie de leurs devoirs religieux.

CHAPITRE V

FORMATION DE LA CONSCIENCE MORALE

Importance et nécessité. — La conscience morale est la raison, en tant qu'elle discerne le bien du mal. C'est un jugement pratique par lequel la raison applique la loi morale à nos actes, pour les approuver ou les condamner ; c'est la règle intérieure des mœurs. La bonne conscience devient la source d'un bonheur intime qui est, pour l'homme, la plus vraie consolation qu'il puisse goûter ici-bas.

La formation de la conscience, chez l'enfant, ne saurait commencer de trop bonne heure. Sans doute, la direction la plus nécessaire est celle que donne le prêtre dans l'exercice de son ministère ; mais le maître n'en a pas moins le grave devoir de travailler, lui aussi, à former la conscience de ses élèves. En eût-il fait, sous tous les autres rapports, des sujets d'élite, leur éducation est manquée si leur conscience est sans rectitude ni délicatesse, et surtout s'ils ne suivent pas ses indications quand elle les rappelle au devoir.

But à atteindre. — Ce n'est pas seulement une conscience d'« honnête homme », au sens vulgaire de ce mot, que l'éducateur doit former en ses élèves, mais une conscience de chrétien, qui règle leur activité morale suivant les prescriptions de l'Évangile.

Bien formée, la conscience chrétienne est *droite*, ou conforme à la loi morale ; elle est *éclairée*, ou instruite sur la nature et l'étendue du devoir, et sur la conduite à tenir dans les divers cas qui se présentent ; elle est *délicate*, c'est-à-dire fidèle à condamner le mal, si léger soit-il, et par cela seul qu'il est une violation du devoir. Au contraire, la conscience défectueuse est ignorante, ou scrupuleuse, ou relâchée.

Le maître donnera à ses élèves cette conviction que : 1° tout homme a pour devoir d'éclairer sa conscience, et de suivre ses indications lorsqu'elle est moralement certaine de la bonté de l'action ; 2° le grand nombre des violateurs de la loi ne légitime pas leurs transgressions, et n'infirme en rien le caractère obligatoire de cette loi.

Moyens à employer. — L'éducation de la conscience de l'enfant se fait :

1. Par des enseignements qui l'éclairent et des directions pratiques qui la guident. Ces directions et ces enseignements sont donnés à l'enfant par le prêtre et le maître pendant les catéchismes, et surtout par le confesseur au tribunal de la pénitence.

2. Par la réflexion et par la pratique de l'examen de conscience. S'il est fait méthodiquement et avec sérieux, cet examen éclaire l'enfant sur la nature de ses actes, sur

leurs causes et leurs motifs, et sur les moyens d'en prévenir le retour, lorsqu'ils sont mauvais.

3. Par des grâces de lumière, reçues dans la prière et la réception des sacrements.

4. Par la surveillance, qui maintient les élèves dans le devoir, et permet au maître de leur adresser, en connaissance de cause, les avertissements opportuns.

5. Par l'enseignement de l'histoire, si l'exposé des faits est accompagné d'appréciations sur la valeur morale des actes.

6. Par des entretiens familiers, où les enfants seraient invités à juger la valeur morale des actes dont ils ont été les témoins.

CHAPITRE VI

ÉDUCATION DE LA VOLONTÉ

La volonté est un principe intérieur d'action, par lequel nous agissons librement et en connaissance de cause. La volonté est droite, si elle suit les indications de la conscience et prend effectivement parti pour le bien connu; elle est perverse, si elle viole la règle morale de nos actes.

I. — But à atteindre.

Le but général qu'il faut atteindre, est de donner à la volonté de l'enfant la force et la constance. C'est en augmentant peu à peu en lui l'empire sur soi-même, qu'on le prépare à agir de sa propre et pleine initiative, et toujours selon le devoir.

Une volonté droite doit exercer son empire sur l'homme tout entier :

1. *Sur l'activité physique.* — La volonté soutient, excite, modère et dirige l'activité physique dans les actes permis,

libres ou commandés; elle la retient devant les actes illicites.

2. *Sur les sens.* — La volonté impose aux sens la privation de ce qui tend à créer des besoins factices; par la pratique de la modestie, de la tempérance chrétienne et de la pureté, elle leur interdit ce qui peut exciter les convoitises coupables; elle leur refuse certaines jouissances permises, pour acquérir la force de renoncer toujours aux jouissances défendues; enfin elle les applique à ce qui est l'objet du devoir.

3. *Sur l'imagination.* — Les images sont douées d'une force d'impulsion qui nous porte aux actes dont elles nous suggèrent l'idée : la volonté imposera donc à l'imagination d'éloigner ce qui peut être l'occasion d'un trouble ou d'une faute.

4. *Sur l'attention et la mémoire.* — L'action de la volonté sur l'attention consiste à l'appliquer aux idées et aux objets qu'il convient d'étudier; à la maintenir dans cette application aussi longtemps qu'il est nécessaire; à la détourner de ce qui serait un danger.

L'empire de la volonté sur la mémoire consiste : à commander la répétition des actes qui fixent les idées; à écarter les distractions qui nuisent au rappel des idées; à rappeler les souvenirs qui nous portent au bien, et à écarter ceux qui seraient de nature à nous induire au mal.

5. *Sur les inclinations et le caractère.* — Lorsque l'impulsion affective s'exerce dans le sens du devoir, la volonté y trouve un secours pour l'accomplir. Lorsque les inclinations tendent au mal, la volonté leur oppose le frein du devoir et les réprime avec énergie.

Le caractère est la physionomie morale de chacun; il est constitué par l'ensemble des aptitudes, des inclinations, des habitudes, enfin des qualités intellectuelles ou morales, naturelles ou acquises. La volonté réforme le caractère par la répétition des actes contraires à ce qu'il offre de défectueux.

II. — Moyens d'éducation.

Règles générales. — Les règles générales à suivre, pour l'éducation de la volonté, sont les suivantes :

1° Perfectionner l'intelligence et la sensibilité, puisque la volonté a besoin, pour agir, du concours de ces deux facultés : c'est la formation indirecte du pouvoir d'agir librement.

2° Ne pas forcer violemment la volonté de l'enfant, mais l'incliner au devoir par les motifs que fournissent la raison et la foi.

3° Ne pas contrarier systématiquement tous les désirs de l'enfant, sous prétexte de l'habituer à l'obéissance : on risque ainsi de briser sa volonté, ou de l'amener à se révolter contre toute direction, alors qu'il faut l'assouplir et la préparer à se gouverner elle-même.

4° Ne pas abandonner l'enfant à lui-même, sous prétexte de lui fournir ainsi l'occasion de pratiquer spontanément le bien ; mais le faire obéir, en le soumettant à une discipline ferme, et en même temps respectueuse de l'initiative et de la liberté. Ce n'est pas en favorisant chez les élèves l'esprit d'indépendance ou la passivité, que le maître les prépare à l'exercice normal de leur activité libre, mais par une sage direction de cette activité.

5° Ne pas céder à tous les caprices de l'enfant, mais vaincre ses oppositions par les moyens qui doivent le plus sûrement le ramener au devoir.

6° Fortifier la volonté de l'enfant contre la faiblesse, l'indécision et l'inconstance, par des enseignements et des conseils, par des moyens d'émulation efficaces et variés, et surtout par le recours aux moyens surnaturels.

Applications pratiques. — 1° Bien faire connaître aux écoliers leurs obligations, et leur en montrer la nature et l'étendue.

2° Donner toujours, et faire donner aux enfants de bons exemples : ce sont des stimulants très efficaces pour la formation de leur volonté. La vie des saints, la biographie des hommes illustres qui ont réalisé de grandes choses par la fermeté tenace de la volonté, sont des lectures très utiles

pour exciter le courage et inspirer de généreuses résolutions.

3° Veiller avec prudence, délicatesse et sollicitude, sur la moralité des élèves, car rien ne détend et même ne brise les ressorts de la volonté comme l'habitude du vice.

4° Selon qu'elle est bonne ou mauvaise, l'habitude facilite ou entrave l'accomplissement du devoir : en conséquence, il est indispensable de faire prendre aux enfants de bonnes habitudes et de leur apprendre à combattre les mauvaises. C'est ainsi qu'on les excite à la lutte contre leurs défauts, et qu'on leur fait pratiquer les vertus chrétiennes.

Les principales *vertus* dont l'éducateur recommandera fréquemment la pratique à ses élèves, sont : la piété filiale, la reconnaissance, l'obéissance, le respect de l'autorité, la probité, la droiture et la loyauté, la fermeté à vouloir le bien, l'ardeur au travail, la tempérance et la pureté, l'esprit de sacrifice, la douceur, l'humilité et l'amour de Dieu.

Les *défauts* contre lesquels il faut surtout les mettre en garde sont : l'égoïsme, l'ingratitude, l'insubordination, l'improbité, la dissimulation et le mensonge, l'inconstance et la légèreté, la paresse, la recherche immodérée des aises, la sensualité, l'esprit de médisance, la vanité, l'orgueil et le manque de piété.

L'acquisition des vertus et la lutte contre les défauts sont, pour chacun des élèves, une œuvre personnelle : c'est à décider et à soutenir leur volonté, que doivent tendre les industries d'un maître habile et zélé.

5° Puisque tout acte accompli est un commencement d'habitude, il convient d'encourager les moindres efforts, surtout chez un enfant qui entreprend de se corriger. Pour empêcher la mauvaise habitude de se fortifier, on aura soin de la combattre dès qu'elle commence à se manifester.

CHAPITRE VII

ÉDUCATION RELIGIEUSE

I. — But à atteindre.

En faisant l'éducation religieuse des enfants, le maître se propose : 1° de développer et d'affermir dans leur intelligence les convictions chrétiennes ; 2° de les former à la pratique des vertus ; 3° de les affectionner aux exercices d'une piété sérieuse.

Les convictions chrétiennes. — L'enfant a reçu, par le baptême, la disposition habituelle à croire les vérités révélées ; mais encore faut-il que, par un enseignement proportionné et progressif, on lui fasse connaître ces vérités, objet de la foi. Et non seulement il est nécessaire qu'il les connaisse, mais il importe qu'elles demeurent en lui à l'état de convictions profondes, inébranlables, et qu'il les préserve de tout ce qui peut les altérer ou les affaiblir.

Les vertus chrétiennes. — Il ne suffit pas au chrétien de croire les dogmes catholiques ; il lui faut pratiquer la vertu, c'est-à-dire conformer ses pensées, ses jugements et ses actes à la règle chrétienne des mœurs. Vivre ainsi, c'est goûter le vrai bonheur ; mais c'est contredire les inclinations déréglées, pour pratiquer le renoncement que l'Évangile impose aux disciples de Jésus-Christ. A cette œuvre difficile, les enfants ne sauraient être trop tôt initiés, selon cette parole des Livres saints : « Il est bon à l'homme de porter, dès sa jeunesse, le joug du Seigneur ».

La piété chrétienne. — Les devoirs qu'impose la pratique sincère de la religion sont au-dessus des seules forces de l'homme ; mais contre les séductions du dehors et notre

propre faiblesse, nous nous ménageons le secours de Dieu par la prière et les sacrements. L'enfant se porte-t-il avec joie aux pratiques d'une piété éclairée, elles lui restent chères ; et lors même que surviendraient des jours de défaillance, plusieurs d'entre elles survivront, comme un gage de retour, aux orages des passions et à l'oubli momentané des devoirs même les plus essentiels.

II. — Moyens d'éducation religieuse.

Les moyens de faire, dans l'école, l'éducation religieuse des élèves sont : l'enseignement, l'exemple et l'esprit surnaturel du maître.

L'enseignement religieux est direct ou indirect : *direct*, il consiste dans le catéchisme et les exhortations que le maître fait chaque jour à ses disciples ; *indirect*, il est comme l'âme de toutes les leçons données en classe, par les remarques, les appréciations, le rappel des maximes chrétiennes, suivant que les circonstances le permettent à un zèle prudent et éclairé.

La vertu s'inspire plus encore qu'elle ne s'enseigne, et elle s'inspire surtout par l'exemple. Dans la conduite d'un maître vertueux, il y a une lumière qui fait comprendre à ses élèves la beauté du devoir, et une force persuasive qui tend à entraîner leur volonté vers le bien.

« Sans moi, dit Jésus-Christ à tous ceux qui cherchent à établir son règne dans les âmes, vous ne pouvez rien faire » : c'est donc par l'esprit surnaturel, la pureté des intentions, l'union à Dieu dans la prière, la générosité dans le sacrifice, que l'éducateur religieux communiquera l'efficacité à son enseignement, et engagera ses élèves dans le sentier de la vertu. Il méritera ainsi leur estime et leur affection ; il aura la consolation d'en voir un grand nombre demeurer fidèles à la foi chrétienne de leur jeunesse, et d'espérer que les autres reviendront un jour à la pratique des enseignements qu'il leur aura donnés.

II^e PARTIE

LES EXERCICES DE L'ÉCOLE

CHAPITRE I

LE RÈGLEMENT JOURNALIER

Le *règlement journalier*, appelé encore *horaire* ou *emploi du temps*, est une répartition des heures de classe entre les spécialités du programme, suivant leur importance respective. L'horaire que contient ce chapitre n'est présenté qu'à titre de direction générale; le frère Directeur est juge des modifications qu'il est utile d'y apporter, en conservant à chaque spécialité le temps qui lui revient.

Chacun des maîtres se fera un devoir d'être très ponctuel à suivre le règlement de sa classe : ainsi, il se garantira lui-même contre les caprices de l'humeur, ou le zèle immodéré à faire progresser les élèves en telle ou telle matière qui aurait ses préférences. Plus que les exhortations, cette constance dans l'assujettissement à l'horaire sera, pour les écoliers, une excellente leçon sur les avantages du bon emploi du temps.

Spécialités du programme primaire élémentaire. — Fidèles à leur mission d'éducateurs religieux, les Frères mettront leur premier et principal soin à bien apprendre aux enfants les prières du matin et du soir, le catéchisme, les obligations d'un chrétien, les maximes et les pratiques

que Notre-Seigneur nous a enseignées dans le saint Évangile. Mais ils s'appliqueront aussi à très bien enseigner les autres spécialités inscrites au programme primaire élémentaire : la lecture et l'écriture ; la langue maternelle (grammaire et analyse, orthographe et rédaction) ; l'arithmétique, le système métrique et ses applications à la géométrie pratique ; l'histoire et l'enseignement civique ; la géographie ; les leçons de choses et les notions d'agriculture ; les éléments du dessin et du chant ; les exercices de gymnastique.

Quelque multipliées que soient ces diverses spécialités, la manière dont une école chrétienne est organisée y facilite beaucoup l'enseignement ; un maître dévoué obtiendra des succès, s'il est méthodique et constant.

La classe s'ouvrira le matin à huit heures, et le soir à une heure et demie ; cependant, si des circonstances particulières l'exigeaient, le frère Directeur pourrait permettre de commencer une demi-heure plus tôt.

Horaire des Grand'Classes.

(Cours moyen et supérieur.)

Matin.

Avant la classe, continuation de l'étude des leçons données la veille, pour être apprises dans la famille.

8 heures. — Assistance à la sainte messe ou récitation de trois dizaines du chapelet ; prière du matin, réflexion, visite de propreté, appel. Interrogation sur le catéchisme, et les spécialités étudiées à la maison, à moins que, pour ces dernières, l'interrogation ne soit faite au commencement des leçons auxquelles cette étude se rapporte.

8 h. 3/4. — Histoire nationale ou géographie, alternativement.

Le mercredi : Leçon de choses, ou premiers éléments des sciences physiques et naturelles. Dans les écoles rurales, notions d'agriculture et d'horticulture.

9 h. 1/2. — Récréation¹, gymnastique.

¹ Le maître surveille toutes les récréations ; grâce à cette vigilance, il parviendra sans doute à prévenir la plupart des accidents. — Les instituteurs sont responsables des accidents arrivés à leurs élèves, et du dommage causé

9 h. 3/4. — Langue maternelle : exercices oraux et écrits, en rapport avec le cours suivi dans la classe.

10 h. 50. — Récitation d'une dizaine du chapelet ; *Pater* et *Ave* pour les parents et bienfaiteurs vivants, *Angelus* et sortie.

Soir.

1 heure. — Prière et appel ; interrogation sur une des leçons données le matin.

1 h. 1/2. — Arithmétique. Système métrique ; applications à la géométrie.

2 h. 1/4. — Alternativement, chant ou exercice de diction de morceaux choisis.

Le mercredi : Leçon de politesse.

2 h. 3/4. — Repos, gymnastique.

3 heures. — Lecture ou dessin, alternativement.

Le mercredi : Écriture.

3 h. 1/2. — Écriture.

Le mercredi, on commencera à 3 h. 1/2 le catéchisme sur les principaux mystères.

4 heures. — Catéchisme.

4 h. 1/2. — Prière du soir et sortie.

OBSERVATIONS. — 1^o Dans les écoles de quatre classes et plus, les élèves des secondes pourront suivre ce règlement, si le frère Directeur le juge à propos.

2^o La dizaine du chapelet, placée ci-dessus à 10 heures 50, peut être récitée, dans toute l'école, au commencement de la classe du soir.

Horaire des Secondes Classes.

(Cours élémentaire.)

Matin.

Avant la classe, continuation de l'étude des leçons données la veille, pour être apprises dans la famille.

8 heures. — Messe ou chapelet, prière du matin et ré-

par eux pendant le temps qu'ils sont sous leur surveillance. La responsabilité ci-dessus existe, à moins que les instituteurs prouvent qu'ils n'ont pu ni prévoir ni empêcher le fait qui donne lieu à cette responsabilité. D'ailleurs, la présence des maîtres maintient les élèves dans l'ordre ; elle s'oppose aux écarts de langage et aux querelles.

Dans les jeux, l'action du surveillant se borne à exciter l'entrain général, puis à interdire les amusements dangereux, et à empêcher les mouvements trop violents.

flexion ; visite de propreté, appel. Interrogation sur le catéchisme et les autres leçons. — Le catéchisme excepté, cette interrogation peut avoir lieu pendant les heures de classe auxquelles ces leçons se rapportent.

8 h. 3/4. — Lecture.

9 h. 1/4. — Leçon de choses ou chant, alternativement.

Le mercredi : Leçon de politesse.

9 h. 1/2. — Récréation, gymnastique.

9 h. 3/4. — Langue maternelle.

10 h. 1/2. — Écriture.

10 h. 50. — Récitation d'une dizaine du chapelet ; *Pater* et *Ave*, *Angelus* et sortie.

Soir.

1 heure. — Prière et appel ; interrogation sur une des leçons données précédemment.

1 h. 1/2. — Calcul, arithmétique.

2 h. 1/4. — Histoire ou géographie, alternativement.

Le mercredi : Dessin.

2 h. 3/4. — Récréation, gymnastique.

3 heures. — Lecture.

3 h. 1/2. — Leçon d'écriture, ou copie d'exercices orthographiques.

4 heures. — Catéchisme. Le mercredi, il commence à 3 h. 1/2.

4 h. 1/2. — Prière du soir et sortie.

Horaire des Petites Classes.

(Cours préparatoire.)

Matin.

Depuis l'ouverture de l'école jusqu'au commencement de la classe, les enfants qui savent lire étudient les prières et le catéchisme. Quelques écoliers des plus avancés pourront faire réciter, à voix basse, ceux de leurs condisciples que le maître aura désignés.

8 heures. — Messe ou chapelet ; prière du matin et réflexion ; récitation des prières, du catéchisme et de quelque autre leçon ; visite de propreté, appel.

8 h. 3/4. — Les débutants (élèves de première année) lisent au livre-tableau et dans le syllabaire. Pendant ce

temps, les plus avancés (élèves de 2^e année) copient des textes préalablement expliqués.

9 h. 1/2. — Récréation, gymnastique.

9 h. 3/4. — Leçon de choses (*leçon commune*).

10 heures. — 1^{re} ANNÉE : Dessin ou copie, sur l'ardoise, des lettres, chiffres, syllabes ou mots, lus pendant la leçon de lecture.

2^e ANNÉE : *Lectures courantes*.

10 h. 1/2. — Exercice de mémoire (petites poésies) ou chant, alternativement (*leçon commune*).

Le samedi : Leçon de politesse.

10 h. 50. — Récitation d'une dizaine du chapelet ; *Notre Père, Je vous salue, Marie*, et sortie.

Soir.

1 heure. — Récitation des prières, du catéchisme et de l'histoire sainte.

1 h. 1/2. — Calcul oral (*leçon commune*).

1 h. 50. — 1^{re} ANNÉE : Lecture comme le matin.

2^e ANNÉE : Calcul écrit.

Le mercredi : Écriture, ou copie d'orthographe.

2 h. 1/2. — Histoire ou géographie alternativement (*leçon commune*).

Le mercredi : Dessin.

2 h. 3/4. — Récréation, gymnastique.

3 heures. — 1^{re} ANNÉE : Dessin, ou copie comme le matin.

2^e ANNÉE : Lecture.

3 h. 1/2. — Principes d'écriture (*leçon commune*).

4 heures. — Catéchisme. (Le mercredi, à 3 h. 1/2.)

4 h. 1/2. — Prière du soir et sortie.

OBSERVATIONS. — 1^o Pendant la première demi-heure du catéchisme des veilles de congé, on fait réciter, en forme d'examen, les prières ou l'histoire sainte à tous les enfants ; pendant la seconde demi-heure, a lieu le catéchisme sur les principaux mystères.

2^o Si, en hiver, la sortie est maintenue une demi-heure plus tôt, on avance d'autant tous les exercices du soir, et l'on commence le calcul ou l'arithmétique à une heure.

3^o Dans les écoles de quatre classes, la seconde classe et la troisième peuvent avoir le même emploi du temps. Dans

les écoles de deux classes, on laisse de côté l'horaire des secondes.

Dans les écoles où, à raison de quelques circonstances locales, on croirait devoir accorder plus de temps à la lecture élémentaire, on pourrait adopter l'horaire suivant, pour la petite classe.

Matin.

8 heures. — Messe ou chapelet ; prière du matin : récitation du catéchisme, des prières et de l'histoire sainte.

8 h. 3/4. — 1^{re} ANNÉE : Lecture au livre-tableau et dans le syllabaire.

2^e ANNÉE : Copie d'orthographe.

9 h. 1/2. — Récréation, gymnastique.

9 h. 3/4. — 1^{re} ANNÉE : Dessin, ou copie des lettres, chiffres, syllabes et mots, lus pendant la leçon.

2^e ANNÉE : Lecture dans les *Lectures courantes*.

10 h. 1/2. — 1^{re} ANNÉE : Lecture, comme à 8 h. 3/4.

2^e ANNÉE : Étude et récitation de petites poésies, de l'histoire ou de la géographie.

Le samedi, leçon de politesse.

10 h. 50. — Prière et sortie.

Soir.

1 heure. — Récitation d'une leçon étudiée précédemment.

1 h. 1/2. — Calcul oral (*leçon commune*).

1 h. 3/4. — 1^{re} ANNÉE : Lecture au livre-tableau et dans le syllabaire.

2^e ANNÉE : Calcul écrit. Le mercredi, écriture ou copie d'orthographe.

2 h. 1/4. — 1^{re} ANNÉE : Dessin ou copie, comme le matin.

2^e ANNÉE : Lecture dans les *Lectures courantes*.

2 h. 3/4. — Récréation, gymnastique.

3 heures. — 1^{re} ANNÉE : Lecture, comme à 1 h. 3/4.

2^e ANNÉE : Copie d'orthographe, ou étude du catéchisme, des prières et de l'histoire sainte.

3 h. 1/2. — Principes d'écriture (*leçon commune*).

4 heures. — Catéchisme. Le mercredi, il commence à 3 h. 1/2.

4 h. 1/2. — Prière du soir et sortie.

CHAPITRE II

L'ENTRÉE DANS L'ÉCOLE

I. — Entrée des écoliers.

On recommandera aux élèves de se conduire d'une manière convenable dans les rues et surtout dans le quartier de l'école, afin que nos classes ne soient pour personne un sujet de dérangement et de plaintes fondées. Ceux qui arriveront avant l'ouverture de l'école attendront dans un grand ordre, sous la surveillance d'un élève désigné à cet effet. Si l'école possède un préau, les enfants, rangés par classe, peuvent y attendre l'arrivée des maîtres.

A leur entrée en classe, les écoliers doivent marcher posément, prendre de l'eau bénite, faire le signe de la croix, saluer le crucifix, l'image de la très sainte Vierge, le maître s'il est présent, puis aller à leur place¹. Pendant tout le temps qui précède le premier exercice, ils gardent le silence et s'occupent à étudier ou à terminer un devoir écrit, suivant les indications du règlement.

Le maître avertira les élèves qu'il leur pardonnera difficilement les fautes commises en son absence; pour les engager à se bien conduire, il donnera chaque jour quelques bons points ou quelques bonnes notes à ceux qui, avant son arrivée, auront été les plus studieux.

Matin et soir, les élèves devront être arrivés avant le commencement de l'école, à moins d'une permission spéciale; on ne les autorisera pas à venir plus d'une demi-heure avant la prière qui précède la première leçon.

¹ Les Frères et les élèves qui, le matin et le soir, en entrant dans la classe, salueront l'image de Notre-Seigneur Jésus-Christ et celle de la très sainte Vierge, en disant quelque oraison jaculatoire, gagneront une indulgence de cent jours.
(Léon XII, septembre 1827).

II. — Entrée des maîtres et commencement de la classe.

Les Frères seront très exacts à se rendre à leur classe au moment et de la manière que la Règle le prescrit. En y entrant, ils se découvriront, prendront de l'eau bénite, feront une inclination au crucifix et à l'image de la très sainte Vierge; après avoir récité une courte prière¹, ils prendront place sur leur siège. En attendant la prière du commencement de la classe, ils s'occuperont à lire dans le Nouveau Testament, et ils exerceront une active surveillance, afin de maintenir le bon ordre.

Dès que le maître entre dans la classe, les élèves se lèvent et le saluent; ils ne s'asseyent que lorsqu'il leur en fait signe. Ils agissent de même, quand le frère Directeur ou quelque personne de considération vient les visiter.

Les maîtres chargés de distribuer les effets classiques peuvent y employer quelques minutes du temps prescrit pour la lecture du Nouveau Testament.

On commence la classe exactement à l'heure marquée. Aussitôt que la cloche en a donné le signal, les élèves se mettent à genoux et récitent la prière prescrite; ensuite le maître leur fait signe de s'asseoir, et le premier exercice commence sans retard.

¹ PRIÈRE DU MAÎTRE AVANT L'ÉCOLE. — C'est vous, Seigneur, qui êtes ma force et ma patience, ma lumière et mon conseil; c'est vous qui me soumettez les enfants que vous avez confiés à mes soins. Ne m'abandonnez pas à moi-même un seul moment. Donnez-moi, pour la conduite des autres et pour mon propre salut, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, et surtout l'esprit de votre sainte crainte et un zèle ardent pour procurer votre gloire. J'unis mes travaux à ceux de Jésus-Christ, et je prie la très sainte Vierge, les anges et les saints, de me protéger dans l'exercice de mon emploi. Ainsi soit-il.

Dans plusieurs maisons, cette prière se récite en commun avant que les Frères se rendent en classe.

III. — Tenue des maîtres et des élèves pendant les leçons.

En classe, la tenue du maître doit être digne, réservée, sans rien d'affecté, de contraint ou de peu naturel. Il ne quittera pas son siège sans nécessité; il évitera la légèreté, et tout ce qui porterait les écoliers à la dissipation. Il ne permettra pas qu'ils lui parlent sans respect, ni qu'aucun d'eux reste auprès de lui, sous aucun prétexte. Avec un très grand soin, il veillera sur lui-même pour ne rien faire ou dire qui marque la familiarité.

Les écoliers sont ordinairement debout durant les réceptions; pendant les leçons, ils sont assis et regardent le maître. En lisant, ils tiennent leur livre avec les deux mains et l'appuient sur le bord de la table. A moins d'infirmité, ils doivent être découverts pendant tout le temps de la classe.

Surtout dans les petites classes, le maître s'ingénie à varier l'attitude des élèves, pour leur éviter toute fatigue inutile et toute contention excessive. Ils sont donc tantôt debout, pour la lecture et la récitation; tantôt assis, le dos tourné contre la table, pour certains exercices oraux, ou les leçons aux cartes géographiques. On ne demande pas aux écoliers de croiser les bras sur la poitrine, ni de garder la même posture pendant toute une leçon orale; il suffit que leur tenue soit convenable, qu'ils se montrent très attentifs, et qu'ils n'aient en main ni papier ni objets inutiles pouvant les distraire.

CHAPITRE III

LES EXERCICES DE MÉMOIRE

I. — Considérations générales.

Nature des exercices de mémoire. — Par exercices de mémoire, on entend les études prescrites aux élèves après les leçons orales et l'explication du texte des manuels qui sont à leur usage. Tantôt ces études sont littérales ou textuelles; tantôt elles n'ont pour objet que les idées exprimées et leur enchaînement.

Les élèves apprennent à la lettre le texte des prières, du catéchisme diocésain, du saint Évangile, et les morceaux choisis qui servent d'exercices de diction. Ils reproduisent *presque littéralement* les règles et les définitions en grammaire, en arithmétique et en géographie, ainsi que les sommaires ou résumés d'histoire, d'instruction civique et de leçons de choses. Quant aux études non textuelles, il suffit que les enfants répondent avec exactitude aux questions, *en exposant les idées* développées dans leurs manuels.

Textuelles ou non, les leçons apprises doivent faire l'objet de répétitions et de revisions régulières, qui les gravent dans la mémoire des écoliers. Pour le maître, la *répétition* consiste à recommencer une explication sans y apporter de changements notables; pour l'élève, c'est une seconde étude et une seconde interrogation, relatives au même sujet. La *revision* est en réalité une nouvelle leçon que le maître donne sur la même question, mais sous une forme plus concise, avec des aperçus nouveaux, et surtout en groupant en un même ensemble ce qui avait fait antérieurement l'objet de plusieurs leçons. La répétition et la revision portent le nom de *récapitulations*; toutes deux

sont des exercices de mémoire, mais la révision a surtout pour but d'associer logiquement entre elles les notions, dans l'esprit des enfants.

Il faut éviter de donner aux enfants, pour les apprendre textuellement, des leçons trop longues et trop difficiles. On en augmente peu à peu la longueur ou la difficulté, sans toutefois excéder.

Importance des exercices de mémoire. — Bien que l'essentiel, dans l'enseignement, soit de former le jugement des élèves, il faut néanmoins attacher une importance convenable aux exercices de mémoire. La mémoire se développe vite chez la plupart des enfants, surtout par des exercices gradués, variés et intéressants. On profitera de cette disposition ; mais on ne fera apprendre textuellement que ce qui est utile.

L'étude des leçons est d'une absolue nécessité : un enseignement purement oral fatiguerait le maître à l'excès et presque en pure perte, car il ne laisserait, dans l'esprit des élèves, que des souvenirs vagues et fugitifs.

Le maître s'efforcera d'exciter, parmi les élèves, une grande émulation à l'étude ; mais ce n'est pas par des menaces qu'il y réussira, car lorsqu'ils sont sous l'impression de la crainte, leur intelligence n'est plus libre, le travail leur devient très difficile et quelquefois même à peu près impossible.

On usera de tous les moyens que suggère l'expérience, pour obtenir que les élèves étudient régulièrement les leçons dans leur famille ; on engagera les parents à y tenir et même, s'ils le peuvent, à faire réciter leurs enfants avant de les envoyer à l'école.

II. — Études textuelles ou littérales.

Explication des leçons à étudier littéralement. — Le maître cherchera à ne rien faire apprendre aux élèves qu'ils ne le comprennent ; d'ailleurs ils ne l'apprendraient que difficilement et l'oublieraient très vite. Il est indispensable de toujours faire précéder l'étude par un exposé oral de la leçon ; on fait lire ensuite aux enfants le texte qu'ils

ont à étudier ; on le leur explique avec toute la clarté possible, et on leur donne le sens de chaque mot un peu difficile. On leur adresse enfin quelques questions, pour s'assurer qu'ils ont compris ce qui leur a été expliqué.

Procédé pour étudier littéralement un texte. — Le maître fera remarquer aux élèves que la bonne manière d'étudier n'est pas de lire la leçon d'un bout à l'autre, et de la recommencer sans cesse, mais de suivre le procédé ci-après :

1° Lire tout le texte deux ou trois fois avec une grande attention ; pour en saisir l'idée générale et le plan.

2° Apprendre de mémoire une ou deux lignes, c'est-à-dire un ensemble de propositions où soit développée une idée.

3° Quand on les sait bien, en apprendre encore autant et les réunir aux précédentes.

4° Lorsque, par ce moyen, on est parvenu à retenir un alinéa, une période, répéter plusieurs fois ce fragment sans regarder le livre, et passer à un autre pour l'étudier de la même manière.

On ne laisse pas étudier à haute voix dans les classes. Sans doute, les enfants apprennent plus vite en articulant les mots qu'en lisant seulement des yeux ; mais le bon ordre exige qu'on leur recommande de prononcer sans trop se faire entendre.

Afin d'assurer la fidélité des souvenirs, il est nécessaire de faire de fréquentes répétitions et des exercices variés de révision.

Étude textuelle des prières et des autres leçons, dans les petites classes. — Lorsque les enfants ne savent pas suffisamment lire pour étudier eux-mêmes, soit les prières, soit les autres leçons, on les leur fait apprendre par l'une des formes suivantes du *procédé auditif*.

1. On réunit en groupe les écoliers qui apprennent la même prière, la même poésie, les mêmes réponses d'histoire ou de géographie ; le maître ou un moniteur en récite une petite partie, cinq ou six mots par exemple, que tous répètent ensemble deux ou trois fois, lentement et distinctement ;



lorsqu'ils les savent bien, le maître ou le moniteur y ajoute quelques autres mots, et il leur fait répéter le tout de la même manière.

2. Au lieu de faire répéter de suite par tous les élèves chacun des éléments étudiés, plusieurs maîtres les font d'abord dire par les enfants les plus intelligents, puis par tous à la fois, enfin par quelques-uns des plus faibles.

Dès que les élèves pourront lire, le maître leur fera apprendre les prières qui sont à la fin du syllabaire et du Premier livre de lecture. Il ne manquera pas de donner à ces enfants les explications à leur portée, pour leur faire comprendre les prières qu'ils récitent.

Interrogations et réceptions. — Les interrogations et les réceptions servent à fixer dans la mémoire le texte du manuel, et les explications du maître : *on ne sait que ce qu'on retient, et on ne retient bien que ce qui a été compris et plusieurs fois répété.* En général, les interrogations et la récitation des leçons doivent se faire pendant les heures de classe affectées à chacune des spécialités : ainsi, une leçon d'histoire commencera par la récitation du résumé de la leçon précédente, et l'interrogation sur le développement des faits ; il en est de même pour la plupart des spécialités.

Une exception semble pourtant nécessaire, dans nos écoles, pour la récitation des prières, de l'Évangile et du catéchisme, surtout dans les classes des commençants. Cette interrogation aura lieu au début de la classe du matin et du soir, selon qu'il est marqué dans le règlement.

Sans brusquerie, il faut exiger que les réceptions soient intelligibles et intelligentes, c'est-à-dire que les élèves s'expriment correctement ; qu'ils parlent avec une lenteur suffisante ; qu'ils articulent avec netteté, sur un ton naturel, et surtout qu'ils évitent les redites et le bredouillement. Mieux vaut que les enfants n'aient que peu de leçons à étudier, et qu'ils les récitent bien, que d'en avoir un grand nombre et de contracter, à leur occasion, l'habitude d'une prononciation défectueuse.

Dans les petites classes, les interrogations et la récitation doivent être une *leçon commune*, c'est-à-dire que tous les élèves écoutent et suivent la récitation. Ce procédé offre l'avantage de les tenir occupés, et il permet aux plus intelli-

gents d'acquérir quelques notions utiles, par les explications qui accompagnent la récitation.

III. — Étude des textes choisis.

Au nombre des exercices de mémoire que l'on propose aux élèves dans toutes les classes, il faut placer l'étude des morceaux choisis : fables et poésies enfantines, pour les commençants ; fragments en prose ou en vers, pour les élèves plus avancés.

Si les morceaux sont choisis avec discernement, et à la portée des enfants qui doivent les apprendre, cette étude est très avantageuse. Elle enrichit le vocabulaire des élèves, orne leur mémoire, leur suggère des pensées délicates et nobles, et leur fait retenir des phrases très correctement construites. La diction expressive, qui accompagne la récitation de ces textes, habitue l'enfant à parler avec aisance, naturel et distinction.

Avec les tout jeunes élèves, le maître emploie le procédé auditif, comme il est dit au paragraphe précédent. Mais avant l'étude, le texte a dû être expliqué par un entretien familier, coupé d'interrogations.

Dans les autres cours, le maître commence par lire le texte, emprunté à l'un des manuels qu'ont en main les élèves ; il l'explique quant aux idées et aux mots, puis il en fait lui-même une lecture expressive, divisée en plusieurs fragments s'il en est besoin, puis répétée par plusieurs élèves.

IV. — Division des prières et du catéchisme.

Pour faciliter l'étude des prières, on pourrait les répartir en six groupes :

Le *premier* comprendrait : le signe de la Croix, *Notre Père, Je vous salue, Je crois en Dieu* ;

Le *deuxième* : *Je confesse à Dieu*, les prières avant et après le repas, les actes des vertus théologales et l'acte de contrition ;

Le *troisième* : les commandements de Dieu et de l'Église, le *Pater* et l'*Ave Maria* ;

Le *quatrième* : la prière du matin à l'usage du diocèse, le *Credo* et la manière de dire le chapelet ;

Le *cinquième* : la prière du soir et l'*Angelus* ;

Le *sixième* : le *Confiteor*, les réponses de la sainte messe, et le *De profundis*.

A mesure qu'un enfant sait une prière, le maître en tient note sur le catalogue destiné à cette fin.

Pour le catéchisme, on suit en général le même ordre qu'aux catéchismes des paroisses. Si, dans la classe, il y a des enfants de plusieurs paroisses, on peut, surtout à l'approche de la première communion, en former des sections différentes, afin qu'ils apprennent les leçons mêmes sur lesquelles ils seront interrogés par MM. les Ecclésiastiques.

Dans les premières classes, on dispose les programmes mensuels de manière à revoir tout le catéchisme une ou deux fois au cours de l'année.

CHAPITRE IV

LE CATÉCHISME

I. — Importance du catéchisme.

L'éducation religieuse, que les enfants viennent chercher dans nos écoles, consiste à leur faire connaître, aimer et pratiquer la religion révélée au monde par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui doit les conduire au salut éternel. Or l'instruction chrétienne, par laquelle se forment dans les âmes les fortes convictions, est le moyen indispensable d'atteindre ce résultat, qui prime tous les autres : c'est dire l'importance capitale de l'enseignement du catéchisme.

Un Frère zélé, soucieux d'animer ses élèves de l'esprit

chrétien, regarde donc le catéchisme comme la plus noble de ses fonctions. Elle l'associe à une infinité de saints personnages qui se sont fait gloire de l'exercer, et à Jésus-Christ même, qui a passé la plus grande partie de sa vie publique à évangéliser les pauvres.

Il pense souvent que c'est surtout à cause du bien que nous pouvons faire aux âmes par les catéchismes, que notre Congrégation a été instituée, que l'Eglise l'a approuvée, et que les souverains Pontifes lui ont accordé les faveurs spirituelles dont nous jouissons.

Il considère aussi quel besoin ses élèves ont d'être instruits de la religion pendant qu'ils viennent à l'école : la plupart d'entre eux n'en entendront presque plus parler, une fois sortis des classes, et ils n'auront guère d'autre moyen de persévérer, que le souvenir des catéchismes qui leur auront été faits.

II. — Préparation du catéchisme.

Une connaissance superficielle de la religion ne suffit pas pour rendre un maître capable de faire le catéchisme ; s'il comprend sa mission, il fait une étude approfondie du dogme, de la morale et du culte catholiques, des maximes de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin de pouvoir en instruire ceux dont le divin Père de famille lui a confié l'éducation.

Mais quelles que soient les connaissances acquises dans cette préparation éloignée à l'enseignement religieux, une préparation spéciale est nécessaire pour la leçon du jour.

Pour bien préparer un catéchisme, il faut :

- 1° En déterminer, en limiter et en diviser le sujet.
- 2° Préparer les sous-questions propres à donner aux élèves l'intelligence du texte du catéchisme diocésain. Ces sous-questions portent sur les propositions, et sur les mots considérés isolément.
- 3° Déterminer les réflexions et explications très courtes qui peuvent être naturellement suggérées par le sujet que l'on traite.
- 4° Rechercher des traits historiques ou des passages de l'Écriture sainte, relatifs au sujet.
- 5° Trouver des comparaisons propres à faire comprendre

aux enfants ce qui, pour eux, serait difficile ou trop abstrait.

6° Prévoir la résolution pratique à proposer, comme fruit du catéchisme.

Il serait utile au maître d'écrire, en tout ou en partie, les sous-questions principales, ainsi que les réflexions et les comparaisons qu'il aurait trouvées en préparant le catéchisme ; pendant la leçon, il s'aiderait de ces notes, qui lui donneraient plus d'assurance et diminueraient sa contention d'esprit. Ainsi préparé, guidé par des notes et par le texte du manuel diocésain qu'il sait parfaitement, il n'a plus à se préoccuper en classe que d'assurer l'ordre et l'attention des enfants, et d'exciter, par les interrogations, leur ardeur à s'instruire des vérités divines.

A cette préparation intellectuelle, le maître doit joindre la pureté d'intention, et le recours à Dieu pour lui demander d'éclairer l'esprit des enfants, de toucher leur cœur et de déterminer leur volonté à la pratique du bien.

Remarque. — Il est nécessaire de subordonner la forme des questions et des explications à l'auditoire auquel on s'adresse, pour ne pas parler à de tout jeunes enfants comme aux écoliers plus avancés. Dans les premières classes surtout, on ne peut prévoir que les principales sous-questions, car il en est beaucoup qu'imposent les réponses mêmes des élèves, leurs hésitations ou leurs erreurs.

III. — La leçon de catéchisme.

Sujet des catéchismes. — Les instructions religieuses ont ordinairement pour sujet le texte même du catéchisme diocésain. Autant que possible, on suit le même ordre que dans les paroisses ; cela n'empêche pas de faire, aux jours marqués, le catéchisme sur les principales vérités, ou sur le mystère dont on célèbre la fête.

Ainsi que la Règle le prescrit, il faut faire souvent le catéchisme sur les principaux mystères et sur les principales vérités pratiques. Surtout à l'époque des premières communions, on adresse aux enfants une multitude de questions ayant trait à ce qu'ils ont étudié ; elles doivent rouler principalement sur les vérités fondamentales et les sacrements : ce sont donc des interrogations récapitulatives.

Manière générale de faire le catéchisme. — Tous les procédés qui peuvent rendre une leçon claire, intéressante et fructueuse, sont employés pendant le catéchisme.

Le maître, assis avec modestie et gravité, commence exactement la leçon à l'heure prescrite. Tout doit parler en lui ; son air, son regard, son ton de voix, annoncent combien est important l'exercice que l'on fait, et combien il mérite l'attention des écoliers.

Il exerce une grande vigilance sur ses élèves, et s'assure qu'ils le suivent ; il exige qu'ils aient les mains posées sur la table, et les yeux fixés sur lui.

Au début de l'exercice, on fait rendre compte, par deux ou trois enfants, de ce qui a été l'objet du catéchisme précédent ; et après avoir, ainsi que tous les élèves, fait le signe de la croix, le maître formule la première question telle qu'elle est dans le catéchisme du diocèse.

La question posée, on désigne un enfant, qui se tient debout et répond ; puis un ou deux autres répètent ce qu'il a dit. Si le premier élève ne sait pas la réponse, le maître la fait donner par un des plus avancés, ou il la donne lui-même et la fait répéter ensuite. On procède de la même manière pour les autres questions et pour les sous-questions, en se conformant aux conseils sur la manière d'interroger les élèves.

C'est donc par interrogations socratiques, et non par un discours continu, que le maître explique le catéchisme. Cependant il est parfois conduit à exposer des notions entièrement inconnues aux élèves, et qu'il ne peut leur faire trouver par des questions appropriées ; alors *ces développements seront très courts*, et toujours suivis d'interrogations récapitulatives, qui montreront à quel point l'enseignement a été compris et retenu.

Environ cinq minutes avant la fin du catéchisme, le maître récapitule par interrogations les principales explications qu'il a données ; il les fait répéter par quelques élèves, et termine l'exercice en suggérant, ou mieux en faisant trouver une pratique pieuse qui se rapporte au sujet traité.

Dans les catéchismes, le maître donnera toujours à son enseignement l'expression de la conviction la plus profonde ; il ne parlera donc qu'avec gravité et dignité des vérités de

la religion. Il inspirera à ses élèves le respect pour la présence de Dieu et la crainte de ses jugements ; une vive reconnaissance et un généreux amour envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, amour et reconnaissance se traduisant par la fuite des occasions du péché, et par le regret de ceux qu'ils ont commis. Il les portera à faire un saint et fréquent usage des sacrements de pénitence et d'eucharistie ; il leur inspirera une sincère dévotion envers la très sainte Vierge, saint Joseph, leurs saints patrons et leur ange gardien.

Défauts à éviter en faisant le catéchisme. — Dans un catéchisme, le maître évitera tout ce qui nuirait à la clarté, à l'exactitude et à l'intérêt de son enseignement. Il se gardera donc de tomber en l'un ou l'autre des défauts suivants :

1° Parler comme s'il faisait un discours, au lieu d'interroger presque continuellement les élèves.

2° Interroger plus de deux élèves, pour obtenir une réponse que le premier désigné n'a pu donner ; il est préférable que le maître la donne lui-même, afin de ne pas perdre le temps.

3° Faire répéter une même réponse à plus de deux ou de trois élèves ; cependant, on pourrait utilement la faire redire par ceux qu'on verrait inattentifs, ou qu'on jugerait peu instruits, surtout si la réponse était difficile et la matière très importante.

4° Interroger constamment suivant l'ordre des tables, car alors les élèves dont le tour de répondre est éloigné, ne se tiennent pas attentifs à toutes les questions. Il faut au contraire que le maître désigne tantôt un écolier, tantôt un autre, et fasse en sorte que tous les élèves, et surtout les plus faibles, soient interrogés ou aient à répéter quelque réponse ; mais il laisse ignorer l'ordre adopté pour l'interrogation.

5° Avancer quelques assertions dont la certitude n'est pas suffisamment établie. Tout ce qu'il dit : réponses, interprétations, faits cités, doit provenir de livres approuvés. Il ne décidera pas le cas où un péché est mortel ou véniel ; il lui suffira de dire, au besoin : « Tel acte est un péché ; c'est une faute grave. »

6° Ne pas distinguer suffisamment entre ce qui est de foi

et ce qui est de pieuse croyance, ce qui est obligatoire et les pratiques de perfection.

7° Se servir de comparaisons vulgaires ; citer des traits sans authenticité, ou sans rapport suffisant avec la leçon du jour ; occuper une trop notable partie du temps à raconter ou à lire des faits édifiants.

8° Rebuter les écoliers peu intelligents et animés de bonne volonté, au lieu de leur donner de temps en temps des récompenses, pour les encourager.

9° Permettre aux enfants de soulever des objections, ou de discuter les points de doctrine.

10° Faire des réprimandes ou donner des pénitences, alors qu'elles pourraient être différées sans inconvénient.

IV. — Le catéchisme aux différents cours.

Voici comment on adapte aux différents cours, la manière générale de faire le catéchisme :

Marche d'une leçon aux cours préparatoire et élémentaire.

— Elle varie suivant que les enfants savent ou ne savent pas lire.

Avec les élèves qui ne savent pas lire, on emploie le procédé auditif. Après avoir expliqué très simplement une question et une réponse du *Petit Catéchisme*, le maître les fait répéter individuellement, puis simultanément, jusqu'à ce qu'elles soient bien sues.

Si les élèves savent lire, on se sert avec avantage du tableau noir.

1° On y écrit d'avance une question et une réponse à étudier, puis on les fait lire par un élève d'abord, puis par plusieurs ensemble.

2° On distingue matériellement, c'est-à-dire qu'on sépare par un trait vertical, les parties de la réponse : *Pourquoi sommes-nous sur la terre ? — Nous sommes sur la terre pour connaître, | aimer, | servir Dieu, | et ainsi arriver au paradis.*

3° On souligne les mots importants ; on en donne ou l'on en fait trouver le sens, et l'on se sert surtout d'exemples et de comparaisons.

4° Nouvelle lecture du texte, dont on a réduit certains mots à leurs initiales.

5° Application du même procédé aux autres questions, puis interrogations récapitulatives.

6° Très courte exhortation, indiquant une résolution pratique, mise à la portée des jeunes enfants.

Alors même qu'une division de la classe ne saurait pas lire couramment, on peut suivre cette marche : les enfants de cette dernière section apprendront en écoutant les autres.

Marche d'une leçon aux cours moyen et supérieur. — Les explications sont plus ou moins complètes, selon le développement intellectuel des élèves ; mais dans l'un et l'autre cours, on procède d'après la marche suivante :

1° Prière et chant de quelques couplets d'un cantique.

2° Récapitulation sur la leçon de la veille, en demandant à quelques élèves de rendre compte de ce qu'ils ont retenu.

3° Explication du chapitre, ou fragment de chapitre du catéchisme diocésain qui fait le sujet de la leçon du jour. On y procède selon la manière indiquée plus haut, au moyen de sous-questions, de transformations de termes, d'exemples, de comparaisons, et de très courtes explications.

4° Récapitulation portant sur les principales explications données ; courte exhortation et indication de l'étude à faire.

5° Au cours moyen, il est bon de faire relire le texte du catéchisme, en terminant la leçon.

L'enseignement du catéchisme est complété par l'*histoire de la religion*. Cette histoire est renfermée dans l'histoire sainte, l'Évangile et l'histoire de l'Église, qu'on fera apprendre aux élèves, suivant la classe à laquelle ils appartiennent. Les gravures murales seront employées avec profit ; une carte de Palestine est nécessaire, pour y montrer les pays dont il est question.

V. — Le catéchisme dans les Écoles chrétiennes.

Temps que l'on doit employer à faire le catéchisme. — Tous les jours de classe, on fera le catéchisme pendant une demi-heure, de quatre heures à quatre heures et demie. Depuis le premier novembre jusqu'à fin janvier inclusivement, cette leçon est donnée de trois heures et demie à quatre.

Les veilles de congé, le catéchisme dure une heure, et on le commence une demi-heure plus tôt que les autres jours. Il en est de même les veilles des fêtes qui doivent remplacer le congé de la semaine¹.

Les jours de demi-congé, on abrège les leçons, et l'on fait, à la fin de l'école, le catéchisme pendant une demi-heure.

Le mercredi saint, après-midi, on fera le catéchisme depuis une heure et demie jusqu'à deux sur les principales vérités ; depuis deux jusqu'à trois, sur la Passion et sur la manière de passer les jours suivants, jusqu'au jour de Pâques.

Les veilles de la très sainte Trinité et de Noël, on le fait aussi pendant une demi-heure sur les principales vérités, et pendant une heure sur le sujet de la fête. En ces deux jours, la prière est récitée à trois heures. La veille de la Pentecôte, on suit le règlement des veilles de congé.

Catéchisme des dimanches et fêtes, et des veilles de congé. — Les dimanches et les fêtes d'obligation, on fait le catéchisme pendant une heure et demie, excepté les jours de Pâques, de la Pentecôte, de la très sainte Trinité et de Noël.

Les écoliers se rendent en classe pendant la demi-heure qui précède le catéchisme. En attendant le moment de le commencer, ils étudient l'Évangile.

¹ En plusieurs écoles, les catéchismes qui devraient durer une heure sont divisés en deux leçons d'une demi-heure, placées, l'une le matin et l'autre l'après-midi. On divise également en deux séances le catéchisme du dimanche.

Les dimanches, ainsi que les veilles de congé de tout le jour, on fait, pendant la première demi-heure, le catéchisme sur les principaux mystères et sur les autres vérités dont la connaissance est nécessaire au salut. Les jours de fête, on peut prendre pour sujet celui même de la fête.

Pendant la seconde demi-heure du catéchisme des veilles de congé, le maître peut, de temps en temps, enseigner aux enfants la manière de passer chrétiennement la journée, de sanctifier leurs actions, de se confesser, de se préparer à la sainte communion, et de faire l'action de grâces qui la suit.

Les dimanches, après le catéchisme sur les principaux mystères, le maître fait réciter l'Évangile, sommairement expliqué la veille ; il demande aux élèves ce qu'ils ont remarqué de plus frappant dans cette lecture ; ensuite il l'explique avec plus de détails, puis il interroge, en forme de récapitulation et de composition, sur tout ce qui a été dit dans les catéchismes de la semaine. Cette composition pourrait prendre la forme d'une lutte orale entre plusieurs élèves, qui se questionneraient réciproquement.

Parce que le catéchisme des dimanches et fêtes dure plus de temps que celui des autres jours, le maître choisira une histoire édifiante, relative au sujet traité, et il la racontera d'une manière intéressante, vers la fin de l'exercice.

On pourra admettre au catéchisme des élèves étrangers à l'école, pourvu qu'ils ne troublent pas l'ordre de la classe.

VI. — Obligation et manière de faire aimer la religion, par le catéchisme.

Il ne suffit pas au Frère des Écoles chrétiennes d'instruire les enfants de leurs devoirs religieux, et de les leur montrer comme des obligations strictes auxquelles ils ne peuvent se soustraire sans engager leur responsabilité. Pour qu'ils s'en acquittent volontiers, pendant qu'ils sont en classe et après leur sortie de l'école, il importe de les persuader que Dieu et la religion chrétienne sont dignes, par dessus tout, de captiver le cœur de l'homme. Dans ce but, le maître aura égard aux recommandations suivantes :

1° En faisant étudier le dogme, montrer aux enfants que

les manifestations de Dieu aux patriarches et aux prophètes, les miracles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et en particulier celui de sa résurrection, sont des événements historiques aussi bien et mieux établis que ceux que l'on admet sans difficulté dans l'histoire profane.

2° En parlant de Dieu, faire sans doute adorer et craindre en lui le Juge auquel rien n'est caché, et qui rendra à chacun selon ses œuvres, mais faire aimer le Bienfaiteur qui met sa puissance au service de l'homme, pour lequel il multiplie les actes d'une incompréhensible bonté.

Rappeler souvent les témoignages admirables que Notre-Seigneur nous a donnés de sa miséricorde et de sa charité ; faire réfléchir aux bienfaits dont il comble incessamment chaque homme en particulier.

3° Faire considérer la loi divine comme une garantie de bonheur pour les individus, les familles et les sociétés, puisqu'elle tend à détruire les passions et les vices, d'où naissent les troubles, les désordres et les crimes.

4° Dépeindre souvent les beautés de la vertu, le charme de l'innocence ; rappeler que l'effet propre de la religion n'est pas de rendre tristes ou insociables ceux qui la pratiquent, mais au contraire d'augmenter en eux la joie de la conscience, et de les porter à se dévouer au service du prochain avec une affectueuse cordialité.

5° Habituer les enfants à associer dans leur esprit l'idée de devoir accompli et de bonheur vrai, de sacrifice accepté et de joie intime.

6° Faire considérer les sacrements comme d'inappréciables bienfaits, puisque, en nous communiquant la grâce divine, ils nous établissent dans une éminente dignité de vie.

7° Aux élèves les plus avancés, montrer combien les dogmes de la religion — Providence, immortalité de l'âme, récompenses futures — et les sacrements de pénitence et d'eucharistie, répondent aux aspirations les plus profondes de l'âme humaine.

8° Dans les instructions catéchistiques, dans l'enseignement de l'histoire de l'Église et de l'histoire nationale, mettre en lumière les bienfaits sociaux de l'Église catholique.

9° Éviter toute contrainte, tout acte de zèle inconsidéré, toute étroitesse de jugement et de conduite, dans les

pratiques pieuses dont on veut faire prendre l'habitude aux écoliers.

10° Établir et mettre en honneur, dans l'école, la congrégation de la très sainte Vierge et d'autres associations pieuses, qui font goûter d'une manière spéciale à leurs membres le bonheur de servir Dieu, et de s'initier aux œuvres de l'apostolat chrétien.

11° Faire comprendre l'incomparable beauté des prières et des offices liturgiques.

12° Montrer, par sa propre conduite, combien la religion rend aimables et dévoués ceux à qui elle inspire de quitter le monde pour se consacrer à Dieu.

CHAPITRE V

LES EXERCICES DE PIÉTÉ A L'ÉCOLE

I. — La piété d'un écolier chrétien.

Si elle est sérieuse, la piété d'un écolier chrétien se reconnaît aux caractères suivants, affirmés d'autant mieux que l'enfant avance en âge :

1° Elle est *convaincue*, on fondée sur la connaissance des bienfaits de Dieu et des amabilités infinies de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

2° Elle est *agissante*, c'est-à-dire qu'elle porte l'enfant à accomplir tous ses devoirs, parce que telle est la volonté de Dieu ; à éviter le péché, parce qu'il déplaît à Dieu ; à recourir à la prière et aux sacrements, parce qu'on y reçoit la lumière et la force de Dieu.

3° Elle est *constante* dans ses pratiques, ou indépendante des caprices de l'humeur et des dispositions variables du tempérament.

4° Elle est *aimable*, c'est-à-dire qu'elle rend l'écolier cordialement soumis à ses parents et à ses maîtres, affable et prévenant envers ses condisciples, patient à supporter leurs défauts, attentif à ne faire souffrir personne.

La piété est une habitude et, comme toutes les habitudes, elle se développe par la répétition des actes : c'est pourquoi le règlement de l'école prescrit des prières régulières, et veille à l'accomplissement des autres devoirs du chrétien.

II. — Prières qui se font dans l'école.

Un bon maître inspire à ses élèves le goût et le fréquent usage de la prière ; il leur fait ainsi contracter l'habitude de recourir à Dieu dans les différentes circonstances de la vie.

En ce qui concerne les prières qu'on doit dire dans l'école, on se conformera aux indications du livre des *Exercices de piété*.

A toutes les demi-heures, lorsqu'il n'y a pas de prières fixées par le livre des Exercices, un écolier dit d'un ton élevé : *Souvenons-nous que nous sommes en la sainte présence de Dieu*. On suspend aussitôt l'exercice, et les élèves, ainsi que le maître, se recueillent la durée d'un *Ave Maria*. On engage les écoliers à faire, pendant ce temps, quelques oraisons jaculatoires qu'on a eu soin de leur enseigner. Ces prières servent au maître pour renouveler son attention sur lui-même et à la présence de Dieu ; elles habituent les écoliers à penser à Dieu pendant le travail.

Après midi, la prière du soir se fait à la fin de l'école, c'est-à-dire à quatre heures et demie ; depuis le premier novembre jusqu'à fin janvier, elle est dite à quatre heures.

On récitera le *De profundis*, après la prière du matin et après celle du soir : 1° le premier jour de classe, en octobre, janvier, avril et juillet, pour les Frères morts pendant le trimestre précédent¹ ; 2° à la mort d'un Frère, ou d'un fondateur de la communauté ; 3° à la mort d'un élève de l'école.

On ne fera dire aucune prière autre que celles qui sont prescrites, à moins d'un ordre ou d'une permission.

¹ Ces dates correspondent aux circulaires nécrologiques trimestrielles.

III. — Tenue pendant les prières, et manière de les dire.

Le maître reste à sa place, debout et découvert, pendant les prières du matin, du soir et du commencement de l'école. Durant ces exercices, les élèves se tiennent à genoux, les bras croisés et les yeux baissés. Ils demeurent debout en récitant le chapelet, et on les fait asseoir pendant la *réflexion*.

Pendant les autres prières, le maître et les élèves restent assis à leur place, dans une attitude modeste et recueillie.

Tous les écoliers se disposent à faire la prière aussitôt qu'on en donne le signal ; ensemble ils font le signe de la croix, en même temps que le maître. Ils font le signe de la croix à la bénédiction, et s'inclinent lorsqu'on prononce les mots *Père, Fils et Saint-Esprit*.

Le récitant dira les prières d'un ton élevé, d'une manière intelligible, afin que les autres élèves puissent entendre distinctement. Tous le suivront d'un ton très modéré, en sorte que sa voix domine toujours, et ils s'arrêteront à toutes les pauses en même temps que lui ; ils éviteront ainsi la confusion, le ton chantant et les cris, si désagréables et si peu respectueux dans les prières.

S'il arrivait que les écoliers eussent de la peine à faire les pauses ou à s'accorder, le maître leur prescrirait de dire les prières le livre en main ; il le tiendrait lui-même ainsi que le signal, afin d'avertir les élèves de faire les pauses aux endroits convenables.

Le maître ne parlera ni en particulier ni en général aux élèves, pendant les prières ; s'il en remarque qui soient répréhensibles, il se contentera de leur faire signe ou de les noter sur son carnet. Il s'abstiendra même de tout ce qui pourrait les distraire, comme serait d'en faire passer d'une place à une autre. Son principal soin doit être de veiller à tout dans la classe, et de réciter lui-même les prières avec piété, afin d'être un sujet d'édification pour les écoliers.

IV. — La réflexion et l'examen.

Le livre des *Exercices de piété* à l'usage de nos écoles contient, sur les principaux devoirs du chrétien, une suite de pensées à développer, et qui peuvent servir de sujets de *réflexions* pendant un mois. Chaque matin, après la prière, on lit la pensée ou la maxime marquée pour ce jour ; le maître l'explique pendant cinq à six minutes, fait connaître aux enfants leurs obligations, et leur suggère les moyens et les résolutions à prendre pour les remplir fidèlement.

Cette direction générale n'interdit pas au maître de s'inspirer, pour les réflexions, de diverses circonstances qui peuvent donner matière à de sérieuses considérations et à des résolutions pratiques : la dévotion à la divine Enfance, au Sacré-Cœur, à la très sainte Vierge et à saint Joseph, pendant les mois qui leur sont consacrés ; les fêtes de l'Église, la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie ; les maximes et les récits évangéliques, les pratiques de la vie chrétienne, la vocation et la nécessité de beaucoup prier pour la connaître ; les difficultés à vaincre pour persévérer, après l'école, dans les habitudes religieuses qu'on a dû y contracter.

Le même livre contient aussi, pour le soir, un pareil nombre de pensées qu'on explique sous forme d'*examen de conscience*. Elles ont un certain rapport avec les réflexions qui leur correspondent, afin que les élèves soient conduits à se rendre compte de la manière dont ils ont accompli les résolutions qu'ils ont dû prendre le matin.

Par ce moyen, on rappelle chaque mois aux enfants leurs principaux devoirs, et on leur fait remarquer les fautes les plus ordinaires à leur âge. Ils contractent ainsi l'habitude de prévoir, le matin, les dangers auxquels ils pourraient être exposés pendant le jour, et de s'examiner, le soir, sur la manière dont ils ont passé la journée.

Un bon maître met à profit ces exhortations quotidiennes pour gagner à Dieu les âmes des enfants : aussi ne manque-t-il jamais de préparer ce qu'il doit dire ; de s'en pénétrer lui-même, afin de l'exprimer avec onction et d'une manière

persuasive; enfin d'en recommander les résultats à Jésus-Christ, qui seul peut incliner efficacement les volontés à la vertu.

V. — Les congrégations.

Dans l'école, une congrégation est le groupement d'un certain nombre d'élèves, qui se soumettent volontairement à un règlement spécial et à une direction plus suivie, afin d'augmenter en eux-mêmes l'esprit chrétien, de vivre selon cet esprit, et de s'initier aux pratiques de l'apostolat.

Il n'y a dans l'école qu'une seule congrégation canoniquement érigée : la congrégation de la très sainte Vierge. Mais elle peut comprendre plusieurs sections où sont admis successivement les élèves, et recevoir même, dans l'une d'elles, les anciens élèves de l'école, groupés en une œuvre de persévérance.

Ce qui importe dans une congrégation, et surtout à son début, c'est beaucoup moins le nombre de ses membres que leur valeur morale et l'influence que, par leur piété et leur caractère, ils exercent sur leurs condisciples. La congrégation a pour directeur spirituel le prêtre désigné par M. le Curé de la paroisse, pour remplir cette fonction ; elle a pour directeur auxiliaire le frère Directeur, ou le maître qu'il délègue pour le remplacer.

Bien des conditions sont requises pour le fonctionnement normal et la prospérité spirituelle de la congrégation ; voici les principales :

1° Le soin de n'admettre, à titre de congréganistes, que les élèves qui jouissent de l'estime générale dans l'école.

2° Une parfaite entente entre le Frère chargé de la pieuse association, et le directeur spirituel.

3° La régularité des réunions, la ferveur dans la célébration des fêtes religieuses, et l'action efficace du conseil.

4° Le rôle à la fois discret et actif du Frère qui dirige la congrégation ; son esprit surnaturel, son bon sens, et ses rapports cordiaux avec les maîtres des diverses classes où se recrutent les congréganistes.

On ne peut ni développer ici ces conditions, ni s'étendre sur la manière d'établir la congrégation dans une école où

elle n'existe pas, ni indiquer les épreuves à faire subir aux aspirants et aux approbanistes, et le cérémonial d'admission des congréganistes : on trouvera tous les détails utiles dans les manuels spéciaux.

CHAPITRE VI

LES EXERCICES DE PIÉTÉ A LA PAROISSE

I. — Assistance aux offices paroissiaux.

Si les Frères ne peuvent faire entendre tous les jours la sainte messe aux écoliers, on y suppléera par la récitation de trois dizaines du chapelet ; mais on ne négligera rien pour obtenir que, deux fois au moins par semaine, MM. les Curés veuillent bien fixer, dans les paroisses, la sainte messe à une heure telle que les élèves puissent y assister.

Les dimanches et fêtes d'obligation, les maîtres conduiront les enfants aux offices de la paroisse, à moins que ce ne soit absolument impossible.

Les élèves se réuniront à l'école avant d'aller à l'église, où ils devront être arrivés avant que la messe ou les vêpres soient commencées. Les maîtres les surveilleront beaucoup en les conduisant ; toutefois ils prendront garde de ne faire aucun signe qui marque l'impatience ou le mécontentement.

Il est à propos qu'un maître entre le premier dans l'église ; alors celui de la classe suivante veille sur les enfants qui sont encore dehors. Le maître dont la classe occupe la fin du rang désigne un élève pour exercer la surveillance.

Les élèves doivent entrer dans l'église avec modestie et en silence. A mesure qu'ils arrivent à leur place, ils se

mettent à genoux et s'inclinent pour adorer le très saint Sacrement.

Au besoin, quelques enfants des plus sages seront chargés de ranger par avance les bancs ou les chaises. Les bancs sont préférables aux chaises, car ils occasionnent moins de bruit. Les maîtres prendront toutes les précautions nécessaires pour que les écoliers ne troublent pas le recueillement de l'assistance, en se mettant à genoux ou en se levant.

Prescriptions relatives à la conduite des élèves à l'église.

— Pendant les offices, les élèves qui ne savent pas lire disent le chapelet; les autres suivent dans leur livre de prières. Tous se tiennent à genoux, debout ou assis, suivant l'usage des lieux. A la consécration, ils s'inclinent respectueusement pour adorer Notre-Seigneur.

On veillera à ce qu'ils ne chantent pas trop haut, trop vite ou trop lentement, et qu'ils se gardent de fredonner la Préface ou le *Pater*.

Les maîtres ne se serviront pas de livre à l'église, excepté les dimanches et fêtes, et ils s'efforceront de ne pas perdre de vue leurs écoliers. Ils ne quitteront point leur place pour avertir les dissipés, et ils ne les menaceront pas non plus dans l'église.

Pour exciter les élèves à prier avec ferveur, les maîtres pourraient dire de temps en temps et à voix basse, *Ave Maria*, en regardant ceux qui récitent le chapelet; puis, se tournant vers les autres, désigner le titre des prières que fait le prêtre.

Les moyens que le maître doit employer, pour obtenir des enfants l'ordre et la piété dans l'église, sont :

- 1° De les édifier par sa ferveur et sa modestie.
- 2° De tenir à ce qu'ils se servent de leur livre.
- 3° De les placer de telle sorte qu'ils soient suffisamment écartés les uns des autres.
- 4° De se placer lui-même de manière à pouvoir les surveiller tous, sans difficulté.
- 5° De grouper auprès de lui ceux dont la conduite exige une plus grande surveillance.

6° De ne pas permettre qu'ils apportent à l'église des objets qui puissent les distraire.

Si le grand nombre d'assistants rend la sortie difficile, à l'issue des offices, on fait asseoir les écoliers pendant quelques minutes. Le moment du départ arrivé, tous s'agenouillent pour faire un acte d'adoration; ils se lèvent ensuite banc par banc, font la génuflexion ou une inclination, suivant l'usage ou la circonstance, puis ils sortent en rang.

On ne tolérera pas que les élèves secouent dans l'église la poussière de leurs vêtements, ni qu'ils y laissent du papier ou quelque autre objet que ce soit.

Un des maîtres se tiendra à la porte de l'église pour empêcher les écoliers de s'amuser, ou de faire du bruit en sortant. Lorsqu'ils retourneront de l'église chez leurs parents, on les renverra deux à deux, et autant que possible par rangs de quartiers, comme pour la sortie de l'école.

II. — Réception des sacrements.

C'est le plus ordinairement à l'église paroissiale que les élèves de nos écoles se confessent et communient. Sans doute il peut y avoir, à les faire confesser et communier dans la chapelle de l'école, une plus facile surveillance pour le maître et plus de recueillement pour les enfants; mais s'ils ne contractent pas l'habitude de fréquenter les sacrements à la paroisse même, il est à craindre que certains d'entre eux n'éprouvent plus tard quelque embarras, quelque respect humain, qui viendra s'ajouter à d'autres prétextes pour les éloigner de la pratique de la religion.

Puisque la vie chrétienne s'alimente particulièrement par la fervente et fréquente réception des sacrements, les maîtres ne négligeront rien pour la faciliter à leurs élèves.

1° Ils les instruiront avec soin de ce qui concerne l'accusation des péchés, la contrition et le ferme propos qu'il en faut concevoir; la préparation à la sainte communion, et l'action de grâces qui la doit suivre.

2° Ils les surveilleront ou feront surveiller pendant la préparation à la confession, afin qu'ils se maintiennent dans un grand recueillement. Ils les prépareront à la sainte

communion par des instructions spéciales, où seront rappelées les dispositions du corps et de l'âme, qu'il est nécessaire ou qu'il convient d'y apporter.

3° Ils redoubleront de vigilance et de dévouement à l'égard des enfants qui se préparent à faire leur première communion.

4° Le frère Directeur priera M. le Curé de vouloir bien désigner un prêtre qui reçoive régulièrement les enfants en confession : une fois le mois, les élèves qui ont fait leur première communion, et ceux qui doivent la faire dans l'année ; tous les trois mois au moins, les autres élèves.

CHAPITRE VII

LA LECTURE

I. — Indications générales sur la lecture.

L'enseignement de la lecture comprend : la lecture élémentaire, la lecture courante et la lecture expressive.

Autant qu'ils le peuvent, on s'efforce d'obtenir des élèves :

1° Qu'ils suivent bien la leçon. — Pour s'en assurer, le maître arrête de temps en temps le lecteur par un coup de signal, et il désigne l'élève qui lui paraîtrait n'être pas attentif ; celui-ci doit continuer la lecture sans répéter aucun des mots déjà prononcés.

2° Qu'ils prononcent bien toutes les syllabes, sans les répéter. On exigera de ceux qui bégayaient, qu'ils lisent toujours très lentement, comme en syllabant.

3° Qu'ils conservent leur ton de voix ordinaire, et lisent assez haut pour être entendus de tous les écoliers qui suivent la même leçon, mais sans déranger ceux des autres sections.

4° Qu'ils ne chantent pas en lisant, et ne fassent aucun mouvement de la tête ou du corps.

5° Qu'ils observent les pauses indiquées par la ponctuation, et d'autres non marquées que réclame le sens.

6° Qu'ils fassent les liaisons, mais évitent néanmoins celles qui seraient dures ou affectées.

7° Qu'ils écoutent et cherchent à retenir les explications par lesquelles on veut leur faire comprendre ce qu'ils lisent.

8° Lorsqu'ils sont assez avancés, on les exerce à lire avec expression, sans emphase, et sur le ton de la conversation.

Il importe d'habituer les élèves à se rendre compte de ce qu'ils lisent, parce que c'est un puissant moyen de leur faire acquérir des idées. Le maître ne manquera donc pas de leur expliquer et faire expliquer le texte de la lecture ; à la fin de la leçon, il les interrogera sur ce qu'ils auront lu, et s'assurera qu'ils en ont l'intelligence. Ainsi, sans devenir une leçon de choses, la lecture peut servir beaucoup au développement intellectuel des élèves.

Dans les *petites classes*, lorsque le lecteur ne peut corriger seul la faute dont on le reprend, il est très avantageux, au lieu de désigner un autre élève pour dire le mot mal lu, de faire retrouver au livre-tableau, par le lecteur lui-même, les éléments du mot difficile, ou de les faire écrire et lire au tableau noir. Le maître oblige ainsi l'enfant à réfléchir, au lieu de jeter dans sa mémoire un son aussitôt oublié qu'entendu. C'est en même temps une leçon dont toute la classe profite.

Pendant la lecture, le maître s'applique : 1° à surveiller les écoliers, afin de les maintenir dans l'ordre et le silence ; 2° à suivre la leçon, dans le livre qu'il tient en main ; 3° à reprendre le lecteur, toutes les fois qu'il fait une faute.

II. — La méthode de lecture élémentaire.

Enseignement de la lecture dans les petites classes.

La *lecture élémentaire* est l'initiation des jeunes enfants à la lecture courante. Les procédés auxquels on a recours dans nos classes, sont : les exercices méthodiques du livre-

tableau et du syllabaire, les exercices au tableau noir, et les exercices d'écriture ou de copie simultanés à la lecture.

Méthode du livre-tableau et du syllabaire. — Le *livre-tableau* et le *syllabaire* sont étudiés simultanément.

Notre livre-tableau a pour but de former l'enfant au mécanisme de la lecture d'après la *méthode phonique*, ou syllabation immédiate; on peut l'employer aussi pour enseigner par la *nouvelle méthode d'épellation*. Il sert de préparation au syllabaire, dont il n'est qu'une reproduction abrégée, mais qu'il ne doit pas remplacer. Par la grosseur de ses caractères, le livre-tableau permet de donner la leçon à toute une division d'élèves à la fois.

Chaque leçon de lecture élémentaire comprend quatre exercices : l'étude des lettres, la préparation syllabique, la lecture des mots syllabés, et la *récapitulation sur des mots sans syllabation*.

Dans le premier exercice, l'élève apprend à connaître et à distinguer les lettres qui font l'objet de la leçon; dans le second, il assemble ces lettres pour en former des syllabes; dans le troisième et le quatrième, il lit des mots formés avec les syllabes étudiées.

Les élèves répètent chaque partie, d'abord tous ensemble; le maître fait ensuite redire la leçon table par table, puis chaque enfant lit seul. Cet exercice se fait d'abord au tableau noir, puis au livre-tableau; les élèves lisent enfin, dans le syllabaire, la leçon qui vient d'être ainsi préparée.

On fera lire les lettres, les syllabes et les mots, tantôt dans un ordre, tantôt dans un autre, et parfois sans ordre, afin que les enfants ne les connaissent pas seulement par routine; il faut apporter aussi une attention spéciale à ce qu'ils distinguent bien les lettres qui ont entre elles quelque ressemblance, ou dont ils peuvent facilement confondre les noms.

Si l'on adopte la *nouvelle épellation*, on décompose la syllabe non en lettres, mais en sons et articulations, formés parfois de plusieurs lettres. Le mot Pasteur s'épellerait : pe-a-pa, ste-eur - steur : Pasteur¹.

¹ Plusieurs maîtres estiment que, dans les classes nombreuses où l'on est obligé de se servir de moniteurs, la méthode phonique, plus rationnelle, offre peut-être plus de difficultés pratiques que la méthode par épellation.

Emploi du tableau noir. — Dans l'enseignement de la lecture élémentaire, on se sert du tableau noir pour y tracer, en caractères de fortes dimensions, les lettres à étudier pendant la leçon, puis quelques-unes de leurs combinaisons avec les lettres étudiées précédemment. Le tableau noir permet de varier les combinaisons de lettres et les mots, de multiplier les exercices et d'empêcher ainsi que l'enfant ne lise de mémoire, enfin de l'intéresser en préparant la leçon sous ses yeux.

Exercices d'écriture simultanés à la lecture. — L'écriture sur l'ardoise, ou sur le cahier avec crayon tendre, doit marcher de pair avec la lecture; c'est pour cela que chaque page du syllabaire se termine par quelques lignes en caractères calligraphiques, et que le maître écrit d'autres mots encore sur le tableau noir. L'enfant s'applique à les reproduire lorsqu'il les a lus.

Les considérations qui ont généralisé, dans les petites classes, les exercices d'écriture et d'orthographe simultanés à l'enseignement de la lecture élémentaire, sont les suivantes :

1^o Pour l'enfant, la copie d'un texte calligraphique est une lecture très lente et même une sorte d'épellation; si le maître recommande aux élèves de lire en écrivant, et s'il fait lire ensuite à haute voix le texte écrit sur l'ardoise, cela équivaut à une répétition de la leçon.

2^o L'écriture devient un auxiliaire de la lecture : la reproduction des lettres en grave la forme et le nom dans l'esprit de l'enfant; elle fixe son attention, en même temps qu'elle exerce son œil et sa main. Il va sans dire que la copie sera précédée de quelques indications sur la forme de la lettre ou des lettres que l'élève n'a pas encore écrites, et que les leçons de calligraphie reprendront en détail, et avec un grand nombre d'exercices, l'étude de chaque lettre.

3^o Si le maître tient à l'exactitude dans la copie, et si, de temps en temps, il signale et fait corriger quelques fautes, les jeunes élèves arrivent à copier correctement un texte; c'est une initiation à l'orthographe absolue, laquelle s'apprend surtout par la vue et la transcription des mots.

4° La variété que les exercices de copie introduisent dans les leçons, rend la classe moins monotone, plus attrayante pour les jeunes enfants : or ce résultat est capital.

5° En même temps que la copie tient occupés tous les enfants d'une même section, elle permet au maître de faire travailler un autre groupe.

III. — Application de la méthode phonique.

Application à la 1^{re} leçon. — La première leçon du livre-tableau et du syllabaire étudie les sons et les articulations que représentent les caractères a, o, p, b ; puis elle en forme les syllabes pa, po, ba, bo, et enfin les mots papa, bobo, baba ¹.

1^{er} procédé. — Après avoir tracé, en grandes dimensions, la lettre a au tableau noir, le maître en donne le son ; il le fait répéter aux élèves et s'assure que chacun sait le produire correctement ². Il fait de même pour o ; puis il exerce les enfants à bien distinguer ces deux voyelles, qu'il montre en différents endroits du livre-tableau.

Il s'agit maintenant de la consonne p : comment faut-il l'articuler ? Ni pé, ni pe ; car placée devant la voyelle a, elle doit donner pa, et non pé-a ou pe-a. On produit cette consonne par le simple jeu des lèvres laissant sortir avec explosion l'air de la bouche, que l'on a fermée auparavant, comme on le fait pour prononcer pe, mais avec cette différence qu'on ne fait pas sentir le son vocal e de l'e muet.

Il est bon de préparer les élèves à cette articulation, en leur faisant dire plusieurs fois, tous ensemble et en regardant les lèvres du maître : pa, pe, pi, po, pu.

Quand l'effet vocal de la lettre p est obtenu, le maître trace successivement, au tableau noir, les syllabes pa, po, en les faisant prononcer *sans épellation* ; puis il les fait retrouver

¹ Les maîtres devront étudier attentivement la *Méthodologie du Livre-Tableau et du syllabaire*, éditée par notre Institut.

² Ou inversement, le maître prononce soit le son, soit l'articulation ; il le fait répéter par les élèves, et ne trace devant eux la lettre que quand ils en expriment correctement l'effet vocal.

plusieurs fois sur le livre-tableau, tantôt dans un ordre et tantôt autrement.

On procède de même pour l'articulation b, qui provient d'un mouvement des lèvres analogue à celui du p, mais avec une explosion d'air moins forte.

Les syllabes ba, bo, sont étudiées comme pa et po, oralement, puis au tableau noir et sur le livre-tableau ; enfin les quatre alternativement, puis mêlées. Dès que les élèves sont parvenus à bien distinguer entre elles ces quatre syllabes, on leur fait lire les mots papa, bobo, baba.

On attire l'attention des enfants sur la place du jambage dans le p et le b, puis une autre fois, sur la différence entre q et d ; on procède, soit avec la craie au tableau noir, soit avec des lettres mobiles, appliquées momentanément sur le livre-tableau.

Remarque. — Le maître établira de suite la comparaison entre les élèves, en les plaçant par ordre de réussite dans ce premier exercice. Ce classement est utile, parce qu'il les stimule et qu'il le renseigne lui-même sur les résultats obtenus. L'usage de ce moyen d'émulation conduit à des progrès prompts et sérieux.

2^e procédé. — On étudie les sons représentés par les voyelles a et o, comme dans le premier procédé. Quant aux consonnes p et b, on ne les fait pas articuler seules ; on les montre placées successivement devant les voyelles a et o, et l'on fait prononcer immédiatement les syllabes pa, po, ba, bo. L'exercice apprend aux jeunes élèves la forme et le rôle de ces premières consonnes, ainsi que des autres.

Remarques sur les autres leçons du livre-tableau. — A partir de la 8^e leçon, apparaît l'étude des sons représentés par plusieurs voyelles réunies. Il n'y a pas à nommer séparément ces lettres ; ainsi les voyelles composées (ou polygrammes) eu, ou, se lisent comme une voyelle simple. Il en est de même des voyelles nasales an, on, in, un, et des diphtongues oi, ieu, etc.

La 9^e leçon commence l'étude des consonnes composées, (ou articulations polygrammes) ch, gn, ..., pour lesquelles on procède comme pour les consonnes simples. Ainsi

ch s'articule de suite, sans séparation des éléments, comme *che* ; mais sans production du son de l'e muet, par le simple jeu de la langue, de l'air et des lèvres ouvertes. Il en sera de même de *gn*, à la 10^e leçon. On prépare les élèves à l'articulation des consonnes simples ou composées, en leur faisant répéter, par le procédé auditif, des syllabes commençant par ces consonnes : *pa, pe, pi, po, pu ; cha, che, cho, chu*, ou des mots comme *chose, chapeau, chemin, chute*.

Remarque. — L'ancienne appellation des lettres *bé, cé, dé, effe, enne*, ... étant plus sonore, est préférable pour l'épellation de la copie que déjà l'on fait faire aux élèves, et plus tard, pour celle des devoirs d'orthographe : on peut s'en servir pour cet usage, mais non pour apprendre à lire. Dans l'étude de la méthode de lecture élémentaire, on procède par la nouvelle appellation, ou par syllabation immédiate.

IV. — Le Premier livre de lecture.

Le *Premier livre de lecture* fait suite au syllabaire ; il a pour but de conduire rapidement l'élève à la lecture courante. On pourrait même le faire lire en même temps que la dernière partie du syllabaire.

Lorsqu'ils abordent cet ouvrage, les enfants ont déjà fait assez de progrès pour ne décomposer en leurs éléments que les mots difficiles. Toutefois, dans la première partie, les mots sont divisés en syllabes ; dans la seconde, destinée à la lecture courante proprement dite, ils se présentent sous leur forme ordinaire. Vers la fin, sont insérées les principales prières : le maître les utilise dès que les enfants sont capables de les lire et de les étudier seuls.

Les leçons de ce livre servent à donner quelques notions sur la morale, la civilité et les choses usuelles. Après avoir lu une leçon, les enfants sont interrogés sur ce qu'elle contient, sur l'orthographe des mots usuels, et sur leur signification. (Ces deux derniers exercices ont dû être déjà pratiqués avec le syllabaire.)

Pour permettre aux élèves distraits de mieux suivre, le lecteur dit le titre de chaque leçon et même énonce le numéro de chaque alinéa. Afin de maintenir l'ordre

pendant la lecture, le maître se sert du signal pour reprendre les enfants qui lisent mal ; excepté pour les explications, il ne parle que lorsqu'un signe ne suffit pas.

V. — La lecture courante aux différents cours.

Cours élémentaire. — Après le *Premier livre de lecture*, on passe aux *Lectures courantes*. Plusieurs de ces lectures peuvent servir de texte à des leçons de choses ; d'autres, à des exercices de récitation.

Lorsque, par extraordinaire et pour varier, on fera *syllabier* les enfants *tous ensemble*, ce devra être pour peu de temps, dans les classes nombreuses, et seulement vers la fin de la leçon. Encore faudra-t-il le faire à demi-voix, pour ne pas déranger les classes voisines, et l'on exigera que tous les enfants suivent bien. Ce procédé pourrait encore être utilisé lorsque, par suite d'un empêchement, il n'aurait pas été possible de faire lire chaque élève en particulier ; alors ils liraient table par table ou tous ensemble.

Au cours élémentaire, les leçons de lecture ont pour but de conduire l'enfant à lire couramment, sans difficulté ; c'est donc à la lecture matérielle, au mécanisme de la lecture, que la plus grande partie du temps est employée. Toutefois le maître n'oublie pas qu'il doit, par cet exercice, former l'esprit des jeunes élèves ; c'est pourquoi il attire leur attention :

1° Sur le sens général de la lecture, dont il leur demande de faire oralement le résumé.

2° Sur le sens de quelques mots, qu'il leur fait donner ou leur donne lui-même.

3° Sur quelques-unes des notions que renferme le texte, et à propos desquelles on interrogera les enfants après qu'ils auront lu.

4° Sur l'orthographe absolue de certains mots, qu'on fait épeler à livre fermé, et sur la nature de quelques autres, autant que l'enseignement grammatical permet aux élèves de la connaître.

Cours moyen. — Le programme spécial du cours moyen est la *lecture courante avec explications*, c'est-à-dire que,

sans négliger la lecture matérielle, la leçon comporte une série d'exercices qui ont pour but :

1° De donner à la voix des enfants plus de souplesse et de netteté, à leur prononciation plus de pureté et de correction.

2° De multiplier leurs idées, et les mots dont se compose leur vocabulaire ; de contribuer ainsi à la culture générale de leur intelligence, et de leur faciliter l'exercice de la rédaction.

3° D'attirer l'attention des élèves sur les idées morales que présente le texte.

La marche d'une leçon de lecture courante est la suivante :

1° Le maître lit le texte de la leçon, d'un ton simple et naturel. Ce texte a été choisi en rapport avec le développement intellectuel des élèves, la durée de l'exercice et, de temps en temps du moins, avec l'orientation générale des études dans l'école (industrie et agriculture régionales, commerce, etc.).

2° Il s'assure que les enfants ont compris quelle est l'idée principale du texte, et par quelles pensées l'auteur la développe.

3° Le texte est lu par le plus grand nombre d'élèves possible, et l'on commence par les meilleurs lecteurs : pour les élèves faibles, c'est une leçon ajoutée à la lecture-type que le maître a déjà faite. Il importe que chaque élève lise très bien le fragment qui lui échoit ; on fera recommencer une même phrase, jusqu'à ce que le résultat obtenu soit satisfaisant, c'est-à-dire jusqu'à ce que toute hésitation soit supprimée, que les pauses de ponctuation et les pauses de sens soient respectées, que la prononciation des sons et des articulations soit nette, et exempte d'accent défectueux.

4° Sans digressions inutiles ni explications superflues, le maître interroge sur le sens des mots et des phrases, sur quelques expressions figurées. Il fait parler les élèves, et n'intervient guère que pour leur venir en aide.

5° Le maître fait résumer le texte, et dégager l'enseignement moral, direct ou indirect, qu'il renferme.

VI. — Lecture expressive.

La lecture expressive consiste à traduire les idées et les sentiments renfermés dans un texte, par les intonations, les inflexions, les pauses et la mise en relief des mots de valeur. Pour y réussir, il est nécessaire de comprendre les idées, leur liaison et leurs nuances, les sentiments et leur variété si complexe : c'est pourquoi la lecture expressive n'est vraiment pratiquée qu'au cours supérieur. Toutefois, on en donne quelques notions aux cours précédents, dans la mesure que comporte l'intelligence des élèves.

Voici la marche d'une leçon de lecture expressive :

1° Lecture courante du fragment, et interrogations relatives à l'idée générale, aux idées secondaires et à quelques expressions.

2° Lecture expressive par le maître. — A chaque strophe ou à chaque phrase, selon le genre du texte, il indique pour quelle raison il a pris telle intonation et varié l'inflexion ; pourquoi il a accentué tels mots, fait telle pause réclamée par le sens, accéléré ou ralenti, enflé ou affaibli la voix. Il montre comment il a traduit l'exclamation, l'interrogation, l'ironie, le doute ; comment il a rendu sensibles la liaison des membres d'une même période, les ellipses, les incidentes et les inversions de termes. Ces indications peuvent aussi n'être données qu'après la lecture de tout le morceau.

3° Lecture du texte par les élèves, en commençant par les meilleurs lecteurs ; lecture par les autres écoliers, et interrogations pour faire trouver et corriger les fautes qu'ils auraient commises.

4° S'il y a lieu, indication de l'étude littéraire, en vue d'un exercice de déclamation.

VII. — Lecture du latin.

On apprendra à lire le *latin* aux enfants qui sauront suffisamment lire la langue maternelle, ce qui n'a ordinairement lieu que dans les cours moyen et supérieur. Autant qu'elles seront à leur portée, on fera aux élèves quelques remarques pour les aider à bien prononcer le latin liturgique, et à observer les pauses indiquées par les signes de ponctuation.

CHAPITRE VIII

L'ÉCRITURE

I. — Considérations générales.

Les premiers exercices d'écriture. — Avant d'entrer à l'école primaire, les enfants ont en général passé par l'école maternelle, où ils ont écrit sur l'ardoise, et parfois aussi sur les cahiers. On ne peut donc attendre, pour les faire écrire dans nos classes, qu'ils aient acquis une certaine habileté en lecture. D'ailleurs, avec notre méthode de *lecture combinée avec l'écriture et l'orthographe usuelle*, l'écriture doit être enseignée au petit enfant dès son arrivée à l'école.

Évidemment ces débutants ne seront pas de suite des calligraphes ; aussi ne cherche-t-on qu'à leur faciliter la lecture par l'écriture, puis à les former rapidement aux exercices de copie et d'orthographe. Ce n'est peut-être qu'après cinq ou six mois passés au cours préparatoire que commence, pour ces enfants, le cours spécial d'écriture. Cependant dès les premiers exercices d'écriture simultanés à la lecture, on veille à ce qu'ils ne contractent aucune mauvaise habitude concernant la tenue du corps, de la main ou de la plume ; qu'ils ne s'appuient pas contre la table, et ne se penchent pas trop sur leur cahier.

But des leçons d'écriture. — Le résultat à obtenir, par l'enseignement méthodique de l'écriture, est de faire acquérir peu à peu, par les élèves, une expédite très lisible, ferme, simple, régulière et élégante.

Le premier moyen est de tenir à ce qu'ils s'appliquent aussi bien que possible, non seulement sur leur cahier d'écriture, mais aussi sur ceux d'orthographe et de devoirs écrits. Sans cette attention, ils perdent en un temps ce qu'ils ont acquis dans un autre, et ils ne font que peu ou point de progrès.

Le second est que le maître soit méthodique dans son enseignement ; qu'il explique au tableau les principes de l'écriture ; qu'il corrige avec constance et intelligence les travaux exécutés ; enfin qu'il soit lui-même un bon calligraphe.

Le troisième est de faire imiter successivement, par les élèves, une série de modèles gradués, d'une très belle calligraphie.

II. — Les choses dont on se sert pour écrire.

Le papier. — D'ordinaire, on se sert de cahiers tout préparés, et réglés pour les différentes grosseurs et les différents genres d'écriture ; cela dispense de l'usage des transparents, et permet de choisir un papier suffisamment résistant. Quant à la couleur, le Conseil d'hygiène demande qu'on le prenne légèrement teinté plutôt que très blanc, afin de ménager la vue.

Les plumes et les porteplumes. — Pour les commençants, on préférera des plumes au bec plutôt arrondi que trop pointu ; on les choisira plutôt molles que dures, car ces dernières, obligeant les élèves à appuyer, leur rendraient la main lourde.

Quant au *porteplume*, le plus léger et le plus simple est le meilleur, pourvu que la plume y soit solidement fixée.

L'encre et les encriers. — Les formules d'encre classique sont multiples : le maître n'a que l'embarras du choix¹. Il

¹ 1^{re} Formule pour encre classique. — Pour 100 litres :

Faire dissoudre, dans l'eau chaude, 2 kilog. d'extrait de campêche ; puis, dans le liquide ainsi obtenu, ajouter après refroidissement 100 grammes de chromate neutre de potasse.

2^e Formule. — Pour 100 litres :

Extrait de campêche (ou 15 kg. de bois de campêche)	2 kg. 500
Alun	4 500
Gomme arabique	2 "

Faire dissoudre à chaud, et séparément, les trois substances, puis mélanger les liquides.

On empêche les moisissures de l'encre par de l'acide salicylique, du phénol ou de l'essence de lavande.

faut pourtant observer que certaines encres corrodent rapidement les plumes métalliques ; elles sont donc à éviter, à moins que l'élève n'ait l'habitude de bien essuyer sa plume après s'en être servi. Il y aura des *encriers* enchâssés dans l'épaisseur des tables ; on en placera un à droite de chaque élève. Les godets en porcelaine sont préférables à tous égards. — On fournira l'encre gratis aux écoliers.

Le papier buvard. — Dans chaque cahier, il y aura un feuillet de papier non collé, destiné à sécher l'écriture et à empêcher les taches, lorsque l'élève a fini d'écrire. Si le maître ne laisse pas employer ce papier buvard comme sous-main, il peut durer très longtemps. Pour sous-main, on se sert de feuilles provenant des cahiers terminés.

Les ardoises. — Les *ardoises* sont utilisées pour les exercices indiqués au cours des commençants. Aux ardoises naturelles, on préférera les ardoises factices réglées : d'un côté c'est, pour l'écriture, une réglure à deux lignes écartées de cinq millimètres ; de l'autre, c'est un quadrillage au centimètre, pour le calcul et le dessin. On se servira de *crayons factices* avec *porte-crayon* spécial, ou enchâssés dans du bois ; les crayons-pierre, trop durs, rayeraient ces cartons ardoisés.

Pendant le travail sur l'ardoise, on veille à ce que les élèves ne se servent pas de crayons trop courts, sans le porte-crayon nécessaire, dans ce cas, comme le porte-plume l'est pour la plume.

À défaut d'ardoise, ou préférablement, on emploie un cahier quadrillé à cinq millimètres, sur lequel les enfants écrivent avec un crayon tendre, à mine de plomb.

Les modèles. — Dans nos écoles, on emploie d'ordinaire des *cahiers-méthode*, ou cahiers avec *modèles* imprimés en tête et au milieu des pages. Au cours supérieur, cesse l'emploi de ces cahiers préparés ; on les remplace par des modèles d'application.

Afin d'éviter les inconvénients de l'emploi exclusif des cahiers-modèles, on se sert en même temps de cahiers de papier libre, à réglure en rapport avec chaque ordre, et dits *cahiers de reproduction*.

Dans aucun cas, l'usage des cahiers-modèles ne dispense de donner au tableau noir la leçon d'écriture.

III. — La méthode d'écriture.

Ses caractères. — On appelle *méthode d'écriture* la série des exercices que l'on fait suivre à l'enfant pour le former à bien écrire dans chacun des genres adoptés.

Une bonne méthode d'écriture doit surtout :

- 1° Présenter des modèles gradués, quant aux difficultés.
- 2° Être assez variée pour entretenir le goût des élèves, que parfois on retient longtemps aux mêmes exercices.
- 3° Faire suivre une marche accessible à la généralité des élèves, c'est-à-dire ne pas passer d'une lettre à une autre, sans un nombre assez grand d'exercices différents.
- 4° Faciliter au maître les démonstrations et les corrections.
- 5° Être sûre, c'est-à-dire faire acquérir les bonnes formes de l'écriture.
- 6° Offrir de temps en temps des exercices récapitulatifs.

Les procédés. — Concurrément avec la leçon donnée au tableau, trois procédés principaux sont employés pour former l'enfant à observer et à imiter le mieux possible les modèles. Ce sont : les modèles lithographiés, le calque intermittent, et les cahiers-modèles.

Modèles lithographiés. — Le premier procédé consiste à placer le modèle devant l'élève, à gauche de son cahier ; à le lui faire copier partie par partie, à visiter ensuite son travail et à lui montrer, par des corrections, en quoi son imitation est défectueuse.

Calque intermittent. — Par le procédé du calque, on exerce l'enfant à travailler sur un transparent modèle jusqu'à ce qu'il ait acquis les formes du genre ; on lui ôte ensuite ce moyen artificiel et l'on place le modèle sous ses yeux, comme dans le premier procédé.

Cahiers-modèles. — Les cahiers-modèles présentent, à la première ligne de chaque page et quelquefois au milieu, le

modèle lui-même, et au-dessous, une esquisse d'abord suffisante pour que l'imitation soit facile, mais devenant ensuite de moins en moins complète, afin que l'enfant s'affranchisse de tout moyen artificiel.

Les cahiers ainsi préparés sont surtout utiles aux commençants. Pour les élèves plus avancés, ils ont l'inconvénient de trop faciliter le travail, de sorte que, sans un contrôle sérieux du maître, les pages sont remplies rapidement, sans application ni profit. Souvent alors le bas des pages, comme la fin du cahier, est moins bien écrit que le commencement. Pour parer à ce danger, on exige que toute la classe écrive très lentement et à la même page; puis on se sert souvent des *cahiers de reproduction*, dont il a été parlé plus haut.

IV. — L'écriture aux différents cours.

On enseigne aux écoliers trois genres d'écriture : la *cursive*, la *bâtarde* et la *ronde*.

Cette méthode comprend les trois cours habituels : *élémentaire*, *moyen* et *supérieur*.

La cursive est dite française ou anglaise. L'*anglaise* se recommande par la fermeté des pleins et la finesse des déliés; à la lisibilité, elle joint la simplicité, l'élégance, et la rapidité de l'exécution. C'est le genre adopté dans la plupart des écoles, et enseigné par notre méthode d'écriture.

Remarque. — Lorsque, dans les indications qui suivent, il est question de cours élémentaire, moyen et supérieur, on veut désigner, non les classes, mais les *cours d'écriture*. Ainsi, dans une grand'classe qui suit le cours moyen du programme primaire, certains élèves seront au cours moyen d'écriture et d'autres, au cours supérieur. Par contre, certains enfants arriérés qui sont dans une seconde classe, peuvent cependant avoir fait assez de progrès en écriture pour s'exercer sur les cahiers 7 et 8.

Au cours *préparatoire*, les premiers éléments d'écriture sont combinés avec les leçons de lecture.

Cours élémentaire. — Les cinq premiers cahiers forment ce cours, limité à l'étude des lettres minuscules et des

chiffres. La hauteur du caractère est de cinq millimètres, pour les cahiers 1 et 2; de quatre et de trois millimètres, pour les cahiers 3, 4 et 5.

On ne permet aux élèves de passer d'un exercice à un autre, que s'ils réussissent suffisamment bien le précédent; pour cela, dès qu'un exercice d'écriture est fini sur le cahier-méthode, on le fait continuer sur un second cahier à réglure spéciale, ou *cahier de reproduction*, jusqu'à ce que la majorité de la classe, ou de la division, l'exécute d'une manière satisfaisante.

Cours moyen. — Le cours moyen comprend les cahiers 6 à 10. Dans les cahiers 6, 7 et 8, l'élève étudie les majuscules, récapitule les principes en écriture de différentes grosseurs, de six millimètres à un millimètre et demi; puis il s'exerce, dans le 9^e cahier, à l'écriture *ronde* et, dans le 10^e, à la *bâtarde*.

Les principes à expliquer aux élèves sont exposés à l'intérieur des couvertures de ces différents cahiers; les élèves y trouveront un secours très utile, ainsi que dans les conseils qui les accompagnent.

Cours supérieur. — Le cours supérieur se compose de deux albums, qui renferment des modèles divers en *cursive*, *ronde*, *bâtarde* et *gothique* : alphabets, lettres et effets de commerce, pièces de comptabilité, — quittances, reçus, bilans — mémoires de travaux, tableaux synoptiques, états administratifs. Les élèves les reproduisent sur papier libre.

Dans ces pièces calligraphiques, le maître ne tolérera pas que les élèves s'écartent des principes, quant aux proportions et au parallélisme des lettres, à la pente et à l'écartement uniformes, à la hauteur et à l'arrangement général. Il interdira les espaces blancs trop grands, les majuscules disproportionnées, les encadrements chargés, les encres de couleur, les traits de séparation trop forts ou fantaisistes, les titres sans proportion avec l'écriture, les lettres jetées comme au hasard et produisant de l'enchevêtrement entre les lignes.

Les chiffres. — Les élèves s'étudieront à très bien former les chiffres. Chaque élément dont se compose le chiffre

chiffre doit être tracé avec sûreté, et dans les proportions voulues. Tous les chiffres, y compris le 7 et le 9, auront même hauteur et même largeur, comme en typographie.

Dans chaque page d'écriture, on réservera au moins une ligne pour cet exercice ; on tiendra à ce que les chiffres soient très bien formés, dans les travaux journaliers de calcul.

V. — Principes généraux d'écriture.

Position du corps. — Pour la *cursive* et la *bâtarde*, le corps est tenu presque droit, un peu rapproché de la table, du côté gauche, sans cependant la toucher. La tête ne doit pencher ni à droite ni à gauche. L'avant-bras gauche est posé en entier sur la table, et la main sur le papier, afin de le faire mouvoir selon le besoin ; le milieu de l'avant-bras droit est posé sur le bord de la table, et le coude s'éloigne du corps de quatre à cinq doigts. La main droite, mollement arrondie, est placée de façon que l'extrémité du porte-plume se dirige vers l'épaule, sans trop s'en écarter ; on obtient cette position en faisant reposer la main sur la dernière phalange du petit doigt.

Position du cahier. — Pour la *cursive* et la *bâtarde*, le cahier doit obliquer vers la gauche. Pour la *ronde*, le cahier ne penche ni à gauche, ni à droite ; le corps reste droit, les deux coudes écartés s'appuient sur la table, le porte-plume s'incline à droite. — Par mesure de propreté, il convient de faire reposer le cahier sur une feuille de papier, et non directement sur la table.

Tenue de la plume. — La plume est tenue par les trois premiers doigts de la main : le pouce et le doigt majeur la soutiennent et la dirigent ; l'index, allongé, appuie dessus plus ou moins fortement, pour lui faire produire les pleins ; le pouce appuie aussi, vis-à-vis la première articulation de l'index ; enfin l'annulaire et l'auriculaire sont tenus courbés, afin de rendre les mouvements des trois autres doigts plus souples et plus faciles. Les élèves doivent s'exercer à

exécuter le va-et-vient de la plume par la seule flexion de ces trois doigts.

Avant de donner un cahier aux enfants, il est utile de leur mettre en main un petit bâtonnet de la grosseur d'un porte-plume, et sur lequel trois crans marquent les endroits où ils doivent poser les doigts ; on les exerce à prendre une bonne position du corps, et à faire avec facilité tous les mouvements nécessaires pour bien écrire.

Certains enfants contractent la mauvaise habitude de laisser tomber le doigt majeur, et de n'écrire plus alors qu'avec deux doigts ; c'est pour ceux-là surtout que l'usage du bâtonnet est recommandé.

Remarque. — Il ne suffit pas d'expliquer les principes de l'écriture aux enfants ; il est nécessaire, pour leur en faciliter l'application, de proportionner à leur taille la hauteur des tables. En général, et surtout dans l'ancien matériel, le banc est trop bas, ce qui oblige l'élève à écarter les coudes comme s'il devait écrire en ronde. De plus, ce banc étant trop éloigné de la table, l'enfant se tient debout pour écrire, ou s'assied sur le bord du banc, ou se penche en appuyant l'estomac contre la table, ce qui est encore plus réprouvé par l'hygiène. Il faudrait veiller aussi à ce que la traverse qui soutient les pieds des enfants fût à leur portée, ce qui n'a pas toujours lieu. Autant que possible, on fera donc choix d'un système de tables-bancs qui, dans toutes les classes, permette aux élèves de prendre une position normale en écrivant.

VI. — La leçon d'écriture.

Explication des principes. — Les principes d'écriture sont expliqués et appliqués par le maître sur le tableau noir.

C'est au tableau noir qu'il écrit, chaque fois qu'il veut donner la leçon sur une lettre en particulier, ou attirer l'attention des élèves sur un défaut qui tendrait à se généraliser. Par exemple, il montre la manière de prendre la liaison dans le plein du jambage précédent, et de la conduire dans le plein du jambage suivant ; il explique la forme de chacune des lettres, les principes relatifs au départ et à la

rentrée des boucles, à l'écartement des lettres, aux liaisons entre les lettres du même mot.

Le maître étudiera donc avec beaucoup d'attention l'explication de la méthode adoptée dans notre Institut, afin d'en bien posséder les principes.

Marche générale d'une leçon d'écriture. — Quand elle a pour objet une lettre en particulier, la leçon d'écriture adopte la marche suivante :

1° Tracé, au tableau noir, de la portée ou corps d'écriture, avec indication de la pente; pour les jeunes élèves, on ajoute des lignes marquant la hauteur de la boucle ou du jambage, s'il y a lieu.

2° Tracé de la lettre; analyse ou décomposition de cette lettre en ses parties, dont on fait observer le point de départ et celui d'arrivée, et leur grosseur relative.

3° Tracé au tableau noir, par un ou deux élèves, de la lettre qui fait l'objet de la leçon. Recherche et correction des défauts du tracé, par ces élèves et leurs condisciples, au moyen de la comparaison avec la lettre-modèle.

4° Composition de groupes de lettres, ou de mots formés des lettres déjà étudiées; remarques sur la hauteur et la largeur de ces lettres, sur leur écartement entre elles.

5° Reproduction sur les cahiers, — de préférence sur papier libre, — de la lettre et des exercices divers tracés au tableau.

6° Écriture sur le cahier-méthode, à la page correspondant à la leçon du jour.

7° Correction individuelle sur les cahiers des élèves; correction simultanée, au tableau noir.

Manière de corriger l'écriture. — Par un coup d'œil d'ensemble donné au début de la leçon d'écriture, le maître s'assure de la tenue régulière des élèves; cette inspection sommaire est renouvelée de temps en temps au cours de l'exercice. Après avoir, de sa place, réformé ce qui est défectueux dans la tenue du corps, du cahier et de la plume, il commence les corrections particulières, qui ont lieu au moins une fois chaque leçon.

Correction individuelle. — Dans l'examen qu'il fait du travail des élèves, le professeur porte son attention surtout sur les points suivants :

1° La régularité dans la hauteur de l'écriture;

2° La régularité dans la pente, qui doit être celle du modèle;

3° La distance laissée entre les mots, comme aussi entre les lettres du même mot, et qui toujours doit être suffisante et régulière;

4° L'égalité, la netteté et la sûreté des pleins;

5° Les liaisons;

6° La forme des lettres;

7° La légèreté et la hardiesse du coup de plume.

Le maître n'écrit pas sur les cahiers une ligne entière, ni même un mot de plusieurs syllabes, mais il procède de la manière suivante. Si les lettres ne sont pas bien alignées, il tire légèrement, avec la plume ou le crayon, une ligne droite et horizontale qui marque celle que l'écopier aurait dû suivre; si elles ne sont pas de même hauteur, il trace deux lignes parallèles, dont la distance indique la hauteur uniforme qu'il aurait fallu donner à ces lettres, pour qu'elles ne soient ni trop courtes ni trop longues; si elles ont différentes pentes, ou si les jambages ne sont pas droits, il tire sur les lettres des lignes parallèles, indiquant la pente qu'elles doivent avoir; si elles sont trop éloignées ou trop serrées, il rappelle, par des traits, la juste distance que l'écopier aurait dû laisser.

Si deux lettres sont mal placées ou mal liées ensemble, il les écrit pour montrer à l'élève le défaut à éviter. Pour corriger une liaison, il la refait en lui donnant la forme convenable. Il procède de la même manière pour corriger une lettre mal formée, ou il l'écrit dans un interligne.

Il ne signalera chaque fois aux écoliers que deux ou trois fautes, et les plus considérables: un trop grand nombre partagerait leur attention, mettrait de la confusion dans leur esprit et retarderait les progrès. Il est sage de poursuivre un même défaut chez tous les élèves, jusqu'à ce qu'il ait à peu près disparu, surtout s'il porte sur quelque point important.

A la leçon suivante, le maître se fait rendre compte des dernières corrections : si l'élève en a profité, il lui en témoigne sa satisfaction ; si elles ont été infructueuses, il les réitère, et l'invite à mieux y prendre garde.

Correction simultanée ou collective. — La correction simultanée se fait au tableau noir, pendant la leçon ou à la fin. Le maître trace la lettre, d'abord telle qu'il faut l'écrire, puis avec les défauts relevés sur plusieurs cahiers. Il fait découvrir ces défauts, il les corrige et indique la manière de les éviter.

Pendant la correction, il ne perd pas de vue les écoliers ; il veille particulièrement sur les commençants, les négligents et ceux d'un caractère léger, afin que, s'il se peut, rien n'échappe à son attention.

Vers la fin de l'écriture, le maître visite ou fait visiter les cahiers. Il examine comment les élèves ont travaillé, s'ils font des progrès et si leurs cahiers sont bien tenus.

Un bon moyen pour faire avancer les élèves qui écrivent mal, est de les placer, pendant la leçon d'écriture, près de condisciples plus habiles, afin qu'ils en reçoivent quelques conseils.

Défauts de l'écriture et leurs causes. — Les défauts de l'écriture peuvent provenir de la mauvaise position du corps ou du cahier ; de la tenue défectueuse du porteplume, de sa petitesse ou de sa grosseur ; de la position des bras, de la main ou des doigts ; enfin, de la qualité des plumes. Ainsi :

Une écriture est *lourde* et *trop droite*, si l'élève appuie trop sur la plume, s'il ne la tient que par l'extrémité des doigts, ou si le porteplume dont il se sert est très mince ou trop pesant.

Elle est *maigre* et *trop penchée*, si la plume est très éloignée du bout des doigts, si l'index n'appuie pas assez, ou si le porteplume est trop gros.

Elle est *raide*, *anguleuse* ou *cassée*, si le porteplume est trop serré entre les doigts.

Elle est *striée*, si la plume porte trop sur un seul bec, ou si les doigts sont tenus en crochets.

Elle est *tremblée*, si les mouvements de la main sont trop lents, ou si l'élève a une position fautive ou gênée, soit qu'il

appuie la poitrine contre la table, soit qu'il manque d'espace pour écrire.

Enfin *les mots sont mal rangés*, si l'élève ne connaît pas les proportions et les intervalles ; *ils ne suivent pas une ligne droite* et sont tracés de travers, si, au lieu de laisser le bras droit suivre la marche du poignet et de la main, l'enfant appuie trop le bras sur la table, le déplace par mouvements brusques, et le pose alors plus haut ou plus bas qu'il ne faut.

VII. — La bonne tenue des cahiers, et moyens de l'obtenir.

Par ses avis et par des visites régulières, sanctionnées au moyen de bons points ou de bonnes notes, le maître s'efforcera d'obtenir :

1^o Que tous les cahiers des enfants soient propres, non froissés ni pliés par les coins.

2^o Que les écoliers remplissent les pages, et qu'ils ne gâtent pas le papier.

3^o Que les marges soient constamment égales et n'aient pas trop de largeur.

4^o Que les élèves ne déchirent aucune page, et n'en laissent aucune en blanc, même la première.

5^o Qu'ils aient soin de mettre leur nom et la date sur chacune.

6^o Qu'ils se servent d'un sous-cahier en écrivant, et d'un cartable ou d'une serviette pour ranger le tout, quand ils ont fini d'écrire. — Dans plusieurs classes, les cahiers d'écriture de chaque table sont serrés en des cartons, et distribués au commencement de la leçon.

Il est important que tous les cahiers soient bien tenus et bien corrigés ; c'est pourquoi le maître les visitera au moins une fois par semaine, sans y manquer.

Il servirait de peu que le maître s'appliquât à corriger, pendant le seul temps de l'écriture, les défauts dont il vient d'être question. D'ailleurs, ce temps n'est pas suffisant pour former les élèves à une bonne expédition ; on y supplée en exigeant que tous les cahiers soient très bien écrits, et l'on

fait à l'improviste, sur les cahiers de dictées et de devoirs, des compositions d'écriture expédiée.

Le nombre des cahiers dont se servent les élèves en classe dépend du cours auquel ils appartiennent. Il est très avantageux qu'ils aient deux cahiers pour faire les devoirs dans la famille : l'un est contrôlé par le maître, pendant que les enfants travaillent sur l'autre.

CHAPITRE IX

LA LANGUE MATERNELLE

I. — Considérations générales.

Il n'est pas besoin d'établir l'importance de l'enseignement de la langue maternelle : la connaissance de cette langue est le fondement obligé des études ; la facilité à s'exprimer oralement ou par écrit est, en partie du moins, le secret de l'influence que les hommes exercent sur leurs semblables, et cette facilité, acquise en une mesure suffisante, est indispensable dans les relations sociales.

Loin que cet enseignement se borne à une simple étude de mots, il cherche à former les élèves à l'habitude de bien penser. Il éveille en eux le souci de traduire, par des expressions exactes, la pensée avec ses développements et ses nuances, et de se conformer aux lois logiques, ainsi qu'aux règles conventionnelles du langage.

Pour former les élèves à parler et à écrire correctement, on leur fait suivre, avec constance et méthode, les diverses séries d'exercices oraux ou écrits qui constituent l'enseignement de la langue maternelle.

Les plus importants des *exercices oraux* sont :

- 1° L'explication et l'étude de la grammaire.
- 2° Les exercices de conjugaison.

3° L'analyse.

4° Les exercices d'élocution.

Les principaux *exercices écrits* sont :

1° Pour les jeunes enfants, la copie des mots et des textes.

2° Les devoirs d'analyse et de conjugaison.

3° Les transformations de phrases et autres exercices grammaticaux.

4° La dictée.

5° La rédaction, et les exercices par lesquels les élèves y sont préparés.

II. — La leçon de grammaire.

Étude des règles. — L'étude des règles de la grammaire donne la connaissance de l'orthographe relative, ou orthographe de règles.

Il est à désirer que les maîtres ne s'écartent point des principes suivants, dans l'enseignement de la grammaire :

1° Les règles à expliquer et à faire étudier doivent être en rapport avec les exercices d'orthographe du jour, ou tout au moins avec ceux de la semaine.

2° Il faut n'aborder les exceptions à une règle, que si les enfants savent bien appliquer cette règle.

3° L'important n'est pas que les élèves connaissent beaucoup de règles, mais qu'ils comprennent très bien les plus utiles, et qu'ils en fassent de nombreuses applications.

4° En interrogeant les élèves sur la leçon de grammaire qu'ils ont étudiée, on leur fait trouver des exemples d'application autres que ceux du manuel ; puis, par des questions variées, on s'assure qu'ils ont l'intelligence des règles qu'ils formulent.

Marche d'une leçon de grammaire. — Aux cours élémentaire et moyen, il convient d'expliquer une règle grammaticale en remontant des exemples à la règle.

Voici comment on procède :

1° S'il y a lieu, faire rappeler les règles précédentes sur lesquelles doit s'appuyer la nouvelle leçon.

2° Écrire au tableau un exemple où soit appliquée la règle à étudier ; expliquer en quoi consiste cette application et, pour cela, attirer l'attention des élèves sur les mots qui, dans la phrase, sont l'objet de la règle.

3° Faire trouver et écrire au tableau, par les élèves, deux ou trois autres exemples analogues et significatifs, au sujet desquels on pose quelques interrogations.

4° Faire formuler la règle, et rectifier ce qu'il y a d'inexact ou d'incomplet dans la réponse des élèves.

5° Recourir au manuel, qui donne le texte exact de cette règle ; le faire lire et répéter plusieurs fois.

6° Demander de nouveau quelques phrases offrant l'application de la règle enseignée.

7° Donner un devoir écrit, en rapport avec la leçon.

Au cours supérieur, on procède parfois à l'inverse : on formule la règle, et l'on fait trouver ensuite des exemples d'application.

Manière d'enseigner la grammaire aux jeunes enfants. —

Les premiers éléments de la grammaire s'enseignent par la méthode intuitive ; ils se déduisent de textes que les enfants viennent de lire dans leur livre de lecture, et d'exemples écrits au tableau.

Dès que les élèves commencent à copier assez fidèlement leurs leçons de lecture, on leur donne la notion du nom, puis celle du verbe et de l'adjectif. Voici comment le maître procéderait pour arriver à la définition du nom :

Montrant aux enfants un objet connu, il le fait nommer, puis il fait écrire au tableau le mot qui le désigne ; et de même pour trois ou quatre autres objets. « Ces mots que voici, et que vous venez de lire au tableau, dit-il, s'appellent des *noms*, parce qu'ils servent à désigner, à *nommer des objets*. » On fait trouver ensuite des noms d'objets qui se trouvent dans l'école et à la maison ; puis, pour devoir, on demande aux élèves de souligner, dans la copie de leurs leçons de lecture, les *noms de choses*.

Cette définition du nom se complètera, à la suite d'exercices analogues sur des noms d'animaux, puis sur des noms

de personnes. On ne se servira pas de mots abstraits, et l'on ne recourra pas à des moyens mécaniques pour faire distinguer les noms.

De même, après avoir donné aux enfants, par des exemples, l'idée de *qualité*, on leur fera comprendre que l'adjectif est un mot désignant une qualité d'une personne ou d'une chose. Ainsi on leur enseignera des notions sans doute incomplètes, mais exactes et réfléchies, sur les termes grammaticaux.

Exercices de conjugaison. — Dès les premières leçons de langue maternelle, on exerce les jeunes élèves à la conjugaison orale des verbes, alors même qu'ils n'en ont appris aucune définition. Par le procédé auditif, on fait conjuguer un verbe auxiliaire suivi d'un attribut ou un complément, par exemple *être sage*. Le maître énonce la première personne : *Je suis sage, Je serai sage*, etc., il indique comment se forment les autres et, après une courte répétition, les enfants achèvent le temps commencé.

Après ces premiers exercices, dont le *Cours élémentaire de Langue française* donne des exemples à chaque leçon, les élèves apprennent à distinguer les temps ; ils sont ainsi préparés aux exercices si importants sur les différentes conjugaisons.

On pourra alors donner, pour *devoir écrit*, soit quelques temps, soit même quelquefois un verbe tout entier, afin de graver dans la mémoire la suite des modes, des temps et des personnes. Lorsque les élèves seront plus avancés, il sera utile de faire conjuguer ensemble trois ou six verbes, un pour chaque personne. On obtiendrait un résultat presque identique, en se bornant à une personne de chaque temps.

Il est très utile de faire conjuguer par propositions, c'est-à-dire en ajoutant au verbe un complément ou un attribut donné, que l'on répète ordinairement à chaque personne.

Pour s'assurer que les élèves connaissent bien les terminaisons du verbe, et aussi pour les exercer à parler, il est préférable que ce complément ou cet attribut commence par une voyelle ; ainsi l'on peut leur faire conjuguer *être attentif, étudier une leçon*, en exigeant qu'ils fassent toutes les liaisons tolérables. On fera aussi conjuguer certains verbes qui obligent à quelques transformations ou à quelques applica-

tions de règles d'accord : *étudier sa leçon, s'appliquer à son travail*, etc.

Après l'étude des conjugaisons modèles, on propose aux élèves du *cours moyen* de nombreux exercices sur les verbes irréguliers les plus usuels. Les élèves du *cours supérieur* feront une étude complète des verbes irréguliers, et apprendront à se servir du tableau de ces verbes, que renferme leur manuel.

Ce qui importe, c'est que, dans tous les cours, la conjugaison des verbes soit regardée comme l'étude fondamentale de la langue.

Exercices grammaticaux. — Pour donner aux enfants l'occasion d'appliquer leurs connaissances grammaticales, et de se les graver ainsi dans la mémoire, on leur fait faire oralement un grand nombre d'exercices analogues aux suivants :

Dans une phrase donnée, faire précéder un nom de l'adjectif possessif qui lui convient.

Dans un texte, indiquer le radical des verbes et leur terminaison ; les verbes ou les compléments de nature donnée.

Traduire par le pluriel des phrases données au singulier.

Ajouter un second sujet dans une phrase, et la modifier.

Transformer des phrases données, en changeant les verbes de temps ou de personnes.

Remplacer des verbes transitifs par des verbes réfléchis, ou des verbes passifs (ou inversement).

Dans un alinéa, changer le genre ou le nombre du mot principal, et faire les modifications qui doivent en résulter.

Les *Cours de Langue française* édités par l'Institut offrent un choix très varié d'exercices de ce genre.

III. — L'analyse.

L'analyse est la décomposition d'une phrase en ses éléments. Si l'on étudie les mots quant à leur nature et à leurs rapports ou fonctions, on fait une *analyse grammaticale* ; si l'on étudie la pensée, c'est-à-dire la nature et la subordination réciproque des propositions, on fait une *analyse logique*.

Utilité de l'analyse. — La grammaire doit conduire à l'analyse : à quoi bon enseigner, par exemple, que l'adjectif qualificatif est au même genre et au même nombre que le

mot qu'il qualifie, si l'on ne fait pas reconnaître ce mot par l'analyse ? Non seulement l'analyse sert à bien appliquer les règles grammaticales, mais elle est le guide indispensable pour mettre avec exactitude la ponctuation. Elle seule dirige sûrement dans la lecture expressive, puisque les principes n'en peuvent être appliqués qu'à la suite d'une analyse mentale du texte, à mesure qu'il passe sous les yeux. Pourvu qu'on évite les procédés routiniers, l'analyse est un excellent exercice pour le jugement, puisqu'elle étudie la construction logique des phrases et des alinéas. Enfin, parce qu'elle dissèque les phrases, elle est d'une grande ressource pour apprendre à en construire de correctes.

Pratique de l'analyse. — Il n'est pas rationnel de séparer l'analyse logique de l'analyse grammaticale, c'est-à-dire d'attendre, pour initier les enfants à l'analyse logique, qu'ils soient entrés au cours moyen. Les deux formes de l'analyse se complètent l'une l'autre ; toutes deux sont enseignées simultanément, et suivant le développement du programme de grammaire.

S'il s'agit d'une *analyse grammaticale*, le maître en écrit le texte au tableau noir et souligne les mots qui doivent être analysés, puis il fait faire oralement l'exercice. Les mots ne seront pas tous analysés, ou parce que les élèves n'en sont pas capables, ou parce que ce serait une perte de temps de leur faire redire, par exemple, la nature et la fonction de déterminatifs déjà cent fois étudiés.

Chacun des élèves énonce l'un des mots qui doivent être analysés ; il en dit la nature, et en désigne aussi les propriétés et la fonction, autant que le permet ce qu'on a déjà étudié en grammaire. De temps en temps, on interroge les écoliers sur les définitions grammaticales et sur les règles dont ils font l'application, et on les exerce à raisonner, à justifier leur analyse.

Les analyses écrites porteront également, non sur des phrases entières, mais sur des mots indiqués dans un texte. Pour préparer un devoir écrit d'analyse, on en dicte le texte, on indique les mots à analyser, et l'on fait résoudre oralement les principales difficultés. Ce texte, choisi en rapport avec les leçons de grammaire déjà données, doit être court et sans aucune subtilité inutile.

On suivra, pour l'*analyse logique*, une méthode rationnelle, simple, sans divisions ni distinctions trop multipliées. Aux élèves les moins avancés, on fait reconnaître des propositions simples et leurs éléments, en des textes préparés pour cet exercice ; progressivement, on propose des phrases plus complexes à étudier et avec plus de détails, selon que le permet l'enseignement grammatical. Au cours supérieur, où les enfants ont des notions générales sur toute la grammaire, le texte d'une analyse peut être choisi dans le livre de lecture ; le maître ne manquera pas de faire remarquer comment l'enchaînement des propositions, dans la phrase, suit le développement logique des idées dans l'esprit, et qu'ainsi, pour bien écrire, il faut d'abord bien penser.

Quand on exerce au tableau noir les élèves à l'analyse logique, il est utile de leur faire distinguer matériellement entre elles, par un trait vertical, les propositions d'une même phrase. Plusieurs maîtres font ensuite marquer d'une majuscule (A, B, C) les propositions principales, et d'une minuscule (a, b, c) les subordonnées ; puis l'ensemble des rapports réciproques des divers éléments de la phrase est rendu sensible dans un graphique, ou tableau de coordination.

IV. — La leçon d'orthographe.

La leçon d'orthographe comprend ordinairement la dictée, la vérification des corrections et l'explication des devoirs à faire dans la famille.

La dictée. — Pour les tout jeunes enfants, la copie est une sorte d'initiation à la dictée. Cet exercice doit être préparé, comme la dictée pour les plus âgés : on fait lire les mots à copier, et l'on en donne l'explication ; puis, le livre étant fermé, on les fait épeler, après quoi ils sont copiés sur le cahier¹. Dès que les enfants commencent ces exercices, il faut exiger que la copie soit exacte et bien écrite. Cette application forme non seulement les enfants à l'orthographe, mais elle les habitue à travailler avec attention. Le maître tiendra aussi à ce que l'élève ne néglige ni les signes de ponctuation, ni les accents.

¹ Ainsi qu'il a été dit au chapitre de la *Lecture*, les premiers exercices de copie sont faits d'après des textes calligraphiés.

Comment on choisit et prépare une dictée. — Surtout quand il s'agit d'orthographe usuelle, la dictée est plutôt un contrôle qu'un moyen direct d'enseignement. Donner une dictée sans l'adapter à l'enseignement grammatical et sans préparer les enfants à l'écrire, c'est une inconséquence et une perte de temps. Dans toutes les classes, la dictée doit être choisie en vue de faire appliquer les règles étudiées dans les dernières leçons de grammaire, à moins toutefois qu'il ne s'agisse de dictées récapitulatives ; mais ces dernières sont plutôt des compositions.

Au cours élémentaire, la dictée ne se composera que de textes très simples que les enfants ont préalablement lus, épelés, copiés et corrigés ; autrement elle serait pour eux l'occasion de multiplier les fautes, et de se graver dans l'esprit des images incorrectes.

Pour préparer une dictée en classe, il faut : 1° en lire le texte aux élèves, leur expliquer le sens des mots qu'ils ne connaissent pas et les décomposer au besoin ; 2° interroger sur le sens de quelques phrases ; 3° faire rendre compte des accords. Dans cette préparation, le maître se servira du tableau noir et il fera épeler, même plusieurs fois, les mots peu usuels.

De temps en temps, dans les écoles rurales, les centres industriels, les localités maritimes, on choisira des textes de dictées se rapportant à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, à la navigation, à la pêche, aux colonies. Ils seront préalablement expliqués, comme les dictées ordinaires.

Comment on donne une dictée. — Voici comment on peut procéder, pour donner une dictée :

Lentement et en bien articulant, le maître dicte la première phrase, ou une partie exprimant une idée ; un élève, des plus éloignés de l'estrade, la redit sur le même ton, et tous l'écrivent en silence ; ensuite l'un des moins habiles répète à haute voix le dernier mot écrit. On dicte de la même manière jusqu'à la fin du texte. — A partir du cours moyen, il convient de supprimer cette répétition, et d'habituer les élèves à si bien écouter, qu'une seule audition suffise.

Pour que la dictée proprement dite ne devienne point un exercice monotone et laissant l'élève dans une trop grande passivité, le maître prescrit de temps en temps au cours

supérieur, de faire subir au texte quelques transformations : il énonce au singulier, par exemple, des mots ou des propositions que les écoliers sont avertis d'écrire au pluriel ; ou au futur, des verbes qu'ils devront mettre au présent, etc.

Dans les classes du *cours moyen*, cet exercice serait fait sur la dictée préalablement corrigée en classe ; il serait donné comme devoir à exécuter, soit à la maison, soit en classe pendant que le maître s'occuperait d'une seconde division.

Dans les classes du *cours élémentaire*, où une partie seulement des élèves est capable d'écrire sous la dictée, les moins avancés ont une copie à faire pendant ce temps. Lorsque les plus habiles de ceux-ci ont terminé la copie, ils s'occupent à un autre travail ; le maître groupe alors les plus faibles devant le tableau noir, pour leur faire écrire des mots et des phrases de leur livre de lecture. On pourrait encore exercer ainsi cette dernière division : prenant en main leur livre de lecture, les enfants liraient, syllaberaient, épelleraient plusieurs fois une ligne désignée ; ensuite tous, excepté un, fermeraient leur livre, et cet écolier reprendrait la ligne étudiée, la lirait lentement à haute voix, pendant que les autres, à tour de rôle, épelleraient les mots, à mesure qu'ils seraient prononcés.

Comment on corrige une dictée. — Pour corriger une dictée, on peut employer l'un des procédés suivants :

1^o Lorsque la dictée est terminée, le maître fait signe à un élève d'en commencer l'épellation ; puis il avertit le second de continuer, et ainsi jusqu'à la fin. S'il se rencontre des mots importants ou quelque difficulté, il interrompt l'exercice pour faire rendre compte de l'orthographe de ces mots, et questionner les élèves sur les règles dont ils font l'application.

2^o Pendant que le maître dicte le texte à toute la classe, un enfant l'écrit sur un tableau voilé¹, ou tourné de manière que les autres élèves ne voient pas comment il orthographie les mots. Quand le tableau est rempli ou la dictée finie,

¹ Au sommet du tableau, et à une distance d'environ cinquante centimètres, est fixée une tringle de fer sur laquelle glisse un rideau de serge verte ou noire.

on accorde quelques instants pour la révision du travail ; les élèves posent leur plume, et le tableau ayant été découvert ou retourné, le maître procède à l'explication raisonnée du texte. Tous les élèves corrigent ensuite leur propre dictée, selon le modèle écrit au tableau.

Vérification des corrections, dans les dictées et les devoirs d'orthographe. — Pour s'assurer que la correction des devoirs ou de la dictée a été bien faite, on emploie l'un des moyens ci-après :

1^{er} moyen. — L'épellation étant finie, le maître lève les cahiers, tantôt d'une table, tantôt d'une autre, mais de manière à les voir tous à peu près un même nombre de fois dans une semaine. Il peut aussi lever ceux des trois ou quatre élèves qui se sont fait remarquer, soit par leur attention à la leçon, soit par leur négligence ; il les vérifie, puis récompense ou punit suivant que les fautes ont été corrigées ou non.

2^e moyen. — Le maître recueille des cahiers, comme il vient d'être dit, et il les fait examiner par quelques-uns des élèves les plus avancés.

3^e moyen. — Dans quelques classes, les écoliers forment des camps rivaux : alors chaque élève vérifie le cahier de son émule, et celui des deux qui a le mieux corrigé pendant l'épellation reçoit une récompense.

Préparation ou explication des devoirs d'orthographe. — Il est indispensable de préparer en classe tous les devoirs écrits d'orthographe, que les élèves ont à faire dans la famille. Compter sur l'intelligence des enfants, serait leur demander des recherches dont ils seraient bien vite découragés. Compter sur l'aide des parents n'est pas plus admissible car, en règle générale, ils n'ont pas le temps ; d'ailleurs, c'est au maître à diriger le travail de ses écoliers.

Voici comment, pour l'ordinaire, se fait la préparation des exercices grammaticaux écrits :

Le maître fait lire le titre de l'exercice, et explique aux élèves quelle espèce de travail leur est demandé ; puis il désigne un enfant, qui lit la première phrase telle qu'elle est sur son manuel, puis la répète sous la forme indiquée par

le titre du devoir; le suivant agit de même pour la deuxième phrase, et ainsi de suite.

On opère d'une manière analogue lorsque l'exercice ne se compose que de mots détachés : à tour de rôle, les élèves en lisent chacun deux ou trois; ils leur donnent la forme demandée, puis ils les épellent si le maître le croit utile. Il faut s'arrêter quand tous les enfants ont bien compris en quoi consiste l'exercice qu'ils ont à faire, et qu'on les juge capables de l'écrire en entier par eux-mêmes.

V. — Exercices préparatoires à la rédaction.

La rédaction présente de telles difficultés pour les débutants, qu'on ne saurait trop tôt y préparer les élèves; les maîtres devront s'en préoccuper même avec les petits enfants. A cet effet, on utilisera méthodiquement : 1^o les exercices d'élocution ou de langage; 2^o l'explication et l'étude des textes choisis; 3^o les exercices de phraséologie; 4^o les lectures faites en classe par le maître; 5^o les leçons de choses.

Exercices de langage ou d'élocution. — Tous les enfants, surtout ceux des campagnes et des localités où le patois est en usage, ont un grand besoin de ces exercices qui les préparent à l'orthographe et à la rédaction, et suppléent à ce qui leur manque dans l'éducation familiale.

Par exercices d'élocution, on entend d'abord la correction des fautes que fait l'enfant lorsqu'il récite, répond aux interrogations, ou converse avec ses condisciples. Il est très important de l'en reprendre avec bienveillance, de lui faire trouver l'expression dont il aurait dû se servir; on peut même affirmer que les autres exercices de langage seraient peu efficaces, si le maître ne surveillait ainsi la manière de parler de ses élèves. Dans les petites classes surtout, il les soumet encore à des exercices méthodiques dans le but de les faire bien parler; il se souvient que, pour former les enfants à s'exprimer sans trop d'embarras, il doit tenir beaucoup moins à l'abondance des paroles, qu'à la correction des phrases et à la précision des termes.

Au *cours préparatoire*, ces exercices se font pendant la lecture et surtout après; ils se confondent aussi avec des leçons de choses très simples, et qui sont comme la conti-

nuation de la méthode maternelle, par laquelle les enfants ont appris de leurs parents les premiers éléments du langage. Il faut exiger des plus jeunes élèves même; des réponses aussi complètes que leur âge le permet; on corrige ou l'on donne la réponse qu'ils n'ont pas su formuler, puis on la fait répéter d'abord par tous, ensuite par les moins intelligents. Au moyen de questions simples et méthodiquement conduites, à propos d'un objet très connu, le maître habitue ses élèves à observer ce qu'ils voient chaque jour. Il leur donne le sens des mots qu'ils n'ont pas compris dans la lecture; il leur raconte également quelques petits récits qu'ils répètent, d'abord par fragments, puis en entier.

Pour *tous les cours*, les réponses aux interrogations, la description orale d'un objet, l'analyse orale d'une gravure, la narration d'un fait historique, constituent des exercices d'élocution dont les élèves retirent un grand profit. Il ne s'agit pas sans doute de les former à la parole publique, mais de les mettre en état de défendre, plus tard, leurs opinions et leurs croyances, d'exposer les motifs qui les font agir dans leur emploi, de converser avec bon sens et facilité : ce dernier résultat est très important, puisque l'on juge presque toujours un homme par sa conversation. Et parce qu'il y a une étroite connexion entre l'expression mentale de notre pensée et son expression orale ou écrite, habituer les enfants à parler sensément, c'est les former aussi à bien penser, et les préparer à bien rédiger.

Explication de morceaux choisis. — L'explication des textes choisis, extraits de bons auteurs, a toujours été regardée comme une indispensable préparation à la rédaction. Mais il importe que le fragment soit court, et bien à la portée des élèves auxquels on le destine. De cinq en cinq leçons, les *Cours de Langue française* édités par l'Institut présentent de ces exercices.

L'*explication* se fait sous forme d'analyse littéraire, au moyen de questions socratiques qui conduisent les enfants à se rendre compte : 1^o des idées ou de l'*invention*; 2^o de l'ordre dans lequel ces idées sont exposées, ou de la *disposition*; 3^o du choix des mots et de la construction des phrases, ou de l'*élocution*.

L'étude de ces fragments expliqués aura cet autre avantage, de graver dans la mémoire des écoliers des idées justes et des phrases correctes. En les récitant, l'élève articulera correctement, lentement, et il se montrera sobre de gestes, si on lui en demande; c'est d'ailleurs une erreur de croire qu'il faille souligner chaque expression d'un geste en rapport.

Au *cours préparatoire*, l'explication des poésies n'est évidemment qu'une préparation très lointaine à la rédaction, puisqu'on ne commence à en proposer aux élèves qu'au cours élémentaires; mais elle exerce ces jeunes enfants à bien parler, ce qui est en même temps, pour eux, une formation à bien penser. L'étude des morceaux choisis se fait par le *procédé collectif* : tous ensemble d'abord, puis table par table, et enfin individuellement, comme il a été indiqué pour l'étude des prières. La récitation peut se faire collectivement; alors, pour éviter la précipitation, le maître marquera les repos.

Exercices de lexicologie et de phraséologie. — Avant d'appliquer les élèves à la rédaction, il est indispensable de les exercer à écrire, avec une correction et une variété suffisantes, des phrases isolées : c'est le but des exercices lexicologiques et phraséologiques. Ils peuvent avoir pour objet : des mots isolés ou groupés en famille; des modifications à faire subir à l'un quelconque des éléments de la proposition; des transformations multiples, pour donner à la phrase plus de clarté ou de vivacité. En voici quelques-uns, empruntés à nos *Cours de Langue française* :

Préciser le sens des mots donnés, et construire des phrases où chacun d'eux sera employé.

A des mots donnés, indiquer un ou plusieurs synonymes, et les employer chacun dans une phrase.

Indiquer la différence entre des homonymes, des synonymes, des antonymes donnés.

Dans une phrase à composer, faire entrer un nom ou un verbe indiqués.

L'un des termes d'une comparaison étant donné, trouver l'autre.

Transformer une phrase, en lui donnant le tour interrogatif, sans changer le sens.

Donner successivement à une phrase la forme interrogative, dubitative, négative.

Par une inversion, rendre plus élégante, plus vive, une phrase donnée.

A une proposition, en ajouter une deuxième commençant par *parce que*, à moins *que*, ou *si*.

Lectures faites en classe par le maître. — Dans les grand-classes, il serait utile que le maître fit, une ou deux fois par semaine et pendant une demi-heure environ, une lecture dont il donnerait ensuite un commentaire bref et substantiel. Cet exercice développerait chez les enfants le goût des lectures utiles, étendrait le nombre de leurs idées, enrichirait d'autant leur vocabulaire et les préparerait à la rédaction; il leur suggérerait des pensées morales, et apporterait une utile variété dans les leçons.

Ces lectures doivent être instructives et intéressantes, quant aux idées; irréprochables quant au style; expressives quant à la diction; reproduites oralement par quelques enfants, et parfois même suivies d'un résumé écrit.

Leçons de choses. — Les leçons de choses s'ajoutent aux exercices de langage, de même que ces derniers complètent les leçons de lecture.

Les leçons de choses préparent l'exercice de rédaction :

1° En habituant les élèves à s'exprimer correctement, ce qui les conduit à écrire de même.

2° En leur montrant comment, sur un sujet donné, on groupe logiquement les idées qui s'y rattachent.

3° En fournissant aux écoliers la matière d'un grand nombre de rédactions.

La marche à suivre, pour donner les leçons de choses, sera exposée au chapitre XIII.

VI. — La rédaction.

Choix des sujets. — Il importe que les sujets soient, aussi souvent que possible, choisis dans le domaine du concret. Alors les enfants auront à dire des choses qui leur sont familières, ou que les explications du maître leur auront rendues telles. On préférera les sujets de circonstance, les lettres, narrations, descriptions, comptes rendus, relatifs à

la vie d'écolier, aux usages, au commerce ou à l'industrie du pays, aux sites de la contrée, aux célébrités de la province, etc. C'est le moyen de former les élèves à exprimer leurs propres idées, et à écrire avec plus de facilité et de naturel. Aux plus avancés, on proposera des sujets d'ordre scientifique, historique ou moral.

Préparation de la rédaction. — Toute rédaction doit être préparée; se contenter de donner aux élèves un canevas plus ou moins étendu, est tout à fait insuffisant. Sans cette préparation, l'enfant se borne souvent à reproduire le canevas donné, ou s'il a quelques idées personnelles, il les exprime en termes banals et incorrects.

Pour mieux stimuler l'activité intellectuelle des enfants, cette préparation se fait en commun. Le sujet étant expliqué sommairement par le maître, les élèves sont invités à en rechercher les idées principales; elles sont inscrites au tableau noir au cours de l'exercice. Les réponses sont ensuite classées et numérotées dans un ordre logique: c'est ainsi que se font la recherche des idées ou l'*invention*, et, en même temps, la *disposition* ou le plan. L'*élocution* se prépare de la manière suivante: plusieurs élèves développent oralement un des points du plan; le maître corrige leurs réponses, les fait répéter, puis on commence la rédaction écrite.

Lorsque les élèves sont devenus plus habiles, ils établissent eux-mêmes le plan, en tête de leur devoir. Chacun des numéros du plan donne lieu à un alinéa distinct dans le développement.

Correction de la rédaction. — Que la correction soit particulière ou générale, elle doit être *active*, c'est-à-dire provoquer un travail personnel de la part des enfants.

La *correction particulière* consiste à annoter le travail de chaque élève. Se contenter de marquer sur les copies une note appréciative, n'est pas corriger une rédaction.

Ces corrections, faites par le maître en dehors des heures de classe, portent sur les idées, l'expression ou style, l'orthographe et la ponctuation. Une note chiffrée, accompagnée d'une appréciation générale, est inscrite en marge. Pour les devoirs trop médiocres, on peut se borner à souligner les mots mal orthographiés et à rectifier quelques

fautes de construction. Il vaut mieux faire moins de corrections sur les cahiers, et attirer l'attention des élèves sur la correction collective au tableau noir.

Le *compte rendu* des rédactions ainsi corrigées a lieu au commencement d'une des leçons suivantes. Le plan du devoir étant reproduit au tableau, un élève lit le développement qu'il a donné au premier point; on fait en commun les corrections nécessaires, et le nouveau texte est écrit au tableau. On corrige de même le reste de la rédaction: c'est la correction collective.

La *correction collective*, ou générale, est plus utile aux élèves, puisqu'ils y sont actifs. Voici comment on y procède encore:

Pendant la correction particulière des cahiers, le maître a relevé quelques phrases mal construites: au moment de la correction collective, un élève écrit au tableau l'une de ces phrases, et tous sont invités à dire en quoi elle est défectueuse. Le défaut étant signalé, le maître demande aux élèves de chercher à remplacer cette phrase, sur leurs cahiers, par une phrase meilleure. Plusieurs de ces essais sont lus à haute voix; le plus correct est écrit au tableau, et copié par toute la classe, au-dessous de la phrase qu'il s'agissait de transformer. On modifie de la même manière trois ou quatre phrases, pendant la leçon.

D'autres fois, on écrit un alinéa entier sur la moitié du tableau noir et, phrase par phrase, il est corrigé comme il vient d'être dit. — On termine le compte rendu par la lecture du meilleur devoir, ou d'un texte modèle.

La rédaction aux différents cours. — Toute rédaction doit être préparée, développée et corrigée; mais le choix des sujets, et les procédés de préparation, de développement et de correction varient suivant l'âge des élèves.

Cours préparatoire. — Les enfants de six à sept ans sont incapables de faire des rédactions proprement dites; on les y prépare par des exercices de rédaction orale. Ces exercices oraux de langage interviennent à propos des leçons de choses.

Sur des mots donnés, ou sur des images exposées aux

regards des enfants, on fait construire oralement de petites phrases, rectifiées ensuite et répétées deux ou trois fois. Pour aider les jeunes élèves, le maître leur adresse des questions diverses qui doivent exciter et guider leurs recherches : *à quoi ? à quoi sert ? pour qui ? pour quoi ? avec qui ? avec quoi est fait ? comment ? combien ?* etc. Parfois, deux ou trois des meilleures réponses sont écrites au tableau et copiées par les enfants : c'est leur rédaction.

Cours élémentaire. — Au cours élémentaire, on continue les exercices oraux du cours précédent, et l'on commence à initier les élèves à la rédaction.

Les sujets seront très simples, et toujours choisis dans ce que l'enfant voit, touche, entend chaque jour. Souvent on fera faire des rédactions d'après l'image.

Au début de l'année scolaire, quatre ou cinq questions sur des objets usuels formeront le plan du sujet. Les réponses orales, corrigées par le maître, seront écrites au tableau et copiées par les enfants, après toutefois qu'on en aura effacé certains mots, ou réduit plusieurs à leurs initiales. A propos d'un livre, d'un couteau, d'une plume, d'un crayon, d'une chaise ou d'une table, les questions posées seraient celles-ci :

1. *Ce que c'est qu'un couteau (un livre....)*
2. *De quoi il se compose.*
3. *En quoi il est fait.*
4. *A quoi il sert.*
5. *Réflexion morale, s'il y a lieu.*

Après trois ou quatre mois, on fait chercher, par les enfants eux-mêmes, les idées se rapportant à un sujet très simple et bien connu. Les idées trouvées sont rappelées par quelques mots au tableau noir; elles sont mises en ordre, numérotées et développées oralement, puis par écrit. Chaque phrase de la rédaction est le développement d'une idée du plan, et elle est marquée du même chiffre.

Vers la fin de l'année, on pourrait aborder quelques portraits familiers : *mon chien, mon chat, l'oiseau que j'ai en cage*, etc. Le plan serait analogue à celui-ci : 1. *Portrait de l'animal (taille, couleur, etc.)* — 2. *Ses habitudes.* — 3. *Pourquoi je l'aime.*

D'autres portraits seraient aussi proposés : *le maçon, le moissonneur, le mendiant, le marchand ambulant, l'enfant poli, l'enfant studieux*, etc.

Cours moyen. — Les élèves sont préparés à la rédaction par leurs premiers essais au cours élémentaire, et par les divers exercices dont il est parlé au paragraphe V. On insiste sur le compte rendu oral des leçons de chaque jour : rien n'est plus efficace pour former les enfants à s'exprimer correctement et à mettre de la liaison dans leurs idées, et pour les habituer à construire mentalement chacune de leurs phrases avant de les écrire.

Dans les divers sujets, on fait presque toujours appel aux données des sens. Les principaux genres de rédactions, pour ce cours, sont : des lettres sur des incidents de la vie de famille ou de la vie écolière ; de courtes biographies de grands hommes, après un exposé oral suffisamment détaillé ; des narrations et des descriptions ; des proverbes à expliquer ; des questions d'instruction civique, d'histoire, de géographie, d'hygiène et de sciences naturelles.

Durant les premiers mois de l'année, la préparation collective sera suivie du développement oral de tout le sujet ; peu à peu, on laissera davantage les enfants à leur propre initiative, mais sans les y abandonner complètement.

Cours supérieur. — Les élèves de ce cours sont préparés à écrire des rédactions où paraissent quelques idées et une forme personnelles. Ils devront trouver eux-mêmes le plan de leur composition, expliquée toutefois par un entretien familier.

Les sujets seront les mêmes qu'au cours précédent ; on en donnera aussi ayant rapport à des incidents d'actualité, à des scènes de la nature ; pour ces derniers, on suivra l'ordre des saisons. Dans la correction, on insistera de plus en plus pour faire éviter le manque de liaison entre les idées, les tours de phrases vicieux, les impropriétés, et surtout les jugements erronés et les fautes contre le bon sens. Si l'on ne fait pas corriger et transcrire tout le sujet, du moins chaque élève devra, après la correction collective, modifier deux ou trois phrases indiquées sur son cahier par le maître. Ce travail sera donné comme devoir, et non comme punition.

CHAPITRE X

L'ARITHMÉTIQUE

Les principaux exercices qui constituent l'enseignement de l'arithmétique sont : 1° des exercices préparatoires au calcul, et le calcul soit oral, soit écrit ; 2° le calcul mental ; 3° la leçon proprement dite d'arithmétique ; 4° les applications du système métrique à la géométrie pratique.

I. — Numération et calcul.

Dans l'enseignement de l'arithmétique aux jeunes enfants, il faut moins se proposer de les amener à calculer avec rapidité qu'avec exactitude ; l'essentiel pour eux est, non d'aller vite, mais de ne pas se tromper. De plus, l'addition étant l'opération principe, il est nécessaire que les élèves l'étudient avec méthode, qu'ils s'y exercent longtemps et y acquièrent une grande sûreté, sans quoi ils ne pourraient étudier avec fruit les autres opérations.

Préparation au calcul. — On ne peut faire faire aucune opération aux enfants, sans qu'ils soient initiés à la numération. Avant donc de les mettre à l'étude de l'addition, il importe de beaucoup insister sur la numération des nombres entiers (de 1 à 1.000 seulement, pour le cours préparatoire). On leur apprend d'abord à les lire, puis à les écrire ; en d'autres termes, le petit écolier devra savoir :

- 1° *Dire* les nombres, ou compter de 1 à 1.000 ;
- 2° *Lire* les nombres, de 1 à 1.000 ;
- 3° *Écrire* les nombres, de 1 à 1.000.

Cette étude de la numération est capitale. En effet, la numération apprend à former, à lire et à représenter les nombres ; elle est en quelque sorte la base de l'arithmétique.

Pour donner à ces jeunes enfants la *notion* des nombres, et pour leur apprendre à distinguer les différents ordres d'unités, on recourt à divers procédés intuitifs : le boulier-compteur, et surtout les paquets de bûchettes. Les bûchettes simples servent à expliquer la formation des nombres compris entre deux groupes consécutifs d'unités de même ordre.

On fait nommer les nombres de 1 à 100, et plus tard de 1 à 1.000, d'abord suivant l'ordre direct 1, 2, 3, 4... puis en ordre inverse 100, 99, 98... ; le premier exercice prépare à l'addition et l'autre à la soustraction, et ces deux opérations peuvent s'étudier alternativement.

Tous les élèves participent aux exercices oraux de calcul ; ils les font d'abord ensemble, puis en ligne autour de la classe, et sous forme de composition permanente. La première division écrit ensuite ces exercices sur les cahiers. Ce n'est qu'après cette préparation que l'enfant peut étudier les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique.

Addition. — Dès que les élèves connaissent les nombres jusqu'à 100, on commence les exercices préparatoires à l'addition. On fait ajouter 2 à un nombre donné, puis au nombre obtenu, et ainsi de suite jusqu'à 100. De la même manière, on fera ajouter 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9. L'élève désigné dit : 1 et 2 font 3 ; le suivant, 3 et 2 font 5 ; le troisième, 5 et 2 font 7, et ainsi de suite jusqu'à 100. — Lorsqu'on veut éviter la répétition du dernier nombre, le premier élève dit : 1 et 2 font 3 ; le second, et 2 font 5 ; le troisième, et 2 font 7, etc.

Après ces premiers exercices, on apprend aux enfants à faire l'addition sur des nombres de deux, de trois, puis de quatre chiffres, et à contrôler, par la preuve, la justesse de l'opération.

Il est nécessaire de faire oralement, au tableau noir et de mémoire, de très nombreux exercices, et de les varier beaucoup. En voici quelques-uns :

Additionner oralement 3 + 4 ; 2 + 6 ; 4 + 8 ; 5 + 7 ...
Combien font : 4 + 2 + 3 ? 6 + 8 + 9 ? 7 + 5 + 3 ? ...
Compléter les additions : 14 = 5 + ... ; 19 = 8 + ...

Addition à tour de rôle, faite au tableau noir. — Le calcul à tour de rôle est utile, surtout aux commençants.

Pour cet exercice, le maître envoie un élève au tableau noir : il lui dicte les nombres sur lesquels il veut qu'on opère, et il les fait lire par les enfants les moins avancés; ensuite tous calculent, à tour de rôle et à haute voix, chacun une colonne ou chacun deux ou trois chiffres.

L'enfant qui est au tableau écrit les résultats partiels, à mesure qu'ils sont énoncés. Quand la réponse est obtenue, on la fait lire par deux ou trois élèves des plus faibles; puis on opère sur d'autres nombres, d'une manière analogue.

Il faut apprendre aux enfants à se servir des termes propres en calculant, et tenir à ce qu'ils n'emploient aucune expression inutile; on les habituera aussi à mettre beaucoup d'ordre dans les opérations, et à bien former les chiffres.

Addition continue. — Quand une addition est terminée, on considère la somme obtenue comme étant elle-même un nombre à réunir avec ceux qui précèdent; alors on efface le trait qui l'en sépare, et l'on opère comme pour l'addition ordinaire.

Lorsque, dans l'addition continue, on arrive à écrire zéro dans la première colonne à droite, il faut, avant de commencer une nouvelle opération, lui substituer un autre chiffre, sans quoi l'on aurait toujours la même somme pour cette colonne.

De temps en temps, on change quelque chiffre avant de commencer de nouvelles opérations, afin que les élèves ne se servent pas de la remarque que les nombres vont toujours en doublant.

Soustraction. — Par un procédé analogue à celui qui vient d'être expliqué, on retranche toujours le même chiffre, de 2 à 9, à partir d'un certain nombre. Le premier élève désigné dit, par exemple : 80 moins 4 font 76; le suivant, 76 moins 4 font 72, etc.

Après ces calculs préparatoires, on apprend aux enfants à faire des soustractions. De nombreux exercices, oraux ou faits au tableau, donneront très vite le mécanisme de cette opération. En voici quelques-uns :

3 de 11 ? de 18 ? de 17 ? de 21 ? de 39 ? de 41 ? de 72 ?
7 de 12 ? de 18 ? de 22 ? de 19 ? de 32 ? de 46 ? de 63 ?
0,8 — 0,3 ? 1 — 0,6 ? 8,7 — 3,4 ? 4 — 2,2 ? 7 — 6,3 ?

Puis on propose des soustractions de plus en plus difficiles, et toujours on en demande la preuve.

On fera faire au tableau des soustractions à tour de rôle, comme on a procédé pour l'addition.

Soustraction continue. — Quand une soustraction est terminée, on regarde le reste obtenu comme un nombre dont il faut trouver la différence d'avec celui qui est au-dessus : alors on efface le trait qui l'en sépare; on examine lequel des deux nombres est le plus petit et doit, par conséquent, être retranché de l'autre, puis l'on recommence l'opération.

Remarque. — Ces exercices de calcul peuvent prendre la forme suivante, qui réunit les deux opérations. On écrit plusieurs chiffres les uns à la suite des autres, en les faisant précéder des signes + ou —, par exemple :

$$4 + 3 + 7 - 5 + 6 - 9.$$

Si l'on part du nombre 4, un premier élève dit : $4 + 3 = 7$; le second : $+ 7 = 14$; le troisième : $- 5 = 9$; le quatrième : $+ 6 = 15$; le cinquième : $- 9 = 6$; le sixième poursuit, *en recommençant* : $+ 4 = 10$, et l'on continue indéfiniment. On change ensuite le nombre initial, pour un autre exercice.

Le maître veillera à ce que les enfants ne comptent pas sur leurs doigts.

Multiplication. — Aussitôt que les enfants commencent à bien faire l'addition et la soustraction, ils étudient la table de multiplication; et dès qu'ils savent le produit des neuf premiers nombres par 2 et par 3, on les exerce à multiplier un nombre de deux ou de trois chiffres par 2, puis par 3.

Les difficultés sont lentement graduées, et l'on ne passe au second, puis au troisième cas de la multiplication, que si les enfants ont été suffisamment exercés à ce qui précède.

Calcul à tour de rôle sur la table de multiplication. — Lorsque les élèves ont appris la table de multiplication, on peut, pour s'assurer qu'ils la possèdent, faire des exercices analogues à celui que nous allons indiquer.

Le maître fait écrire au tableau, et en ligne horizontale, les neuf premiers nombres, mais sans les disposer par ordre; ainsi, par exemple :

1 9 8 2 3 7 6 4 5 ;

il fait placer au-dessous le chiffre par lequel il veut qu'on multiplie, soit 4; puis chaque élève multiplie l'un des nombres par 4, sans poser le produit, ni tenir compte des dizaines retenues.

Lorsqu'on a opéré trois ou quatre fois avec un même multiplicateur, on lui en substitue un autre, pour s'en servir de la même manière.

Remarque. — Le livret pourrait être complété par la table ci-après, très utile pour le calcul mental :

2 fois 12 font 24	2 fois 15 font 30	2 fois 20 font 40
3 — 12 — 36	3 — 15 — 45	3 — 20 — 60
4 — 12 — 48	4 — 15 — 60	4 — 20 — 80
5 — 12 — 60	5 — 15 — 75	5 — 20 — 100
6 — 12 — 72	6 — 15 — 90	
7 — 12 — 84	7 — 15 — 105	2 fois 25 font 50
8 — 12 — 96	8 — 15 — 120	3 — 25 — 75
12 — 12 — 144	11 — 15 — 165	4 — 25 — 100

Division. — Sans difficulté, l'enfant passe de la multiplication à la notion de la division. Il comprend que si 8 fois 9 font 72, 72 contient 9 fois le nombre 8, ou 8 fois le nombre 9; et que si l'on partage 72 francs entre 8 personnes, chacune recevra 9 francs. Mais les divers cas de la division ne seront successivement abordés, que si l'ensemble de la classe sait faire les divisions de moindre difficulté.

On apprendra aux élèves à faire la preuve par 9, pour la multiplication et la division, et l'on exigera qu'ils vérifient, par ce moyen, toutes leurs opérations.

Calcul à tour de rôle, fait sur les cahiers. — Pour soutenir l'attention des enfants, que fatiguerait un exercice trop prolongé au tableau, et pour les habituer à écrire les nombres, on fera souvent calculer à tour de rôle, en se servant du cahier.

On opère comme il a été dit pour le calcul à tour de rôle

au tableau noir, avec cette seule différence que chaque enfant écrit sur son cahier les résultats partiels, à mesure qu'ils sont énoncés, comme les écrivait l'élève que le maître avait envoyé au tableau.

Il est essentiel de faire répéter par les derniers élèves les données de l'opération ainsi que chaque résultat partiel, afin de s'assurer que tous suivent bien, et calculent sur les mêmes nombres.

Vers la fin de l'exercice, le maître prend quelques instants pour vérifier les opérations faites sur les cahiers.

II. — Calcul mental.

Calcul mental. — Le *calcul mental* étant d'une application journalière, doit être rendu familier aux élèves; aussi les y exercera-t-on dès le cours élémentaire. C'est d'abord par des calculs de mémoire que l'on procédera avec les commençants; puis le calcul mental proprement dit sera étudié en même temps que le calcul écrit.

Le calcul mental se distingue du calcul écrit, en ce qu'il décompose les nombres sur lesquels on opère. Ainsi, pour multiplier mentalement 6 par 19, on ne dira pas $6 \times 9 = 54$; $6 \times 1 = 6...$; mais on dira $6 \times 20 = 120$, moins 6 = 114.

Les procédés de calcul mental échappent à toute théorie; ce sont des moyens ingénieux qui se ramènent aux suivants : 1° la *décomposition des nombres* en groupes d'unités; 2° la transformation de l'un des nombres en *nombre rond*; 3° le calcul effectué d'abord sur les *plus hautes unités*.

Le procédé du *nombre rond* est comme la base même du calcul mental. En voici quelques applications :

$$12 + 24 = (10 + 24) + 2 = 34 + 2 = 36$$

$$21 + 9 = (21 + 10) - 1 = 31 - 1 = 30$$

$$143 + 289 = 142 + 290 = 14 \text{ diz.} + 29 \text{ diz.} + 2 = 432$$

$$254 - 178 = (254 - 180) + 2 = (25 \text{ diz.} - 18 \text{ diz.}) + 6 = 76$$

$$\text{ou } 254 - 178 = 256 - 180 = (25 \text{ diz.} - 18 \text{ diz.}) + 6 = 76$$

$$13 \times 17 = (13 + 7) 10 + (3 \times 7) = 200 + 21 = 221$$

$$15 \times 18 = (15 + 8) 10 + (5 \times 8) = 230 + 40 = 270$$

$$467 \times 7 = (470 \times 7) - (3 \times 7) = (400 \times 7) + (70 \times 7) - 21 = 3269$$

Exemple de leçon. — Soit à donner une leçon de calcul mental sur la soustraction : un nombre de deux chiffres, puis de trois, à retrancher d'un nombre de trois chiffres.

1^{er} cas. — Le petit nombre est inférieur à celui que forment les deux derniers chiffres du nombre supérieur.

Soit à retrancher 53 de 867 :

$$67 - 53 = 14, \text{ et } 800 = 814 \\ \text{ou } 867 - 50 = 817, \text{ et } - 3 = 814$$

Proposer aussitôt quelques exercices, puis quelques problèmes faciles à résoudre mentalement.

2^e cas. — Le petit nombre est supérieur à celui que forment les deux derniers chiffres du nombre supérieur.

Soit à retrancher 78 de 814 :

$$814 - 80 = 734, \text{ et } + 2 = 736$$

Proposer quelques exercices, puis quelques problèmes.

3^e cas. — Soustraire un nombre de trois chiffres d'un autre nombre de trois chiffres.

1^o Les deux derniers chiffres du nombre inférieur forment un nombre inférieur à celui des deux derniers chiffres du nombre supérieur.

Soit à retrancher 538 de 851 :

$$51 - 38 = 13; 800 - 500 = 300 \\ \text{d'où : } 851 - 538 = 313$$

2^o Les deux derniers chiffres du nombre inférieur forment un nombre supérieur à celui des deux derniers chiffres du nombre supérieur.

Soit à retrancher 578 de 823 :

$$823 - 578 = (823 - 80) + 2 - 500 = 245$$

Les manuels indiquent des procédés rapides : pour multiplier un nombre par 5, 15, 25, 50, 75 et 150 ;

pour diviser un nombre par 6, 8, 12, 15, 20 et 25 ; par 2, 5 ; 0,25 ; 125 ; 1,25 ; 0,125. etc.

C'est la pratique qui donne une grande habileté pour le calcul mental ; aussi en fera-t-on chaque jour quelques exercices, dans toutes les classes.

III. — La leçon d'arithmétique.

La leçon proprement dite d'arithmétique comprend : les démonstrations théoriques et la résolution des problèmes.

Démonstrations théoriques. — Les démonstrations et les explications relatives aux définitions et aux principes sont essentielles, pour donner aux élèves l'intelligence des opérations à effectuer ou des problèmes à résoudre. Elles constituent l'enseignement même de l'arithmétique.

Il faut déjà en présenter aux enfants du cours élémentaire, afin qu'ils comprennent la nature des calculs qu'ils effectuent ; mais la théorie est mise à leur portée par des procédés intuitifs. Quand les enfants connaissent le mécanisme de l'addition, on leur explique ce que c'est que l'addition, on leur dit quel nom est donné au résultat de cette opération, pourquoi il faut commencer l'opération par la droite, etc.

On exigera que les élèves se servent de termes très exacts, dans les réponses aux interrogations.

Chaque école doit posséder un nécessaire métrique, indispensable pour l'enseignement du système des poids et mesures ; ou tout au moins un tableau du système métrique, et quelques mesures réelles : mètre, kilogramme, litre, etc.

Résolution des problèmes. — Il ne faut pas attendre que les élèves connaissent parfaitement le calcul des quatre règles, pour les initier aux problèmes d'arithmétique. Dès qu'ils savent additionner et soustraire, ils peuvent résoudre des problèmes sur ces opérations ; mais ce ne serait encore là, pour eux, qu'un travail purement mécanique, si l'on ne les formait à réfléchir sur l'énoncé et à raisonner les problèmes.

Après que le maître aura dicté à toute la classe, et fait écrire au tableau les données d'un problème, les élèves devront se rendre compte : 1^o de ce qu'on leur demande, ou de ce qu'ils doivent chercher ; 2^o de ce qu'ils connaissent ; 3^o des opérations nécessitées par la nature du

problème. Ainsi, on les fera réfléchir sur le but à atteindre ; sur les données, ou point de départ, et sur les opérations à faire, ou marche à suivre.

Quand un problème a été raisonné, le maître en fait écrire la solution sur une moitié du tableau noir, ou sur les cahiers, puis il fait effectuer les calculs sur l'autre moitié. Il en propose ensuite d'autres de même nature, que les élèves ont à résoudre comme devoirs journaliers.

Sur le tableau noir et les cahiers, les données d'un problème, la solution et les opérations peuvent être disposées ainsi :

Un marchand de vin achète une pièce de 228 litres, pour 85 francs. Combien gagne-t-il par litre, s'il le vend 0 fr. 55 ? Combien a-t-il gagné sur 77 litres qu'il a vendus ?

Opérations.	
850	228
1660	0,372
0640	
184	
	0,550
	0,372
	0,178
0,178	
77	
1246	
1246	
13,706	

Réponses : $\left\{ \begin{array}{l} 1^{\circ} \text{ Le marchand gagne 0 fr. 178 par litre.} \\ 2^{\circ} \text{ Sur 77 litres, il a gagné 13 fr. 706.} \end{array} \right.$

Il sera très utile que les élèves mettent au net quelques problèmes-types sur un cahier spécial. Ils devront écrire avec soin, disposer les opérations avec beaucoup d'ordre et très bien former les chiffres,

IV. — Géométrie élémentaire.

Dans les écoles primaires élémentaires, la géométrie a un caractère essentiellement pratique : 1^o elle met les enfants en état de reconnaître les formes géométriques des objets qu'ils ont sans cesse sous les yeux ; 2^o elle leur apprend à évaluer les surfaces et les volumes les plus simples.

Au *cours élémentaire*, cette étude offre des exercices qui intéressent les petits élèves, et qui font une utile diversion à certains moments de lassitude. On se borne à montrer successivement les principales figures, à les faire reproduire sur l'ardoise, à en donner les noms, sans chercher à les définir. Lorsque les enfants ont appris à les distinguer, on envoie l'un d'eux au tableau noir, pour y tracer les figures qu'on lui indique. On lui dit par exemple : *traces une ligne droite, une ligne verticale, un angle droit, un triangle, etc.*, puis on donne à faire des exercices analogues sur l'ardoise ou sur le cahier.

Au *cours moyen*, on explique aux élèves et ils apprennent les définitions des figures déjà étudiées, leurs diverses espèces et leurs principaux éléments : base, hauteur, diagonale, etc.

Le cours moyen devant préparer aux examens du certificat d'études primaires, on y donne une place importante à l'évaluation des surfaces et des volumes. Les élèves étudient les formules, dont on leur donne une démonstration matérielle, par quelques explications très simples telles qu'en renferme le manuel du cours moyen, édité par l'Institut. La division du mètre carré en 100 décimètres carrés, comme on la fait dans les leçons sur le système métrique, montrera comment la surface du carré s'obtient en multipliant le côté par lui-même. De là, il sera facile de passer à la formule du rectangle et du parallélogramme, puis à celle du triangle, et ensuite à toutes les autres qui en dérivent.

Il en est de même pour l'évaluation des volumes. La méthode à laquelle on a recours, pour montrer que le mètre cube vaut 1.000 décimètres cubes, permet de trouver facilement la formule du prisme puis celle du cylindre, qui sont d'ailleurs presque les seuls volumes que les élèves du cours

moyen aient à calculer. Afin de gagner du temps et d'unifier l'enseignement, ces questions de géométrie pratique sont traitées en même temps que le système métrique, auquel elles servent d'application.

L'enseignement donné au cours moyen est développé au *cours supérieur*, par quelques théorèmes très simples sur les lignes et les angles, leur division en parties égales et proportionnelles; sur les propriétés du triangle rectangle et leurs applications. Pour l'explication, on se sert des procédés pratiques que présente le manuel du cours moyen.

On complète ces notions très élémentaires par les formules relatives aux surfaces des sections du cercle, à l'ellipse, au volume de la pyramide, du cône et de la sphère. C'est ainsi que les élèves sont préparés à suivre, avec intelligence et profit, les cours de dessin géométrique.

CHAPITRE XI

L'HISTOIRE NATIONALE

I. — L'histoire aux différents cours.

L'étude de l'histoire doit commencer dès la petite classe. Pour le *cours préparatoire*, les leçons consistent dans le récit de quelques faits intéressants, représentés sur des gravures murales. L'histoire en images, sans dates ni termes scientifiques, exposée par des causeries familières et répétée par le procédé auditif, voilà tout le programme.

Chaque image est expliquée par une analyse libre et des interrogations socratiques, suivies d'un récit vivant et pittoresque; le maître fait ensuite répéter cette courte narration par plusieurs enfants. Le manuel n'est pas nécessaire pour cette première initiation, et l'on ne confie rien littéralement à la mémoire des élèves.

Les programmes des cours élémentaire, moyen et supérieur sont concentriques, c'est-à-dire que le programme du

cours moyen reprend et complète celui du cours élémentaire, et qu'à son tour, le cours supérieur étend les notions du cours moyen.

Au *cours élémentaire*, l'enseignement de l'histoire est anecdotique, intuitif et pittoresque. Il consiste en des récits, en des entretiens familiers sur les principaux personnages et les grands faits de l'histoire nationale. La leçon commence par la récitation du sommaire, et par des interrogations sur la leçon précédente; puis vient l'exposé oral de la leçon du jour. On explique avec soin les termes qui pourraient laisser quelque obscurité dans l'esprit des élèves; ces termes sont écrits au tableau avec les noms de personnages et de villes. Enfin l'on prépare, par l'explication du manuel, l'étude correspondante à la leçon. Le *sommaire* ou *résumé* devra être appris et récité presque à la lettre; le *développement* ou *récit* sera reproduit seulement quant au sens.

Aux *cours moyen* et *supérieur* , le cours d'histoire devient explicatif, de biographique qu'il était. Au lieu de s'adresser surtout à l'imagination des enfants, le maître provoque de leur part des appréciations et des jugements sur les causes et les conséquences des faits, ou sur la conduite des personnages; il multiplie les questions et fait intervenir ainsi le plus grand nombre possible d'élèves pendant la leçon. Comme dans les autres cours, tous les lieux géographiques sont montrés sur la carte.

II. — La leçon d'histoire.

La marche générale d'une leçon d'histoire est la suivante, sauf les modifications réclamées dans chaque cours :

- 1° Interrogations sur la leçon précédente.
- 2° Indication du sujet du jour; récit animé des événements principaux; interrogations sur les faits déjà connus, qui peuvent servir à expliquer ceux qu'on expose.
- 3° Interrogations de récapitulation.
- 4° Lecture et explication du manuel; indication de ce qu'il faut étudier presque textuellement (les résumés ou sommaires), et de ce dont il suffit de reproduire le sens (les développements).

L'emploi d'un manuel ne dispense pas le maître de faire

un exposé logique et très intéressant des faits, Borner la leçon à une simple lecture expliquée du manuel; même en y ajoutant quelques détails complémentaires, ce n'est pas enseigner l'histoire; ce n'est pas le moyen de donner aux élèves du goût pour l'histoire nationale, et de développer en eux le sentiment patriotique.

Le maître se sert beaucoup du tableau noir pendant les leçons : il y écrit les sommaires, des noms de villes et de personnages, les dates importantes; il y trace des croquis de cartes; il y présente des tableaux synoptiques et généalogiques et, par tous ces procédés, rend l'exposé des faits plus intelligible et plus saisissant.

On se gardera bien d'insister sur les détails des guerres, sur les dates secondaires, sur les considérations trop abstraites. Ce qu'il faut, c'est que les élèves retiennent un ensemble de notions qui s'enchaînent bien dans leur esprit, et qui leur donnent une idée assez exacte de la vie nationale et des institutions publiques. On ne s'attardera pas sur les époques éloignées, le plus souvent peu connues ou difficiles à faire comprendre, mais on réservera une partie très notable du cours à la période moderne.

Comment l'enseignement de l'histoire contribue à l'éducation morale et chrétienne. — L'histoire de chaque nation a des pages glorieuses, dont les enseignements doivent être dégagés par le maître. Les exemples de patriotisme donnés à toutes les époques par les défenseurs du sol, les grands citoyens et les saints nationaux, apprennent aux générations nouvelles à reporter leur souvenir reconnaissant vers tant et de si illustres héros. Les pages douloureuses, dans les annales des peuples, renferment aussi des leçons variées, dont l'éducation morale des élèves peut profiter.

A ceux qui l'étudient, l'histoire apporte encore d'autres enseignements. Elle montre comment les peuples les plus policés se sont égarés en abandonnant, pour l'idolâtrie, le culte du vrai Dieu; comment d'autres se sont civilisés, par l'action de l'Eglise catholique, et comment Jésus-Christ est le centre, le soleil de l'humanité. Elle fait toucher du doigt cette double vérité, que la question religieuse domine les événements les plus considérables, comme elle s'impose à chaque homme en particulier; et que, sans violenter la

liberté humaine, Dieu réalise au milieu des nations son plan providentiel. Sans doute, de si hautes leçons ont besoin d'être mises à la portée des élèves; mais l'âme chrétienne a des aptitudes spéciales pour comprendre l'action de Dieu dans les événements de ce monde, et le zèle éclairé suggère au maître les industries qui peuvent rendre ces notions intelligibles aux enfants.

Histoire régionale. — Au cours moyen et surtout au cours supérieur, il serait avantageux de faire connaître aux élèves, dans ses traits les plus caractéristiques, l'histoire de leur province, avec ses coutumes et ses traditions, et de marquer comment elle fut mêlée aux grands événements de la vie nationale. Quelques leçons supplémentaires, et non les moins intéressantes, suffiraient pour exposer les notions essentielles relatives à l'histoire de cette *petite patrie*.

Histoire sainte. — La leçon d'histoire sainte est donnée d'après la même marche que la leçon d'histoire nationale : 1^o interrogation sur la leçon précédente; 2^o exposé du sujet choisi, avec recours fréquent aux interrogations socratiques; 3^o répétition du récit par plusieurs élèves; 4^o lecture et explication du texte à étudier dans le manuel.

Si l'on dispose d'une collection de gravures murales d'un grand format, on s'en servira très avantageusement avec les jeunes élèves. Lorsque les enfants ne savent pas lire, on leur apprend les récits d'histoire sainte par le procédé auditif, mais sans exiger une récitation littérale.

Instruction civique. — L'instruction civique est l'ensemble des connaissances élémentaires relatives aux devoirs et aux droits du citoyen. Les leçons d'histoire et de géographie fournissent aux maîtres l'occasion de donner à leurs élèves quelques notions sur cet enseignement; néanmoins il est nécessaire de les compléter, aux cours moyen et supérieur, par des leçons spéciales.

Comme pour l'histoire, le sujet de la leçon est résumé en un sommaire écrit au tableau, si le manuel des élèves n'en présente pas; puis ce sommaire est développé sous forme d'entretien. La leçon orale est suivie de la lecture du manuel et d'interrogations, puis de l'indication d'une étude à faire et d'un devoir, s'il y a lieu.

CHAPITRE XII

LA GÉOGRAPHIE

But de l'enseignement géographique primaire. — Dans les classes primaires, l'enseignement de la géographie a pour but de faire connaître aux élèves le territoire national, et de leur donner des notions sur l'Europe et les autres parties du monde. Cette connaissance du territoire national ne consiste certes pas dans l'étude de certaines particularités peu importantes de la géographie physique, et des nomenclatures si détaillées que présente la géographie administrative; elle a pour objet principal les grandes régions du pays, leurs caractères propres, leurs ressources, leur industrie, leurs voies de communication. Si, dans les leçons, le maître donne une large place à l'élément pittoresque, s'il recourt constamment aux procédés intuitifs et s'il explique les faits géographiques autant qu'il convient, cet enseignement sera l'un des plus intéressants du programme.

La géographie aux différents cours. — Au *cours préparatoire*, l'enseignement de la géographie est tout intuitif; il s'appuie constamment sur la vue des choses elles-mêmes, ou sur leur représentation par l'image ou au tableau noir. Ce sont moins des leçons proprement dites que de simples causeries, suivies d'études par le procédé auditif.

L'enseignement, au *cours élémentaire*, continue à s'adresser surtout à l'imagination et à la mémoire, mais il devient plus précis. Peu de nomenclatures, et rien n'est appris qui ne soit d'abord *montré*, au moins sur la carte. Les leçons suivent l'ordre du manuel, et chacune débute par des interrogations sur la leçon précédente. Les élèves de ce cours commencent à s'exercer aux croquis cartographiques.

C'est par des notions élémentaires sur la géographie locale (commune), présentées au moyen des procédés intuitifs, que les jeunes enfants sont initiés à la nomenclature des acci-

dents géographiques et à leur représentation sur la carte. De là, on passe à la géographie régionale (canton, département ou province), puis à la géographie nationale et générale, étudiées dans les limites fixées par les programmes.

De purement descriptive et pittoresque qu'elle était jusqu'alors, la géographie cherche, aux *cours moyen et supérieur*, à rendre raison de ce qu'elle enseigne, mais sans exposer aucune théorie scientifique. Pendant la leçon, les interrogations socratiques et les interrogations de contrôle mêleront les questions d'intelligence aux questions de mémoire. Usage des cahiers cartographiques, mise au net des croquis tracés pendant la leçon, parfois petite description géographique dont les éléments sont connus des enfants, ou questions à développer sous forme de rédaction ordinaire, tels sont les sujets de *devoirs*.

Marche à suivre pour les leçons de géographie. — La marche générale qu'il convient d'adopter, pour les leçons de géographie, est la suivante :

1^o Interrogations sur la leçon précédente. (Les élèves sont envoyés à la carte muette.)

2^o En se servant de la carte écrite (ou parlante), le maître expose la leçon du jour. Il trace au tableau, ou sur la carte ardoisée, les croquis utiles. — Les élèves les reproduisent sur leur cahier, et les accompagnent d'une note explicative.

3^o Interrogations sur la leçon, et indication du texte qui sera étudié dans le manuel.

Exercices divers. — Les principaux exercices qui, avec la leçon orale, constituent l'enseignement de la géographie sont : la lecture élémentaire des cartes, l'usage du globe terrestre, l'étude du manuel et l'interrogation, l'orientation, la cartographie ou tracé des croquis géographiques.

L'un des premiers exercices de l'enseignement géographique est la *lecture des cartes*. En proportionnant les explications aux connaissances des élèves, on leur apprend à chercher et à distinguer, sur les cartes, les renseignements qu'elles fournissent. Ce qui importe, ce n'est pas qu'ils retiennent de mémoire les noms de tous les accidents géographiques, mais qu'ils se fassent une idée de plus en plus exacte d'une région, par l'étude de la carte qui la

représente. Voici comment on procède avec les plus jeunes élèves :

Sur un relief ou un tableau panoramiques figurant les principaux accidents géographiques, on montre un cap, un golfe, une île, une chaîne de montagnes, et l'on donne, à ce propos, quelques explications. Aussitôt après, on en trace au tableau noir la représentation géographique, telle que les cartes la figurent ; on la fait retrouver sur la carte murale, et l'on termine en faisant lire, sur le manuel, la définition préalablement expliquée. Il va sans dire que, pour les cours préparatoire et élémentaire, la leçon ne comprendra que l'étude d'un ou deux de ces accidents, ainsi expliqués par la méthode intuitive.

Pour les interrogations et les récapitulations, on doit se servir de cartes *muettes*, et non de cartes parlantes sur lesquelles les enfants n'auraient qu'à lire.

Le *globe terrestre* est indispensable pour expliquer aux élèves ce qu'on entend par pôles, équateur, tropiques, cercles polaires, longitude et latitude, ainsi que pour fixer la position d'un continent sur l'ensemble de la terre, celle d'une contrée ou d'une ville sur un continent.

Les *exercices d'orientation* sont très utiles pour préciser, dans l'esprit de l'enfant, la vraie direction de ce qu'il n'a étudié que sur une carte. Voici comment on pourrait procéder :

L'écoulier interrogé passe au milieu de la classe ; on lui fait montrer les quatre points cardinaux et les points intermédiaires, et on lui demande d'indiquer de quel côté se trouvent telle ville, telle contrée, telle mer ; de dire quels pays on traverserait en suivant telle direction.

Dès les classes moyennes, les *exercices de cartographie* peuvent être faits sur des cahiers cartographiques ou sur des feuilles volantes. L'expérience démontre qu'ils plaisent aux élèves, et sont très propres à graver dans leur esprit les représentations géographiques.

Dans ces exercices, il s'agit de tracer à grandes lignes les croquis, et non de faire un travail achevé qui exigerait beaucoup de temps, sans avantage sérieux pour les élèves. Le maître veillera à ce que les cartes soient tracées avec

sûreté, exactitude et goût, et que les indications et les titres soient bien écrits.

Les croquis géographiques ne seront pas faits seulement sur des cahiers ; le maître et les élèves en traceront très souvent au tableau, le premier pendant les leçons, et les seconds pendant les interrogations.

Union de la géographie et de l'histoire. — La géographie et l'histoire se prêtent, dans l'enseignement, un secours réciproque. La géographie aide à comprendre le caractère général des peuples ; la nature de leurs occupations, soit agricoles, soit industrielles ou commerciales ; leurs relations extérieures les plus ordinaires, surtout avant les moyens de transport modernes ; la marche générale des grandes invasions, et nombre d'autres faits historiques. D'autre part, les allusions aux événements historiques connus rendent l'enseignement géographique plus fructueux et plus intéressant.

Sans transformer en leçon d'histoire une leçon de géographie, et réciproquement, le maître se servira des notions qui complètent, l'un par l'autre, chacun de ces deux enseignements.

CHAPITRE XIII

LEÇONS DE CHOSES

NOTIONS DE SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

I. — Nature de la leçon de choses.

La *leçon de choses* est une conversation familière, sous forme d'interrogations socratiques, à propos d'un objet montré, soit en nature, soit par une image qui le représente fidèlement.

Les interrogations portent sur la forme, les parties constitutives, la couleur de l'objet ; sur la matière dont il est fait, sur ses usages, etc. Un tel enseignement contribue à l'éducation des sens ; il habitue l'enfant à regarder avec atten-

tion, à se rendre compte de ce qui l'entoure. C'est un élément de variété au milieu des autres exercices scolaires; enfin, par les résumés oraux qui les accompagnent, ces leçons deviennent d'excellents exercices de langage et une préparation à la rédaction élémentaire.

Les *notions de sciences physiques et naturelles*, telles qu'on peut les enseigner à l'école primaire, ne sont que des leçons de choses destinées aux cours moyen et supérieur. Cet enseignement continue à être donné sous forme d'entretiens; toutefois, sans exposer des théories abstraites, on s'applique à offrir aux enfants des notions plus complètes, et à mieux expliquer les faits par leurs causes. On se restreint aux connaissances pratiques, et l'on n'oublie pas qu'il s'agit, non d'enseigner tout ce qu'il est possible de savoir sur les divers sujets, mais ce qu'il n'est pas permis d'en ignorer.

Les leçons de choses aux différents cours. — Aux *cours préparatoire et élémentaire*, les leçons de choses sont plutôt des entretiens sur les choses que des leçons proprement dites. Ce sont des conversations familières, où le maître accueille avec intérêt et bienveillance les réponses, puis les rectifie et les complète, sans décourager les enfants par l'impatience, l'ironie ou le dédain. Il aura rendu un grand service aux jeunes élèves, quand il les aura habitués à regarder attentivement ce qu'ils voient, entendent, touchent et sentent.

Pour les petits enfants, la leçon de choses est en quelque sorte permanente, c'est-à-dire que, en dehors du temps fixé pour cette leçon, on a très souvent à leur montrer, à leur expliquer un objet. Il faut prendre garde alors de ne pas se laisser entraîner à des explications trop longues; d'ailleurs, faire voir ou toucher ce qui est l'objet de la leçon, vaut mieux que toutes les démonstrations que l'on en pourrait faire.

Aux *cours moyen et supérieur*, après des interrogations sur la dernière leçon, le maître expose le nouveau sujet suivant un plan écrit au tableau, et selon la manière que nous allons indiquer. Il part de ce que les élèves savent déjà, pour leur donner des connaissances nouvelles, et surtout pour les habituer à observer les choses qui les environnent.

II. — Comment on donne une leçon de choses.

1^o L'objet à propos duquel on va donner la leçon étant placé devant les élèves, le maître les invite à le décrire, puis à dire ce qu'ils savent de sa nature, de son origine, de ses usages.

2^o Après cette *causerie dirigée*, a lieu l'exposé de la leçon, qui rectifie, coordonne et complète les idées émises par les élèves.

3^o Le maître interroge de nouveau les enfants; puis il réduit la leçon à un sommaire écrit au tableau, et copié afin d'être ensuite appris presque textuellement.

Soit à donner, au *cours moyen*, une leçon de choses sur *la balance ordinaire*. Le maître, ayant posé une balance devant les enfants, les interrogerait d'après le plan que voici :

I. — Faire analyser l'instrument.

Quel est le nom de cet instrument?

Où en avez-vous vu de semblables?

En quoi étaient faites ces balances?

Par quoi est supportée la tige qui se meut? (Par le pied de la balance.)

Comment appelle-t-on cette tige oscillante? (Bras, fléau ou levier.)

Que porte chacun des bras de la balance?

Qu'arrive-t-il, quand on met quelque chose sur l'un des plateaux? Et que devient l'autre plateau?

Par quel mot désignez-vous cette propriété des plateaux, de s'élever et de s'abaisser ainsi? (Ils sont mobiles.)

Le pied de la balance est-il mobile?

Regardez : Sur quoi porte la tige? (Sur le couteau.)

Résumé : La balance est un instrument qui se compose d'un support fixe, appelé *pied* ou *colonne*, et d'une tige nommée *fléau*, mobile autour d'un axe, et portant un *plateau* à chacune de ses extrémités.

II. — Étude des parties de la balance.

Regardez : je viens à peine de toucher le fléau; qu'avez-vous remarqué?

Savez-vous quel nom on donne à une balance qui trébuche au moindre poids? (Balance sensible.)

Voici que j'enlève les deux plateaux : dans quelle position se tient le fléau? (Horizontal et immobile.)

Quelle est sa position, maintenant que les deux plateaux y sont de nouveau suspendus ?

Remplacez ce mot *immobile* par un autre, mieux approprié à la balance ? (La balance est en équilibre).

Je place 500 grammes dans chaque plateau : comment se tient le fléau ?

Quel nom donne-t-on à une balance qui remplit ces conditions ? (Balance juste).

Résumé : Le levier, ou fléau, repose exactement par son milieu sur l'arête d'une pièce triangulaire, nommée *couteau*. Il demeure *en équilibre* lorsque les plateaux sont vides, ou qu'ils supportent chacun le même poids : alors la balance est dite *juste*.

III. — Expériences.

1. Voici des poids et du sable : pesez 1 kg. 725 de sable.

2. Voici des poids, un verre et une carafe d'eau : pesez, dans le verre, 100 grammes d'eau.

3. Quel est le poids de cette boîte ?

4. Voici que, sur un plateau, une certaine quantité de sable est équilibrée par 900 grammes : enlevez un poids de 200 grammes, et rétablissez l'équilibre.

Réflexions morales. — Y a-t-il de fausses balances ? de faux poids ? Quel nom donnez-vous à l'acte par lequel on se servirait d'une balance ou de poids que l'on sait être faux ?

Pour que cet enseignement soit utile et intéressant, on doit : 1° suivre un programme méthodique, qui établisse l'enchaînement des sujets de leçons ; 2° préparer avec soin et pour chaque leçon, le plan à développer, les spécimens à porter en classe et les expériences élémentaires à faire ; 3° éviter les banalités, les digressions inutiles, les explications hors de la portée des enfants ; 4° autant que possible, adapter les leçons aux saisons de l'année, quand on doit se procurer des plantes ou des insectes ; 5° avoir égard aux cultures et aux industries régionales, pour orienter en ce sens l'enseignement ; 6° lorsque l'occasion s'en présente, placer une réflexion morale, un appel au sentiment religieux, le tout avec zèle et prudence.

A l'enseignement des sciences, se rattachent la création du *musée scolaire* et l'organisation des *promenades scolaires*. Surtout pour l'*agriculture*, ces promenades offrent l'avantage de mettre les élèves en présence des choses mêmes, et de rendre ainsi plus pratiques les leçons données à l'école.

III. — L'enseignement agricole.

A l'école primaire, l'enseignement agricole a pour but : 1° de développer l'esprit d'observation et d'initiative ; 2° d'inspirer l'estime et le goût de la vie des champs ; 3° de donner aux élèves des notions pratiques d'agriculture, qui les éloignent de la routine ; 4° de les préparer à lire plus tard avec fruit des ouvrages traitant de questions agricoles.

L'enseignement de l'*agriculture* et de l'*horticulture* présente les mêmes caractères, et donne lieu aux mêmes remarques que celui des sciences. Dans les *petites classes* et les *secondes*, il prend la forme de leçons de choses ; dans les *grandes classes*, après des interrogations sur la dernière leçon, le maître expose le sujet suivant un plan écrit au tableau noir. Ici encore, objets en nature et tableaux muraux sont employés avec grand avantage ; on peut même les regarder comme nécessaires, si les enfants n'ont pas de manuel illustré.

Si l'école possède un *champ d'expériences*, les leçons n'en seront que plus profitables, la pratique se joignant alors à la théorie ; sinon, des *excursions agricoles* sont indispensables. Toutefois les excursions ne sont vraiment utiles que si elles ont été prévues et préparées, c'est-à-dire si l'on a un but bien arrêté, si l'on a exposé brièvement aux élèves ce qu'ils doivent surtout examiner, et si l'on fait suivre cette visite d'un *compte rendu* écrit.

En résumé, l'enseignement de l'agriculture à l'école primaire est théorique et pratique. Dans les *leçons théoriques*, le maître joint, à l'exposition du sujet, les explications et les expériences utiles ; il montre des spécimens que lui a fournis le musée scolaire ; après l'exposé il s'assure, par des interrogations, que la leçon a été comprise.

L'*enseignement pratique* se donne dans le jardin de l'école, sur le champ d'expériences, et dans les excursions agricoles au cours desquelles on ferait visiter quelques fermes bien tenues. Autant qu'il est possible, les élèves du *cours supérieur* prendront part aux divers travaux, suivant les saisons : semis, plantation, taille, greffe, entretien des cultures.

Un bon manuel permet aux élèves de récapituler les

leçons du maître ; il leur offre des résumés à apprendre, et des sujets pour les rédactions à faire. Dans une école rurale, les dictées, problèmes et rédactions auront de temps en temps pour objet une question d'agriculture.

CHAPITRE XIV

LE DESSIN

Le but du dessin est d'exercer l'œil et la main de l'enfant, et de lui apprendre à exprimer graphiquement sa pensée. Cet enseignement contribue de plus à l'initier aux conditions du beau ; il le rend capable d'interpréter et de dresser un plan, et de tracer le croquis d'objets variés.

Le dessin aux différents cours. — Dans le *cours préparatoire*, des dessins très simples représentent des objets usuels et connus des enfants. Après avoir été tracés au tableau noir et expliqués par le maître, ils sont reproduits par les enfants, soit sur l'ardoise, soit au crayon ordinaire sur le papier. Mieux encore, le maître trace et explique le modèle ligne par ligne et très lentement ; les élèves reproduisent ce dessin à mesure qu'il est tracé.

Au *cours élémentaire*, commence le *dessin d'imitation à main libre*. L'élève emploie les cahiers-modèles ; le maître se sert, pour les leçons, des grandes feuilles murales et des reliefs, et il indique au tableau noir la manière de procéder. Par ces exercices, qui se continuent au cours moyen, l'élève acquiert une certaine justesse de coup d'œil et une habileté croissante de la main.

Pendant la première année du *cours moyen*, le dessin d'imitation reproduit surtout des objets usuels de formes simples : boîtes et outils, ustensiles, petits meubles. Avec

la seconde année de ce cours, commence le *dessin géométrique*. On y emploie les cahiers de croquis, les grandes feuilles murales et surtout les objets en nature.

Les élèves du *cours supérieur* étudient de la même manière les projections, et ils continuent le dessin d'imitation commencé aux cours précédents. Pour le dessin d'imitation, le maître insistera sur la précision du tracé et la mise en place des ombres, beaucoup plus que sur la fini du dessin.

*Conseils pour la leçon de dessin*¹. — 1. La leçon de dessin est simultanée, c'est-à-dire qu'elle est donnée à la classe entière ou du moins à une division d'élèves. Tous suivent les explications du maître, et sont tenus en éveil par les questions qu'il leur pose et les exercices tracés au tableau noir. Il ne faut donc pas que chaque enfant s'occupe à copier un modèle spécial, encore moins qu'il le choisisse selon sa fantaisie, à moins que ce ne soit pour un travail libre, fait hors de l'école. Et même dans ce cas, on ne lui remettra pas un modèle qu'il ne puisse reproduire d'une manière satisfaisante.

2. On ne permet pas aux élèves de passer à l'encre un dessin géométrique, avant qu'ils aient acquis une certaine habileté à se servir de la règle, de l'équerre et du compas à crayon. Au cours supérieur seulement, les élèves ont besoin d'une boîte de compas.

3. Le plus possible, surtout dans le dessin d'imitation, il faut préférer les objets en nature à leurs représentations gravées ou lithographiées. Dans le dessin géométrique, le tracé est expliqué au tableau ; c'est souvent un croquis accompagné de cotés que les élèves transcrivent. Le tracé au tableau ayant été effacé, chaque élève se sert de son croquis coté, pour dessiner l'objet à une échelle indiquée.

4. Les corrections sont faites par le maître pendant la classe ou après la classe. En classe, il indique brièvement à l'élève les erreurs de tracé et la manière de les corriger ; après la classe, il se borne à marquer sur le dessin quelques signes conventionnels indiquant les principales corrections.

¹ On ne présente, dans ce chapitre, que des conseils généraux sur l'enseignement du dessin. Les professeurs devront étudier très attentivement les directions pédagogiques placées en tête des divers cahiers de la Méthode, publiée par notre Institut.

CHAPITRE XV

LE CHANT

Le but qu'on se propose, par l'enseignement du chant, est de faire l'éducation de l'oreille et de la voix chez les enfants.

Le chant aux différents cours. — Au cours *préparatoire*, point de théorie, mais des mélodies simples, des cantiques faciles à apprendre et à retenir, avec des paroles que puissent comprendre ces enfants : en un mot, des chants de salles d'asile, appris par audition, tel est le programme des *petites classes*. Ces chants seront répétés aux entrées, aux sorties et à certains moments prévus ; on peut les combiner avec des mouvements et des marches.

Au cours *élémentaire*, on joint aux exercices précédents quelques principes de théorie musicale : place des notes sur la portée, lecture des notes comprises dans la portée. Les chants seront appris par le procédé auditif.

Pour faire étudier un morceau par le procédé auditif, le maître chante d'abord lentement le morceau entier, puis il le fait répéter, phrase par phrase, par les élèves qui possèdent une voix juste, agréable, et qui retiennent facilement un air ; il le fait chanter ensuite par tous.

Aux cours *moyen* et *supérieur*, chaque leçon est divisée en deux parties : 1° quelques notions de théorie, à propos d'un exercice de solfège ; 2° l'étude et le chant d'un morceau à une ou deux voix.

Des chants faciles et des cantiques sont étudiés comme application des leçons de solfège. Après une lecture rythmique très lente, le professeur fait solfier le morceau d'abord phrase par phrase, puis en entier.

On enseignera de même le plain-chant.

Chant des cantiques. — Les élèves chanteront deux ou trois couplets d'un cantique :

1° Au commencement de chaque catéchisme, à titre d'invocation.

2° Au milieu du catéchisme des veilles de congé, et de celui du dimanche.

3° Chaque jour, après la prière du soir.

4° Avant le catéchisme, les dimanches et les fêtes. (C'est à ce moment qu'on leur apprendra des cantiques qu'ils ne connaissent pas).

Pour que cet exercice soit utile, il faut obtenir que les élèves ne crient pas et qu'ils harmonisent leurs voix.

Le maître ne craindra pas de faire répéter les mêmes cantiques ; il vaut mieux que les écoliers n'en sachent que peu et les possèdent bien, que d'en connaître superficiellement un grand nombre. Il attirera leur attention sur les pensées qui accompagnent ces mélodies, afin qu'ils les considèrent comme des prières chantées.

Conseils pour la leçon de chant. — 1° Veiller à la bonne tenue des enfants ; leur recommander de se tenir droit, la poitrine saillante, et de ne pas baisser la tête en chantant.

2° Interdire la voix de poitrine à partir du sol du médium : c'est le seul moyen d'obtenir la justesse, la douceur de la voix, et l'exécution des nuances.

3° Habituer les enfants à bien prendre l'unisson, c'est-à-dire à chanter tous ensemble, en mesure, et à respecter les pauses.

4° Avoir soin que les chants ne dépassent pas l'étendue des voix d'enfants : de l'*ut* grave au *fa* ou au *sol* au-dessus de la portée.

5° Choisir des morceaux dont les paroles, très simples et très claires, expriment des sentiments nobles et des idées justes. Ce texte devra toujours être expliqué avant d'être joint à la mélodie.

6° Former les enfants à très bien articuler en chantant ; à respirer à temps et profondément ; à respecter le caractère du morceau, en se conformant aux indications relatives au mouvement et aux nuances.

7° Graduer lentement les difficultés, et ne pas passer de l'une à l'autre avant d'avoir obtenu un résultat satisfaisant.

8° Dans les cours moyen et supérieur, faire à chaque leçon quelques exercices de vocalisation, pour assouplir et développer les voix.

9° Dès que les enfants connaissent la gamme d'*ut* majeur, on peut les exercer à la dictée musicale orale : le maître vocalise des intervalles faciles et très courts, que les élèves répètent en joignant aux sons le nom des notes.

Les difficultés de la dictée orale sont graduées d'après l'enseignement du solfège. La dictée musicale écrite n'est guère abordée que dans la seconde année du cours moyen, et au cours supérieur.

CHAPITRE XVI

LA GYMNASTIQUE

La gymnastique scolaire a pour but de développer graduellement, d'assouplir et de fortifier les membres de l'enfant. Bien dirigée, elle exerce une très heureuse influence sur la respiration et la circulation; elle contribue aussi à corriger certains défauts corporels. Elle est donc utile dans toutes les écoles; on peut même la regarder comme nécessaire aux enfants des villes.

Pour les *petites classes*, la gymnastique se réduit aux mouvements élémentaires les plus simples, sans appareils d'aucun genre, et à quelques exercices de marche. Les autres classes suivent les programmes scolaires ordinaires. Beaucoup de ces exercices peuvent se faire avec accompagnement de chants spéciaux, qui en marquent le rythme et donnent de l'ensemble à l'exécution; mais on ne permet pas aux enfants de chanter trop fort.

Le maître n'oubliera pas que, pour les jeunes élèves

surtout, la plus grande prudence doit accompagner tous les exercices. Si, dans quelques écoles, on croyait pouvoir se servir d'appareils de gymnastique, on ferait donner les leçons par un professeur spécial et responsable. Même en ce cas, on ne tolérera pas que les élèves se fatiguent outre mesure, qu'ils se laissent entraîner à des actes exagérés de force et de hardiesse qui pourraient occasionner des accidents.

Tous les mouvements de la tête et du tronc seront exécutés lentement et pendant peu de temps; les mouvements des bras et des jambes réclament moins de précautions.

Avant de prescrire un exercice, le professeur en explique le but et la nature; pendant l'exécution, il exige des élèves beaucoup d'ordre, et une attitude correcte sans raideur. Le même mouvement est répété, non seulement jusqu'à ce que l'ensemble de la classe l'exécute bien, mais jusqu'à ce que soit suffisamment exercée telle ou telle partie du corps, puisque c'est le résultat cherché.

CHAPITRE XVII

LA POLITESSE

La politesse est l'application constante à témoigner une sincère estime et une bienveillance cordiale aux personnes avec lesquelles nous sommes en rapport.

On distingue la politesse des manières et la politesse du cœur; mais les procédés extérieurs du savoir-vivre ne doivent être que la traduction fidèle des sentiments intimes, et c'est ainsi que la politesse a pu être définie : « La fleur de la charité chrétienne ».

Un enfant est poli : 1° s'il ne blesse personne, ni par ses paroles, ni par ses procédés; 2° s'il a, pour tous ceux avec

lesquels il est en relations, les prévenances, les égards qui leur sont dus ; 3° s'il sait s'oublier lui-même, et prévoir ce qui peut faire plaisir au prochain.

La politesse rend plus faciles et plus agréables les relations sociales, mais elle nous oblige à vaincre notre égoïsme, cause ordinaire des froissements réciproques ; elle se rapporte donc à l'éducation morale. Aussi, l'un des principaux soins de l'éducateur chrétien, après l'enseignement religieux, sera-t-il de former ses élèves à une exacte politesse. Dans ce but, il aura égard aux recommandations suivantes :

1° Il s'efforcera d'être toujours, pour les enfants, un parfait modèle de distinction : il ne fera jamais rien qui ne soit très digne ; il ne s'exprimera qu'en termes honnêtes et polis, et s'abstiendra de toute expression dure et triviale, de tout procédé brusque et irritant.

2° Il reprendra chez les élèves les fautes contre la politesse, et il saisira toutes les occasions favorables de leur en donner avec bienveillance des leçons pratiques.

3° Il leur recommandera le respect envers les personnes consacrées à Dieu et envers les magistrats ; il leur fera connaître les devoirs que la politesse prescrit aux enfants envers leurs parents et leurs maîtres, envers leurs condisciples, et les autres personnes avec lesquelles ils ont des relations.

4° Il aura soin qu'ils le saluent chaque fois qu'ils passent devant lui, et qu'ils ne lui parlent, ainsi qu'aux autres Frères, que découverts et en termes très respectueux.

5° Il leur rappellera que les enfants polis ne reçoivent jamais aucun objet, sans remercier celui qui le leur présente ; qu'ils s'interdisent de se quereller entre eux, de se donner des surnoms, et de se moquer de ceux qui ont des défauts naturels ; de dessiner, d'écrire sur les murs ou les tables, et de regarder fixement les personnes.

6° Souvent il insistera sur la nécessité de conserver, dans une grande propreté, la tête, le visage, les mains et les vêtements ; de prendre régulièrement des bains de pieds, de temps en temps des bains complets, et de changer de linge de corps au moins une fois par semaine. Cette propreté est l'une des formes les plus élémentaires et les plus obligatoires de la politesse ; c'est une marque du respect de soi-même et d'autrui.

7° Il leur apprendra à employer, dans la conversation, les formules polies qui sont en usage parmi les gens bien élevés.

8° Il leur fera connaître et appliquer le cérémonial épistolaire, et surtout il les formera à écrire avec simplicité et une parfaite convenance.

9° Il insistera sur la tenue, les convenances et la modération à garder pendant les repas, puisque c'est particulièrement en cette circonstance qu'on juge du savoir-vivre de quelqu'un.

10° Chacun des maîtres donnera dans sa classe un cours suivi de politesse, et consacra chaque semaine un temps déterminé à cet enseignement.

CHAPITRE XVIII

LA SORTIE DES ÉLÈVES

I. — Manière dont les écoliers doivent sortir de l'école.

Les écoliers des petites classes faisant des prières moins longues que ceux des autres, ou les commençant quelques minutes plus tôt, sortent les premiers ; ceux des troisièmes et des secondes viennent ensuite, puis ceux des grandes. On prend des précautions pour qu'une classe inférieure ait entièrement défilé, lorsque celle qui doit la suivre termine la prière ou le cantique.

Au signal donné, les élèves sortent banc par banc, découverts et en silence ; en passant, ils font une inclination au crucifix, saluent le maître et vont se ranger à la place assignée au rang de chaque quartier. Lorsqu'ils sont bien rangés, le maître frappe successivement trois coups : au premier, ils se découvrent ; au second, ils saluent ; au troisième, ils défilent dans un grand ordre, classe par classe ou, mieux encore, toute l'école à la fois.

Les maîtres auront soin que les écoliers marchent deux à deux dans les rues, les uns derrière les autres et à environ un pas de distance ; que leur tenue soit réservée, mais sans contrainte ni affectation. Lorsqu'ils auront quitté le rang pour rentrer dans leur famille, les enfants devront s'interdire ce que réprouve la bonne éducation : les discussions et les disputes, les cris et les jeux peu convenables.

Les Frères ne peuvent guère voir de quelle manière les élèves se conduisent dans les rues ; aussi, d'accord avec le frère Directeur, ils chargeront certains écoliers de veiller sur ce qui s'y passe. Les maîtres auront soin de récompenser chaque jour quelques-uns des enfants qui se seront le mieux comportés dans les rangs et, s'il y a lieu, d'imposer une pénitence à ceux qui auraient troublé le bon ordre.

II. — Devoir des maîtres pendant et après la sortie des élèves.

Pendant que l'un des maîtres préside à la sortie des écoliers, un autre surveille ceux qui sont déjà dehors.

Lorsque les écoliers ont quitté l'école, les Frères se réunissent dans un endroit désigné par le frère Directeur, et se mettent à genoux devant le crucifix. S'ils sont dans l'école de la maison, ils vont directement à la chapelle dire le *Sub tuum*. Dans les écoles hors de la maison, l'Inspecteur ou le premier maître dit : *Dignare me laudare te*, etc. ; et les autres répondent : *Da mihi virtutem*, etc. ; puis ils sortent de l'école en silence, et continuent le chapelet jusqu'à la communauté. Ils se rendent alors dans l'oratoire, et récitent la prière *O Domina mea*.

Le soir, après la prière *O Domina mea*, les Frères font un court examen sur la manière dont ils se sont acquittés de leurs fonctions à l'école, pendant la journée.

III^e PARTIE

L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE

L'organisation de l'école comprend : l'organisation matérielle, l'organisation pédagogique et l'organisation disciplinaire.

L'organisation matérielle est relative à l'installation des locaux scolaires et à leur ameublement.

L'organisation pédagogique détermine les caractères d'un bon enseignement primaire, les méthodes générales qui lui conviennent, et la manière de le contrôler par les interrogations, les compositions et les examens. Elle règle ensuite ce qui concerne le fonctionnement de l'école, c'est-à-dire : 1^o la répartition des élèves en classes et en cours ; 2^o les programmes et les horaires ¹ ; 3^o la fréquentation scolaire, les congés et les vacances ; 4^o la tenue des registres.

L'organisation disciplinaire fixe les moyens d'assurer le bon ordre et le travail dans l'école, par l'autorité morale du maître, les moyens d'émulation et la répression.

¹ La question des programmes et des horaires est traitée dans la II^e Partie de la *Conduite*.

CHAPITRE I

L'ORGANISATION MATÉRIELLE
DE L'ÉCOLE

Disposition des locaux scolaires. — Il est à souhaiter que l'école soit établie sur un sol bien sec ou desséché par le drainage ; en un endroit aéré, dégagé, rapproché de l'église, éloigné de tout voisinage bruyant, dangereux ou malsain.

Il est très avantageux que, dans chaque école, il y ait au moins trois ou quatre classes, afin qu'on ne soit pas obligé de former, dans la même, un trop grand nombre de sections.

Autant que possible, les classes doivent être au rez-de-chaussée, entre cour et jardin, et avoir chacune leur entrée particulière. Lorsqu'elles s'ouvrent sur un couloir commun qui les garantit des bruits du dehors, il est nécessaire que ce couloir reçoive directement l'air et la lumière.

Les classes seront rectangulaires, et d'une longueur ne différant pas trop de la largeur. Elles auront quatre mètres sous plafond, et la surface sera calculée à raison d'un mètre vingt-cinq à un mètre cinquante par élève. Elles doivent toujours être contiguës, et séparées par des cloisons et des portes vitrées. Les parements intérieurs seront revêtus d'un enduit lisse qui permette les lavages. Sur les plafonds, plans et unis, peut être tracée une ligne indiquant le nord-sud. On assurera la ventilation par des prises d'air et des cheminées d'appel.

Si l'on a dû établir des classes aux étages, la main courante des escaliers sera garnie de boutons formant saillie, et distants d'un mètre environ. Il est prudent qu'une autre main courante soit disposée le long des murs.

Lorsque les classes donnent sur la rue, ou sur une cour dans laquelle des personnes étrangères à l'école ont vue, les fenêtres ne doivent pas descendre plus bas qu'à un

mètre soixante centimètres de terre, et le mur sera taillé en glacis ; au cas contraire, il suffit que l'appui des croisées soit élevé d'environ un mètre vingt centimètres. Toutes les croisées auront des impostes s'ouvrant de haut en bas ; on peut ainsi aérer la salle sans incommoder les enfants.

Il est indispensable que les classes aient un bon jour et un air pur, et, pour cela, qu'il y ait des fenêtres de deux côtés. Toutefois, si le jour était suffisant, l'éclairage pourrait être unilatéral ; alors, la hauteur de la classe devrait être égale aux deux tiers environ de sa largeur. Les baies d'éclairage dans le mur qui fait face au maître ou aux élèves sont nuisibles à la vue : on évitera donc d'en pratiquer. Enfin, on placera les tables de telle sorte que la lumière la plus abondante soit reçue à gauche par les enfants.

On aménagera, dans l'école, un ou plusieurs vestiaires garnis de portemanteaux, pour recevoir les vêtements des élèves. Un vestibule peut servir de vestiaire.

Les privés seront établis de telle sorte que les vents régnants ne rejettent pas les émanations dans les bâtiments ou la cour. Ils seront placés de manière que les maîtres puissent surveiller les enfants qui s'y rendent. Chaque classe doit avoir au moins un cabinet et un urinoir ; les dimensions du cabinet seront d'environ soixante-dix centimètres de largeur, sur un mètre d'enfoncement.

Mobilier des classes. — Les objets à exposer dans une classe sont : le crucifix, des statues ou des images pieuses représentant la très sainte Vierge, saint Joseph, l'Ange gardien, saint Nicolas et saint Jean-Baptiste de la Salle ; — un bénitier ; — des cartes murales de géographie, et un tableau du système métrique, si l'on n'a pas de nécessaire métrique. On y ajoute le programme et l'horaire de la classe, ainsi que des tableaux où sont régulièrement inscrits les résultats des compositions, les notes hebdomadaires, les billets mensuels, et les places obtenues dans les examens.

Si l'on adopte le système de chauffage au moyen de poêles, on ne se servira pas de poêles à feu direct ; on préférera les poêles à double enveloppe. Dans les petites classes, on les entourera d'un grillage en fil de fer, pour éviter les accidents.

Les estrades des maîtres, hautes de deux ou trois marches, seront disposées de manière que les Frères puissent se voir l'un l'autre, dans les classes contiguës.

Les tables-bancs doivent rendre facile l'attitude correcte des élèves et leur permettre d'écrire sans fatigue ; c'est ce qu'on obtient en disposant, presque sur une même verticale, le bord inférieur de la table et le bord antérieur du banc. La hauteur du banc sera proportionnée à la taille des enfants, et sa largeur suffisante pour que la cuisse y repose en grande partie. Enfin, quel que soit le système de tables qu'on adopte, il faut que le balayage quotidien puisse se faire sans difficulté.

Ces tables et ces bancs seront disposés de manière à faciliter la surveillance, le travail et les divers mouvements que doivent exécuter les élèves. Le placement des élèves en face du maître semble préférable à tout autre.

Si l'on n'a pas de tables-bancs dans les petites classes, les enfants auront devant eux une large planche en forme de pupitre, sur laquelle ils puissent appuyer leurs bras, écrire et chiffrer.

Dans toutes les classes, seront disposés plusieurs tableaux noirs, fixes ou portatifs. On les place de chaque côté du bureau du maître, ou mieux dans les angles de la classe. S'ils étaient mobiles sur gonds, les deux côtés pourraient être utilisés. Il y aura aussi un nécessaire métrique, et une armoire ou un placard pour les livres, spécimens et appareils élémentaires des sciences, particuliers à la classe.

Les grand'classes auront de plus une pendule sonnant les heures et les demies ; une clochette ou une sonnerie électrique, pour annoncer les exercices ; un compas, une équerre et un rapporteur de grandes dimensions.

On se procurera, pour les petites classes, une méthode de lecture en tableaux ou sous forme d'atlas, un boulier-compteur, et des gravures murales pour l'enseignement de la religion et de l'histoire.

CHAPITRE II

GÉNÉRALITÉS SUR L'ENSEIGNEMENT

I. — Caractères d'un bon enseignement primaire.

Un bon enseignement primaire est :

1° *Méthodique et rationnel*, par le soin du maître à n'employer que les méthodes et les procédés les mieux adaptés aux facultés de l'enfant ;

2° *Mis à la portée des élèves*, par le choix des notions utiles, la simplification de celles qui encombreraient la mémoire des écoliers sans l'enrichir, et par la variété des exercices scolaires ;

3° *Vivant et actif*, par l'entrain et l'ardeur communicative que le maître donne à sa parole, et par le souci constant d'exciter, au moyen des interrogations, l'intelligence de ceux qui l'écoutent ;

4° *Lentement progressif*, dans l'étude des notions se rapportant à une même spécialité ;

5° *Appliqué*, c'est-à-dire suivi d'études et de devoirs en rapport avec les leçons données ;

6° *Contrôlé* par des interrogations, des compositions, des examens, et la correction régulière des devoirs ;

7° *Pratique*, par une adaptation générale à la condition sociale des élèves, et par une adaptation spéciale aux besoins régionaux ;

8° *Moral et chrétien*, par la préoccupation de faire servir, avec zèle et prudence, les divers exercices à l'éducation des enfants.

II. — L'enseignement dans les petites classes.

Les maîtres chargés de la direction des petites classes doivent redoubler de zèle et de soins, pour initier les jeunes élèves aux premiers éléments du programme primaire. Avant d'entrer à l'école, beaucoup d'enfants n'ont encore connu que la discipline, parfois insuffisante, de la maison paternelle : plusieurs ont été choyés sans mesure, et d'autres rudoyés sans raison, suivant l'humeur et le tempérament des parents. A presque tous, l'école apparaît comme un épouvantail dont on les a peut-être même menacés à titre de punition : il importe donc de leur rendre l'étude agréable, et de la leur faire aimer le plus possible.

Au *cours préparatoire*, les procédés d'enseignement se rapprocheront de ceux des écoles maternelles : leçons courtes et attrayantes, qui ne fatiguent pas l'attention des élèves ; leçons variées, qui piquent leur curiosité ; procédés intuitifs, enseignement par l'aspect, ou par la vue des objets à propos desquels on veut donner quelques notions très simples, et *faire parler* les enfants. Pour éviter la monotonie qui engendre la lassitude, le dégoût et l'ennui, ces leçons alterneront avec de courtes récréations et des chants, des mouvements et de la gymnastique sans appareils.

Autant et plus même que tout autre, ce cours demande de l'expérience et une grande connaissance des procédés pédagogiques. Au maître qui dirige la petite classe, il faut beaucoup de patience pour supporter les jeunes enfants, une habileté spéciale pour se mettre à leur portée, et beaucoup de savoir-faire pour les habituer à l'effort et à l'application. La petite classe est l'espérance de l'école ; bien dirigée, elle se recrute facilement, les élèves y viennent avec plaisir, ils progressent et sont contents. On peut même affirmer qu'en règle générale, le succès des études, pour les enfants, dépend en partie de cette première initiation.

III. — Préparation de la classe.

Le programme primaire embrasse un grand nombre de spécialités, et les maîtres ne disposent, pour chacune, que d'un temps fort restreint : il est donc indispensable de

le bien employer pour les parcourir toutes. D'où la nécessité d'un *programme* spécial à chaque classe, programme précis, réparti entre les dix mois de l'année scolaire, et récapitulé à des époques prévues dans cette répartition.

Mais quelque bien établi que soit un programme, il ne dispense pas le maître d'une sérieuse *préparation journalière* ; il l'exige même, et il la facilite beaucoup. Cette préparation prévient les pertes de temps et l'indécision, causes ordinaires du désordre ; elle fait la force de l'enseignement, en lui donnant la sûreté, la clarté et l'intérêt : aussi les premiers moments libres de tout professeur qui a conscience des responsabilités que lui impose sa mission, doivent-ils y être consacrés.

Lorsqu'elle a été bien préparée, une leçon est donnée avec entraînement, écoutée avec attention, puis étudiée avec profit ; de sorte qu'il est vrai de dire : *Tant vaut la préparation, tant vaut la leçon*. Au moins dès la veille du jour auquel ils les destinent, les Frères indiqueront sur un registre, ou *journal de classe*, le sujet de toutes les leçons qu'ils se proposent de donner¹.

CHAPITRE III

LA MÉTHODE ET LES MODES D'ENSEIGNEMENT

I. — Moyens d'être méthodique.

La *méthode* est la voie à suivre pour acquérir des connaissances, ou pour les communiquer. En classe, elle consiste dans le choix et l'ordre des notions à enseigner, ainsi que dans l'emploi des moyens ou procédés les plus propres à développer l'intelligence des élèves par l'enseignement.

¹ La manière de tenir le *journal de classe* est indiquée plus loin, au chapitre V.

Pour être méthodique, le maître doit :

1° Préparer avec soin chaque leçon, afin de ne rien dire que de certain, de logiquement ordonné, d'utile, et de le présenter sous une forme intéressante.

2° Se bien mettre à la portée des enfants.

3° Aller du simple au composé, du facile au difficile. Insister beaucoup sur les éléments et les principes fondamentaux de chaque spécialité; n'aller plus avant que si les élèves connaissent ce qui précède.

4° Donner peu de principes à la fois, mais les expliquer clairement, et en proposer de nombreuses applications.

5° S'exprimer toujours en un langage correct, clair et précis.

6° N'employer que des définitions exactes et des divisions bien faites¹.

7° S'appliquer à faire réfléchir les enfants, à leur faire observer les faits; autant qu'il se peut, exercer simultanément toutes leurs facultés.

8° Ne jamais omettre d'expliquer le texte des manuels, avant de le donner à étudier de mémoire.

9° Par des interrogations, s'assurer que les enfants ont l'intelligence des mots dont ils se servent, ou que l'on emploie en les instruisant.

10° Parler beaucoup aux yeux des élèves et, pour cela, utiliser les tableaux d'histoire sainte, d'histoire nationale et d'histoire naturelle, le nécessaire métrique et les spécimens du musée scolaire. Le plus souvent possible, se servir du tableau noir pour expliquer les leçons, donner et faire donner des exemples, et interroger les élèves.

11° Visiter les devoirs écrits, et les faire corriger avec soin par les élèves.

12° Pour assurer la durée et la fidélité des souvenirs, reve-

¹ Les caractères principaux d'une bonne définition sont : 1° de convenir à tout l'objet que l'on veut définir, c'est-à-dire de faire connaître tous ses éléments essentiels, et de les ordonner suivant leur importance; 2° de ne convenir qu'à ce seul objet; 3° d'être courte, claire et précise.

Une bonne division doit être : 1° *complète*, c'est-à-dire énumérer toutes les parties de l'idée principale, ou toutes les espèces du genre; 2° *exacte*, c'est-à-dire ne pas énumérer ce qui ne lui appartient pas; 3° *distincte* ou *irréductible*, c'est-à-dire que les idées ou les espèces qu'on a séparées doivent être réellement différentes, et que les divers groupes qu'on a formés ne doivent pas empiéter les uns sur les autres, ni s'enchevêtrer les uns dans les autres.

nir fréquemment sur ce qui est le plus important; prescrire des répétitions, et faire souvent des révisions.

13° Compter beaucoup plus sur une marche régulière, un travail continu, que sur des efforts intenses et momentanés.

14° Ne poursuivre que des résultats réellement avantageux pour les élèves.

15° Tirer tout le parti possible de chaque exercice, non seulement pour la spécialité que l'on enseigne au moment même, mais encore pour les autres : par exemple, tenir à ce que les élèves s'appliquent à l'écriture en rédigeant tous leurs devoirs; qu'ils soient, pendant la lecture, attentifs à l'orthographe des mots et aux notions exprimées; qu'ils ne fassent aucune faute d'orthographe en copiant les modèles d'écriture, ou en transcrivant des problèmes.

II. — Méthodes générales d'enseignement.

Il y a deux méthodes ou formes générales d'enseignement : la méthode expositive et la méthode interrogative.

Par la *méthode expositive* (ou *dogmatique*), le maître présente en un discours suivi le sujet de la leçon. Il interroge ensuite les élèves, pour s'assurer qu'ils l'ont écouté et compris. Dans l'enseignement primaire, une leçon ne sera jamais donnée entièrement sous forme d'exposition continue. Avec les jeunes enfants surtout, les expositions seront de courte durée; on procédera le plus souvent par la méthode interrogative.

La *méthode interrogative* (ou *socratique*, ou *inventive*) consiste à se servir de ce que les enfants savent déjà, afin de leur faire en quelque sorte découvrir, par des questions appropriées, ce qu'ils ignorent ou du moins ne connaissent que confusément. On appelle donc questions socratiques celles qui dirigent l'élève dans la recherche de la vérité. Pourvu que le professeur se mette à la portée de ceux qu'il instruit; pourvu qu'il prépare avec soin chacune de ses leçons, les questions socratiques intéressent, captivent même les écoliers; elles diminuent leur passivité, elles exercent leurs facultés, dans la mesure où ils collaborent à l'enseignement qu'ils reçoivent. C'est la méthode qui doit être

préférée, surtout aux cours élémentaire et moyen de l'enseignement primaire.

Par *méthode intuitive*, on désigne ordinairement l'ensemble des procédés par lesquels on cherche à donner aux élèves des connaissances, en se servant d'objets sensibles. Montrer un objet, en faire remarquer les dimensions, la forme, la couleur, le poids, le poli ou la rugosité, comme on le fait dans les leçons de choses, c'est recourir aux procédés intuitifs. On se sert aussi de ces procédés en arithmétique, en écriture, en histoire, en géographie, en dessin, et dans toutes les spécialités où l'on expose à la vue des enfants, soit des objets en nature, soit leur reproduction en image.

III. — Modes d'enseignement.

Il y a quatre modes ou manières d'enseigner les enfants groupés dans une classe : le mode *individuel*, le mode *simultané*, le mode *mutuel* et le mode *simultané-mutuel*.

Mode individuel. — Le maître qui instruirait ses élèves en donnant, à chacun d'eux en particulier, des leçons sur les diverses spécialités de l'enseignement, suivrait le mode *individuel*.

Sans doute ce mode permet au maître de bien étudier l'esprit et le cœur des enfants, et de régler ses leçons suivant les aptitudes et les progrès de chacun d'eux ; mais il ne peut être employé que pour une éducation particulière. Il a été banni des classes, à cause de la perte de temps qu'il occasionne.

Mode simultané. — On suit le mode *simultané* : 1° si la leçon est donnée à toute la classe ; 2° si, après avoir groupé les élèves de même force en divisions ou sections, on donne la leçon à l'une d'elles, pendant que les autres étudient.

Généralisé par saint Jean-Baptiste de la Salle, ce mode est suivi aujourd'hui dans toutes les écoles publiques et privées.

Les avantages attachés à ce mode sont incontestables,

surtout dans une école assez nombreuse pour exiger plusieurs maîtres : chacun d'eux ayant alors peu de subdivisions dans sa classe, donne aux enfants qui les composent des leçons plus longues et des soins plus assidus. Le mode *simultané* supprime les répétitions fastidieuses des mêmes notions ; il facilite l'ordre et la discipline, en tenant tous les élèves occupés à la fois. De plus, il laisse continuellement le maître en contact avec ses élèves : il lui fournit donc le moyen de développer leurs facultés intellectuelles, d'étudier leur caractère, et de les former à la vertu.

Mode mutuel. — Le maître suit le mode *mutuel* quand, après avoir réparti ses élèves en un certain nombre de sections, il leur fait donner des leçons par d'autres élèves plus instruits, appelés *moniteurs*, et se borne, en ce qui le concerne, à surveiller l'ordre général.

Ce mode permet de réunir un grand nombre d'enfants sous un seul maître ; mais d'une part, il le tient trop à l'écart de ses élèves, dont l'éducation est ainsi délaissée, et de l'autre, il donne aux moniteurs une influence qui peut devenir funeste. Après avoir joui d'une grande vogue, dans la première moitié du dix-neuvième siècle, le mode *mutuel* est aujourd'hui abandonné.

Mode simultané-mutuel. — Le mode *simultané-mutuel*, ou *mixte*, est employé particulièrement dans les petites classes. Quand, suivant le besoin et son savoir-faire, un maître se sert d'un aide ou moniteur, c'est à ce mode qu'il a recours.

Dans ce cas, les aides doivent être non des professeurs, mais des *répétiteurs*, c'est-à-dire que, par des interrogations ou des applications, ils exercent les élèves à ce que le maître a déjà expliqué. Il faut avoir soin que les moniteurs soient sérieux, intelligents, et qu'ils sachent bien ce qu'ils doivent faire répéter ; enfin, s'ils sont choisis dans une division supérieure à celle dont ils s'occupent, on ne les emploie qu'autant que leurs études personnelles n'ont pas à en souffrir.

CHAPITRE IV

LE CONTROLE DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement oral du maître est suivi, pour l'élève, de devoirs d'application et d'une étude. Cela est indispensable, mais non suffisant; il faut encore que ce dernier travail soit contrôlé. Le contrôle de l'enseignement, à l'égard des écoliers, consiste dans les interrogations, les compositions et les examens.

I. — Les interrogations de contrôle.

Conseils relatifs aux interrogations. — Savoir interroger est si important, qu'on a pu dire : *Celui-là seul enseigne bien, qui interroge bien.* Voici les principales remarques relatives aux interrogations :

1° Quant à la forme, toute question doit être concise, claire, simple, non banale, et mise à la portée des enfants; quant au ton, il faut qu'elle soit bienveillante et encourageante.

2° En formulant les questions, le maître aura soin de bien prononcer chaque mot, appuyant un peu sur ceux qui expriment l'idée principale.

3° Les interrogations doivent se succéder assez rapidement, pour que l'attention des enfants soit tenue en éveil.

4° Le maître pourrait suivre parfois l'ordre des bancs en interrogeant les élèves; cependant, afin de rendre ces derniers attentifs, il est préférable d'adresser souvent les questions tantôt à l'un, tantôt à l'autre, principalement aux plus faibles et à ceux qui paraissent distraits.

5° Afin d'attirer l'attention générale, on pose très souvent

la question à toute la classe, sans indiquer aucun élève; puis on désigne celui qui doit répondre.

6° Les interrogations seront faites avec ordre, quant à la matière à développer; on peut néanmoins s'écarter de cette règle dans les récapitulations.

7° Sous prétexte d'exercer la réflexion des enfants, il ne faut jamais faire une question qui supposerait admis un principe faux ou une proposition erronée.

8° Les sous-questions auront souvent pour objet le sens des mots. Il est nécessaire d'interroger les enfants sur la signification des termes qu'ils emploient fréquemment, car souvent ils les comprennent peu.

9° Il ne faut pas poser une question toujours dans les mêmes termes; on en varie la formule afin d'exercer non seulement la mémoire des élèves, mais surtout leur jugement.

10° En général, on évitera les formules d'interrogations auxquelles les élèves n'ont qu'à répondre simplement *oui* ou *non*: elles n'exercent pas assez leur intelligence.

11° Lorsque le maître donne une réponse, elle doit être exacte, courte, complète, mise à la portée des médiocres et même des faibles.

Remarque. — Les interrogations socratiques doivent remplir les mêmes conditions que les interrogations de contrôle.

Conseils relatifs aux réponses des élèves. — 1° Les élèves ont l'habitude de répondre précipitamment, et souvent même avant d'avoir écouté toute la question; il est important de corriger en eux cette précipitation, et de leur faire comprendre la nécessité de réfléchir à ce qu'on leur demande, avant d'y donner une réponse.

2° On les habituera, sans toutefois en faire une règle absolue, à faire entrer la question dans la réponse, c'est-à-dire à formuler tous les termes de la proposition, ou toutes les parties de la phrase.

3° Les élèves devront s'exprimer correctement, sans termes ni tours étrangers à la langue, et sans employer aucune locution triviale.

4° On exigera qu'ils parlent avec une lenteur suffisante, et assez haut pour être facilement compris de tous ceux de leur division.

5° Le maître ne permettra à aucun élève de répondre sans avoir été interrogé, ou sans avoir obtenu la permission de répondre pour un autre.

6° Lorsque l'élève interrogé ne sait pas ce qu'on lui demande, ou le maître fait donner la réponse par un condisciple, ou il la formule lui-même et il la fait répéter ensuite.

7° Les élèves qu'il faut interroger le plus souvent sont les médiocres et les faibles. On leur fera dire la réponse en entier et non mot par mot; s'ils ne pouvaient y parvenir, on la subdiviserait en parties ayant chacune un sens achevé.

8° En général, il ne faut pas tenir opiniâtrément à une certaine réponse plutôt qu'à une autre; on se montrera satisfait, si celle que l'élève donne est exacte et précise.

9° On ne permettra pas que les écoliers rient ou se moquent de ceux qui répondent mal: les élèves timides s'en trouvent déconcertés; d'ailleurs, c'est un mauvais genre qu'il ne faut pas laisser s'introduire en classe.

NOTA. — Dans une même leçon, on questionnera le plus d'élèves possible; du moins, ceux qu'on aurait dû laisser de côté seront interrogés à la leçon suivante. Il serait bon de faire remarquer parfois, que les enfants qui n'ont pas été interrogés pendant une leçon ne sont pas ceux à qui elle a été le moins profitable, s'ils ont été très attentifs. Ce serait l'occasion de rappeler le rôle important de l'attention dans l'acquisition des connaissances, et le développement des facultés.

II. — Les compositions.

Une composition par semaine, sur chacune des spécialités les plus importantes, paraît indispensable pour obtenir des progrès sérieux. En dehors de ces *compositions hebdomadaires*, on conseille de faire, sur chaque spécialité, une *composition mensuelle* sur la partie du programme étudiée pendant le mois.

Les compositions hebdomadaires sont faites par le maître de chaque classe; les compositions mensuelles sont données, dans toute l'école, par le frère Directeur ou l'Inspecteur.

Les compositions mensuelles sont ordinairement faites par écrit. Les difficultés étant égales pour tous, l'appréciation est plus facile; elles offrent moins de prise aux réclamations des concourants et, d'autre part, elles demandent moins de temps que les compositions orales, et se prêtent mieux à un classement général des élèves. Dans les classes où l'on se sert du carnet de notes hebdomadaires, une page spéciale est réservée à ces compositions: ainsi les parents peuvent suivre, mois par mois, le travail et les succès de leurs enfants.

Néanmoins, malgré les avantages des compositions écrites, elles ne peuvent suppléer les interrogations; non seulement celles-ci exercent davantage les facultés de l'enfant, mais elles lui apprennent à s'exprimer correctement et avec bon sens. Les interrogations générales constituent les *examens oraux*, qui font l'objet du paragraphe III.

Quant aux *compositions orales* proprement dites, à moins qu'il ne s'agisse de classes très peu nombreuses, elles ne peuvent généralement avoir d'application que pour les prières, le catéchisme et les morceaux choisis, qui seuls sont l'objet d'une récitation littérale. Vouloir se servir de ce moyen pour les autres spécialités, serait retomber dans ces récitation interminables que la pédagogie moderne réprouve avec raison. D'autre part, interroger les élèves sur toutes les spécialités et même plusieurs fois sur chacune, c'est imposer à l'Inspecteur une extrême fatigue et aux élèves une attention bien difficile à obtenir. Ces réserves faites, voici comment on peut procéder, pour faire oralement des compositions.

Manière de faire les compositions orales. — Dans les compositions orales, on ne doit pas faire dépendre le résultat d'une ou de deux questions seulement, mais d'un plus grand nombre, afin que ce soit le mérite et non le hasard qui détermine les places. Il faut veiller à ce que les enfants ne s'aident pas l'un à l'autre pour répondre. Pour apprécier le mérite des élèves, on peut employer un des procédés suivants:

1^{er} *Procédé.* — Les élèves étant placés d'après la dernière composition, le maître les interroge: à la fin du premier tour, tous ceux qui n'ont pas su ce qui leur était demandé

perdent une place ; il en est de même après un second tour, et ainsi de suite.

2° *Procédé*. — Les élèves étant rangés d'après la dernière composition, répondent à tour de rôle aux questions posées par le maître. Il est convenu d'avance que l'écopier placé immédiatement après celui qui est en tour de répondre a, sans la demander, la permission de le reprendre dans le cas où il se trompe ; mais si la nouvelle réponse n'est pas exacte, au lieu de gagner une place, il en perd une. A défaut du premier élève venant après celui qui répond mal, tout autre élève placé plus bas peut demander à le reprendre, mais il ne gagne qu'une place.

Ce procédé n'est qu'une modification du premier ; il offre l'avantage de tenir tous les écoliers très attentifs à la composition.

3° *Procédé*. — Le maître questionne les élèves concourants et, sur une liste, il marque un chiffre à côté de leur nom, suivant la valeur de leurs réponses. Il fixe un maximum, 5 par exemple, pour les élèves qui répondent très bien ; il marque aux autres 4, 3, 2, 1, d'après leur mérite, et 0 à celui qui ne sait rien de la réponse demandée. Quand on a interrogé tous les élèves un même nombre de fois sur une même spécialité, on additionne les notes de chacun d'eux, et le total détermine les places.

Compositions de lecture. — Dans les petites classes, la composition de lecture est journalière, puisque le maître fait gagner des places aux enfants à mesure qu'il reconnaît leur supériorité ; dans les autres cours, elle a lieu une fois par semaine. Après s'être placés autour de la classe et dans l'ordre de la dernière composition, les enfants lisent chacun à peu près un même nombre de lignes ; le maître les fait avancer ou reculer suivant leur mérite, puis il récompense les deux ou trois premiers, ainsi que tous ceux qui ont gagné des places.

Manière de faire les compositions écrites. — On peut apprécier les compositions écrites : 1° en comptant les fautes, dont le nombre est retranché d'un maximum déterminé de notes ; 2° en affectant un certain nombre de points

pour chaque réponse ; 3° en comptant les bonnes réponses ; 4° en comparant les feuilles entre elles, s'il s'agit d'écriture ou de dessin, et les classant d'après leur valeur. Si l'on totalise les résultats des compositions, toutes doivent être appréciées d'après un maximum déterminé.

Il faut bien veiller, dans les compositions par écrit, à ce que les enfants ne copient pas les uns sur les autres : on peut, par précaution, mettre entre eux quelque distance, ou les ranger de manière que les concourants rivaux soient à côté l'un de l'autre.

Compositions d'orthographe. — La composition d'orthographe a pour but de se rendre compte si les élèves connaissent l'orthographe absolue des mots qu'ils ont copiés précédemment ou écrits sous la dictée, et s'ils savent appliquer les règles grammaticales qu'ils ont étudiées.

Pour faire cette composition, le maître donne une dictée ; il lève ensuite les copies, et les corrige toutes lui-même : il juge ainsi des progrès des élèves, et de la nécessité d'insister sur telles ou telles règles. — Si les élèves sont par trop nombreux, il corrige quatre ou cinq copies pour servir de modèles, puis il les remet, ainsi que les autres, à quelques élèves des plus avancés qui achèvent la correction en un temps désigné. La bonne direction des études ne permet pas qu'on recoure souvent à ce dernier procédé.

Si les enfants avaient fait un grand nombre de fautes, il faudrait revenir sur les leçons auxquelles la composition se rapporte ; ce serait une preuve qu'elles auraient été vues trop superficiellement.

Compositions d'arithmétique. — Voici quelques procédés applicables aux compositions d'arithmétique :

Premier procédé. — Le maître dicte quatre ou cinq problèmes, en commençant par les plus faciles : les élèves les résolvent en particulier, puis, à mesure qu'ils ont terminé, ils viennent se ranger en silence le long du mur de la classe ; à la fin du temps accordé pour la composition, ils changent de cahier. Alors le maître fait écrire au tableau les solutions et les réponses, et chacun marque au crayon, sur le cahier qu'il a en main, le nombre de bonnes réponses. Les élèves lisent ensuite ces nombres à haute voix, rendent

les cahiers et se placent par ordre de succès; en cas d'égalité, on préjuge en faveur de celui qui a terminé plus tôt le calcul.

Afin d'éviter que deux élèves ne s'entendent pour la correction, l'échange des cahiers peut se faire ainsi : le 1^{er} donne son cahier au 2^e, le 2^e au 3^e, le 3^e au 4^e, et le dernier au 1^{er}; — ou inversement, le 2^e au 1^{er}, etc.

Deuxième procédé. — Le premier élève qui a fini ses calculs écrit le n° 1 en haut de sa feuille de composition; il la remet au maître, qui le charge de lever les copies des autres élèves et d'y écrire au crayon les n°s 2, 3, 4, 5... à mesure qu'elles sont présentées.

Le maître corrige les copies des cinq ou six premiers élèves, et fait corriger par ceux-ci toutes les autres; il classe ensuite les enfants d'après le nombre de leurs réponses exactes et, en cas d'égalité, il préjuge en faveur de celui qui a le plus faible numéro d'ordre de présentation.

Troisième procédé. — Le maître fait enregistrer chaque jour le nombre des opérations exactes de chacun des élèves; à la fin de la semaine, le total est pris pour base de la composition.

Quatrième procédé. — Les élèves, placés par ordre d'après la dernière composition, sont exercés au calcul à tour de rôle, soit au tableau, soit sur les cahiers; aussitôt que le maître reconnaît à un élève quelque supériorité sur ceux qui sont avant lui, il lui fait signe de gagner une ou plusieurs places, comme dans la récitation et la lecture. Ce procédé est en usage dans les petites classes.

Remarque. — Dans les procédés qui viennent d'être mentionnés, on n'a guère fait attention qu'à l'exactitude de la réponse : ils ne sont donc guère applicables que si l'on corrige des calculs portant sur les quatre opérations. Dès qu'il s'agit de problèmes raisonnés, le maître doit en corriger lui-même les solutions. De plus, même pour les compositions de calcul, il est indispensable de visiter les copies pour en apprécier la tenue.

III. — Les examens.

Chaque mois, le frère Directeur ou l'Inspecteur examine les élèves sur les différentes spécialités. Le principal souci de l'examineur sera d'adresser aux enfants, dans les limites du programme, des questions très variées, pour s'assurer qu'ils comprennent ce qu'ils ont étudié.

On peut faire dépendre du sort le choix des questions à poser. L'important est d'interroger tous les élèves, les uns sur une spécialité et les autres sur une autre, un même nombre pour chacune, et de faire que l'examen soit une récapitulation de tout ce qui a été indiqué pour le mois, dans le programme des études. Bien que cet examen restreint ne puisse donner lieu à un classement des élèves, il doit être enregistré. Il suffit d'ailleurs pour que le frère Directeur se rende compte de la manière dont l'enseignement est donné.

L'examen terminé, le frère Directeur récompense les élèves par des bons points, ou mieux encore par un bon point spécial exclusivement réservé à cet usage, et qu'on peut appeler *note de succès*. S'il y a lieu, il indiquera aux maîtres les questions sur lesquelles il serait utile de revenir, avant de continuer l'étude du programme.

Quel que soit le mode adopté pour les examens, il importe de les faire régulièrement tous les mois et dans toutes les classes; ce moyen d'émulation, plus encore que les autres, réclame une grande constance et beaucoup de zèle, de la part de l'examineur.

Dans les premières classes, le frère Directeur, aidé de quelques auxiliaires, pourrait faire à la fin de chaque trimestre un examen général de classement, où les élèves auraient à répondre sur toutes les spécialités. Ce serait une excellente révision des études, en même temps qu'une préparation aux examens de fin d'année.

CHAPITRE V

LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

I. — Les classes et les cours.

Division de l'école en classes. — Toute école tenue par les Frères des Écoles chrétiennes est divisée au moins en deux classes ; la plupart le sont en trois ou en quatre, et quelques-unes en cinq ou même en un plus grand nombre : d'où il résulte que les enfants de capacité trop inégale ne se trouvent jamais ensemble, ce qui est un très grand avantage au point de vue des études, de l'éducation et de la discipline.

Afin d'exciter davantage l'émulation, on subdivise la classe en sections, groupant chacune les élèves ayant à peu près un même développement intellectuel. Pour le bon ordre autant que pour les progrès, il convient de ne pas trop multiplier les sections.

Répartition des élèves en cours. — Quel que soit le nombre des classes ou des sections, les élèves y sont répartis en trois cours : *cours élémentaire*, *cours moyen* et *cours supérieur*. Dans certaines écoles, on forme un *cours préparatoire* pour les débutants.

Une école de trois classes n'a ordinairement pas assez d'élèves pour que la première soit affectée au seul cours supérieur ; on y réunit les cours moyen et supérieur. Si l'école a quatre classes, les deux dernières suivent le cours élémentaire (1^{re} et 2^e année). Dans une école de cinq classes, on forme de même deux cours moyens. Dans les écoles de six classes et au-dessus, on peut établir un cours supérieur comprenant une 1^{re} et une 2^e année, ou organiser des classes intermédiaires parallèles qui concourent ensemble.

II. — La fréquentation scolaire.

Admission des élèves. — L'âge le plus convenable, pour l'admission des élèves, est six ans révolus¹.

Les élèves nouveaux sont admis par le frère Directeur ou par le maître qu'il a désigné ; ils sont ensuite examinés, et placés dans les classes, suivant leur capacité et leur âge. Cette admission se fait, le matin et l'après-midi, pendant le quart d'heure qui précède le commencement de la classe.

A leur entrée à l'école, les élèves seront inscrits sur le *registre d'inscription*, ou *registre matricule*, dont il est parlé au paragraphe IV de ce chapitre.

On avertira les parents qu'on ne reçoit leur enfant qu'à la condition qu'il soit très assidu, et on leur fera connaître l'heure du commencement de la classe, ainsi que celle de la sortie des élèves.

Les enfants qui n'auraient pas été vaccinés ne doivent point être admis dans nos classes, non plus que ceux qui seraient atteints de maladies ou d'infirmités contagieuses.

Il ne convient pas d'admettre dans nos écoles un trop grand nombre d'élèves : quarante à cinquante dans les grandes classes, et soixante à soixante-dix dans les petites, forment une moyenne qu'il ne faudrait pas dépasser. Aller au delà serait nuire à l'enseignement, aussi bien qu'à la santé des maîtres.

*Assiduité*². — Il faut exiger non seulement que les élèves ne s'absentent pas de l'école sans raisons valables, mais encore qu'ils s'y rendent, matin et soir, un quart d'heure avant le commencement de la classe.

On ne donnera aux élèves la permission de s'absenter d'une classe, ou d'une partie de classe, que très rarement et pour des raisons sérieuses : ceux qui ne sont pas assidus apprennent peu de chose ; ils sont même un sujet de dérangement pour leurs condisciples.

¹ C'est d'ailleurs l'âge fixé par la loi française, s'il se trouve une école maternelle ou une classe enfantine dans la commune.

² En France, l'*assiduité* à l'école est légalement obligatoire pour tous les enfants, de six à treize ans.

Pour rendre assidu un enfant qui, par dégoût de l'étude ou par amour du jeu, s'absente de l'école ou y vient tard, il est très avantageux de l'encourager, soit en lui donnant quelque emploi, soit en lui promettant quelque récompense. Si l'on est obligé d'en venir aux punitions, il faut engager les parents à les infliger eux-mêmes, dans la crainte que celles qu'on donnerait à l'élève n'augmentent son dégoût pour l'école.

D'ailleurs, quelle que soit la cause des absences injustifiées, le concours des parents est le meilleur moyen d'y mettre un terme. Il faut donc :

- 1° Les faire avertir à chaque absence de l'élève.
- 2° Demander à ce qu'ils le ramènent eux-mêmes, et parlent au frère Directeur, à l'Inspecteur ou au premier maître.
- 3° Leur représenter le tort que le manque d'assiduité peut causer à l'enfant, et celui qu'il lui a déjà fait.
- 4° Ne pas accepter trop facilement les excuses qui sont présentées.
- 5° Réserver au frère Directeur, à l'Inspecteur ou au premier maître, toute permission d'absence; celui qui aura donné une permission de ce genre en informera le maître de la classe à laquelle appartient l'élève.

Le maître avertira ses élèves, que ceux qui se seront absentés devront se trouver à l'école et être excusés avant le commencement de la classe suivante, sous peine de punition. Afin de ne pas déranger les exercices de la communauté, le frère Directeur, ou le maître qu'il a désigné, recevra les excuses des parents, le matin et le soir, un quart d'heure avant la classe. Si l'élève s'est absenté par sa faute, il faut le réprimander en présence de la personne qui le ramène, puis donner à celle-ci, après le départ de l'enfant, les avis nécessaires pour prévenir de nouvelles absences.

Le Frère qui aura reçu les excuses relatives aux absences, fera connaître au maître les raisons données par les parents. Les élèves qui se sont absentés se tiendront dans un lieu désigné, jusqu'à ce que le maître leur ait fait signe d'aller à leur place, ou leur ait imposé une pénitence.

Le maître chargé de répondre aux parents laissera entr'ouverte la porte de sa classe, en sorte qu'il puisse voir ses écoliers et exercer sur eux la surveillance convenable.

III. — Les congés et les vacances.

Congés ordinaires. — On donnera congé tout le jour, le jeudi de chaque semaine dans laquelle il n'y aura point de fête.

Lorsqu'il y aura une fête dans la semaine, si elle arrive le lundi, le mardi ou le samedi, on donnera congé le jeudi après midi; si elle est fixée au jeudi ou au vendredi, on donnera congé le mardi après midi; si elle tombe le mercredi, on donnera congé le vendredi après midi.

Deux fêtes dans une semaine suppriment tout demi-congé.

Le jour de la fête de saint Jean-Baptiste de la Salle et de saint Nicolas, il y aura congé tout le jour; mais on fera venir les écoliers à l'école le matin, pour le catéchisme, puis ils seront conduits à la messe.

On donnera congé aux écoliers le jour de la Circoncision, ainsi que le jour de la Commémoration des morts, mais on leur fera entendre la sainte messe.

Il y aura congé au lieu du jeudi, le jour de la fête de saint Joseph, patron de l'Institut.

On donnera congé depuis le jeudi de la semaine sainte inclusivement, jusqu'au mardi de Pâques exclusivement.

Il y aura également congé le jour des fêtes nationales.

Si l'autorité ou les fondateurs s'opposaient à ce qu'on donnât congé l'un des jours indiqués ci-dessus, il faudrait se soumettre à leur volonté et en informer le frère Visiteur.

Congés extraordinaires. — On ne donnera aucun congé extraordinaire, sans une nécessité indispensable. Lorsque le frère Directeur d'une maison se croira obligé d'en donner un, il en demandera permission au frère Visiteur; s'il lui faut prendre une décision immédiate, il en avertira aussitôt le frère Visiteur, et lui fera connaître les raisons qui l'ont obligé d'agir ainsi.

Lorsqu'il y aura nécessité de donner un congé extraordinaire, il remplacera celui du jeudi. On le donnera pour l'après-midi ou pour tout le jour, suivant les circonstances.

Les occasions dans lesquelles on donnera un congé extraordinaire sont les suivantes :

1^o Le jour où l'on enterrera un Frère, et le jour où l'on fera son service.

2^o Les jours auxquels il y aura quelque cérémonie extraordinaire dans la ville, si l'on juge inopportun de faire l'école.

On ne donnera pas congé le lundi ni le mardi gras, à moins de raisons impérieuses. Enfin, le temps de l'école ne sera jamais abrégé sans une évidente nécessité.

Annonce des jours de congé. — Le dimanche, le frère Directeur de chaque maison indiquera aux Frères les jours de fête qui arriveront pendant la semaine.

Vers la fin du catéchisme du dimanche, chaque maître annoncera dans sa classe les jours de congé, et ce qu'il pourrait y avoir d'exceptionnel dans la semaine, par exemple les jours d'abstinence.

Vacances et conseils à donner pour les vacances. — Tous les ans, on cessera partout de tenir les écoles pendant un mois.

Le dernier jour d'école ou la veille, on fera le catéchisme sur la manière dont les écoliers doivent passer le temps des vacances. Pendant les derniers jours de l'année scolaire, le temps de la *réflexion* pourrait aussi être consacré à donner aux élèves les conseils relatifs à ce sujet, et dont les principaux sont les suivants :

1^o Être affectueusement soumis à leurs parents, et cordialement unis à leurs frères et sœurs.

2^o Sanctifier le dimanche par l'assistance à la messe et aux autres offices de la paroisse ; s'approcher des sacrements au moins une fois pendant le mois.

3^o Fuir l'oisiveté ; aider leurs parents autant qu'ils le réclament ; travailler un peu chaque jour aux devoirs donnés pour les vacances, et faire quelques lectures instructives.

4^o Éviter soigneusement les mauvaises lectures, les

conversations deshonnêtes, les fréquentations dangereuses, car elles sont la ruine des bonnes mœurs.

5^o Offrir souvent à Dieu leur cœur et leurs actions ; réciter avec attention et ferveur les prières du matin et du soir.

6^o Assister, quand ils le peuvent, à la sainte messe pendant la semaine, ou faire une visite au très saint Sacrement.

7^o Réciter au moins une dizaine du chapelet, et s'entretenir ainsi dans la dévotion envers la très sainte Vierge.

8^o S'ils ne quittent pas la localité où ils résident d'ordinaire, se rendre le dimanche matin à l'école pour être conduits à la messe, à moins qu'ils n'y assistent avec leurs parents.

Rentrée des classes. — Les maîtres feront connaître aux enfants le jour de la rentrée des écoles, et ils les avertiront de se trouver en classe, ce jour-là, une demi-heure plus tôt. Le principal souci des Frères, au début de l'année scolaire, sera d'exciter une grande ardeur pour le travail, et de ne pas laisser l'indiscipline s'établir parmi les élèves.

Lorsque la rentrée des élèves sera à peu près terminée, on priera MM. les Curés des paroisses où se tiennent les écoles, de faire célébrer la messe du Saint-Esprit ; et s'il en était besoin, la maison en ferait elle-même la dépense. Là où les circonstances le permettent, il est très avantageux d'organiser une retraite de rentrée, spécialement pour les élèves qui ont fait leur première communion.

IV. — Les registres en usage dans les écoles.

Le bon ordre, l'émulation et les succès dans l'enseignement exigent que les registres et catalogues scolaires soient bien tenus. Ce sont :

1^o Le registre du personnel enseignant.

2^o Le registre matricule ou d'inscription.

3^o Le registre d'appel ou de présence.

4^o Le registre des notes et des compositions.

5^o Le journal de classe.

6^o Le catalogue des prières.

7^o Le mémorial.

Registre du personnel enseignant. — Ce registre obligatoire est destiné à recevoir les noms, prénoms, date et lieu de naissance des maîtres et employés; l'indication des fonctions qu'ils ont occupées et des lieux où ils ont résidé, au moins depuis dix ans; enfin la nature et la date des brevets et diplômes dont ils sont pourvus. C'est le titulaire de l'école qui doit tenir ce registre.

Registre matricule ou d'inscription. — Ce registre est confié au Frère chargé de parler aux parents. Lorsqu'on reçoit un nouvel élève, on inscrit ses nom et prénoms; le nom, la profession et le domicile de ses parents ou tuteurs; la date de sa naissance, celle de son entrée à l'école et le cours où il est placé.

On y mentionne aussi la date de sa sortie de l'école, le motif de cette sortie, le cours où il était placé, ainsi qu'une appréciation générale et modérée sur sa conduite.

Registre d'appel ou de présence. — Ce registre sert à constater, dans chaque classe, les absences faites par les élèves. Le 1^{er} de chaque mois, on doit y inscrire les noms des élèves, par ordre alphabétique; à la fin du mois, le directeur de l'école adresse au maire et à l'inspecteur primaire un extrait de ce registre, avec l'indication des absences et des motifs invoqués. D'après la loi française du 28 mars 1882, on n'est tenu de signaler que les élèves ayant manqué au moins quatre classes, c'est-à-dire quatre demi-journées.

Registre des notes et des compositions. — Le maître relève, sur ce registre, le résultat des compositions hebdomadaires, ainsi que le total des notes de la semaine.

Dans plusieurs écoles, on apprécie toutes les compositions par une note exprimant la valeur du travail, de 0 à 20 par exemple: cela permet de déterminer le rang occupé chaque mois par les élèves, dans la classe ou la division. Pour la tenue du livret de correspondance avec la famille, cette note est plus juste que la place, et donne moins prise aux réclamations.

Journal de classe. — Il est très avantageux, pour les Frères chargés d'une classe ou même seulement de certains

cours, d'indiquer très sommairement, sur le *journal de classe*, le sujet des leçons qu'ils se proposent de donner.

Ce journal de classe reçoit: pour le catéchisme, l'indication du sujet et des exemples à citer; — pour la lecture, l'indication du texte et des mots à expliquer; — pour la langue maternelle, le sujet de la leçon de grammaire et la référence de la dictée correspondante; l'indication des temps de verbes à conjuguer, de la phrase à analyser, des exercices lexicologiques, ainsi que le plan très succinct de la rédaction; — pour le calcul, le sujet de la leçon et la référence des problèmes; — pour l'histoire et la géographie, le titre et les grandes divisions du sujet; — pour l'écriture, le texte à reproduire; — pour le dessin, un croquis sommaire du modèle. Une place spéciale est réservée pour l'indication des devoirs à faire et des leçons à apprendre dans la famille. Ainsi, rien n'est livré au hasard. Le cahier de répartition mensuelle, où les matières de l'enseignement sont distribuées suivant le programme de chaque classe, est le guide du maître dans cette préparation quotidienne.

Des détails plus complets sur chacune des leçons, tels que plans, notes et extraits, résumés et tableaux synoptiques, sont consignés en des *cahiers de préparation de classe*, relatifs à chacune des spécialités.

Catalogue des prières. — Ce catalogue sert à faire connaître ce qu'un écolier sait ou ne sait pas, concernant les prières et même le catéchisme.

Pour s'en servir, on inscrit par ordre alphabétique les noms de tous les élèves d'une classe; chaque fois qu'on fait une récitation générale, et qu'un enfant est reconnu savoir parfaitement, on met un signe en regard de son nom, sous le titre de la prière qu'il vient de réciter. S'il ne la sait pas ou ne la sait que très imparfaitement, on met un point; lorsqu'on a marqué ainsi à un même élève un certain nombre de points, il convient de prendre des mesures pour lui faire apprendre ses prières.

Si l'on s'apercevait qu'après avoir su une prière, un écolier l'eût oubliée, on mettrait un point au-dessus du signe déjà écrit: ce point ou ces points (car il pourrait y en avoir plusieurs) ne seront effacés que si l'écolier prouve qu'il sait de nouveau cette prière.

Sur le même catalogue, on marque les parties du catéchisme diocésain que les écoliers ont récitées sans faute; on les désigne par un chiffre correspondant à chaque chapitre.

Le mémorial et son usage. — La connaissance des principales vérités de la religion et la pratique des devoirs du chrétien sont d'une importance capitale; aussi, un maître appelé par état à former la jeunesse aux vertus évangéliques, ne se tranquillise sur ses obligations à cet égard, qu'autant qu'il peut s'assurer du degré d'instruction religieuse et de la conduite de chacun de ses élèves.

Pour cet effet, chaque Frère des moyennes et des grandes classes prépare deux pages sur son cahier de notes; l'une a pour titre : *Instruction religieuse*, et l'autre : *Conduite des élèves*. Ces deux pages forment le *Mémorial*.

Sur la première, les noms des élèves sont écrits en colonne verticale. Dès la rentrée des classes, le maître fait un examen sur le degré d'instruction religieuse de chacun, et il apprécie leurs réponses par des chiffres. Ceux qui ne mériteraient qu'une note faible devraient être regardés comme trop peu instruits des choses dont la connaissance est nécessaire au salut : le maître aurait soin de les interroger souvent sur les vérités importantes, surtout les veilles de congé et les dimanches, pendant le temps destiné au catéchisme sur les principaux mystères. L'examen terminé, c'est-à-dire lorsque tous les élèves ont été interrogés, on reprend l'ordre ordinaire des leçons de catéchisme. Il est bon de renouveler cet examen au moins deux ou trois fois pendant l'année, et d'écrire le chiffre par lequel on apprécie le degré de connaissance de chaque enfant.

La seconde page du mémorial est réservée à la conduite générale des élèves. Cette page est divisée en colonnes verticales, en tête de chacune desquelles un titre est inscrit. Le maître y note, par des chiffres, la conduite des élèves. Il peut marquer aussi l'assistance des élèves aux offices et, très discrètement, la fréquentation des sacrements.

Autres registres. — Le bon ordre exige encore que les registres suivants soient tenus également dans une école :

1° Un registre d'inventaire du mobilier de l'école et du matériel d'enseignement.

2° Un registre d'inventaire du mobilier scolaire appartenant à la communauté, s'il y a lieu.

3° Le catalogue des ouvrages de la bibliothèque scolaire, avec un registre des entrées et des sorties.

V. — Les emplois confiés aux élèves dans l'école.

Plusieurs élèves sont chargés, dans les écoles, de différentes fonctions que les Frères ne peuvent ou ne doivent pas remplir eux-mêmes; ils sont désignés par le frère Directeur, de concert avec les maîtres. Il convient de les remplacer tous les mois et de maintenir entre eux, par quelques récompenses, une certaine émulation qui les porte à se bien acquitter de leur office.

Les récitateurs des prières. — Il y a, dans chaque classe, deux élèves chargés de réciter les prières journalières, l'un le matin et l'autre l'après-midi.

Le réciteur dit seul les titres et les oraisons des prières marquées dans le livre des Exercices de piété, ainsi que les maximes indiquées pour sujet des réflexions et des examens.

Aucun écolier ne sera chargé de cet office qu'il ne sache parfaitement toutes les prières, et qu'il ne les récite distinctement; il faut aussi qu'il soit pieux et modeste, afin de ne pas causer de distractions à ses condisciples.

Le sonneur ou réglementaire. — Dans chaque école, un enfant est chargé de sonner, pour annoncer les différents exercices. Il sonne dix coups au commencement de l'école, et cinq à toutes les heures; il tinte cinq ou six coups à toutes les demi-heures. Trois minutes environ avant le catéchisme, il tintera aussi quelques coups pour avertir les écoliers de serrer leurs livres et leurs cahiers, afin que cet exercice commence très exactement à l'heure indiquée. Cet élève doit être fort assidu à l'école, et très ponctuel dans son emploi.

Les surveillants. — Il est nécessaire que, dans toutes les classes, il y ait des surveillants en l'absence des maîtres,

c'est-à-dire avant leur arrivée et lorsqu'ils seront obligés de sortir pendant les leçons.

Le surveillant ne doit pas menacer et, à plus forte raison, frapper les écoliers, quelque faute qu'ils aient faite; il se contentera de remarquer comment ils se conduisent, puis d'inscrire ceux qui manquent à leur devoir et ceux qui s'en acquittent le mieux. Son emploi exige de sa part beaucoup d'exactitude pour arriver à l'école avant ses condisciples, et beaucoup d'attention à tout ce qui se passe. Il faut qu'il ne soit ni léger, ni menteur, ni capable de faire acception des personnes, et surtout qu'il ne reçoive aucun présent de qui que ce soit. Dans le cas où le surveillant ne serait pas arrivé au moment d'exercer son office, un suppléant désigné à l'avance le remplacerait.

Le maître examinera bien toutes choses, avant de se déterminer à punir les élèves accusés par le surveillant. S'il doutait que le surveillant ait dit la vérité, il s'informerait, auprès des écoliers qui auront été témoins, si les faits se sont réellement passés de la manière et avec les circonstances qu'on lui a dites.

Le surveillant d'une classe se tiendra toujours à la place qui lui aura été assignée, et il se comportera de manière à donner le bon exemple aux autres élèves. Il doit en effet être persuadé qu'il est établi non seulement pour veiller sur eux, mais aussi pour leur servir de modèle.

Le maître écoutera les plaintes portées contre le surveillant, particulièrement si elles sont formulées par des écoliers qui ne soient pas intéressés à les faire; s'il est trouvé coupable, il sera puni plus sévèrement qu'un autre qui aurait commis la même faute, ou il sera déposé de ses fonctions.

Il y aura aussi des surveillants dans les rangs des différents quartiers de la ville, pour observer de quelle manière les élèves se conduisent en retournant chez eux. Ces surveillants se garderont bien de menacer ou de rudoyer les enfants; ils n'ont d'autre mission que celle de se rendre compte des faits et d'en informer le maître.

Le portier. — Dans chaque école, un enfant a pour emploi d'ouvrir et de fermer la porte pendant la durée des leçons. Il est ordinairement choisi dans la classe du maître

chargé de parler aux parents; il doit se montrer réservé, poli et capable de répondre à ceux qui se présentent.

Lorsqu'on sonne à la porte de l'école, il ouvre posément et sans retard, puis il introduit, dans l'endroit où l'on a coutume de les recevoir, les personnes qui demandent à parler aux Frères. Il avertit ensuite le premier maître, ou prie les personnes d'attendre, si le Frère n'est pas encore arrivé.

On changera souvent l'élève chargé de cet emploi, afin que ses études n'aient pas à en souffrir.

CHAPITRE VI

L'AUTORITÉ DU MAÎTRE

L'autorité du maître est l'ascendant moral par lequel il assure, dans la classe, la discipline et le travail.

I. — Soutiens de l'autorité.

Les véritables soutiens de l'autorité sont : le respect et l'estime des élèves pour leur maître ; l'affection qui les unit à lui ; un sage exercice du commandement et l'appui des familles.

Les enfants accordent spontanément leur respect et leur estime à ceux en qui ils reconnaissent une supériorité manifeste : supériorité du savoir, de la dignité, et surtout de la perfection morale. Si donc la science et la vertu d'un maître leur paraissent incontestables, ils s'abandonnent avec docilité à sa direction, c'est-à-dire qu'ils lui laissent, par un acte de confiance, une grande liberté pour travailler à leur éducation.

Pour établir parmi ses élèves le bon esprit et affermir son autorité, un maître doit leur faire sentir, par son dévouement, qu'il les aime tous d'une affection surnaturelle et désintéressée. Cette affection les attache à l'école et à tout ce qui s'y fait : à l'enseignement qui s'y donne et à la religion qu'ils apprennent à y connaître.

L'autorité du maître se maintient surtout par l'art de commander avec douceur et fermeté, décision et esprit de suite. Tandis qu'un ordre intimé avec rudesse indispose les cœurs, la douceur du commandement prévient ou apaise les résistances. Mais pour ne pas dégénérer en une faiblesse qui compromettrait bien vite tous les résultats, cette douceur doit s'allier à la force de volonté, qui garantit l'exécution des ordres reçus et le respect du règlement dans l'école, ou qui fait sentir aux délinquants qu'ils ne peuvent impunément s'abandonner à la paresse ou à l'indiscipline.

Enfin l'appui des familles, c'est-à-dire la conformité entre les vues des parents et celles des maîtres pour l'éducation des enfants, est absolument nécessaire. Cette éducation serait au moins fort compromise, si la direction et les conseils donnés à l'école se trouvaient contredits par ceux qui, pour les enfants, représentent la première autorité. On cherche à réaliser cette entente, entre l'école et la famille, par la correction régulière et sérieuse des devoirs ; par le carnet de correspondance ; par la remise des billets de semaine et des billets mensuels, et par l'affabilité dans les rapports nécessaires avec les parents.

II. — Moyens pratiques pour établir et maintenir l'autorité.

Ce n'est pas par les pénitences, toujours irritantes et fâcheuses, que le maître établit et maintient son autorité ; il fera donc son possible pour maintenir le bon ordre par d'autres moyens. En voici quelques-uns, tenus pour très efficaces par les maîtres expérimentés :

1° Bien préparer les leçons et les donner avec zèle, lucidité et d'une manière intéressante, afin que l'attention des enfants soit toujours soutenue.

2° Instruire clairement les enfants de ce qu'on demande d'eux.

3° Montrer beaucoup de constance et d'uniformité dans la manière d'enseigner, et dans la direction des élèves.

4° Ne pas abandonner les écoliers à eux-mêmes, mais les tenir toujours occupés. Si la classe comprend plusieurs divisions, n'en laisser aucune dans le désœuvrement.

5° Être très économe du temps ; commencer les leçons exactement à l'heure prescrite et sans perdre une minute, s'il est possible.

6° Faire garder le silence par les élèves pendant la classe, en dehors des interrogations. Tenir à ce que les études soient faites à voix basse ou mentalement. Être soi-même très silencieux, et se servir des signes en usage dans nos écoles.

7° Prévenir les fautes par une active vigilance.

8° Placer les élèves de manière que tous soient bien surveillés et qu'ils aient le moins possible des occasions de dérangement : rapprocher du siège les plus légers ; éviter de placer un petit à côté d'un grand, ou deux dissipés l'un près de l'autre, surtout s'ils sont éloignés du maître.

9° Pour habituer les enfants à respecter la classe, ne pas leur permettre d'y causer ou d'y jouer, même en des moments libres.

10° Distribuer, avec ordre et promptitude les objets à remettre aux écoliers : cahiers visités, copies de compositions et modèles. Le meilleur moyen, pour cela, est de charger de cette distribution le premier élève de chaque table.

11° Prendre toutes les précautions possibles pour que chaque enfant ait les objets qui lui sont nécessaires : livres, plumes et cahiers.

12° Lever souvent les cahiers, afin de les visiter et se rendre compte de leur tenue.

13° Distribuer les bons points ou les bonnes notes régulièrement et avec constance.

14° Ne pas accorder de permission lorsque, en la demandant, les élèves se dérangent ou font quelque bruit. Ne rien répondre à ceux qui demandent à haute voix des explications, avant que le maître les ait autorisés à parler. Lorsqu'un élève se trompe et que plusieurs se présentent

pour reprendre ce qu'il a mal dit, donner la parole seulement à ceux qui la demandent avec calme.

15° Faire rarement usage du signe qui doit appeler l'attention des élèves ; éviter de s'en servir dans les moments où ils sont bien occupés de leur leçon.

16° Éviter soi-même de faire du bruit, non seulement en parlant trop ou trop haut, mais encore en marchant, en fermant les portes, en frappant sur le livre ou le bureau avec le signal.

17° Ne pas laisser entre les mains ou sous les yeux des écoliers quelque objet qui puisse les distraire.

18° Ne jamais se fâcher. Ne pas parler d'une manière pusillanime et efféminée, mais plutôt avec une certaine énergie, sans éclats de voix ni rien qui marque l'émotion.

19° Exiger l'assiduité de la part des écoliers, et n'en exempter aucun de la leçon qui se donne actuellement.

20° Observer les règles prescrites dans la IV^e Partie de la *Conduite*, au chapitre de la gravité, et en particulier les suivantes : rester autant que possible sur le siège, et ne pas se familiariser avec les élèves.

21° Ne pas établir des moyens d'émulation occasionnant des dérangements, ou des discussions entre les élèves.

22° Ne donner aucune pénitence capable de troubler l'ordre.

23° Ne permettre à aucun écolier de parler au maître, pendant les changements d'exercices.

Si la classe dont on prend la conduite était indisciplinée, il faudrait étudier quelles causes de désordre y subsistent ; on les attaquerait l'une après l'autre, en commençant par les plus considérables, pour passer ensuite à celles qui le sont moins, jusqu'à ce que toutes aient disparu : ainsi l'autorité se trouvera établie sans conteste.

III. — La surveillance.

La surveillance est à la fois l'un des principaux devoirs qui incombent aux Frères, et l'un des moyens les plus efficaces qu'ils aient de faire l'éducation des enfants.

Dans l'école, la surveillance est l'exercice actif et continu de la sollicitude d'un maître qui ne perd pas de vue ses élèves, afin de les préserver de tout danger physique et moral, et de former leur conscience par le rappel au devoir. Il n'est donc pas seulement ici question d'une surveillance extérieure, qui se bornerait à empêcher l'acte répréhensible ou à le punir, mais surtout d'une action intime de l'éducateur qui, par sa présence, maintient ses élèves dans l'accomplissement volontaire de leurs obligations.

Nécessité de la surveillance. — Il faut surveiller les enfants, parce qu'ils sont inconstants et déjà exposés à des influences qui peuvent les entraîner au mal.

Sans doute, les élèves sont en général animés d'une grande bonne volonté, et ils se montrent disposés à suivre les recommandations des maîtres ; mais peu à peu leurs meilleures résolutions s'affaiblissent, sous l'influence de la légèreté du caractère, de la mobilité de l'humeur, de la fatigue causée par un effort persévérant contre les tendances déréglées de la nature. C'est la surveillance qui rappelle les écoliers au devoir.

La nécessité de la surveillance dérive encore des responsabilités de celui qui l'exerce. Ces responsabilités sont : la conservation de l'innocence chez les enfants, le maintien du bon esprit dans l'école, l'éloignement des accidents, et en particulier de ceux dont il faudrait rendre compte devant l'autorité civile et les familles.

Il est moralement impossible que, dans une école, ne se rencontrent des enfants, même jeunes, auxquels une connaissance précoce du mal a déjà fait perdre l'innocence, et qui sont un danger moral pour leurs condisciples : une surveillance attentive peut seule garantir les âmes contre cette contagion du vice. L'innocence conservée ou l'innocence recouvrée est la condition de l'éducation chrétienne, car une âme pure développe avec facilité, selon la nature

et selon la grâce, ses facultés et leurs énergies. Cette parure de l'âme des enfants est le trésor confié à la garde du maître chrétien; il en répondrait devant Dieu si, par sa négligence, elle était flétrie. « Étant substitués aux pères et mères et aux pasteurs, nous dit saint Jean-Baptiste de la Salle, vous êtes obligés de veiller sur les enfants. Si donc vous ne veillez sur leur conduite, vous devez être persuadés que, n'étant pas en état de se conduire eux-mêmes, vous rendrez compte à Dieu des péchés qu'ils auront commis, faute d'avoir été surveillés, avertis et corrigés. »

Le bon esprit d'une école, — c'est-à-dire le respect et la cordiale obéissance des élèves envers l'autorité, la cordialité qui rend si agréables les rapports entre condisciples, l'émulation au travail et à la vertu, — ne peut ni s'établir ni se conserver longtemps sans une surveillance active.

Le surveillant se souviendra aussi qu'il engage, devant la loi, sa responsabilité et celle même du titulaire de l'école : 1^o à raison des accidents qui atteindraient les enfants pendant qu'ils sont sous sa garde, en classe, en récréation ou en promenade ; 2^o à raison des dommages et préjudices que ces enfants pourraient causer, dans les mêmes circonstances, soit à leurs condisciples, soit à d'autres personnes.

Conditions et qualités d'une surveillance efficace. — La première condition qui assure l'efficacité de la surveillance est, chez le maître, une ferme volonté de poursuivre, par tous les moyens prudents, les manifestations du péché dans l'école : le péché est le grand obstacle à l'œuvre rédemptrice et, par conséquent, à l'éducation chrétienne des enfants.

La seconde condition est de développer chez les élèves la crainte de Dieu, et d'établir parmi eux une forte discipline. En vain étendrait-on sur des écoliers une surveillance active : s'ils n'ont pas l'horreur du mal, on ne les empêche guère de le commettre. Tout au plus peut-on les contraindre extérieurement à une rectitude hypocrite, qui évite les punitions ; ils demeurent des « serviteurs à l'œil », et l'on n'améliore pas leurs âmes. C'est pourquoi il faut, avant tout, développer chez les enfants la conviction pratique que Dieu les voit, et qu'ils doivent agir en tout pour lui plaire.

Mais si dévouée soit-elle, la surveillance est impuissante

dans une école où la discipline est sans vigueur. Cette forte autorité de la règle rend les maîtres exacts à leur poste de surveillants ; elle contient les élèves dans le devoir, et elle leur fait attacher de l'importance aux observations et aux réprimandes que leur conduite a motivées.

Les qualités de la surveillance sont les suivantes : elle doit être générale, constante et active, prévoyante, ferme et calme, loyale et discrète. *Générale*, la surveillance s'étend à tous les élèves, quelles que soient leurs bonnes dispositions, leur piété ou la douceur de leur caractère ; *constante*, elle ne permet pas au maître de perdre de vue les enfants, ni en classe, ni en récréation, ni à l'église, et elle lui interdit tout travail personnel, toute lecture, toute conversation et toute absence inutiles qui laisseraient les écoliers abandonnés à eux-mêmes. La surveillance est *prévoyante*, quand le maître a si bien déterminé toutes choses par avance, les ordres à donner, les défenses à faire, les occasions même fortuites de dérangement, qu'il se trouve très rarement pris au dépourvu. Elle est *ferme et calme*, lorsqu'elle réprime l'indiscipline par les avertissements, les menaces ou les punitions convenables, mais sans inquiétude apparente ni empressément exagéré. Enfin elle est *loyale et discrète*, si le maître ne se cache pas pour surprendre les délinquants, s'il combat la délation entre condisciples, et s'il ne rend pas sa sollicitude pesante à tous les élèves, par des soupçons injustes ou des procédés méticuleux à l'excès.

IV. — Les signes en usage dans les écoles.

Pour donner au maître la facilité de ménager en classe sa santé, et de ne pas compromettre son autorité par des ordres et des avertissements trop multiples, on a établi un certain nombre de *signes* qui, dans beaucoup de circonstances, peuvent remplacer la parole. La plupart sont faits au moyen de l'instrument nommé *signal*.

Le principal usage du signal est de prescrire à tous les élèves, par un seul coup, de regarder le maître et de se rendre attentifs à ce qu'il veut leur dire ou leur expliquer. Ainsi, toutes les fois qu'il s'agit d'attirer l'attention ou de faire cesser un exercice, on frappera un seul coup de signal.

Signes relatifs aux interrogations et à la lecture. — Le maître veut-il s'assurer qu'un écolier est attentif pendant les interrogations, il frappe un coup de signal afin d'arrêter celui qui répond; ensuite il fait signe à celui qu'il veut surprendre de répéter ce que son condisciple vient de dire, ou de répondre lui-même à la question.

Pour faire signe aux écoliers de se disposer à la leçon de lecture, le maître frappe un coup avec la main, sur la couverture du livre dans lequel on va lire, et il le montre aux élèves qui, en même temps, doivent préparer le leur. Il frappe ensuite un coup de signal pour attirer l'attention générale, puis, regardant celui qu'il veut faire lire, il indique la page choisie pour la leçon du jour.

Si le maître s'aperçoit qu'un élève ne suit pas, il frappe un coup de signal pour arrêter le lecteur, puis il fait signe de lire à celui qu'il croit n'être pas attentif.

Si le maître veut faire lire l'élève suivant, il frappe légèrement avec le signal sur la couverture du livre.

Pour faire signe à celui qui lit de se reprendre quand il a fait une faute, il frappe deux coups successivement et sans intervalle. On se sert de ce même signe, toutes les fois qu'on veut faire connaître aux élèves qu'ils manquent à leur devoir.

Si, après avoir été repris, l'écolier ne recommence pas le mot auquel il a fait une faute, parce que, depuis cet avertissement, il en a déjà lu plusieurs, on frappe trois coups distinctement pour lui faire signe de rétrograder; et s'il ne peut retrouver ce mot ou le dire comme il faut, on le fait lire par un autre élève.

Veut-il faire parler plus haut pendant la lecture ou les interrogations, le maître, ayant frappé un coup avec le signal, en lève la pointe verticalement; pour faire signe de parler plus bas, il la baisse vers la terre. Il fait aussi ce dernier signe pour avertir les élèves qu'ils étudient trop haut.

Pour prescrire aux élèves de ne pas faire de bruit en lisant, le maître porte le signal vers l'oreille, ou bien il frappe un coup pour suspendre un moment l'exercice.

S'il frappe deux coups distincts, après en avoir frappé un premier pour attirer l'attention, c'est qu'il veut faire lire posément.

Pour faire signe d'épeler, il baisse plusieurs fois la pointe

du signal sur le livre ouvert qu'il a en main. Pour faire lire par syllabes, il fait le même signe avec la poignée du signal.

Si le lecteur fait, soit une pause inutile, soit une pause trop longue, ou bien s'il traîne sur les mots en lisant, le maître le reprend en glissant la pointe du signal sur le livre ouvert.

Pour faire signe de lire couramment à un écolier qui lit par syllabes, on fait le même signe, mais avec la poignée du signal.

Autres signes employés en quelques occasions particulières. — Quand un élève s'appuie trop sur la table ou se tient mal en écrivant, le maître lui fait signe et prend lui-même la posture convenable.

Lorsqu'un élève ne tient pas bien sa plume, le maître l'en avertit en lui montrant comment il doit placer les doigts. S'il en remarque un qui n'écrit pas, il lui fait signe d'écrire, et, pour cet effet, il lève la main en faisant le mouvement des doigts.

Pour demander à un élève de poser les bras sur la table, le maître le regarde, et lui-même pose les siens; et pour l'avertir de tenir son corps droit, il le regarde de même, puis se redresse sur son siège. Quand un élève n'a pas bien fait le signe de la croix, le maître porte lui-même la main au front pour l'inviter à le recommencer. Dans ces occasions et en beaucoup d'autres semblables, il donne aux élèves l'exemple de ce qu'il réclame d'eux.

CHAPITRE VII

L'ÉMULATION

I. — Considérations générales.

L'*émulation* qu'un maître habile excite en ses élèves, a surtout pour but de les porter à l'accomplissement de leurs devoirs. Les principaux avantages qu'elle procure sont de faire produire beaucoup d'efforts, de rendre rares les punitions, et de faire aimer la classe et le maître.

Pour apprécier la valeur d'un moyen d'émulation, il faut examiner si les sentiments qu'il excite sont nobles et légitimes; s'il est réellement efficace à maintenir l'ordre et à entretenir l'ardeur au travail; enfin s'il n'occasionne pas trop de fatigue pour le maître, ou de dérangement dans la classe.

Mieux vaut ne pas essayer d'un moyen d'émulation, si l'on ne se sent pas la constance ou l'autorité nécessaires pour en tirer tout le parti possible. D'autre part, on n'abandonnera pas facilement un moyen d'émulation que l'on croit opportun, et l'on ne fera pas un trop fréquent usage de ceux qui ont le plus d'efficacité.

Bien qu'il faille préférer les moyens d'émulation propres à exciter une application soutenue et permanente, on peut, de temps en temps, se servir de ceux qui produisent un effet de constance : par exemple, si l'on voulait obtenir promptement un travail, on pourrait le proposer comme par assaut à tous les élèves.

Quant aux *récompenses*, elles doivent être données à l'application et à la bonne conduite bien plus qu'au succès, et jamais à la faveur. Pour récompenser avec sagesse, le maître se rendra donc compte s'il y a difficulté vaincue, victoire remportée, car cela mérite d'être encouragé. Il faut éviter à la fois la prodigalité et la parcimonie dans l'usage des récom-

penses : dans le premier cas, les enfants cessent de les estimer; dans le second, un grand nombre d'entre eux se découragent, voyant d'avance l'inutilité de leurs efforts.

Par rapport aux élèves habituellement dissipés ou inattentifs, il est très utile de bien remarquer, d'épier même les circonstances où ils le sont moins que d'habitude, et d'en profiter pour leur donner quelque récompense : on peut ainsi ramener au devoir des caractères que les punitions sont impuissantes à corriger.

En général, il est avantageux de garder une sage gradation dans l'emploi des récompenses; si, dès l'abord, on accorde à un élève les plus hauts témoignages de satisfaction, il s'y habitue, la récompense est bientôt dépréciée, et le maître se trouve privé des stimulants énergiques dont il aurait besoin dans les moments de lassitude, à l'approche des examens ou à la fin d'une année scolaire.

Les principaux moyens d'obtenir une émulation soutenue sont de deux sortes : les uns excitent chez les élèves l'ardeur au travail, et les autres récompensent les efforts constatés et le succès dans les études. Les premiers sont : les avancements de place, les compositions et les examens⁴, la formation de deux camps ou de groupes rivaux, et les conférences. Parmi les seconds, on recommande surtout les bonnes notes et les bons points, les billets hebdomadaires, les mentions honorables ou billets mensuels, les croix d'honneur, le tableau d'honneur, les récompenses proprement dites et la distribution des prix.

Les moyens d'émulation que l'on vient d'indiquer sont les plus généralement employés dans les écoles chrétiennes; cependant le frère Directeur peut en établir d'autres qui lui paraîtraient efficaces, pourvu qu'ils soient d'une facile application et n'entraînent aucun inconvénient.

II. — Avancements de place.

Lorsque, dans certaines spécialités, les enfants sont rangés par ordre de place, on peut employer avec fruit ce moyen d'émulation : chaque fois que l'un d'eux acquiert

⁴ Les compositions et les examens font partie du chapitre III.

un avantage sur celui ou ceux qui le précèdent immédiatement, il passe avant eux, à un signe du maître. Cela suppose qu'ils sont debout autour de la classe, ou assis, soit sur des bancs simples, soit sur les bancs des tables, mais le dos tourné aux bureaux.

Les changements de place s'emploient surtout dans les petites classes, pour les leçons de lecture; on en fait parfois usage dans les classes moyennes, pour les compositions orales, les récitation et les récapitulations.

Ce moyen d'émulation est avantageux, car : 1° il tient constamment les enfants en éveil ; 2° il rend comme permanente la composition ; 3° il fournit au maître un moyen efficace et toujours applicable de récompenser les efforts et la bonne volonté.

Dans l'usage de ce procédé, il faut éviter :

- 1° De faire trop avancer un élève d'un seul coup.
- 2° De le faire passer d'une section à une autre, cela étant réservé au frère Directeur ou à l'Inspecteur.
- 3° De le faire avancer pour des motifs étrangers à la spécialité dans laquelle les élèves concourent actuellement.

III. — Passage des élèves d'un groupe à un autre.

Lorsque tous les élèves d'une classe sont à la même section, comme il arrive pour la lecture dans les grand'classes, ou lorsque les élèves d'une même section sont très nombreux, on peut employer avantageusement le moyen d'émulation que nous allons indiquer :

Après avoir fait plusieurs compositions successives, le maître présente au frère Directeur la liste de tous les élèves, rangés par ordre de capacité : celui-ci sépare trois ou quatre noms en tête de la liste, pour former la première section ou section d'honneur, et en queue, les deux cinquièmes environ du nombre total, pour former le groupe des faibles ou quatrième section ; puis il divise les autres en deux parts égales, pour en composer la deuxième et la troisième section. Soit, par exemple, une division de 40 élèves : on en

prendrait 4 pour la section d'honneur, 10 pour la deuxième, 10 pour la troisième, 16 pour la quatrième.

Dans l'intervalle d'un examen à un autre, les élèves d'un même groupe concourent entre eux, mais non avec ceux des autres groupes. Après chaque composition particulière, le maître récompense les élèves qui sont premiers dans leur section ; il réprimande ceux qui sont restés derniers, excepté toutefois si leur insuccès ne peut être attribué à la paresse ou à la dissipation.

Le jour de l'examen venu, on fait ranger les élèves par ordre de force, dans les différents groupes ; l'Inspecteur les interroge et, suivant les réponses, il fait avancer d'une section les deux ou trois premiers des groupes 4, 3 et 2 ; comme aussi, s'il y a lieu, il fait rétrograder le dernier des groupes 1, 2 et 3. Après l'examen, la section d'honneur est augmentée de deux ou trois élèves, la quatrième se trouve diminuée d'autant, et les deux autres conservent leur même nombre.

Les élèves qui sont demeurés les premiers dans la section d'honneur, et ceux qui sont montés de section, reçoivent la récompense attribuée à la réussite pour les examens.

Lorsque le groupe des plus avancés compte trois ou quatre élèves de plus que les autres, on le déclare de second ordre ; avec les plus forts, on constitue une nouvelle section d'honneur, et l'on réunit en un seul les groupes 3 et 4.

Ce moyen d'émulation est très puissant, parce que, établissant dans la classe plusieurs premiers et plusieurs derniers, tout élève peut espérer une place honorable ou en appréhender une humiliante. Faire entrer dans un groupe supérieur les deux ou trois premiers des différents groupes, c'est encourager les élèves faibles qui, n'ayant plus à concourir avec des adversaires qu'ils ne pouvaient vaincre, entrevoient la possibilité d'arriver, eux aussi, en tête de leur section et d'obtenir des notes de succès.

Mais pour que ce moyen produise ses fruits, il faut : 1° attacher une grande importance au passage d'un groupe dans un autre ; 2° ne pas faire passer un élève d'une section à une autre dans l'intervalle des examens ; 3° récompenser, après chaque composition, tout élève qui est le premier de sa section.

IV. — Formation des camps rivaux.

Un moyen d'émulation qui a ses avantages, mais aussi ses inconvénients, consiste à ranger les élèves en deux camps rivaux ayant les mêmes chances de réussite. On établit une solidarité entre ceux du même camp et, dès lors, tous veulent le travail et l'ordre; ils s'y intéressent, stimulent les paresseux ou maintiennent les dissipés.

Pour former les camps, le professeur dresse et fait tirer au sort deux listes contenant un même nombre d'élèves ayant un égal développement intellectuel, c'est-à-dire qu'il inscrit autant d'élèves faibles et d'élèves forts sur les deux listes rivales. Après chaque composition, on proclame vainqueur le camp qui a le moins de fautes ou le plus de points.

Dans l'usage de ce moyen, il ne faut pas établir une solidarité trop grande : par exemple, donner une pénitence à tous les élèves du camp qui a perdu, ou n'accorder aucune récompense à ceux de ce camp qui ont bien travaillé, ou qui se sont efforcés de garder l'ordre. Agir ainsi serait injuste et décourageant.

Cependant la solidarité doit être suffisante pour assurer la force du procédé; on pourrait l'établir de la manière suivante :

Le maître aurait à sa disposition une boîte fermée, dans le couvercle de laquelle serait pratiquée une petite ouverture; tout élève qui n'aurait pu répondre à une interrogation, ou qui tomberait en faute, serait tenu d'y verser un bon point : le dimanche matin, tous ces bons points seraient donnés au camp gagnant, qui se les partagerait.

Chaque camp peut avoir sa petite boîte qui reçoit les bons points perdus par l'autre camp, et ceux que le maître veut bien y déposer comme enjeu de la victoire dans les compositions. A la fin de la semaine, le total des points est partagé entre les élèves et, si l'on veut, proportionnellement aux mérites personnels.

Voici quelques règles, relativement aux camps rivaux :

1. Il faut souvent recomposer les camps et changer les chefs, toujours choisis parmi les écoliers qui ont le plus

de succès dans les études, ou qui exercent une certaine influence sur leurs condisciples.

2. Il faut prendre garde que la rivalité n'aille trop loin entre les élèves des deux camps, et n'occasionne des querelles.

3. Dans le cas où l'on remarquerait entre deux élèves une liaison trop intime, on pourrait les placer en des camps opposés.

4. Si des enfants étaient accusés de négligence ou de mauvaise volonté, les chefs les désigneraient au maître, qui exclurait du concours un même nombre d'élèves dans chaque camp.

Quelquefois, au lieu de former deux camps, on divise la classe en plusieurs groupes, chacun sous la conduite d'un moniteur : ils composent entre eux pour l'ordre et le travail; puis, à la fin de la semaine, on distribue des bons points aux élèves, suivant leur mérite respectif.

On peut aussi faire concourir entre elles des classes appartenant à des écoles différentes, ou les classes similaires de la même école.

V. — Conférences¹.

La *conférence* est un exercice oral dans lequel tous les élèves de la division s'interrogent réciproquement, ou bien interrogent ceux qui concourent pour les premières places.

Lorsqu'on veut faire une conférence, on en désigne d'avance le jour et l'objet. Tous les élèves s'y préparent et, sans sortir du programme, chacun d'eux compose ses questions et en apprend les réponses.

Le maître aura soin : 1° que la même question ne soit pas faite par deux élèves; 2° que chaque enfant sache répondre à la question qu'il adresse.

Les conférences ne doivent pas être trop fréquentes. On peut les faire sur les principales vérités de la religion, sur la partie du catéchisme expliquée pendant le mois, sur la grammaire, l'histoire ou la géographie.

¹ Ce nom de *conférence* est employé ici à défaut d'un autre désignant mieux l'exercice d'interrogations réciproques dont il s'agit. Dans quelques écoles, on l'appelle *attaque* ou *défi*.

Voici deux manières de faire usage de ce moyen d'émulation :

Première manière. — Le moment venu pour la conférence, les cinq ou six premiers élèves, rangés par ordre de force, passent à un endroit désigné de la classe, pour répondre successivement aux autres élèves qui, tour à tour, leur adressent une des questions qu'ils ont préparées. A mesure que l'un des concourants ne peut répondre, il perd une place; à la fin du premier tour, les trois premiers demeurent seuls pour répondre aux questions posées dans un second tour. On les récompense ainsi que tous ceux qui ont fait tomber quelqu'un des concourants.

Deuxième manière. — L'enfant qui occupe le dernier rang adresse une question à son voisin; celui-ci répond, puis interroge le suivant, et ainsi des autres. Lorsqu'un élève ne sait pas la réponse, son compétiteur la lui donne; mais l'élève attaqué adresse une question à celui qui vient de l'embarrasser ainsi. Ce dernier ne peut-il répondre, tous deux gardent leur place; dans le cas contraire, celui qui a donné les deux réponses exactes gagne une place.

VI. — Bons points et bonnes notes.

Des privilèges ou bons points. — On appelle *privilèges* ou *bons points* des empreintes sur papier ou carton, auxquelles on attribue une certaine valeur. Il y a des privilèges de cinq, de dix, et même de vingt bons points ordinaires.

Le maître attachera une grande importance aux bons points, afin que les élèves les apprécient eux-mêmes : il ne donnera que très rarement des privilèges de vingt bons points, et même de dix, à moins que ce ne soit en échange des points de moindre valeur.

Si l'on sait mettre de l'intérêt et de la discrétion dans l'usage des bons points, comme dans celui des bonnes notes, on peut être sûr, d'après une longue expérience, qu'il aura les plus heureux résultats. Bien des punitions seront évitées par ce moyen; des enfants, ordinairement bons élèves, mais qui se sont oubliés un moment, pourront, en présentant

des bons points, satisfaire pour une faute qu'on ne punirait qu'à regret. Les parents même s'y intéressent; on en trouve qui conservent les bons points de leurs enfants et ne les leur rendent que pour l'achat des récompenses. Ce seul moyen, mis en usage avec constance et sagesse, suffirait pour obtenir l'ordre et les progrès, le contentement des élèves et de leurs parents.

Ordinairement les bons points sont distribués à la fin des différents exercices; mais dans les petites classes, on en donne aussi pendant les leçons, afin de prévenir l'inconstance naturelle aux tout jeunes enfants.

Les bons points servent à l'élève : 1^o pour obtenir quelque une des récompenses offertes à la fin de chaque mois ou de chaque trimestre; 2^o pour s'exempter de quelque pénitence, ou satisfaire pour certaines fautes; 3^o pour déterminer, dans les petites classes, les croix d'honneur et l'ordre des mentions hebdomadaires.

Il serait utile que le frère Directeur eût à sa disposition des bons points d'une espèce particulière, que l'on appellerait *notes de succès*, par exemple; il s'en servirait pour récompenser les premiers élèves dans les examens et les compositions mensuelles, et ceux qui auraient mérité d'être placés dans une section supérieure. On attribuerait une valeur donnée à ces notes de succès, qui seraient ensuite échangées contre les bons points ordinaires. Dans plusieurs écoles, les élèves qui ont obtenu et conservé le plus de ces notes concourent pour des prix spéciaux, soit vers Pâques, soit à la fin de l'année.

Dans les classes où le carnet hebdomadaire est en usage, on peut se servir de bons points portant les mots : *Conduite*, *Travail*, *Devoirs*, correspondant aux titres du carnet. Ainsi les parents se rendent facilement compte, chaque jour, des notes obtenues par leurs enfants. Ces bons points, rendus le samedi matin, aident à remplir le carnet. Afin d'éviter toute fraude, ils portent le numéro de la classe; de plus, le nombre en est contrôlé d'après le cahier de notes journalières.

Bonnes notes. — Dans un certain nombre d'écoles, les bons points matériels sont remplacés par des *bonnes notes* de conduite et de travail. Elles sont marquées par un moni-

teur sur un cahier spécial, totalisées à la fin de la classe ou de la journée, puis relevées sur un registre. Pour les jeunes enfants, les bons points qu'ils peuvent présenter à leurs parents sont préférables, malgré les inconvénients de perte ou de soustraction que l'on évite par l'emploi des bonnes notes.

Voici deux procédés parfois employés pour tenir compte des bonnes notes, dans les classes où les élèves sont nombreux :

1^{er} procédé. — Une planchette de 0,60 sur 0,12 environ est partagée en douze colonnes, dans le sens de la hauteur ; dans la première à gauche, plus large, sont écrits les noms des élèves. En face de chacun des noms sont pratiqués, à raison d'un par colonne, des trous destinés à recevoir une cheville. Au commencement de la classe ou de la journée, toutes les chevilles sont dans la colonne 0. Un élève méritait-il d'être réprimandé, la cheville est portée à la première colonne, une autre fois à la seconde, et ainsi de suite. Si la cheville est restée à sa place primitive, l'élève a droit à un nombre déterminé de bons points de conduite, 5 ou 10. Ce nombre est diminué suivant l'écart de la cheville.

Au lieu de ne marquer que des mauvaises notes, plusieurs maîtres préfèrent le système suivant, qui est peut-être plus encourageant :

De chaque côté de la liste des élèves, placée au milieu du tableau, sont pratiqués huit ou dix trous : à gauche, pour les mauvaises notes et à droite, pour les bonnes. Au commencement de la journée, le résultat de la précédente ayant été marqué, il ne reste aucune cheville. Sur l'ordre du maître, un moniteur est chargé de marquer une bonne ou une mauvaise note, à mesure qu'un élève y donne lieu. Le maître reporte ces notes sur le cahier, puis récompense ou punit chaque jour le maximum des bonnes et des mauvaises notes. Le catalogue peut être remplacé par un simple cahier.

2^e procédé. — Au lieu du moniteur qui enregistre les bonnes notes, on peut, dans les grand'classes, faire tenir à chaque écolier sa petite comptabilité, ce qui ne peut manquer de l'intéresser. Chaque élève a une feuille sur laquelle sont inscrits, en colonne verticale, les titrés de ce qui peut donner lieu, chaque jour, à quelques bonnes notes : assiduité, pro-

preté, récitation et interrogations, devoirs, compositions, travail, conduite. Après chaque exercice, le maître indique ceux des élèves qui ont mérité des bonnes notes, et ils les inscrivent eux-mêmes sur leur feuille, en regard du titre désigné. A la fin de la journée, les élèves ont un moment pour en faire le total ; le maître l'enregistre, après en avoir soustrait les mauvaises notes qu'un moniteur était chargé de marquer. On peut aussi ne faire cette soustraction qu'à la fin de la semaine.

Si un élève était soupçonné d'indélicatesse, le maître ferait le contrôle de sa feuille et le punirait s'il était fautif.

VII. — Billets hebdomadaires.

Le concours des parents étant indispensable pour obtenir des élèves le travail et la bonne conduite, on ne négligera rien pour se le procurer. Parmi les moyens qu'on peut employer, les billets hebdomadaires et les mentions honorables sont des plus efficaces.

Suivant les notes, les billets hebdomadaires sont de trois sortes : *très bien*, *bien*, *assez bien*, que l'on distingue par des couleurs différentes. Le billet *très bien* est donné aux élèves qui ont très bien travaillé et dont la conduite a été irréprochable ; le billet *bien* ou le billet *assez bien* à ceux qui, sans avoir le maximum, ont obtenu un nombre déterminé de bonnes notes. Ils sont ordinairement distribués le samedi par le frère Directeur, après la lecture des notes qui y donnent droit.

Dans beaucoup d'écoles, les billets sont datés chaque semaine et marqués au nom de l'élève.

Afin d'abrégier le travail qu'impose aux maîtres la préparation de nouveaux billets chaque semaine, et pour tous les élèves qui en ont mérité, on procède parfois de la manière suivante. On assigne à chaque écolier trois billets différents, marqués à son nom, sans date, et placés dans un casier : le samedi, on lui remet le billet qu'il a mérité. Le lundi matin, les élèves rapportent en classe ces billets qui leur ont été distribués le samedi, et qu'ils ont montrés à leurs parents ; on les range avec ordre dans les casiers, pour s'en servir les semaines suivantes.

On tiendra note des billets mérités par chaque enfant; on pourrait en désigner la nature par des chiffres, soit : 5 pour *très bien*, 4 pour *bien*, 3 pour *assez bien*.

VIII. — Mentions honorables et billets d'honneur.

Mentions honorables. — L'enfant qui a obtenu chaque semaine le billet *très bien* reçoit, à la fin du mois, la mention honorable *très bien* ou le *billet d'honneur*. Celui qui, dans le mois, a obtenu plus de billets *bien* que d'*assez bien*, a droit à une mention *bien*. Enfin une mention *assez bien* est remise à l'élève qui a mérité chaque semaine le billet *assez bien*.

En attribuant les valeurs de 5, 4 et 3 aux billets hebdomadaires, on pourrait déterminer ainsi les billets mensuels :

$$\begin{array}{l} 5 \times 4 = 20 \text{ pour le billet } \textit{très bien}. \\ 4 \times 4 = 16 \quad \text{—} \quad \text{—} \quad \textit{bien}. \\ 3 \times 4 = 12 \quad \text{—} \quad \text{—} \quad \textit{assez bien}. \end{array}$$

Rien n'empêcherait de descendre à 18 pour *très bien*, à 14 pour *bien* et à 10 pour *assez bien*; mais alors le maximum 20 mériterait un *billet d'honneur*, qui serait distinct de la mention *très bien*.

Ces mentions honorables, ou témoignages mensuels, sont données vers la fin de chaque mois par le frère Directeur, en réunion générale de l'école. S'ils étaient délivrés avec une certaine solennité, ils n'acquerraient que plus d'importance aux yeux des élèves.

Les billets d'honneur peuvent être ainsi conçus :

ÉCOLE CHRÉTIENNE

BILLET D'HONNEUR

Délivré à M. _____, en témoignage de sa
bonne conduite et de son application durant le mois
d _____ 19 _____

Le Directeur de l'école.

Dans les classes où le *livret de correspondance* est adopté, le *billet d'honneur* peut encore être décerné d'après le total des notes portées sur ce carnet, joint au résultat des compositions mensuelles. De cette façon, le travail et le succès peuvent être récompensés par des *prix d'honneur* à la fin de l'année.

IX. — Carnet de correspondance.

Le *carnet de correspondance* est un livret contenant dix pages divisées chacune en cinq colonnes verticales, où l'on inscrit tous les samedis les notes méritées par l'élève auquel il appartient. C'est un bulletin assez détaillé qui, chaque semaine, tient les parents au courant de la conduite et du travail de leurs enfants.

Un préambule indique les principaux articles du règlement de l'école, et ce qu'on réclame des enfants et des parents : d'ordinaire, on demande aux parents de mettre chaque semaine leur signature sur le carnet.

Ce carnet impose au maître une comptabilité assez minutieuse; mais les avantages en sont si grands au point de vue de l'éducation, du travail, et des relations qu'il établit entre les familles et les maîtres, qu'il paraît presque obligatoire pour les élèves au-dessus de sept ans. Ce carnet bien tenu pourrait, à la rigueur, dispenser des billets mensuels.

Au lieu du carnet de correspondance, on se sert parfois, dans les petites classes, de *cartons* assez fermes, divisés en dix colonnes verticales pour les mois scolaires, et en cinq lignes horizontales pour les semaines. Chaque samedi, le professeur inscrit les bons points de l'élève, qui montre sa carte à ses parents et, le lundi, la rapporte à l'école. A la fin du mois, les points s'additionnent et leur total détermine quelle mention l'enfant a méritée.

Quelques maîtres de petites classes se contentent même de proclamer les bons points chaque samedi, devant le frère Directeur. Il faut toutefois reconnaître que ce procédé stimule moins les enfants, puisqu'on ne leur remet aucune attestation qu'ils puissent montrer à leurs parents : or, dans les petites classes surtout, il est important de s'assurer le

concours des familles et de fournir à celles-ci le moyen de contrôler le travail et la conduite des enfants.

X. — Quelques autres moyens d'émulation.

Droit de demander grâce. — Une récompense très morale, et que les élèves apprécient beaucoup, est le droit de demander l'exemption d'une punition, pour quelqu'un de leurs condisciples.

Ce droit n'est ordinairement accordé qu'à l'élève premier pour la conduite ou les bonnes notes. Il pourrait encore être concédé, sous certaines conditions, à l'élève décoré de la croix d'honneur.

L'élève n'use du droit de grâce qu'à titre de demande, et seulement lorsque la faute à punir n'est point contre la religion, les bonnes mœurs ou le respect dû à l'autorité. Le nombre d'exemptions à demander dans une semaine, en vertu de ce droit, n'excédera pas cinq.

Croix d'honneur. — Lorsque l'usage en est bien réglé, les *croix d'honneur* contribuent beaucoup à exciter l'émulation parmi les écoliers et à maintenir le bon ordre dans une classe ; mais il faut ne les accorder qu'au mérite, et ne les laisser ordinairement porter aux mêmes enfants que pendant huit jours.

On peut avoir, dans toutes les classes, une croix pour chaque spécialité de l'enseignement, et une autre pour la bonne conduite ; les élèves n'obtiennent les premières de ces croix, que s'ils ont en même temps mérité le billet hebdomadaire *très bien*.

Lorsqu'un élève a déjà reçu la croix pour une spécialité et qu'il la mérite encore pour une autre, on récompense l'élève suivant, afin de ne pas donner plusieurs croix au même enfant.

Si un écolier décoré se rendait coupable de quelque manquement, il serait exempt de punition la première fois ; s'il récidivait, il faudrait se borner à lui ôter la croix, car il ne convient pas de punir un élève qui porte cette distinction.

Comme ce n'est pas la valeur intrinsèque des croix qui en fait le mérite aux yeux des élèves, on évitera d'en avoir d'un trop grand prix ; ainsi les parents n'auront pas à faire

une dépense considérable, dans le cas où leurs enfants viendraient à les perdre.

Tableau d'honneur. — Le *tableau d'honneur* renferme, pour chaque classe et chaque mois, la liste des quatre ou cinq premiers élèves sous le rapport de la conduite et du travail. Il est ordinairement exposé au parloir.

Les élèves qui ont mérité d'être portés sur ce tableau sont proclamés solennellement par le frère Directeur, après la distribution des billets d'honneur ; ils sont exempts de pensums et de pénitences humiliantes pendant le mois. S'ils faisaient quelque faute considérable, on les en punirait par leur radiation du tableau d'honneur ; à partir de ce moment, ils seraient traités comme les autres élèves. Il ne faut y inscrire que très peu d'enfants, et la radiation doit être une punition rarement infligée.

XI. — Échange des bons points contre les récompenses.

A la fin de chaque mois pour les petites classes, et de chaque trimestre pour les autres, le frère Directeur remet aux maîtres un certain nombre de récompenses à distribuer aux écoliers. Leur valeur totale est proportionnée au nombre des enfants, à leur application et à leurs progrès, à l'ordre qui règne dans la classe et aux ressources dont l'école dispose.

Un Frère qui veut exciter l'émulation parmi ses élèves, et obtenir des progrès, ne donnera jamais de récompenses qu'en échange des bons points qu'il distribue chaque jour.

1^{re} Manière de distribuer les récompenses. — Le jour de la *vente* des récompenses étant fixé, le maître recommande aux enfants d'apporter tous leurs bons points dans une enveloppe, sur laquelle ils devront écrire leur nom et le nombre des points qu'elle renferme ; deux ou trois élèves seront chargés de vérifier l'exactitude des nombres déclarés.

Les récompenses étant exposées sur une table au moment de la distribution, le maître fait avancer, par ordre du nombre de points qu'ils ont, autant d'enfants qu'il a d'objets à donner : alors le premier dépose ses points et choisit ce qui lui agréé le plus ; le suivant fait de même, et ainsi de suite.

Les enfants, qui auraient l'espoir d'obtenir une plus belle

récompense à une autre vente, sont libres de garder leurs points.

2^e Manière. — Les récompenses étant placées dans un lieu apparent, le maître en prend une, la montre aux enfants et la fixe à un certain nombre de bons points. L'objet ainsi mis aux enchères est adjugé au plus offrant, qui garde l'excédent de ses points pour une autre vente.

Méthode simplifiée. — Sans faire de vente trimestrielle ou mensuelle, on peut avoir certains objets classiques ou autres, exposés dans une vitrine et fixés à un certain nombre de bons points : à mesure qu'un élève en désire un, il peut l'obtenir en donnant le prix indiqué.

Remarques. — 1^o Lorsqu'un élève a été ainsi récompensé, les bonnes notes ou les bons points qu'il possédait à ce moment sont rayés, c'est-à-dire que le maître met un signe sur le registre, pour ne pas les compter deux fois. Mais si les prix sont donnés d'après le total des bonnes notes de l'année, on comprend que toutes continuent de figurer au compte de l'élève, pour la distribution des prix.

2^o Par raison d'économie, un certain nombre d'écoles ont abandonné les ventes, et les ont remplacées par des *prix de bonnes notes*, donnés à la fin de l'année.

Objets à donner en récompense. — Les objets à distribuer ne doivent pas être d'un prix élevé, afin qu'un plus grand nombre d'enfants puissent y participer.

Donner à profusion des images pieuses serait un abus, dont les suites pourraient être le mépris et même une sorte de profanation; d'ailleurs on remarque généralement que ces distributions d'images n'ont que des résultats bien faibles pour la piété. Il serait donc à souhaiter qu'on pût les remplacer, en partie du moins, par des crucifix, des médailles ou des statuettes, des tableaux, de petites brochures historiques ou morales que les parents eux-mêmes liraient ou entendraient lire avec plaisir. Il serait aussi à souhaiter qu'on donnât en récompense quelques livres classiques et des objets de dessin : les bons points seraient bien plus précieux aux enfants pauvres si, par leur moyen, ils pouvaient se procurer quelques-unes des choses dont ils ont besoin pour leurs études.

XII. — Distribution des prix.

Considérations générales. — Relativement au cérémonial de la distribution des prix, le frère Directeur doit concilier la simplicité de nos usages avec les exigences créées par les traditions locales, ou les désirs des bienfaiteurs de l'école. Mais il importe extrêmement que tout ce qui est lu, chanté ou récité, dans les distributions publiques, soit d'un goût irréprochable, d'une parfaite convenance quant aux idées et à leur interprétation. La gaieté a certes sa place dans une distribution de prix ; mais ce qui est trivial ou grotesque doit en être banni. De même, il faut en exclure formellement les allusions politiques, et tout ce qui pourrait être interprété dans ce sens.

Quant aux prix en eux-mêmes, il est à propos : 1^o qu'on y fasse une part notable aux récits édifiants et aux biographies des grands hommes qui se sont honorés par la pratique des vertus chrétiennes ; 2^o que les autres ouvrages soient instructifs et utiles aux enfants ; 3^o qu'on répartisse les récompenses avec impartialité, et de manière à encourager le plus d'élèves qu'il sera possible.

Il faut ordinairement consulter l'esprit de la localité, soit pour le nombre des prix à donner, soit pour la manière de le faire ; cependant il convient de se rapprocher, autant que possible, des règles suivantes :

1^o On donne deux prix pour chaque spécialité.

2^o En cas d'égalité, on double le premier ou le second.

3^o Les prix relatifs aux diverses spécialités de l'enseignement doivent être donnés aux élèves qui, d'après les compositions, se sont placés en tête de leur classe ou de leur section, alors même qu'ils auraient été répréhensibles sous le rapport de la conduite.

4^o Les plus beaux prix sont donnés pour la bonne conduite et le catéchisme.

5^o Il faut éviter, surtout s'il s'agit d'une classe un peu avancée, de donner en public des prix d'encouragement et autres de cette nature ; il suffit de mentionner, en dehors des spécialités, la bonne conduite et l'application au travail.

6^o Dans un grand nombre d'écoles, au lieu de donner au même enfant plusieurs petits livres, on les remplace par un

seul volume, ou un seul ouvrage d'une réelle valeur, auquel on joint l'attestation de tous les prix obtenus.

7° Le louable souci de récompenser surtout l'application et l'effort moral des élèves, a fait adopter en certaines écoles le procédé suivant : à la distribution, on proclame les deux ou trois premiers élèves dans chaque spécialité, mais les récompenses sont en rapport avec le total des notes de conduite et de travail obtenues pendant toute l'année scolaire.

Manière de donner les prix d'après le total général des bonnes notes. — Pour donner les prix comme il est indiqué ci-dessus, on totalise de mois en mois, et jusqu'à la fin de l'année, les bonnes notes pour la conduite, l'application au travail, et le succès dans les diverses spécialités. Alors, suivant les ressources de l'école, on fait des paquets de prix contenant plus ou moins de volumes, d'après le total des notes de chaque lauréat. L'élève qui a obtenu le plus de points est nommé le premier, puis le suivant et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les élèves ayant atteint la moitié du maximum des points, par exemple, soient couronnés. Les prix et les accessits obtenus par les premiers élèves en chaque spécialité sont proclamés comme on le fait d'ordinaire, puis attestés par le palmarès ou un certificat remis aux enfants.

Dans ce système, les récompenses sont distinctes des nominations : les nominations, aux élèves qui ont les premières places dans chaque spécialité ; les récompenses, au total des notes de toute l'année.

Prix des élèves obligés de quitter l'école avant la distribution. — Sauf le cas de force majeure, si un élève quittait l'école avant la distribution, par le fait même il perdrait ses prix ; ainsi les enfants seront excités à rester jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les élèves contraints par les circonstances de quitter l'école peu de temps avant la fin de l'année scolaire, recevront, soit à leur départ, soit le jour de la distribution, les prix mérités par leurs notes. Ils pourraient même venir à la messe avec la classe, assister au catéchisme du dimanche et obtenir, pour l'instruction religieuse, une nouvelle récompense.

CHAPITRE VIII

LES PUNITIONS

I. — Considérations générales.

On entend par *répression*, non point des peines afflictives, — puisqu'elles sont absolument défendues par nos Règles, et qu'y recourir constitue un délit plaçant le maître sous le coup de la loi, — mais les autres moyens coercitifs qui excitent l'élève à se corriger de ses défauts.

De là, plusieurs conséquences essentielles qu'il importe de remarquer :

1° Puisque la répression est un moyen pour arriver à l'amendement, au perfectionnement de l'élève, elle ne peut être légitimement employée que si, tenant compte du caractère de l'enfant, elle est de nature à l'améliorer.

2° Un maître ne doit s'en servir qu'en vue de porter l'élève à se corriger, et jamais pour satisfaire un ressentiment personnel.

3° La répression ne devient légitime qu'après l'insuffisance reconnue des encouragements et de la persuasion.

Les trois modes généraux de la répression sont : l'avertissement, la menace et la punition.

L'*avertissement* est un simple rappel de la prescription enfreinte. Il suit, sans trop tarder, le manquement qui le motive ; il est fait d'un ton bienveillant, qui semble attribuer la faute à l'oubli plutôt qu'à la préméditation. Les enfants qui ont bonne volonté sont rarement insensibles à ce procédé.

La *menace* est l'annonce de la punition qui suivrait une faute, si elle était commise.

La *punition* est une pénalité infligée à l'élève coupable.

La répression n'est pas opportune à l'égard de tous les délinquants : il est des manquements qu'il ne faut pas punir ; plusieurs appellent un simple avertissement ; pour d'autres enfin, une punition est nécessaire.

Principes relatifs aux punitions. — Voici, sommairement indiqués, quelques principes fondamentaux relatifs aux punitions :

1° Il faut faire craindre aux enfants bien moins la punition que la faute qui la nécessite.

2° La punition ne peut être infligée que pour une faute certaine et dépendante de la volonté de l'élève. Punir sans s'être assuré de la réalité et du degré de la culpabilité, c'est souvent punir injustement ; c'est irriter l'enfant et s'exposer à voir ses condisciples prendre parti pour lui.

3° Toute punition doit être proportionnée à la faute, mais plutôt faible que trop forte.

4° La punition doit être naturelle, c'est-à-dire en rapport le plus direct possible avec la nature de la faute. Le maître se donnera donc le temps de réfléchir, et de choisir la punition qui semble être la plus efficace.

5° Les enfants dépourvus de moyens intellectuels, s'ils ont d'ailleurs fait preuve de bonne volonté, ne doivent pas être punis pour le peu de succès qu'ils obtiennent. Il en est de même de l'élève maladif : on ne saurait exiger de lui la même application et le même calme que de l'écolier bien portant.

6° L'efficacité des pénitences provient moins de ce qu'elles ont de pénible en elles-mêmes, que de la manière dont on les impose et dont on oblige l'élève à s'en acquitter.

7° Une punition perd de sa force lorsqu'elle est infligée à la fois à un grand nombre d'élèves, ou lorsqu'on en fait trop souvent usage.

8° Il faut éviter d'associer, dans l'esprit de l'enfant, l'idée de punition avec celle de quelque pratique pieuse ou de quelque usage qui doive lui être cher. On méconnaîtrait ce principe si, par exemple, on imposait pour pénitence de demeurer à genoux ou debout pendant la sainte messe, de réciter une dizaine du chapelet ; on n'aboutirait qu'à inspirer de l'éloignement pour la religion. Un enfant s'est-il mal acquitté d'un exercice de piété, on peut l'engager à le

recommencer, ou à y suppléer librement par quelque autre prière.

9° Dans certaines circonstances, il est utile et très moral d'inviter l'élève à d'indiquer lui-même la pénitence qu'il a méritée.

10° Il ne faut pas punir l'enfant qui, sans y être contraint, s'accuse volontairement de sa faute, à moins qu'il ne la commette trop fréquemment.

11° Il serait indigne d'un maître, surtout d'un maître religieux, d'injurier les enfants, de les enfermer dans quelque salle de l'école, de les pousser avec rudesse, de leur imposer des peines afflictives, quelle qu'en soit d'ailleurs la nature.

12° Il faut s'efforcer de prévenir les punitions et de les rendre rares.

Les principaux moyens de rendre rares les punitions sont les suivants : 1° exercer une vigilance très active ; 2° ne donner que les ordres nécessaires, les formuler en peu de mots, et exiger que les élèves s'y soumettent ; 3° avertir avant de menacer et de punir ; 4° ne pas faire de menaces irréfléchies, n'en pas adresser à un grand nombre d'élèves à la fois, et surtout n'en faire aucune qu'on ne puisse exécuter et qu'on ne soit résolu à tenir si les enfants y donnent lieu ; 5° ne pas demander quelque chose d'un enfant dans un moment où il est mal disposé, lorsque, par exemple, il est sous l'influence d'un emportement ou d'un dépit ; 6° n'imposer jamais une tâche trop longue ou trop difficile.

On doit généralement ne se servir que des pénitences indiquées plus loin dans la *Conduite* ; cependant, si le maître imaginait quelque moyen répressif convenable et qui parût devoir donner de bons résultats, il pourrait le proposer au frère Directeur, et s'en servir avec son autorisation.

Opportunité de la punition. — Il ne faut pas punir tout élève et pour toute faute. Le maître se laissera fléchir quelquefois et fera grâce au repentir, à moins cependant que la faute ne soit contre la religion ou contre les mœurs, ou encore qu'il n'ait à réduire un caractère dur et opiniâtre, qui regarderait le pardon comme une faiblesse.

Les infractions légères qui, chez l'enfant intelligent,

naissent du besoin de mouvement et de la vivacité même de son esprit, se corrigent d'ordinaire par le seul regard du maître. Cette exubérance se calme avec l'âge en ces natures d'élite, tandis que trop de sévérité les irrite ou les brise.

On s'abstiendra de punir les enfants nouvellement admis à l'école, parce qu'on ne connaît pas leur caractère et leurs inclinations. On ne les punira pas non plus pour les manquements causés par une ignorance excusable du règlement de l'école, dont on devra d'abord les instruire.

Il ne faut punir que lorsque la faute a une réelle gravité, ou, qu'étant habituelle, elle indique un défaut qui s'enracine. Les fautes qu'il convient de punir sont : la dissipation persistante, le manque ordinaire d'application, la désobéissance, le mensonge, les murmures, l'indiscipline accompagnée ou non d'un manque de respect, les fautes contre la probité et la pudeur.

En général, lorsque plusieurs écoliers ont commis la même faute, on leur inflige la même pénitence, si l'on juge qu'il y ait pour tous la même culpabilité.

Si la faute de quelque élève est ignorée des autres, il est préférable de le reprendre en particulier.

On ne punira pas un élève sur la demande de ses parents ; mais si la faute dont ils l'accusent mérite correction, on peut les engager à le punir eux-mêmes.

II. — Punitions ordinaires.

Réprimande. — Le moyen de répression le plus ordinaire est la réprimande, faite par le maître ou par le frère Directeur. Elle consiste dans un blâme, une admonestation adressée en particulier ou en public, soit à un élève, soit à un groupe d'élèves coupables.

La réprimande est d'un grand effet : 1° si le maître a une forte autorité, s'il est aimé et se montre exact observateur du silence ; 2° lorsqu'il fait appel au sentiment de l'honneur, et qu'il sait infliger un blâme, même sévère, sans humilier l'enfant jusqu'au dépit et au découragement.

Voici quelques conseils sur la manière de faire la réprimande :

1° Pour qu'une réprimande soit utile, elle doit être faite

avec dignité, sérieux et un certain sentiment de tristesse. L'éducateur peut même montrer un visage sévère, mais non un air chagrin qui exprime la colère ou le dépit. Sa parole, toujours digne, ne sera jamais ironique ou insultante. Il évitera soigneusement toute épithète injurieuse, ainsi que toute expression qui, de près ou de loin, serait blessante pour les parents.

2° Il se gardera bien de n'adresser aux élèves que des reproches vagues, ne portant sur rien de positif ; d'incriminer leurs intentions et d'exagérer leurs fautes. Dans la réprimande, il ne dira rien dont il ne soit très certain ; autrement le coupable serait porté à se justifier, soit extérieurement, ce qui serait nuisible à l'ordre, soit intérieurement, ce qui rendrait la répression inutile.

3° Pour les caractères orgueilleux ou vaniteux, la réprimande est une des plus fortes punitions. Elle peut avoir plusieurs degrés qui en augmentent progressivement l'effet : c'est d'abord un regard, une parole s'adressant en particulier à l'élève coupable ; quelquefois c'est un reproche qu'il reçoit en public et qui l'humilie devant ses condisciples ; plus rarement, c'est une admonition faite en présence du frère Directeur, et quelquefois même par ce dernier, à propos des notes hebdomadaires ou mensuelles.

4° L'enfant réprimandé en public se tient debout ; on peut même le faire passer au milieu de la classe, lorsque cette réprimande est infligée par le frère Directeur, et qu'elle porte sur les notes mensuelles.

5° Les reproches adressés à un élève lui seront plus sensibles si, en même temps, on donne quelques louanges à ceux qui se sont bien conduits, et surtout si on lui en donne à lui-même, pour tels de ses actes qui le méritent.

6° Il ne faut pas laisser l'enfant sous le coup d'une sèche réprimande : après lui avoir précisé et reproché ses manquements, on lui fera entendre qu'il peut se corriger et on lui en indiquera les moyens.

7° La réprimande ne doit pas atteindre les élèves en général : elle n'aurait pour effet que de les indisposer contre le maître ; elle s'adressera toujours à des particuliers, soit qu'on les nomme, soit qu'on ne les désigne que d'une manière indirecte.

8° Il va sans dire que plus la réprimande devient humiliante, plus elle doit être rare; celle qui est faite en classe par le frère Directeur ne doit jamais s'exercer sur plus de deux ou trois élèves à la fois.

9° Lorsque la classe est visitée par le frère Directeur ou par quelque personne étrangère, et que le maître est appelé à donner en public une appréciation sur la conduite des élèves, il n'exprimera jamais un blâme général, parce qu'alors il se montrerait injuste, indisposerait les esprits et nuirait à son autorité; il manifestera ordinairement de la satisfaction. Cependant s'il croyait devoir faire une plainte, elle porterait sur quelques élèves seulement, trois ou quatre au plus, et encore s'abstiendrait-il de les nommer, à moins que le frère Directeur ne demandât à les connaître de suite.

Retrait des bons points. — C'est un moyen de répression à la fois très facile et très efficace, d'obliger les élèves à rendre des bons points, en réparation des fautes commises.

Il faut éviter de demander plusieurs bons points à la fois, à moins qu'en général les élèves n'en aient beaucoup à leur disposition, que la faute à punir ne soit notable, et que l'enfant n'y retombe souvent.

Consigne. — Quelquefois, pour punir un enfant inattentif, on le fait tenir debout à sa place, pendant trois ou quatre minutes. Le maître peut imposer cette pénitence pour toute autre faute, s'il le juge à propos; mais il évitera d'en faire souvent usage, parce qu'elle nuirait au bon ordre.

Dans quelques écoles, on se sert avantageusement du moyen de répression ci-après, pour punir les élèves qui viennent tard à l'école: le premier qui entre en classe après l'heure fixée, va se mettre debout dans un endroit désigné; il y demeure jusqu'à ce qu'un second retardataire le remplace; celui-ci y reste à son tour jusqu'à l'arrivée d'un troisième, et ainsi de suite. Le dernier de tous est passible d'une pénitence.

Lorsqu'on veut punir une faute un peu considérable, chez un tout jeune enfant, on le place dans un coin de la classe, le visage tourné vers le mur, et sans lui permettre de s'appuyer ni de tourner la tête. Cette punition ne se pratique que dans les petites classes; on ne l'impose que rarement, et pour un temps très court.

Il est formellement interdit de consigner un élève seul, soit dans la classe pendant les récréations, soit hors de la classe pendant les leçons: des accidents de différentes sortes peuvent se produire, dont le maître serait rendu responsable.

Isolement relatif. — Cette peine est infligée à l'élève qui se conduit mal envers ses condisciples, ou qui persiste à être pour eux une cause de dérangement: on le place dans un endroit de la classe, auquel on attache une idée de confusion.

L'élève puni par l'isolement suit les leçons données par le maître; mais tant que dure cette peine, il lui est interdit de rompre le silence. Aucun de ses condisciples ne peut lui parler sans encourir une pénitence.

Pour certains caractères, l'isolement est une des plus sensibles punitions qu'on puisse leur infliger. Il faut donc avoir soin de ne pas l'imposer pour des choses de peu d'importance, et de ne pas la faire subir plus de deux jours consécutifs à un même élève.

Pensums. — On appelle *pensum* un surcroît de travail donné à l'élève, sous forme de pénitence; dans nos classes, nous désignons par ce mot cinq lignes à écrire, cinq lignes à apprendre de mémoire, ou des calculs à faire.

Il ne faut donner que peu de pensums au même élève: un, deux, trois au plus. D'autre part, on exigera: 1° qu'ils soient très bien écrits; 2° qu'il n'y ait pas une seule faute d'orthographe, pas même l'omission d'un accent ou d'un signe de ponctuation; 3° que toutes les lignes en soient bien remplies; 4° qu'ils soient copiés dans le livre et à la page indiqués. Un *pensum* auquel manquerait une de ces conditions sera recommencé en entier.

En certaines occasions, les pensums pourraient être faits volontairement, par un élève qui désirerait satisfaire pour des mauvaises notes.

Un élève refuse-t-il de s'acquitter de ses pensums, on en augmente le nombre successivement d'un, de deux, de trois. Si, par suite de cette augmentation, il avait dix pensums, ou cinquante lignes à écrire, il devrait prier ses parents de mettre leur signature sur le cahier où il s'acquitterait de sa pénitence. Dans le cas où il refuserait, soit

de faire ses pensums, soit de solliciter la signature de ses parents, le frère Directeur ferait prier ceux-ci de venir lui parler; il pourrait même leur remettre l'enfant jusqu'à ce que les pensums soient acceptés par le maître qui les a imposés.

Il ne faut pas faire copier de pensums dans les livres de piété, ni imposer pour pénitence l'étude des prières ou du catéchisme, à moins que ce ne soit pour apprendre des leçons qui n'auraient pas été sues.

Au lieu de pensums, on donne quelquefois aux élèves de la division la plus avancée des *devoirs de réflexion*. Le maître dicte au coupable cinq ou six questions en rapport avec la nature de sa faute, par exemple : « 1° Qu'est-ce que la paresse ? 2° Quel tort se fait le paresseux ? 3° Le paresseux remplit-il ses devoirs envers ses parents ? 4° Que ferai-je désormais pour ne plus être paresseux ? »

L'élève puni doit transcrire soigneusement ces questions, et répondre à chacune comme il convient. Cette punition est efficace auprès d'un grand nombre d'enfants, si d'ailleurs l'autorité morale du maître est suffisante.

Retrait des croix d'honneur et des charges. — Quand un élève qui porte la croix d'honneur vient à commettre une faute, si elle est légère, on se borne à un avertissement ou à une réprimande; si elle est grave, ou dans le cas de récidive, le maître lui retire la décoration.

Un élève chargé d'un emploi a-t-il commis une faute notable, surtout dans l'exercice de son emploi, on le dépose de ses fonctions pour quelques jours, ou bien on l'y remplace définitivement.

Renvoi au frère Directeur, avec lettre indiquant la faute. —

Il convient de faire usage de ce moyen surtout pour réprimer les manquements de respect envers le maître. L'élève coupable porterait au frère Directeur un billet indiquant la nature de la faute, et celui-ci lui imposerait une pénitence convenable. On peut exiger du délinquant qu'il rédige lui-même la note accusatrice.

III. — Punitions réservées au F. Directeur.

Avis aux parents. — Lorsqu'un élève néglige tout à fait ses devoirs classiques, s'absente de l'école, ou laisse accumuler les pensums, le frère Directeur en avertit la famille par une lettre spéciale. On peut même imposer à l'enfant l'obligation d'écrire lui-même à ses parents, pour leur rendre compte de sa conduite.

Renvoi temporaire. — Le renvoi temporaire consiste à interdire à l'élève de rentrer en classe, avant d'avoir fait tel travail écrit qui lui est imposé. Cette punition ne peut être infligée que pour des fautes très graves, et même seulement pour le refus de faire les autres pénitences.

Lorsque le frère Directeur jugera ce renvoi nécessaire, il en prévendra les parents par un billet rédigé à peu près en ces termes :

M

Le frère Directeur de l'École chrétienne de... avertit les parents de N., que cet élève ayant gravement manqué à ses devoirs, ne peut revenir en classe avant d'avoir accompli la pénitence qui lui a été imposée.

Frère ...

Présentation d'excuses. — Lorsqu'un élève a manqué de respect envers son maître, le frère Directeur lui impose l'obligation de réparer sa faute, par une présentation d'excuses ou une demande de pardon. La forme de ces excuses varie avec l'âge du coupable, et les circonstances qui ont accompagné la faute.

Expulsion. — Le frère Directeur seul peut recourir à cette mesure extrême, et seulement lorsque l'élève est dangereux pour ses condisciples, ou qu'on a employé longtemps et inutilement envers lui les autres moyens de correction.

Pour l'expulsion d'un élève, le frère Directeur prendra toutes les précautions que prescrivent la prudence et la charité. Il la notifiera aux parents de l'élève en termes très

respectueux ; il évitera de la prononcer en classe, afin de ne pas froisser la famille et de respecter la réputation du coupable.

Il n'est pas permis au maître d'obliger un élève à quitter la classe en usant envers lui d'une rigueur excessive ; ce serait le renvoyer indirectement, or le renvoi est une punition réservée au frère Directeur.

IV. — Conditions qui doivent accompagner la correction.

Pour être utile aux enfants, il faut que la correction soit, de la part de celui qui l'inflige : pure et désintéressée, charitable, juste en elle-même et proportionnée aux fautes, modérée, paisible et prudente ; — de la part de celui qui la reçoit : volontairement acceptée, respectueuse et silencieuse.

Conditions de la correction, de la part du maître. —

1° Elle doit être *pure et désintéressée*, c'est-à-dire faite uniquement en vue d'arrêter l'insubordination et de maintenir l'ordre dans la classe, sans que l'aversion, la vengeance ou l'humeur y aient aucune part ; d'ailleurs, des motifs si peu chrétiens ne sauraient jamais inspirer des éducateurs, auxquels leur état fait un devoir d'agir toujours par esprit de foi et de zèle.

2° La correction sera *charitable*, si le maître ne se propose que de rendre meilleur son élève. Aussi, avant d'infliger une punition, examinera-t-on si l'on n'obtiendrait pas, par d'autres moyens, l'amendement du coupable. Pour le même motif, on omettra toutes les corrections qui peuvent être utiles, non à ceux qui les ont encourues, mais seulement aux spectateurs, en leur faisant craindre la même peine.

3° La correction doit être *juste*, c'est-à-dire qu'il ne faut jamais punir pour des fautes douteuses. Les enfants ont conscience de ce qu'ils méritent ; ils connaissent si c'est à tort ou à raison qu'on les punit, et ils ne se démoralisent pas moins par une répression injuste que par l'impunité.

4° La justice exige aussi que la correction soit *proportionnée* aux fautes pour lesquelles on l'inflige. De même qu'il y a de la différence entre les fautes commises par malice ou par obstination, et celles qui échappent à la légèreté ou à

l'inconstance des enfants, ainsi faut-il en ménager une entre les répressions qu'elles motivent. Le bon sens conduit d'ailleurs le maître à choisir la punition en rapport avec la nature de la faute commise.

5° La correction est *modérée* si, relativement à la faute qui la motive, elle est plutôt moins forte que trop sévère. Cette maxime est souvent vraie avec les enfants : « Extrême justice, extrême injustice. » De temps à autre, il est sage de faire grâce, au moins pour une partie de la punition respectueusement acceptée et loyalement commencée.

6° La correction doit être *paisible*, c'est-à-dire qu'on ne punira pas lorsqu'on se sent ému. Sans cette précaution, les enfants s'apercevraient que le maître agit par humeur, sous l'impulsion du premier mouvement et non par raison ; dès lors, son autorité morale se trouverait affaiblie, car ils méprisent ceux que la passion conduit. Dans les circonstances où il est nécessaire de montrer de la fermeté, de l'indignation même, il faut se garder de toute violence de langage, et tempérer par la bonté la sévérité des reproches qu'on adresse.

On aura soin de différer la punition lorsque l'enfant est sous l'empire de la colère ou de la mauvaise humeur : il n'a pas l'esprit assez libre pour avouer sa faute, vaincre sa passion, sentir l'importance des avis qu'on lui donne et la nécessité de la répression qu'il mérite ; c'est même l'exposer à perdre le respect et à faire de nouvelles fautes. Un maître sage attend le retour du calme, tant en lui-même que chez les écoliers, persuadé que les pénitences infligées et reçues avec calme sont les seules qui deviennent efficaces.

7° La correction doit être *prudente*, c'est-à-dire qu'il ne faut jamais recourir à aucune pénitence pouvant avoir des suites fâcheuses, ou qui serait blâmée des familles et du public : ainsi, on ne mettra jamais un enfant à la porte de la classe ; on ne l'exposera pas à un courant d'air ; on ne lui supprimera pas toute sa récréation, et l'on n'en forcera aucun à rester immobile dans la cour, par les saisons extrêmes. Il n'est jamais permis d'isoler complètement un enfant, puisqu'il ne faut ni le laisser seul, ni rester seul auprès de lui. Le renvoyer seul le soir dans sa famille, après l'heure réglementaire, serait une imprudence, car il courrait de multiples dangers ; mieux vaut exiger qu'il fasse sa puni-

tion à la maison. Il est également interdit de le renvoyer pendant la classe, sous prétexte d'un devoir omis ou mal fait : c'est l'exposer à demeurer dans la rue, et à toutes les conséquences qui peuvent s'ensuivre.

Conditions de la correction, de la part de l'élève puni.

1° La correction doit être *volontairement acceptée* par l'écopier, auquel il faut faire comprendre les conséquences de sa faute, et l'obligation où l'on est d'y remédier. L'expérience atteste l'inutilité des *lignes* et des *retenues*, dont parfois on accable certains enfants difficiles, pour vaincre leurs résistances. Leurs défauts ne sont pas détruits, mais aggravés ; ils ne plient qu'extérieurement, tandis que c'est leur volonté qu'il faudrait atteindre pour la décider au bien.

2° Il est nécessaire que la correction soit *respectueuse*, c'est-à-dire reçue par l'écopier avec soumission et déférence. S'il arrive que l'élève puni manque de respect à l'égard de son maître, il faut l'engager à reconnaître ses torts et à se corriger, plutôt que d'augmenter sa pénitence pour avoir ainsi manqué à son devoir ; et quand même on serait obligé de le faire, il conviendrait de donner un autre motif à la correction, comme serait celui d'avoir été opiniâtre, ou d'avoir causé du désordre et du scandale.

3° Enfin, il importe que la correction soit *silencieuse* de la part de l'élève, qui ne doit ni s'excuser, ni murmurer.

Défauts à éviter dans la correction. — Les principaux défauts à éviter dans la correction, sont : 1° punir sans avoir égard à la nature des fautes, à l'âge, au caractère et aux autres dispositions des écoliers ; 2° le faire par un premier mouvement et sans réfléchir auparavant ; 3° ne pas choisir le temps favorable, soit par rapport à l'écopier, soit par rapport à l'ordre général de la classe ; 4° pour n'avoir pas prévu la mutinerie d'un enfant, s'exposer à le voir résister opiniâtrement ; 5° punir par colère, par vengeance, avec dessein d'obliger l'élève à quitter l'école ; 6° se servir de termes peu mesurés, ironiques, blessants ou même injurieux ; 7° vouloir à toute force réduire sans délai la résistance d'un écolier, au lieu d'attendre que son emportement se soit calmé ; 8° recourir à quelqu'une des pénitences interdites dans nos classés.

IV^e PARTIE

VERTUS ET QUALITÉS

DU MAITRE

Obligation, pour un éducateur, de donner toujours le bon exemple à ses élèves. — L'éducateur religieux est tenu, par son caractère et ses fonctions, de donner constamment le *bon exemple* à ses élèves. Sa vertu doit briller aux yeux des enfants qu'il est chargé de conduire, et lui mériter leur estime, leur confiance et leur soumission.

L'exemple est en effet le premier, le plus général, le plus puissant des moyens d'enseignement ; pour l'éducation du cœur, il suffit presque seul, tandis que rien ne peut le suppléer. Les enfants sont plus observateurs qu'on ne le croit : d'instinct, ils découvrent et apprécient le degré de vertu des personnes avec lesquelles ils sont en rapport, surtout de leurs maîtres ; puis, de ces constatations, ils déduisent des conséquences pour leur propre conduite. Et quand même ils ne le jugeraient pas immédiatement, un éducateur ne doit pas oublier que bientôt ses élèves seront des hommes, et qu'ils se souviendront de tout ce qu'ils lui ont vu faire pendant qu'ils étaient sous sa direction.

Il y a plus : les enfants n'ayant pas l'esprit assez développé pour comprendre toute la beauté de la vertu, ils n'apprécient pas à sa valeur réelle le bon exemple, tandis que, portés à ne rien excuser dans leur maître, et même à se scandaliser de peu de chose, ils exagèrent ce qu'ils lui

voient faire de répréhensible. Il faut donc absolument que leur guide soit, pour eux tous, un sujet continu d'édification. Puisqu'il les excite à marcher sur les traces du divin Maître, il doit pouvoir leur dire ces paroles de l'apôtre saint Paul aux premiers fidèles : *Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Jésus-Christ.*

D'ailleurs, cette édification est demandée au religieux éducateur par le public qui l'observe, l'examine, juge ses paroles et ses démarches ; chacun se croit en droit d'exiger de lui une conduite parfaitement en rapport avec le saint habit qu'il porte, et l'importance des fonctions qui lui sont confiées.

Pour donner toujours le bon exemple, pour rendre efficace leur action sur les enfants et répondre aux vues de Dieu à leur égard, les Frères des Écoles chrétiennes s'efforceront de perfectionner en eux les vertus et les qualités du parfait éducateur : la piété, le zèle, la prudence et la retenue, l'humilité, la patience, la douceur, la fermeté, la constance, la gravité, le silence, la vigilance, la sagesse, le savoir et la générosité.

CHAPITRE I

LA PIÉTÉ

La *piété* est une vertu par laquelle nous nous acquittons dignement et avec amour de nos devoirs envers Dieu.

Pour inspirer la piété à ses élèves, il faut nécessairement que le maître chrétien la possède à un très haut degré. D'ailleurs, ne pouvant rien par lui-même dans l'œuvre de l'éducation, c'est par la piété qu'il obtiendra l'assistance divine, sans laquelle sa parole ne serait, selon le mot de l'Apôtre, « qu'un airain sonnante ou une cymbale retentissante. »

Le maître pieux fait donc tout ce qui dépend de lui pour

que ses disciples s'acquittent avec conviction des pratiques religieuses, qu'ils les aiment, et qu'ils prennent une sérieuse résolution de n'abandonner jamais celles qui, du moins, sont obligatoires. Il sait d'ailleurs que la piété de ses élèves, condition de leur persévérance dans le bien, les rend dociles à son action, et qu'elle attire sur la classe les bénédictions du Ciel.

Prescriptions relatives à la piété. — Parmi les préceptes relatifs à la piété, nous rappellerons les suivants :

1° Enseigner la religion avec zèle et affection ; montrer toujours une haute estime pour le catéchisme, les prières et les offices liturgiques ; former les élèves à bien suivre les offices de l'Église, auxquels on les fait assister.

2° Convaincre les enfants que la vraie piété consiste dans une constante vigilance pour éviter le péché, et dans l'application à faire pour Dieu toutes leurs actions.

3° Les préparer aux fêtes religieuses, et leur indiquer quelques pratiques qui puissent, à cette occasion, développer en eux la vie chrétienne : prières spéciales, petits sacrifices, lectures de piété.

4° Porter les enfants à s'approcher des sacrements avec ferveur ; leur bien enseigner la manière de se confesser, de se préparer à la sainte communion, de faire l'action de grâces, et leur faire apprécier les grands avantages qu'ils peuvent en retirer.

5° Leur inspirer non seulement une piété solide envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais encore une dévotion spéciale à la très sainte Vierge et à saint Joseph, aux saints Anges et à leurs saints patrons.

6° Tenir à ce qu'ils récitent à demi-voix et avec accord les prières qui se font en classe. Ils auront alors la tête droite, les yeux modestement baissés et les bras croisés, à moins qu'ils ne suivent dans leur livre. On ne les obligera pas à tenir les mains jointes, mais on leur laissera la liberté de le faire à certaines prières spéciales.

7° Ne pas se borner à faire, de l'étude des prières, l'objet d'une simple leçon de mémoire, mais, selon la capacité des élèves, les interroger sur le sens des formules qu'ils récitent, afin de s'assurer qu'ils les comprennent.

8° Leur recommander de faire, auprès de leur lit, les prières du matin et du soir, indépendamment de celles qui se disent à l'école, afin qu'ils en contractent l'habitude et qu'ils ne les omettent pas lorsqu'ils seront sortis des classes.

9° Leur apprendre de bonne heure à faire la visite au très saint Sacrement ; les engager à profiter des occasions qui s'offrent à eux, de passer quelques instants aux pieds de Notre-Seigneur présent dans l'Eucharistie.

10° Apprendre aux écoliers à dresser leur intention au commencement des exercices de piété et de leurs principales actions ; leur suggérer de temps en temps quelques-uns des motifs qu'ils pourraient se proposer.

11° Raconter de temps en temps les exemples de piété donnés par les saints, les hommes illustres, et par des jeunes gens placés dans les conditions où se trouvent et se trouveront les élèves.

12° Ne pas inspirer une piété austère, affectée ; faire comprendre que la vraie piété n'a rien de chagrin ou de maussade, mais qu'elle se fait aimer par la simplicité, le naturel et l'empressement à oblier.

13° Bien qu'il soit utile et même nécessaire, surtout avec les jeunes enfants, d'user de quelques encouragements pour les porter à se bien acquitter de leurs devoirs religieux, on doit, à mesure qu'ils avancent en âge, leur faire comprendre qu'ils doivent y être fidèles par des vues de foi et non par l'espoir des récompenses ou la crainte des punitions. Il est en effet de la plus haute importance qu'ils s'affranchissent de toute hypocrisie, et qu'ils prennent pour fondement de leur piété les motifs qui les porteront à en conserver les pratiques, lorsqu'ils auront quitté l'école.

14° Avoir souvent recours à Dieu par la prière, afin d'obtenir son assistance ; s'efforcer de faire soi-même des progrès dans la pratique des vertus religieuses, car c'est l'un des meilleurs moyens de rendre pieux les élèves dont on a la direction.

CHAPITRE II

LE ZÈLE

Le zèle consiste à déployer une courageuse activité, pour obtenir un bon résultat dans les entreprises que l'on poursuit. Or le maître chrétien doit n'avoir en vue, dans ses travaux, que la gloire de Dieu et le salut des âmes : y a-t-il un dessein plus noble, et plus digne d'être poursuivi avec ardeur ?

S'il a pour Dieu une profonde vénération et un ardent amour, le religieux éducateur s'efforce de le faire connaître, aimer et servir, selon cette promesse qu'il lui a faite au pied des saints autels : « Je me consacre tout à vous, pour procurer votre gloire autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi. » Il connaît le prix des âmes ; il sait que Jésus-Christ a estimé plus que sa propre vie le salut éternel des enfants ; il pense avec crainte aux dangers sans nombre qui, plus tard, environneront ses élèves, et au peu de secours spirituels que peut-être ils auront après leur sortie des classes, et ces considérations animent, soutiennent son zèle. Pour empêcher les enfants de tomber ou du moins de vivre dans le péché, il les instruit des vérités et des devoirs de la religion ; il leur donne une haute idée de la vertu, et leur fait contracter les habitudes d'une vie sérieusement chrétienne.

Prescriptions relatives à l'exercice du zèle. — Voici quelques-unes des marques auxquelles on reconnaît le zèle d'un maître chrétien :

1° Prier souvent pour ses élèves, surtout après la sainte communion ; offrir à Dieu, chaque jour, quelques sacrifices à leur intention.

2° Les instruire avec soin, pendant le catéchisme, des vérités dont la connaissance est nécessaire au salut, et les exhorter à la vertu pendant la réflexion quotidienne ; se

servir des occasions qui se présentent pour rappeler une maxime de morale qui, arrivant ainsi comme fortuitement, est reçue sans prévention, et se grave dans les esprits et les cœurs.

3° Les préparer à la réception des sacrements, et à la sanctification des fêtes de l'Église.

4° Employer avec sagesse et constance les moyens reconnus les meilleurs, pour porter les élèves à se corriger de leurs défauts.

5° Préparer chaque jour ses leçons, les donner avec entrain, et s'efforcer de tirer de chacun des exercices scolaires tout le parti possible.

6° Se mettre à la portée des enfants; par des expressions simples et des comparaisons saisissantes, chercher à leur bien faire comprendre ce qu'on leur enseigne.

7° Avoir attention à tout dans la classe : travail, bon ordre, politesse, propreté, tenue des cahiers ; ne pas craindre d'entrer dans les détails même les plus minutieux.

8° Donner aux élèves, quand ils sont près de quitter les classes, les règles à suivre pour se fortifier contre les séductions et les dangers qui menacent leur foi et leurs mœurs ; les engager à entrer dans quelque association pieuse, où ils puissent trouver bon exemple et direction.

9° Ne point oublier que le zèle ne produit d'heureux fruits et ne mérite le nom de vertu, que s'il est conforme aux prescriptions de l'obéissance et aux conseils de la sagesse.

Défauts contraires au zèle. — Les principales contrefaçons du zèle sont les suivantes :

1° Le zèle indiscret qui, pour arriver à ses fins, s'écarte des règles de la prudence.

2° Le zèle peu éclairé, qui préfère des pratiques de piété, bonnes sans doute mais trop personnelles, aux exercices prescrits par le règlement ou le frère Directeur, et aux dévotions recommandées par la sainte Église.

3° Le zèle inconsidéré qui agit à contretemps, sans égard aux dispositions des âmes, et arrive ainsi à dégouter des exercices de piété les enfants qu'il fallait y affectionner.

4° Le zèle amer, qui procède avec dureté, aigreur ou ironie.

5° Le zèle impatient et autoritaire, qui ne respecte pas assez la liberté dans l'âme des enfants, et prétend leur imposer des résolutions, alors qu'il faudrait les insinuer et chercher à les faire accomplir par la persuasion.

6° Le faux zèle, qui ne recherche pas purement la gloire de Dieu et le bien du prochain, mais qui a pour fin de satisfaire l'amour-propre, la jalousie, la vaine gloire.

7° Le zèle étroit, par lequel un maître se dévouerait à certaines catégories d'élèves ou à certains enfants en particulier, au lieu de se donner tout à tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ.

CHAPITRE III

LA PRUDENCE ET LA RETENUE

La *prudence* fait discerner et employer les moyens qui doivent conduire à la fin que l'on se propose ; elle écarte en même temps les obstacles qui empêcheraient de l'atteindre.

La *retenue*, qui dérive de la prudence, consiste à se modérer dans les occasions que l'on aurait d'agir précipitamment ; à prendre le temps de réfléchir sur les suites de l'acte qui se présente, et d'examiner si l'on aura lieu de s'en féliciter ou de s'en repentir.

Ces vertus dirigent le maître dans tout ce qu'il entreprend pour l'éducation physique, intellectuelle, morale et religieuse des enfants.

Prescriptions relatives à l'éducation physique. — La prudence fait au maître une obligation de prendre toutes les précautions hygiéniques nécessaires, non seulement pour que les élèves ne contractent aucune infirmité ou maladie, mais encore pour qu'ils développent leurs forces physiques. Ces précautions ont été indiquées dans la 1^{re} Partie de la *Conduite*, ainsi qu'aux chapitres traitant de la *gymnastique*, et de l'*organisation matérielle des écoles*.

Prescriptions relatives à l'éducation intellectuelle. —

Dans l'exercice de ses fonctions, un maître prudent tient compte des indications ci-après :

1° Considérer l'esprit des élèves, non comme un vase qu'il s'agirait seulement de remplir, mais comme une puissance dont il faut exciter l'activité et provoquer le développement, par des exercices méthodiques et raisonnés.

2° Combattre chez les enfants la passivité intellectuelle, et surtout ne pas la développer par des procédés routiniers. Se persuader que s'il est important de communiquer aux écoliers les connaissances qui constituent l'enseignement primaire élémentaire, il l'est bien davantage de développer leur jugement et leur bon sens, de leur apprendre à réfléchir, et de leur donner le goût de l'étude.

3° Ne pas commencer une leçon avant que l'ordre et le silence règnent dans la classe, et que les élèves se soient rendus attentifs à ce qu'on va leur dire.

4° Occuper très souvent l'attention des jeunes enfants par un objet matériel ou par sa représentation ; sinon leurs regards errent de tous côtés, leur esprit demeure étranger à l'enseignement donné, que souvent ils ne comprennent guère.

5° Éviter les longues explications ; procéder le plus souvent possible par des interrogations multipliées. Pour exciter l'attention générale, poser la question à toute la classe, et désigner seulement après l'élève qui doit y répondre.

6° Ne pas traiter de questions en dehors du programme de la classe, et qui seraient au-dessus de la portée des élèves.

7° Se servir des méthodes d'enseignement, des procédés, des livres classiques en usage dans l'Institut, afin que les élèves soient constamment instruits de la même manière, et, qu'en passant d'une classe à une autre, ils n'aient pas à subir des changements de procédés, toujours nuisibles aux progrès.

8° Montrer dans son langage toutes les qualités que les écoliers chrétiens doivent donner au leur ; éviter soi-même, et combattre chez les élèves, la vulgarité et le sans-façon.

9° Ne pas diriger les études des élèves d'une telle manière, qu'ils en viennent à dédaigner la position ou les occupations de leurs parents.

Prescriptions relatives à l'éducation morale et religieuse.

— Les conseils sur l'éducation morale et religieuse pourraient être très multipliés ; voici quelques-uns des plus importants :

1° Dans les catéchismes, ne rien dire qui ne soit tiré d'un livre approuvé ; et s'il s'agissait des objections que les élèves sont exposés à entendre formuler contre la religion, en présenter la réfutation avec tant de clarté qu'elle ne laisse subsister aucun doute dans les esprits. D'ailleurs la réfutation des objections ne convient, et seulement dans une mesure très discrète, qu'aux élèves les plus avancés en instruction religieuse ; mieux vaut procéder par affirmations et preuves.

2° Parler des vérités éternelles en homme convaincu ; mais éviter de présenter des tableaux trop effrayants, et surtout d'imaginer à plaisir des détails terrifiants, que n'autorise aucun passage des saintes Écritures.

3° Ne jamais tromper les élèves, même sous forme de plaisanterie : peut-être concluraient-ils alors que leur maître est capable de les égarer en choses plus importantes, et même dans l'enseignement de la religion.

4° Ne présenter comme certain et obligatoire que ce qui l'est réellement ; taire ce qui est douteux, et donner comme facultatives les pratiques dont aucune loi ne fait un devoir.

5° Ne pas prescrire aux enfants un trop grand nombre de pratiques de piété, mais s'attacher d'abord à celles qu'ils doivent conserver toute la vie.

6° Dans les instructions et les réflexions relatives au sixième commandement, procéder avec une grande réserve, et ne rien dire qui puisse éveiller des idées dangereuses dans l'esprit des élèves.

7° Ne s'immiscer en quoi que ce soit dans les affaires de conscience des écoliers. Loin de les encourager à certaines confidences, les adresser à leur confesseur, qui a grâce d'état pour résoudre leurs doutes.

8° Ne parler qu'en bien des ecclésiastiques, des personnes en place et des parents des élèves.

9° Ne jamais parler en mal du pays où l'on est, de ses institutions et du caractère de ses habitants. Ne pas blâmer les usages locaux, à moins qu'ils ne soient évidemment

contraires aux commandements de Dieu et qu'on ne se trouve obligé de mettre les élèves en garde contre de tels abus.

10° Séparer, autant que possible, les jeunes élèves d'avec les plus âgés.

11° Ne confier aucun emploi à un élève que l'on sait capable d'exercer une mauvaise influence sur ses condisciples.

12° Veiller à ce que les enfants n'apportent à l'école ni gravures ni livres étrangers à l'enseignement.

13° Ne pas réprimander, menacer ou punir, lorsqu'on se sent ému ; se taire même tout à fait, jusqu'à ce que l'émotion intérieure se soit calmée.

14° Ne faire que peu d'usage des punitions les plus fortes, afin que les élèves n'y deviennent pas insensibles ; se montrer très modéré dans l'emploi des moyens d'émulation qui ont le plus d'efficacité.

15° Ne pas imposer aux grands élèves des punitions trop humiliantes.

16° Ne faire connaître qu'au coupable les motifs de la punition qu'on lui inflige, quand sa faute est ignorée des autres élèves.

17° Lorsqu'on sait qu'un enfant est menteur, ne pas le questionner brusquement, à moins qu'on n'ait quelque raison de lui faire avouer une faute, et qu'on ne soit sûr de pouvoir l'en convaincre, en cas de négation de sa part.

18° Ne pas parler aux élèves de leurs défauts, comme d'une chose certaine et sur laquelle on a une opinion arrêtée : on leur ôterait la confiance qu'ils doivent avoir en eux-mêmes, et peut-être ne feraient-ils plus aucun effort pour se corriger.

19° En certaines circonstances, savoir dissimuler la peine qu'on éprouve ; parfois même, feindre de ne pas voir les fautes qui se commettent, lorsqu'elles sont légères ou qu'on ne pourrait les réprimer sans de plus graves inconvénients.

20° Ne faire connaître à personne, sinon au frère Directeur, les élèves dont on est mécontent, afin qu'ils ne soient pas reçus avec prévention dans les classes supérieures.

21° S'il est une circonstance où les préceptes de la prudence sont de la plus stricte obligation pour un maître, c'est lorsqu'il est soupçonné par les élèves d'avoir, pour l'un

d'entre eux, une affection trop exclusive. Il devrait alors prendre les précautions suivantes :

a) Mettre le frère Directeur au courant de cette situation.

b) Ne jamais parler en particulier à cet enfant ; ne pas l'autoriser à quitter sa place pour venir près de l'estrade du maître, et ne pas le conserver auprès de soi, n'importe pour quel motif. Ne jamais se trouver seul avec lui, et garder toujours la plus grande réserve à son égard.

c) Éviter de lui donner des louanges soit en public, soit en particulier, et de lui confier quelque emploi. Ne pas fermer les yeux sur ses défauts, mais, lorsqu'il y donnera lieu, le punir aussi bien qu'un autre élève qui aurait commis la même faute.

CHAPITRE IV

L'HUMILITÉ

L'humilité est une vertu qui, sans nous faire perdre courage, nous inspire de bas sentiments de nous-mêmes, en nous révélant ce que nous sommes. Elle combat l'orgueil, sentiment erroné qui nous donne injustement une haute idée de notre propre excellence, et nous fait nous estimer plus grands ou meilleurs que nous ne sommes dans la réalité.

L'humilité est la compagne de la modestie. Un maître qui la possède ne se rebute donc pas de la simplicité de son état ; au contraire, il s'estime très honoré de travailler au salut des âmes, à l'exemple de Jésus-Christ et des apôtres, dans une fonction dont se sont glorifiés un grand nombre de saints qui ont éclairé l'Église par leurs lumières, autant qu'ils l'ont édifiée par leurs vertus. Il n'a d'autre ambition que celle de procurer la gloire de Dieu dans le poste que la Pro-

vidence lui a confié ; et rien en ses paroles, sa tenue ou ses démarches, ne révèle la prétention ou l'estime de soi. Il sait d'ailleurs que si l'éducateur orgueilleux et suffisant peut obtenir, avec ses élèves, des succès dans l'enseignement, il ne saurait porter les âmes à la vertu. Enfin, il médite souvent cette parole du divin Maître : « *Si vous ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux* », et il s'efforce d'avancer chaque jour dans la pratique d'une vertu sans laquelle les autres ne sont d'aucun prix aux yeux de Dieu.

Prescriptions relatives à l'humilité. — Pour pratiquer l'humilité dans son emploi, le maître doit spécialement :

1° Être prévenant et très respectueux envers le frère Directeur, l'Inspecteur et toute personne d'autorité qui visite la classe.

2° Se montrer affable à l'égard de ses confrères, leur parler toujours avec respect et s'efforcer de leur rendre avec empressement les services qu'ils réclament.

3° Se défier de ses propres lumières et, par conséquent, se montrer docile aux avis de ses Supérieurs, aux prescriptions de la Conduite et aux conseils des maîtres expérimentés.

4° Aimer à communiquer son savoir aux pauvres et aux simples ; se montrer envers eux toujours aimable, obligeant et de facile abord.

5° S'il n'obtient que peu de succès, ou même s'il n'en a aucun, s'en imputer la faute à soi-même plutôt que d'accuser autrui, presque toujours injustement. Chercher à connaître la cause de cet échec, pour s'employer avec énergie à le réparer ; mais demeurer ensuite soumis à la Providence, sachant que ce n'est pas celui qui plante, ni celui qui arrose, mais Dieu seul qui donne l'accroissement.

6° Ne pas se formaliser d'une parole un peu vive qu'il aurait eu à subir ; oublier ces prétendus manques d'égards auxquels la susceptibilité attache une grande importance, et qui cependant n'en ont aucune, lorsqu'on les considère au point de vue chrétien et dans le calme de l'âme.

7° Garder une grande simplicité dans la tenue et beaucoup de naturel dans les paroles ; s'abstenir de toute vanterie,

comme aussi de toute dépréciation des autres classes ou des autres écoles ; enfin, en cas de changement de communauté, ne pas s'aliéner les esprits en comparant avec dédain la classe où l'on entre, avec celle que l'on vient de quitter.

8° Ne point faire ostentation de ses talents, s'il en a ; n'en être que plus simple à l'égard de tout le monde.

9° Ne pas se montrer jaloux des maîtres qui obtiennent plus de succès que lui ; s'il ne peut se défendre de ce sentiment, ne jamais s'en laisser inspirer dans ses actions, ne rien dire qui puisse faire connaître aux élèves ce qu'il éprouve au fond du cœur.

10° Combattre en soi-même toute ambition ; ne pas désirer faire une classe plutôt qu'une autre, mais accepter de bon cœur le poste qu'on lui confie.

11° Ne pas se rebuter, lors même que ceux à qui il fait du bien, ou leurs parents, ne lui en conserveraient aucune reconnaissance.

12° Ne pas se troubler des insultes dont il pourrait être l'objet de la part des gens du monde, mais se rappeler cette parole de saint Paul : « *On nous maudit, et nous ne répondons que par des bénédictions.* »

Défauts opposés à l'humilité. — Chez un maître, les défauts contraires à l'humilité peuvent être multiples ; voici les principaux :

1° Affecter un genre fier et hautain, des manières prétentieuses, et oublier ainsi que rien n'est plus déplacé que la pédanterie au milieu des enfants, dont la simplicité ingénue attire les complaisances de Dieu.

2° Parler des emplois qu'on a exercés et des succès qu'on y a obtenus ; tandis qu'un homme de sens ne se vante pas lui-même, et qu'un bon maître se recommande par ses vertus et la valeur de son enseignement.

3° Mettre sa gloire à compter, en tête de la classe, quelques enfants instruits de notions spéciales que ne comporte pas le programme des études ; leur donner des soins particuliers, et négliger les autres élèves, surtout les moins avancés.

4° Dans les réprimandes et les punitions, se laisser con-

duire par un sentiment d'amour-propre froissé, plus que par le désir de procurer le bien des élèves.

5° Se montrer susceptible, même sous prétexte de l'honneur de la classe.

6° Chercher à être applaudi et loué; préférer les spécialités les plus en honneur à celles qui sont moins brillantes, mais plus utiles aux enfants.

7° Ne pas prendre assez garde, dans l'emploi des louanges et des moyens d'émulation, à ce qui peut développer le sentiment de l'orgueil chez les élèves portés à ce défaut.

8° Confondre l'humilité avec la défiance excessive de soi-même, qui, inspirant au maître une trop grande crainte de ne pas réussir, le porte parfois à ne pas s'employer autant que le permettent ses moyens, et que le demande de lui l'obéissance.

CHAPITRE V

LA PATIENCE

La *patience* fait supporter au maître, avec résignation et confiance en l'avenir, les peines de cette vie, et particulièrement celles qui sont attachées à l'éducation de la jeunesse.

Cette vertu est nécessaire aux éducateurs, car il ne se peut que les défauts de l'enfant ne causent des ennuis et parfois des inquiétudes à ceux qui entreprennent de les combattre.

Elle a surtout pour motifs l'abandon à la Providence, et la confiance en la bonté des moyens qu'on emploie pour élever et instruire les écoliers. Son effet principal est de faire attendre de Dieu et du temps le succès que, par un zèle trop empressé, on désire souvent obtenir sans délai. Elle contribue à rendre au maître la vie plus douce; elle allège ses peines, calme son esprit, et assure sa réussite auprès des élèves, en leur donnant une haute idée de sa vertu.

Loin d'être une marque de faiblesse, la patience est le caractère des âmes fortes : un bon maître l'estime donc beaucoup, et s'efforce de la mettre en pratique.

Prescriptions relatives à la patience. — 1° Ne pas se rebuter en enseignant les tout petits enfants, ou les élèves dépourvus d'intelligence; ne pas se lasser de leur répéter souvent et très longtemps les mêmes choses, et toujours avec bonté et affection, quelque ennui ou difficulté qu'on y rencontre, sans s'étonner de la légèreté de leur esprit et de leur promptitude à tout oublier.

2° Bien préparer les leçons, car souvent l'impatience du maître vient de ce qu'il n'a pas prévu le sujet à expliquer aux élèves, ou les procédés à employer.

3° Être méthodique dans son enseignement, lors même que la marche adoptée, et qu'on sait être bonne, ne devrait obtenir que lentement des résultats notables.

4° Ne rien précipiter dans les corrections à infliger, et dans l'exécution des projets auxquels on s'est arrêté; mais attendre les occasions favorables pour agir.

5° Ne faire aucun signe qui révèle l'impatience, tels que : parole dure, mouvements brusques du corps, coups frappés avec le signal sur le bureau ou les tables.

6° Supporter les désagréments, les ennuis que l'on peut rencontrer dans l'exercice de son emploi; ne se faire peine ni des mauvaises manières des élèves, ni de leur ingratitude, sans toutefois négliger de prendre les mesures nécessaires pour les corriger de leurs défauts.

7° Ne pas se plaindre des peines que l'on éprouve; n'en parler qu'au frère Directeur, et s'efforcer de conserver toujours une grande égalité d'humeur et une parfaite tranquillité d'âme.

8° Se bien persuader que l'impatience fait trouver la vie pénible et insupportable; qu'elle aggrave les difficultés, ôte à l'enfant la confiance qu'il doit avoir en son maître; qu'elle annule l'effet des moyens d'émulation et de répression; enfin qu'elle engendre le découragement, la mélancolie et la tristesse qui, insensiblement, rendent incapables de tout effort et altèrent même la santé.

Défauts contraires à la patience. — 1° Paraître grondeur et mécontent au milieu des élèves, ce qui les dispose

d'ailleurs, ou à rire du maître s'il n'a pas une très forte autorité, ou à cabaler contre lui et à s'en plaindre auprès de leurs parents.

2° Se laisser aller à de la mauvaise humeur, à des reproches amers, à des empressements déraisonnables, à des vivacités, en un mot aux écarts de parole et de conduite d'un homme qui ne se possède pas assez lui-même.

3° S'inspirer du premier mouvement pour parler ou agir, sans donner à la réflexion le temps d'intervenir et de peser les déterminations à prendre.

4° Se décourager d'un insuccès, même prolongé.

5° A plus forte raison, la patience réprouve-t-elle les violences de caractère qui se traduiraient par des corrections afflictives, interdites par nos Règles et par la loi civile, et toujours déshonorantes pour le maître assez oublieux de ses devoirs pour y recourir.

6° Se laisser aller à l'inquiétude sur l'avenir, au lieu de compter sur le secours de la grâce qui viendra en son temps, et ne manquera point dans les occasions difficiles où l'on pourrait se trouver.

CHAPITRE VI

LA DOUCEUR

La *douceur* est la forme extérieure de la charité, de la bonté. La douceur d'un maître ne serait donc qu'apparente, si elle n'était inspirée par une bonté véritable ; les enfants découvriraient bientôt que ces procédés aimables ne répondent à rien de réel, et ils les attribueraient à la faiblesse ou à la dissimulation.

Le maître aimera les enfants, puisque c'est le moyen d'ouvrir leur cœur et de les incliner à suivre ses conseils. Seule d'ailleurs, la charité comprend et ménage les déli-

catesses intimes d'une jeune âme ; seule elle sait avertir sans rudoyer, contraindre sans resserrer, punir sans irriter.

Le maître aimera les enfants d'une affection surnaturelle, et tous également, car ils y ont un droit égal. Il aimera surtout les indigents, qui sont sa clientèle spéciale ; il entourera de soins affectueux ces autres pauvres, les déshérités de l'intelligence ou du cœur, et ceux qui n'ont pas reçu une éducation chrétienne au foyer de la famille.

Prescriptions relatives à la douceur. — Un maître qui cherche à gagner le cœur de ses élèves, par la douceur, doit :

1° Se faire un abord agréable, qui révèle la bonté et la cordialité, et par conséquent éviter de paraître avec une humeur grondeuse ou un air glacial.

2° S'efforcer de gagner, par la modération, les élèves que la rigidité irrite ou décourage.

3° Donner peu de punitions, car leur multiplicité rend le maître odieux. N'en donner que par un motif de charité, sans plus d'aigreur qu'un médecin qui prescrit un remède.

4° Faire connaître les raisons qui le portent à infliger les corrections, et manifester un regret sincère que les coupables l'aient réduit à cette nécessité.

5° Ne punir que pour des fautes certaines, et proportionner la répression à la gravité de chacune.

6° Pardonner quelquefois, pourvu que ce soit par un motif de charité, et non par indifférence ou faiblesse.

7° Parler toujours aux élèves avec urbanité, bienveillance, et délicatesse.

8° Écouter les raisons des écoliers, lorsqu'ils les exposent avec calme et politesse.

9° Se montrer habituellement content de l'ensemble de la classe ; si l'on a des motifs de n'en être pas satisfait, ne faire porter les plaintes que sur quelques élèves seulement.

10° Rechercher les circonstances où les enfants souvent surpris en faute, font quelque chose de bien, afin de les louer et de les encourager ainsi à de nouveaux efforts.

11° Prendre, en toutes circonstances, l'intérêt des élèves ; avoir soin de ménager leur réputation devant les étrangers ou les confrères.

12° Parler de la bonté de Dieu, de sa providence, de l'espérance qu'il faut avoir en lui, bien plus souvent que de

sa justice ; raconter les grands exemples de bonté donnés par Notre-Seigneur et par les saints, et faire ressortir ce qu'ils ont de sublime.

Défauts opposés à la douceur. — 1° Donner des punitions sans proportion avec les fautes pour lesquelles on les impose.

2° Punir pour des fautes douteuses.

3° Rudoyer les élèves, de quelque façon que ce soit.

4° Proférer des paroles mortifiantes et désagréables, violentes, grossières, menaçantes ou injurieuses.

5° Exiger le devoir avec empire et hauteur ; avoir ordinairement un ton brusque et cassant.

6° Demander aux élèves ce qui est au-dessus de leur pouvoir, ou qu'ils ne peuvent réaliser dans le temps qu'on leur fixe.

7° Intimer des ordres pénibles à un enfant, alors qu'il est mal disposé.

8° Se montrer prévenu contre certains élèves, se défier d'eux, interpréter en mauvaise part tout ce qu'ils font, ou ne vouloir leur reconnaître presque aucun mérite.

9° Faire acception des personnes : punir un élève pour une faute que l'on excuse dans un autre, les circonstances étant d'ailleurs les mêmes.

CHAPITRE VII

LA FERMETÉ

La *fermeté* est la force morale par laquelle le maître prévient ou réprime le désordre. Elle diffère de la constance, en ce qu'elle suppose une résistance extérieure contre laquelle il faut réagir.

Cette qualité est indispensable dans un maître, parce qu'un certain nombre d'enfants étant naturellement portés à l'indiscipline, il est nécessaire de leur inspirer une crainte respectueuse qui les retienne sans les rebuter, et qui soit

une utile ressource lorsque les moyens de persuasion et d'émulation ne suffisent plus à leur faire accomplir le devoir.

Il importe de se faire une idée juste de la fermeté : elle n'est point la rigueur, la dureté ou l'inflexibilité, mais une force d'âme employée par la raison pour diriger les enfants dans la voie du bien, et les attacher au devoir. D'où il suit que : 1° considérée comme force répressive, la fermeté ne serait pas légitime si elle était employée par un motif d'amour-propre ou de toute autre passion non réglée ; 2° considérée comme force directrice, elle doit être employée concurremment avec les autres moyens d'obtenir l'ordre et le travail ; 3° elle ne peut être d'une utilité réelle aux élèves, que si elle est accompagnée de la douceur, qui seule les attache au maître et les gagne à la religion qu'il enseigne.

Prescriptions relatives à la fermeté. — Les principales recommandations relatives à la fermeté sont les suivantes :

1° Exiger de tous les élèves le bon ordre et le travail.

2° Tenir ce qu'on a promis ; ne pas accorder ce qu'on a eu raison de refuser, lorsque les circonstances n'ont pas changé.

3° Faire exécuter ce qu'on a commandé justement, à moins d'avoir de très bonnes raisons de revenir sur l'ordre donné.

4° Ne pas se prêter mal à propos aux caprices des enfants, par condescendance ou timidité répréhensibles.

5° Ne faire acte d'autorité qu'avec réflexion, et seulement pour des choses qui en valent la peine.

6° Ne pas s'emporter, car l'emportement est un signe de faiblesse qui excite chez les enfants du mépris pour leur maître.

7° Ne pas laisser sans avertissement, réprimande ou correction, les fautes qui le méritent, surtout lorsque le coupable sait que le maître en a connaissance ; mais cela n'empêche pas d'attendre le moment propice à la répression.

8° Parler peu quand on prescrit quelque chose, et le faire avec calme et clarté ; donner des explications suffisantes pour que les enfants comprennent ce qu'ils ont à exécuter.

9° En parlant, prendre un ton suffisamment énergique, et qui ne laisse aux enfants aucun doute sur la volonté bien arrêtée qu'on a, d'exiger d'eux l'ordre et le travail.

10° S'étudier à n'avoir point un air troublé, embarrassé ;

dans le cas où l'on éprouverait quelque timidité, s'efforcer de n'en rien faire paraître aux yeux des élèves.

11° Chercher à conserver l'égalité d'âme, sans se laisser troubler par les événements, quels qu'ils soient ; et dans ce but, se former une juste idée des choses, modérer ses désirs et ses craintes, ne s'étonner de rien, et se préparer même à ce qui peut arriver de plus fâcheux.

Défauts contraires à la fermeté. — 1° Inspirer aux enfants une crainte excessive : elle abrutit en quelque sorte leur esprit ; elle rend impossibles l'étude et la réflexion, fait perdre les sentiments élevés, et inspire du dégoût pour l'école ; elle place les élèves dans un état de contrainte qui provoque une réaction de leur part, et finit par compromettre, et même par ruiner, l'autorité de l'instituteur.

2° Par une lâche faiblesse, ne pas punir les fautes auxquelles il faudrait s'opposer ; tolérer que les enfants disent et fassent à peu près ce qu'ils veulent, et s'autorisent de la trop grande condescendance de leur maître pour violer impunément les prescriptions réglementaires.

3° Ne pas relever les manquements légers et habituels ; ils se multiplient ainsi et détruisent bientôt le bon ordre de la classe.

4° Faire les réprimandes en des termes et avec un ton qui ne marquent pas assez d'énergie.

5° Laisser impunies les fautes des élèves, malgré les menaces qu'on leur avait faites.

6° Se rendre trop familier avec les enfants, et leur permettre de traiter le maître avec peu de respect.

7° Avoir l'air timide, emprunté, craintif, ou défiant et soupçonneux.

8° Ne pas être fixé sur ce que l'on veut faire en classe, sur ce que l'on veut obtenir des élèves, et sur les moyens que l'on emploiera : en un mot, ne pas agir en tout avec sûreté et décision.

9° Prendre pour un effet de la fermeté l'opiniâtreté, l'entêtement, qui refusent de se rendre à de justes raisons.

10° Manquer d'égalité d'humeur ; tolérer un jour ce que l'on réprime sévèrement un autre jour : une telle conduite rend les élèves perplexes ; elle les enhardit à violer le règlement, parce qu'ils comptent sur l'impunité.

CHAPITRE VIII

LA CONSTANCE

La *constance* n'est que la persévérance dans l'emploi des moyens qu'on a choisis, parce qu'on les croit appropriés à une fin déterminée.

Cette vertu est indispensable pour maintenir la discipline dans une école, et pour assurer les succès dans l'enseignement. Si les élèves sont habitués à voir leur maître exiger toujours l'ordre avec la même fermeté, réprimer les mêmes manquements, procéder de la même manière en donnant ses leçons, ils finissent par ne plus trouver rien de bien difficile à cet assujettissement ; ils respectent une autorité qu'ils voient constamment obéie, et ils acquièrent ainsi l'habitude de la soumission au devoir et plus de force dans la volonté. D'ailleurs, puisqu'il s'agit d'instruire les enfants, de les corriger de leurs défauts, de perfectionner leurs bonnes qualités, cela ne demande-t-il pas beaucoup de temps et, de la part du maître, une volonté forte et persévérante ?

Prescriptions relatives à la constance. — Les occasions de pratiquer la vertu de constance sont multiples, pour un maître ; il se conformera surtout aux recommandations ci-après :

1° Suivre avec fidélité les indications du règlement journalier et de la répartition mensuelle des programmes.

2° Ne pas changer facilement de manière de procéder dans l'enseignement. Avant d'en abandonner une, s'assurer d'abord qu'elle est défectueuse ; examiner ensuite si celle qu'on veut lui substituer est très supérieure, et produira des avantages qui compenseront de beaucoup les inconvénients du changement ; encore, dans ce cas, faut-il demander conseil.

3° Ne pas se laisser dominer, tantôt par la tristesse, tantôt par la joie ; ne pas se montrer, un jour très exigeant, et le lendemain très indulgent à l'égard des élèves.

4° Poursuivre chez les élèves un même défaut jusqu'à ce qu'il ait à peu près disparu, et veiller ensuite à ce qu'il ne s'introduise pas de nouveau.

5° Maintenir les moyens d'émulation établis, jusqu'à ce qu'ils aient produit à peu près tout le fruit qu'on pouvait en attendre.

6° Ne pas vouloir employer tous les moyens d'émulation dont on entend parler; se rappeler que le succès n'est pas attaché au nombre des procédés, mais à la constance à se servir de ceux qu'on a choisis, après avoir pris conseil de ses Supérieurs et de sa propre expérience.

CHAPITRE IX

LA GRAVITÉ

La *gravité* est une vertu qui règle notre extérieur conformément à la modestie, à la bienséance et à la dignité.

Sans enlever aux écoliers une légitime liberté d'action, la gravité les contient dans le devoir; elle leur inspire envers le maître l'attachement, l'estime et le respect, qui sont le fondement de toute autorité et une condition du bien à opérer dans l'œuvre de l'éducation.

Prescriptions relatives à la gravité. — La gravité fait au maître une obligation de se conduire toujours avec la réserve qui convient à un éducateur chrétien. C'est pourquoi il se conformera aux prescriptions suivantes :

1° Tenir le corps dans une attitude naturelle, aisée, mais digne et modeste.

2° Avoir l'air affable, le regard calme et assuré, sans sévérité.

3° Parler peu et d'un ton modéré.

4° Marcher posément, évitant les mouvements trop précipités.

5° Ne descendre du siège que par nécessité, c'est-à-dire pour les leçons et explications à donner au tableau noir.

6° Écarter de sa conduite tout ce qui ressentirait la dureté, la fierté, et tout ce qui le ferait passer pour un homme d'humeur incommode, et difficile à contenter.

7° Se comporter avec tant de dignité et de réserve, que les élèves ne puissent jamais le traiter comme leur égal.

Défauts opposés à la gravité. — Les défauts les plus opposés à la gravité nécessaire au maître, sont les suivants :

1° Badiner, s'amuser avec les élèves; leur parler en riant; dire des puérilités ou des bouffonneries, toujours déplacées chez un éducateur. Cette familiarité du maître engendre le mépris des écoliers, ou du moins elle affaiblit le prestige et l'autorité nécessaires à celui qui dirige une classe.

2° Reprendre les enfants avec un ton ironique, ou plaisanter sur leurs défauts.

3° Avoir un ton de voix ou des manières puériles; branler la tête, la tourner légèrement de côté et d'autre; changer à tout moment de posture.

4° Faire des contorsions messéantes ou des gesticulations peu mesurées; hausser les épaules; remuer sans cesse les pieds, ou se tenir tantôt sur l'un et tantôt sur l'autre; croiser les jambes et garder une posture négligée, annonçant l'apathie ou l'indolence.

5° Manquer de réserve envers les élèves, en jouant avec eux dans les récréations, ou en quelque occasion que ce soit.

6° Avoir un air guindé, des manières gauches, raides, ou garder une immobilité trop grande.

7° Pousser la gravité à l'excès, c'est-à-dire affecter un ton dur et fier, des manières solennelles et compassées. Cette conduite aurait pour effet de tenir les enfants dans une contrainte continuelle et de les empêcher de se révéler tels qu'ils sont; elle rendrait difficile au maître l'étude de leurs qualités et de leurs défauts.

8° Affecter un visage sombre ou sévère, prendre une grosse voix, parler avec un ton impérieux et affecté.

9° Se laisser aller à des emportements ou à des violences; frapper sur le marchepied, le siège ou les tables.

CHAPITRE X

LE SILENCE

La vertu de *silence* règle le bon usage de la parole. Elle inspire au maître de parler à propos, de ne dire que ce qui est utile, et de l'exprimer en la forme la plus convenable.

Cet usage discret de la parole, absolument indispensable pour obtenir dans une classe l'ordre et des progrès, contribue à la conservation de la santé du maître. S'il parle beaucoup, les écoliers parlent de même; ils font indiscrètement des questions et des réponses, s'ingèrent dans ce qui ne les regarde point, se justifient et veulent justifier les autres : ce n'est bientôt plus en classe qu'un bourdonnement général. Sans le silence, tout succès devient impossible dans les études : le maître qui parle sans nécessité est peu écouté pendant les leçons; les élèves font peu de cas de ce qu'il dit, tandis que, s'il parlait bien et à propos, ils se rendraient attentifs à sa parole et profiteraient de son enseignement.

Prescriptions relatives au bon usage de la parole. — Un maître qui veut pratiquer en classe la vertu de silence, tient compte des conseils suivants :

1° Réfléchir avant de parler, afin de prévoir les suites de ce qu'il veut dire; ne parler que de ce qui a rapport à l'exercice scolaire qui se fait actuellement, ou à l'observation des prescriptions disciplinaires.

2° Ne parler qu'autant qu'il est utile, et juste assez haut pour être aisément compris de ceux auxquels il s'adresse.

3° Faire le moins de bruit possible en fermant les portes, en marchant, en se servant du signal.

4° Ne parler qu'en temps convenable, c'est-à-dire pendant les leçons orales et les interrogations, la réflexion du matin

et l'examen du soir; s'interdire surtout de parler à quelque élève pendant les changements d'exercices, et après la prière qui termine chaque classe.

5° S'exprimer toujours avec précision, justesse et clarté.

6° Ne pas faire de réprimande, ne donner aucun ordre dans un moment où les élèves sont en général attentifs à la leçon, car ce serait les en distraire inutilement.

7° Autant que possible, tenir à ce qu'ils demandent par signes les différentes choses dont ils ont besoin.

8° Terminer en peu de mots avec les parents des écoliers, ou toute autre personne étrangère à l'école.

Défauts opposés au bon usage de la parole. — Un maître soucieux de conserver son autorité, évite de tomber en l'un des défauts suivants :

1° Multiplier les remarques et les recommandations inutiles; parler, alors qu'un signe suffirait à faire comprendre des élèves ce qu'on réclame d'eux.

2° Être, ou diffus, ou trop concis dans les leçons, les avertissements et les réprimandes; parler trop vite ou trop lentement; prendre un ton emphatique et peu naturel.

3° Parler à ses compagnons d'école pendant la durée des classes, à moins qu'il ne s'agisse d'une chose indispensable et qui ne puisse être remise à un autre temps.

4° Demander aux écoliers des nouvelles, politiques ou autres; les engager à en donner, par le bon accueil qu'on leur réserve en ces occasions.

5° Permettre fréquemment aux élèves de venir lui parler, ou ne pas exiger qu'ils le fassent à voix basse; leur répondre lorsqu'ils font des questions inutiles ou indiscrètes.

6° Tolérer que les élèves crient ou jouent dans la classe, même en des moments libres, au lieu de les habituer à la respecter et à la considérer comme un lieu où le silence est obligatoire

CHAPITRE XI

LA VIGILANCE

La *vigilance* est l'attention constante du maître à la conduite des élèves. Sa forme la plus ordinaire est l'exercice de la surveillance.

Elle a les plus heureux effets pour le maintien de la discipline : non seulement elle réprime le désordre aussitôt qu'il se manifeste, et empêche ainsi qu'il ne devienne considérable, mais surtout elle le prévient. Avant de commettre quelque infraction au règlement, les élèves s'assurent d'ordinaire qu'ils ne seront pas vus de leur maître : si leurs regards rencontrent le sien, ils n'osent s'émanciper ; mais s'ils le voient distrait, ou occupé de toute autre chose que de la surveillance, ils parlent, se dissipent, et bientôt le désordre rend impossible tout travail.

Le maître sera donc très attentif à tout ce qui se fait dans la classe ; et parce que prévenir le mal vaut mieux que d'avoir à le punir, il s'efforcera d'ôter aux élèves les moyens et les occasions de manquer à leur devoir. Il les surveillera si bien, qu'ils soient persuadés de ne pouvoir rien se permettre d'irrégulier qui n'arrive à sa connaissance, ou sans être eux-mêmes surpris au moment qu'ils chercheraient à s'émanciper.

Prescriptions relatives à la vigilance. — Un maître vigilant aura égard aux recommandations suivantes :

1° Exercer sur les enfants une surveillance constante sans affectation, consciencieuse sans mesquinerie ; ne sortir pendant la classe qu'en cas d'absolue nécessité.

2° Avoir une attention spéciale aux élèves auxquels il ne donne pas actuellement la leçon, et qui, travaillant à un devoir écrit, ou sous la conduite d'un moniteur, croiraient pouvoir plus facilement se dérober à ses regards.

3° Ne lire ou écrire pendant les classes, qu'autant que cela est indispensable pour donner les leçons.

4° Ne parler à personne pendant les évolutions, ou les changements d'exercices.

5° Afin de tenir constamment les écoliers en éveil et attentifs à la leçon, avoir soin d'interroger souvent ceux qu'on voit distraits.

6° Faciliter la surveillance par le placement des élèves en classe, et par d'utiles précautions : ainsi, exiger que les enfants aient les mains sur la table pendant les exercices oraux ; qu'ils n'accumulent pas de livres, derrière lesquels ils pourraient se cacher.

7° Interdire formellement qu'ils s'écrivent des billets les uns aux autres.

8° Ne pas permettre en même temps à deux enfants de la même classe, de sortir pour aller aux lieux d'aisances. D'ailleurs, s'il y a une sortie générale des élèves vers le milieu de la matinée et de l'après-midi, les sorties particulières seront rares.

9° Ne pas tolérer que les élèves apportent en classe des objets qui peuvent les distraire, tels que livres, gravures ou imprimés.

10° Surveiller avec calme et attention pendant les offices paroissiaux, et ne pas même se laisser distraire de cette sollicitude par les cérémonies saintes.

11° Il est impossible, même au surveillant le plus actif, d'exercer une vigilance telle que rien ne lui échappe ; d'ailleurs, il importe beaucoup plus de faire agir les enfants par amour du devoir : le maître s'appliquera donc avec un très grand soin à former leur conscience et à les convaincre de la nécessité de lui obéir. Il les recommandera souvent à Dieu et à leurs Anges gardiens.

Défauts contraires à la vigilance. — 1° Les conversations inutiles du maître avec les écoliers.

2° Le manque de prévoyance à disposer, avant la classe, tous les objets qui doivent servir pendant les leçons ; d'où les sorties, pour aller chercher ensuite ce dont on manque.

3° Une trop grande application à suivre dans un manuel en donnant les leçons, et cela, par suite d'une préparation insuffisante.

4° L'apathie dans l'exercice de la surveillance, ou une confiance exagérée dans les bonnes dispositions des enfants.

5° Une surveillance défiante, inquiète, soupçonneuse et impatiente : on risque ainsi de blesser la charité et la justice, de faire des hypocrites et de se rendre odieux aux écoliers.

CHAPITRE XII

LA SAGESSE

La *sagesse* est une vertu qui nous fait estimer les choses à leur juste valeur et agir en conséquence. Or, par la juste valeur des choses, il faut entendre celle qu'elles ont aux yeux de Dieu, et de la droite raison éclairée par la foi.

Le premier effet de la sagesse, dans un maître, est de lui inspirer l'estime et l'amour de ses fonctions. Elle lui fait comprendre la sublimité de son emploi, le grand bien qu'il peut opérer parmi les élèves, et les avantages spirituels qu'il se procure à lui-même en se dévouant à l'éducation de la jeunesse. Elle lui fait voir, dans les enfants qu'il instruit, Notre-Seigneur Jésus-Christ qui les a rachetés de son sang, qui les destine à posséder le ciel, et qui tient pour fait à lui-même tout ce qui sera fait envers eux.

Le second effet de la sagesse est de porter l'éducateur à toujours attacher la plus grande importance à l'instruction religieuse et aux exercices de piété. Cette vertu lui fait comprendre que sa principale fonction n'est pas d'enseigner aux enfants à lire, écrire et calculer, mais bien de les instruire des vérités du salut et de leur donner une éducation chrétienne ; elle le convainc que s'il ne remplissait pas cette tâche, fût-il par ailleurs un excellent professeur, il encourrait une grave responsabilité devant Dieu, puisqu'il manquerait la principale fin qu'on s'est proposée par l'établissement des Écoles chrétiennes.

Prescriptions relatives à la sagesse. — Le maître qui veut exceller en sagesse doit :

1° Recourir souvent à Dieu par la prière, afin d'en recevoir la lumière et la force pour bien diriger les enfants.

2° Pratiquer lui-même les vertus qu'il recommande à ses disciples, car l'exemple est le premier des moyens de persuasion, et sans lequel les autres sont peu efficaces.

3° Ne tendre que par des moyens légitimes aux fins qu'il se propose, et ne prendre aucune résolution qu'avec des vues droites et justes.

4° Rechercher pour ses élèves les avantages spirituels, plus encore que les avantages temporels ; prendre pour base de ses jugements et pour règle de ses actions, les maximes chrétiennes, la loi morale et les principes de la saine raison.

5° Tirer parti de tout, pour l'éducation des enfants : réussite, insuccès, fautes, événements fâcheux. Profiter de son expérience personnelle, pour se corriger de ses défauts et devenir un excellent maître.

6° Étudier le caractère de chaque enfant, afin d'employer les moyens de le perfectionner.

7° Juger ses propres actions et celles de ses élèves par le motif qui les a inspirées, et non par le succès ou l'insuccès dont elles ont été suivies.

8° Aimer tous ses élèves également ; néanmoins s'attacher davantage aux pauvres, aux moins intelligents, aux infirmes, à ceux dont les défauts physiques ou moraux inspirent quelque antipathie ou même de l'aversion.

9° Ne pas rechercher l'amitié des enfants pour elle-même ; ne s'attirer leur affection que pour leur faire du bien et les porter à se corriger de leurs défauts.

10° Dans l'usage des punitions, se régler sur la culpabilité de l'enfant, et non sur les suites de sa faute qu'il n'a pu prévoir, ni sur les circonstances qui n'en augmentent pas la gravité.

11° Faire sa principale étude de ce qui regarde son emploi ; méditer les ouvrages pédagogiques édités par l'Institut, et d'autres qui se recommandent par la valeur des principes et des procédés ; demander conseil au frère Directeur et aux maîtres compétents, afin de profiter de leur expérience.

12° Respecter en MM. les ecclésiastiques le caractère sacré dont ils sont revêtus ; porter les élèves à avoir pour eux beaucoup de vénération et de confiance.

13° Honorer MM. les magistrats ; inspirer aux élèves

du respect pour leur dignité, et de la reconnaissance pour leurs services.

Défauts opposés à la sagesse. — 1° Se conduire trop exclusivement par ses propres lumières, sans vouloir déférer aux avis des guides autorisés.

2° Poursuivre des avantages plus apparents que réels, et de nature à flatter l'amour-propre plutôt qu'à procurer le bien des élèves, surtout dans l'avenir.

3° Accorder à quelque spécialité plus d'importance qu'on ne doit, dans les circonstances où l'on est placé; se laisser entraîner par un goût personnel, ou par quelque considération aussi peu sage.

4° Parler de soi quand on impose une pénitence; donner pour motif de la répression, la peine que l'enfant nous a faite, au lieu de la nécessité où l'on est de le mettre en garde contre ses propres défauts.

5° Se laisser aller à une opinion préconçue, et prendre ainsi en mauvaise part les procédés d'un élève qui, peut-être, agit avec une bonne intention.

6° Se contenter de l'*à peu près* avec les élèves, au lieu d'exiger raisonnablement une constante application à tout ce qu'ils font.

CHAPITRE XIII

LE SAVOIR

Pour un Frère appliqué à l'enseignement, l'acquisition du savoir, et par conséquent l'assujettissement volontaire à l'étude, est un devoir d'état. D'ailleurs, de multiples raisons excitent le maître à consacrer au travail intellectuel tout le temps qui lui est accordé pour cela.

1° Il doit communiquer aux élèves un ensemble de connaissances en rapport avec leur âge et la carrière à

laquelle ils se destinent : comment le pourrait-il, sans acquérir lui-même une instruction solide et variée ?

2° Il faut savoir beaucoup pour enseigner peu ; il est nécessaire de savoir très bien les éléments des lettres et des sciences, pour les enseigner méthodiquement.

3° Si l'on veut professer avec succès un programme restreint, il faut non seulement en connaître les diverses spécialités, mais encore ne pas rester étranger à des connaissances diverses qui peuvent fournir des arguments, des comparaisons, des rapprochements et, par là, rendre les leçons plus claires et plus intéressantes. Pourvu qu'il enseigne selon les bonnes méthodes, avec autorité et discrétion, un maître n'en sait jamais trop, même pour les enfants des classes élémentaires.

4° Loin qu'un long professorat dans une même classe dispense de l'étude, il y oblige le maître qui veut échapper à la routine et à la paresse intellectuelles, et continuer le même enseignement sans lassitude, dégoût, ni déchéance.

5° L'étude est un préservatif assuré contre l'ennui et la divagation des pensées, en même temps qu'elle est une source de satisfactions intimes.

6° Sans doute, la science est insuffisante pour nous sanctifier et pour sanctifier le prochain, mais sans la compétence, la vertu ne suffit pas au religieux éducateur. Il ne doit pas seulement enseigner aux élèves la science du salut, mais leur communiquer aussi les connaissances nécessaires ou utiles dans la vie : il ne le pourrait, s'il ne prenait soin d'approfondir lui-même ce qu'il enseigne.

7° L'Institut compte sur ses membres, pour les divers emplois par lesquels s'exerce sa mission apostolique ; ce serait tromper son attente, que de ne pas se préparer à répondre à son appel.

8° Loin que la foi, la piété, l'humilité, soient incompatibles avec des études faites sérieusement et en vue de Dieu, ces études exigent un recueillement et une désoccupation des bagatelles, dont profitent les vertus religieuses.

9° C'est l'honneur de la Congrégation et, en quelque manière celui de la religion elle-même, que les maîtres voués à l'éducation chrétienne de la jeunesse soient recommandables par leur savoir, autant que par leurs vertus.

Ordre à garder dans les sujets d'étude. — Les sujets d'étude qui s'offrent au maître religieux n'ont pas tous une égale importance, ni une égale opportunité. Il y a un ordre à garder dans l'acquisition de la science, ordre que la raison et la foi s'accordent à prescrire.

1° Pour l'utilité du maître et celle de ses élèves, la préférence doit être donnée, sur toutes les autres, aux sciences religieuses. Chaque jour, un Frère explique en classe les vérités divines et il exhorte les écoliers à la pratique de leurs devoirs de chrétiens : la dignité, la difficulté d'un tel enseignement, exigent une préparation consciencieuse et quotidienne.

2° La préparation des leçons et la correction des devoirs réclament ensuite tous les soins d'un instituteur, s'il veut parler avec assurance, autorité, et maintenir dans sa classe l'émulation au travail.

3° L'étude assidue et méditée de quelques excellents ouvrages de pédagogie s'impose, et très particulièrement de ceux qu'a édités l'Institut. C'est un grand art de développer les jeunes intelligences ; mais il a ses principes, ses règles, ses méthodes et ses difficultés qu'il faut connaître.

4° Un Frère doit s'appliquer à acquérir le diplôme de catéchiste, institué dans sa Congrégation, et les divers diplômes qui sont ou peuvent être exigés de ceux qui se livrent à l'enseignement.

5° Quand il aura satisfait à ces diverses obligations, il se consacrera particulièrement, sous le contrôle de l'obéissance, à l'étude d'une spécialité pour laquelle il a plus d'aptitude et de goût.

Dispositions avec lesquelles il convient d'étudier. — Deux sortes de dispositions doivent présider à l'étude : les unes sont naturelles et les autres surnaturelles.

Les dispositions naturelles qui favorisent l'étude sont :

1° Le *calme* et l'*attention*, qui empêchent la dispersion des facultés.

2° La *constance* qui applique l'esprit à un même objet, jusqu'à ce qu'il en ait acquis une connaissance suffisante.

3° La *méthode*, qui l'astreint à suivre l'enchaînement logique des notions dans une même spécialité.

4° Le *courage* et l'*assiduité*, pour triompher des difficultés qui naissent, soit de l'objet même de l'étude, soit des fatigues de l'emploi, soit du morcellement des heures libres.

5° La *docilité*, par laquelle le maître se soumet volontiers à une direction, recourt aux conseils, accepte la critique et la provoque même pour en profiter.

6° La *mesure* enfin, pour s'attacher aux connaissances utiles et délaisser les vaines curiosités ; pour ne pas dépasser, par des efforts excessifs et d'ailleurs stériles, l'intensité de travail compatible avec les obligations professionnelles, la santé et les aptitudes intellectuelles.

Les dispositions surnaturelles qui sanctifient l'acquisition de la science et la rendent méritoire devant Dieu, sont les suivantes :

1° Une *vue générale de foi*, qui fait considérer l'étude comme étant voulue de Dieu, et comme une préparation nécessaire à la mission apostolique du maître chrétien.

2° La *prière avant l'étude*, pour implorer les lumières du Saint-Esprit, et se disposer à travailler en union avec Jésus-Christ, pour des fins déterminées.

3° Quelques *retours sur soi-même pendant l'étude*, pour persévérer dans la rectitude d'intention qu'on avait en commençant.

4° Un *principe d'obéissance*, qui fait continuer l'étude malgré les difficultés ou l'ennui, puis la fait suspendre lorsque vient l'heure de s'appliquer à un autre emploi.

CHAPITRE XIV

LA GÉNÉROSITÉ

La *générosité* est une vertu qui nous fait sacrifier volontiers nos intérêts personnels, pour travailler avec ardeur à la gloire de Dieu et au service du prochain.

Les occasions de se montrer généreux ne manquent pas au maître chrétien, puisqu'il se consacre à l'œuvre difficile, et souvent ingrate, de l'éducation de la jeunesse. La générosité lui est indispensable : sans elle, pas de dévouement infatigable, pas de courage persévérant dans les difficultés. Elle est aussi un moyen efficace d'enseigner aux élèves le précepte de la charité envers le prochain.

Prescriptions relatives à la générosité. — Un maître généreux se fait un devoir de se conformer aux règles suivantes :

1° Ne pas calculer ce qu'il fait pour ses élèves, les peines qu'il se donne pour leur éducation ; ne pas même leur en parler, si ce n'est très rarement et pour leur donner quelque utile leçon.

2° S'appliquer à l'étude des spécialités qu'il enseigne en classe, de préférence à d'autres pour lesquelles il ressent plus d'attrait.

3° Ne conserver aucun ressentiment d'une faute commise envers lui, surtout si l'enfant a présenté des excuses, ou s'est acquitté de la pénitence qui lui a été imposée.

4° Entourer de soins assidus les élèves les plus difficiles et les moins reconnaissants.

5° Ne pas appliquer, à l'égard des enfants, surtout de ceux qui sont d'un caractère léger, les règles d'une justice inflexible.

6° Ne jamais rien accepter des élèves ou de leurs parents.

7° Ne pas s'épargner dans l'exercice de son emploi ; au lieu de se borner à ce qui est strictement obligatoire, se dévouer, et ne garder d'autres limites que les règles de la prudence et les prescriptions de l'obéissance.

CONCLUSION

LA RÉCOMPENSE DU RELIGIEUX ÉDUCATEUR

L'apostolat du religieux éducateur est noble et très méritoire ; mais la continuité des sacrifices qu'il impose le rend pénible, du moins à certaines heures : aussi le maître a-t-il besoin de s'exciter lui-même à l'accomplissement de tous ses devoirs, par la pensée de la récompense qui lui est promise. Quelle est-elle donc ?

« Une première récompense que reçoivent dès cette vie ceux qui travaillent au salut des âmes, dit saint Jean-Baptiste de la Salle, est la consolation qu'ils ont souvent de voir Dieu bien servi par plusieurs de ceux qu'ils ont instruits ; ils y trouvent la preuve que leur travail n'a pas été inutile. »

Le maintien du bon esprit dans les classes, la soumission respectueuse et confiante des élèves, leur ardeur au travail, leurs progrès intellectuels, sont encore d'autres résultats promis à notre zèle. Les éducateurs chrétiens sont des semeurs, et la moisson qu'ils préparent mûrit pour l'Église et la société civile. Les enfants qu'ils élèvent deviendront, pour un bon nombre sans doute, des hommes de bien, respectueux de la loi morale et courageux à défendre leur foi ; des hommes utiles à leurs concitoyens, parmi lesquels ils se feront une place honorable.

Enfin, notre saint Fondateur veut que nous nous encourageons surtout par la pensée des récompenses éternelles : « Considérez, dit-il, que votre récompense sera d'autant plus grande dans le ciel, que vous aurez plus travaillé à faire du fruit dans les âmes des enfants. Vos disciples

seront votre gloire au jour du jugement, si vous les avez bien instruits et s'ils ont profité de vos instructions, parce que le zèle que vous aurez déployé et le profit qu'ils en auront retiré seront manifestés devant tout l'univers... Oh ! quelle joie n'aura pas un Frère des Écoles chrétiennes, lorsqu'il verra un grand nombre de ses élèves en possession du bonheur éternel, dont ils lui seront redevables par la grâce de Jésus-Christ !... Quel tressaillement de joie n'aurez-vous pas lorsque vous entendrez ceux que vous aurez conduits au ciel, comme par la main, dire de vous durant l'éternité : *Ces hommes sont les serviteurs du grand Dieu, qui nous ont annoncé la voie du salut.* Quelle gloire ne sera-ce pas, pour les maîtres qui auront instruit la jeunesse, quand retentiront les actions de grâces que ces enfants bienheureux rendront à ceux qui leur auront appris le chemin du ciel ! »

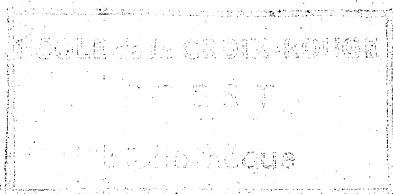


TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
-------------------	---

I^{re} PARTIE

L'ÉDUCATION

CHAPITRE I

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

I. **Nécessité et excellence** : L'éducation est une œuvre indispensable et très méritoire. Moyens d'éducation. Unité et complexité de l'éducation, 10. — II. **Principes généraux d'éducation** : Principes dont l'éducateur doit s'inspirer, 11.

CHAPITRE II

ÉDUCATION PHYSIQUE

I. **Exercice de l'activité physique** : Conseils sur la nécessité des exercices physiques, pour l'enfant, 12. — II. **Mesures d'hygiène préventive** : Hygiène de l'école. Précautions contre les maladies contagieuses, 13.

CHAPITRE III

ÉDUCATION INTELLECTUELLE

I. **Hygiène et éducation des sens** : But général de l'hygiène et de l'éducation des sens. Éducation et hygiène de la vue, de l'ouïe, du goût et du toucher, 14. — II. **L'attention** : Nature, importance

de l'attention et de la réflexion. Moyens d'exciter et de développer l'attention, 16. — III. **La mémoire** : Qualités d'une bonne mémoire, et conseils pour l'exercice de la mémoire, 18. — IV. **L'imagination** : Conseils pour la discipline de l'imagination, 19. — V. **Le jugement et le raisonnement** : Les idées. Les jugements ; le bon sens. Le raisonnement : usages et modes du raisonnement, 20.

CHAPITRE IV

ÉDUCATION DE LA SENSIBILITÉ MORALE

I. **Notions générales** : Inclinations, sentiments et passions, 24.
II. **Culture des inclinations morales** : Inclinations personnelles ; inclinations sociales ; inclinations supérieures, 24.

CHAPITRE V

FORMATION DE LA CONSCIENCE

Importance et nécessité de la formation de la conscience. But à atteindre. Moyens à employer, 28.

CHAPITRE VI

ÉDUCATION DE LA VOLONTÉ

I. **But à atteindre** : Assurer l'empire de la volonté sur l'activité physique ; les sens ; l'imagination ; l'attention et la mémoire ; les inclinations et le caractère, 30. — II. **Moyens d'éducation** : Règles générales. Applications pratiques, 32.

CHAPITRE VII

ÉDUCATION RELIGIEUSE

I. **But à atteindre** : Les convictions chrétiennes ; les vertus chrétiennes ; la piété chrétienne, 34. — II. **Moyens** : L'enseignement, l'exemple, l'esprit surnaturel du maître, 35.

II^e PARTIE

LES EXERCICES DE L'ÉCOLE

CHAPITRE I

LE RÈGLEMENT JOURNALIER

Son importance, 36. — Les spécialités du programme primaire élémentaire, 36. — Horaire des grand'classes (cours moyen et supérieur), 37 ; des secondes classes (cours élémentaire), 38 ; des petites classes, 39. — Second horaire pour les petites classes, 41.

CHAPITRE II

L'ENTRÉE DANS L'ÉCOLE

I. **Entrée des écoliers** : Conduite qu'ils doivent tenir aux abords de l'école et dans l'école, 42. — II. **Entrée des maîtres** : Occupations des maîtres, avant le commencement de la classe, 43. — Tenue des maîtres et des élèves pendant les leçons, 44.

CHAPITRE III

LES EXERCICES DE MÉMOIRE

I. **Considérations générales** : Nature des exercices de mémoire : études, répétitions et revisions. Importance des exercices de mémoire, 45. — II. **Études textuelles ou littérales** : Explication des leçons à étudier littéralement. Procédé pour étudier littéralement un texte. Les études textuelles, dans les petites classes. Interrogations et ré citations, 46. — III. **Étude des textes choisis** : Utilité de cette étude ; manières de la faire, 49. — IV. **Divisions des prières et du catéchisme** : Exemple de répartition pour les petites classes, 49.

CHAPITRE IV

LE CATÉCHISME

I. **Importance du catéchisme** : Pour la formation chrétienne des élèves, et pour leur persévérance dans les habitudes chrétiennes, 50. — II. **Préparation au catéchisme** : Sa nécessité. Com-

ment on y procède, 51. — III. **La leçon de catéchisme** : Sujet des catéchismes. Manière générale de faire le catéchisme. Défauts à éviter, en faisant le catéchisme, 52. — IV. **Le catéchisme aux différents cours** : Aux cours préparatoire et élémentaire ; aux cours moyen et supérieur, 55. — V. **Le catéchisme dans les Écoles chrétiennes** : Temps que l'on doit employer à faire le catéchisme. Catéchismes des dimanches et fêtes, et des veilles de congé, 57. — VI. **Obligation de faire aimer la religion par le catéchisme** : Pourquoi c'est nécessaire ; comment y procéder, 58.

CHAPITRE V

LES EXERCICES DE PIÉTÉ À L'ÉCOLE

La piété d'un écolier chrétien, 60. — Prières qui se font dans l'école, 61. — Tenue pendant les prières, et manière de les dire, 62. — La *réflexion* et l'examen, 63. — Les congrégations, 64.

CHAPITRE VI

LES EXERCICES DE PIÉTÉ À LA PAROISSE

Assistance aux offices paroissiaux : Précautions relatives à la conduite des élèves avant les offices ; pendant et après les offices, 65. — II. **Réception des sacrements** : Comment les maîtres doivent y préparer leurs élèves.

CHAPITRE VII

LA LECTURE

I. **Indications générales sur la lecture** : Ce qu'il faut obtenir des élèves, dans l'enseignement de la lecture. Remarques diverses, 68. — II. **Enseignement de la lecture dans les petites classes** : Méthode du livre-tableau et du syllabaire. Emploi du tableau noir. Exercices d'écriture simultanés à la lecture, 69. — III. **Application de la méthode phonique** : Application à la première leçon du livre-tableau. Remarques sur les autres leçons, 72. — IV. **Le premier livre de lecture** : Comment il convient de s'en servir, 74. — V. **La lecture aux différents cours** : Cours élémentaire ; cours moyen ; cours supérieur, 75. — VI. **Lecture expressive** : Marche d'une leçon de lecture expressive, 77. — Lecture du latin, 77.

CHAPITRE VIII

L'ÉCRITURE

I. **Considérations générales** : Les premiers exercices d'écriture. But des leçons d'écriture, 78. — II. **Les choses dont on se sert**

pour écrire : Le papier ; les plumes et les porteplumes ; l'encre ; les ardoises ; les modèles, 78. — III. **La méthode d'écriture** : Caractères d'une bonne méthode d'écriture. Les procédés pour enseigner l'écriture, 81. — IV. **L'écriture aux différents cours** : Cours élémentaire, moyen et supérieur, 82. — V. **Principes généraux d'écriture** : Position du corps et du cahier. Tenue de la plume. Remarque sur les tables-bancs, 84. — VI. **La leçon d'écriture** : Explication des principes. Marche générale d'une leçon d'écriture. Manière de corriger l'écriture : correction individuelle et correction collective. Défauts de l'écriture et leurs causes, 85. — La bonne tenue des cahiers, 89.

CHAPITRE IX

LA LANGUE MATERNELLE

I. **Considérations générales** : Importance de cet enseignement. Exercices oraux et exercices écrits qui le constituent, 90. — II. **La leçon de grammaire** : Étude des règles. Marche d'une leçon de grammaire. Manière d'enseigner la grammaire aux jeunes enfants. Exercices de conjugaison. Exercices grammaticaux, 91. — III. **L'analyse** : Utilité de l'analyse. Pratique de l'analyse, 94. — IV. **La leçon d'orthographe** : La dictée : choix et préparation ; comment on donne et comment on corrige une dictée. Vérification des corrections. Préparation des devoirs d'orthographe, 96. — V. **Exercices préparatoires à la rédaction** : Exercices de langage ou d'élocution. Explication des morceaux choisis. Exercices de lexicologie et de phraséologie. Lectures faites en classe, 100. — VI. **La rédaction** : Choix des sujets. Comment on prépare une rédaction. Correction de la rédaction. La rédaction aux différents cours, 103.

CHAPITRE X

L'ARITHMÉTIQUE

I. **Numération et calcul** : Préparation au calcul. Addition. Soustraction. Multiplication. Division, 108. — II. **Calcul mental** : Indication de quelques procédés. Une leçon de calcul mental sur la soustraction, 113. — III. **La leçon d'arithmétique** : Démonstrations théoriques. Résolution des problèmes, 115. — IV. **Géométrie élémentaire** : Cours élémentaire ; cours moyen ; cours supérieur, 117.

CHAPITRE XI

L'HISTOIRE NATIONALE

I. **L'histoire aux différents cours** : Cours préparatoire, élémentaire, moyen et supérieur, 118. — II. **La leçon d'histoire** : Marche

générale. Comment l'enseignement de l'histoire contribue à l'éducation morale et chrétienne, 119. — Histoire régionale. Histoire sainte. Instruction civique, 121.

CHAPITRE XII

LA GÉOGRAPHIE

But de l'enseignement géographique primaire. La géographie aux différents cours. Marche générale des leçons de géographie, 122. — Exercices divers : Lecture des cartes ; usages du globe terrestre ; exercices d'orientation ; exercices de cartographie, 123. — Union de la géographie et de l'histoire, 125.

CHAPITRE XIII

LES LEÇONS DE CHOSSES

NOTIONS DE SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

I. **Nature de la leçon de choses** : Pour les jeunes enfants ; pour les élèves plus développés. Les leçons de choses aux cours préparatoire et élémentaire, moyen et supérieur, 125. — II. **Comment on donne une leçon de choses** : Marche générale. Exemple d'une leçon de choses sur la *balance ordinaire*, 127. — III. **L'enseignement agricole** : Son but à l'école primaire. Comment sont donnés l'enseignement agricole théorique et l'enseignement agricole pratique, 129.

CHAPITRE XIV

LE DESSIN

Le dessin au cours préparatoire ; au cours élémentaire ; au cours moyen et au cours supérieur. Conseils pour la leçon de dessin, 130.

CHAPITRE XV

LE CHANT

Le chant aux différents cours. Le chant des cantiques. Conseils pour la leçon de chant, 132.

CHAPITRE XVI

LA GYMNASTIQUE

But de la gymnastique, dans les écoles primaires. Conseils pour la leçon de gymnastique, 134.

CHAPITRE XVII

LA POLITESSE

Nature de la vraie politesse. Recommandations aux maîtres pour former les enfants à la politesse, 125.

CHAPITRE XVIII

LA SORTIE DES ÉLÈVES

Manière dont les écoliers doivent sortir de l'école. Devoir des maîtres, pendant et après la sortie des élèves, 137.

III^e PARTIE

L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE

Ce qu'elle comprend : l'organisation matérielle, l'organisation pédagogique et l'organisation disciplinaire, 139.

CHAPITRE I

L'ORGANISATION MATÉRIELLE DE L'ÉCOLE

Disposition des locaux scolaires : l'école ; les classes ; les vestiaires ; les privés, 140. — Mobilier des classes, 141.

CHAPITRE II

GÉNÉRALITÉS SUR L'ENSEIGNEMENT

I. **Caractères d'un bon enseignement primaire** : Il doit être méthodique ; mis à la portée des élèves ; vivant et actif ; lentement progressif ; appliqué et contrôlé ; pratique ; moral et chrétien, 142. — II. **L'enseignement dans les petites classes** : Ce que doivent être les leçons et le maître dans la petite classe, 144. — III. **Préparation de la classe** : Sa nécessité. Comment on y procède, 144.

CHAPITRE III

LA MÉTHODE ET LES MODES D'ENSEIGNEMENT

I. **Moyens d'être méthodique** : Conseils pratiques pour rendre l'enseignement méthodique, 145. — II. **Méthodes générales d'enseignement** : Méthode expositive ou dogmatique ; méthode interrogative ou inventive. Ce qu'on entend par méthode intuitive, 147. — III. **Modes d'enseignement** : Mode individuel ; mode simultané ; mode mutuel ; mode simultané-mutuel, 148.

CHAPITRE IV

LE CONTRÔLE DE L'ENSEIGNEMENT

I. **Les interrogations de contrôle** : Conseils relatifs à l'interrogation. Conseils relatifs aux réponses des élèves, 150. — II. **Les compositions** : Compositions hebdomadaires et compositions mensuelles. Trois procédés pour les compositions orales. Compositions écrites d'orthographe et d'arithmétique, 152. — III. **Les examens** : Comment on peut faire les examens mensuels, 157.

CHAPITRE V

LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

I. **Les classes et les cours** : Division de l'école en classes. Répartition des élèves en cours, 158. — II. **La fréquentation scolaire** : Admission des élèves. Assiduité ; moyens de diminuer les absences injustifiées, 159. — **Les congés et les vacances** : Congés ordinaires. Congés extraordinaires. Annonce des jours de congé. Vacances et conseils à donner pour les vacances. Rentrée des classes, 161. — IV. **Les registres en usage dans les écoles** : Registre du personnel enseignant. Registre matricule ou d'inscriptions. Registre d'appel ou de présence. Registre des notes et des compositions. Journal de classe. Catalogue des prières. Memorial. Registres auxiliaires, 163. — V. **Les emplois confiés aux élèves dans les écoles** : Les récitateurs des prières. Le sonneur ou réglementaire. Les surveillants. Le portier, 167.

CHAPITRE VI

L'AUTORITÉ DU MAÎTRE

I. **Soutiens de l'autorité** : Respect et estime des élèves pour leur maître ; affection réciproque du maître et des élèves ; sage exercice du commandement ; appui des familles, 169. — II. **Moyens**

pour établir et maintenir l'autorité : Indication de quelques moyens pour éloigner les causes de dérangement, de dissipation et de désœuvrement dans une classe, 170. — III. **La surveillance** : Ce qu'est la surveillance. Sa nécessité. Conditions et qualités d'une surveillance efficace, 173. — IV. **Les signes en usage dans les écoles** : Signes relatifs aux interrogations et à la lecture. Signes employés en quelques occasions particulières, 175.

CHAPITRE VII

L'ÉMULATION

Considérations générales : Résultat que doit produire l'émulation. Conseils généraux sur l'emploi des récompenses. Principaux moyens d'émulation, 178. — II. **Avancements de place** : Comment on y procède dans les petites classes, 179. — III. **Passage des élèves d'un groupe à un autre** : Manière de faire ces changements ; précautions à prendre, 180. — IV. **Formation des camps rivaux** : Comment on établit les camps rivaux. Règles sur l'emploi de ce procédé, 182. — V. **Conférences** : Deux manières de faire les conférences entre élèves, 183. — VI. **Bons points et bonnes notes** : Efficacité de ce moyen d'émulation. Les notes de succès. Deux procédés pour tenir compte des bonnes notes, 184. — VII. **Billets hebdomadaires** : Comment on les distribue aux élèves, 187. — VIII. **Mentions honorables et billets d'honneur** : Conditions à remplir pour les recevoir, 188. — IX. **Carnet de correspondance** : Comment il est tenu. Par quoi on peut le remplacer dans les petites classes, 189. — X. **Quelques autres moyens d'émulation** : Droit de demander grâce. Croix d'honneur. Tableau d'honneur, 190. — XI. **Échange des bons points contre les récompenses** : Trois manières d'y procéder, 191. — XII. **Distribution des prix** : Le cérémonial de la distribution ; les récompenses à donner. Prix donnés d'après le total général des bonnes notes. Récompenses des élèves quittant l'école avant la fin de l'année scolaire, 193.

CHAPITRE VIII

LES PUNITIONS

I. **Considérations générales** : Nature de la répression. Les trois modes généraux. Principes relatifs aux punitions. Opportunité de la punition, 195. — II. **Punitions ordinaires** : Réprimande. Retrait des bons points. Isolement relatif. Pensums. Retrait des croix d'honneur et des charges. Renvoi au Frère Directeur, 198. — III. **Punitions réservées au Frère Directeur** : Avis aux parents. Renvoi

temporaire. Présentation d'excuses. Expulsion, 203. — IV. **Conditions qui doivent accompagner la correction** : De la part du maître qui l'inflige, la correction doit être désintéressée, charitable, juste, proportionnée, paisible et prudente, 204. — De la part de l'enfant à qui on l'inflige, la punition doit être volontairement acceptée, avec respect et en silence, 206.

IV^e PARTIE

VERTUS ET QUALITÉS DU MAÎTRE

L'obligation qui s'impose au maître de travailler, par le bon exemple surtout, à la formation intellectuelle et morale des enfants, lui fait un devoir de perfectionner en lui-même les vertus et les qualités d'un parfait éducateur, 207.

CHAPITRE I. — La piété.....	208
CHAPITRE II. — Le zèle.....	211
CHAPITRE III. — La prudence et la retenue.....	215
CHAPITRE IV. — L'humilité.....	217
CHAPITRE V. — La patience.....	220
CHAPITRE VI. — La douceur.....	222
CHAPITRE VII. — La fermeté.....	224
CHAPITRE VIII. — La constance.....	227
CHAPITRE IX. — La gravité.....	228
CHAPITRE X. — Le silence.....	230
CHAPITRE XI. — La vigilance..	232
CHAPITRE XII. — La sagesse.....	234
CHAPITRE XIII. — Le savoir.....	236
CHAPITRE XIV. — La générosité.....	239

CONCLUSION. — La récompense du religieux éducateur.	241
---	-----

